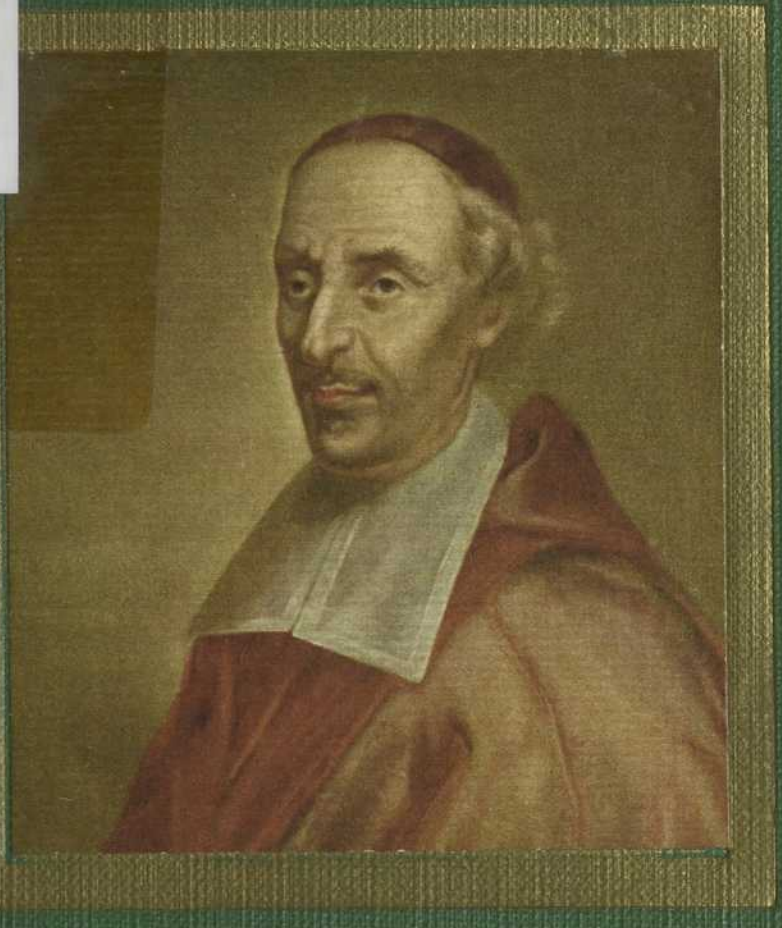

François de Laval

NOVA CANADÆ SIVE NOVÆ FRANCIÆ IN AMERICA

BIBLIOTHEQVE
SAINT SVLPICE
MONTREAL

3 SD
442

RNALI TABULA. AD USUM SERENISSIMI BURGUNDIÆ DUCIS.

Dussault 7-12-59 2.80

François de Laval

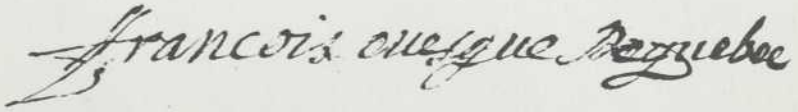

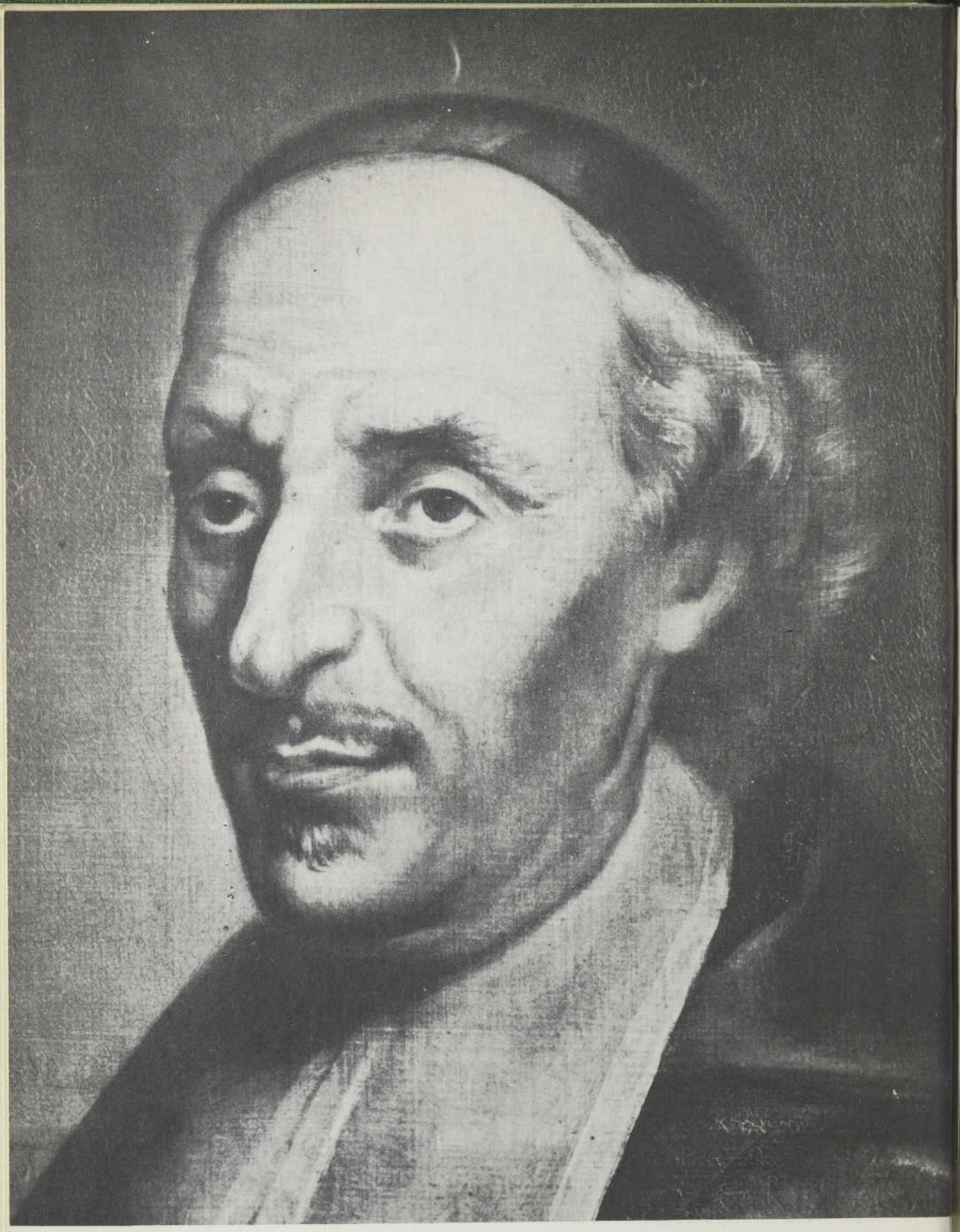

ABBÉ ÉMILE BÉGIN

François de Laval

Préface de M. l'abbé Jean-Marie Fortier

BIBLIOTHÈQUE
NATIONALE

LES PRESSES UNIVERSITAIRES LAVAL
QUÉBEC

1959

Imprimatur :

MAURITIUS ROY,
archiepiscopus Quebecensis

Die 15a Augusti 1959.

Nihil obstat :

NICOLAUS FERRARO, S.R.C. Adsessor
Fidei Sub-Promotor Generalis

Romæ, 27 Julii a.1959

BX
4705
L376B43

BIBLIOTECA
JOANNIS-PAULI

Tous droits réservés
Les Presses universitaires Laval, 1959

B. Q. R.
NO. 5119

PRÉFACE

« Jardin de foi. » Tel est le titre que se mérita justement la France, en la première moitié du XVII^e siècle.

Les luttes religieuses, consécutives à la Réforme, loin de flétrir le plant de la foi, l'avaient enraciné davantage dans le sol français. Le concile de Trente l'alimenta de ses eaux salutaires grâce au zèle de quelques grands évêques. De merveilleux artisans parmi lesquels figurent les Jésuites, les Sulpiciens et les Eudistes, le cultivèrent avec amour. Monsieur de Genève illumine les vingt premières années du siècle. Nouvel Élisée, Monsieur Vincent lui succède et aura une influence immédiate plus considérable encore.

« La foi qui n'agit pas, est-ce une foi sincère ? » Des œuvres innombrables, depuis les inventions de la charité domestique jusqu'à l'évangélisation en pays lointains, témoignèrent de la vivacité du catholicisme français. L'une des plus belles et des plus durables réalisations de la France apostolique sera la mission du Canada. La France y enverra ses colonisateurs les plus désintéressés : Champlain et Maisonneuve ; elle y versera son sang le plus pur : celui des Brébeuf, des Jogues et de leurs émules. Marie de l'Incarnation, Marguerite Bourgeoys et Jeanne Mance façonneront l'âme du pays naissant.

François de Laval est fils de cette époque. La Providence le préparait par la convergence d'événements menus

101614

en apparence, mais capitaux pour l'orientation de sa vie. À la Flèche et à Clermont, il lit les *Relations* et prend contact avec les missionnaires canadiens. Lalemant, le saint martyr, n'aura-t-il pas été son régent au collège ? À l'Ermitage de Caen, Jean de Bernières, le promoteur des Ursulines à Québec, sera pour lui un père spirituel écouté. Il respire à l'aise dans l'atmosphère religieuse de la France métropolitaine ; il ne sera pas non plus dépaysé dans le climat héroïque de la Nouvelle-France.

Lors de son arrivée à Québec, François de Laval était évêque *in partibus infidelium*. Dieu le posa comme pierre d'angle de l'Église en Amérique du Nord. Que l'on juge de sa valeur par la masse imposante de l'édifice qui, de nos jours repose sur lui. La gloire de cette Église réside surtout dans son zèle missionnaire, dans son attachement à Rome : héritage précieux du premier évêque de Québec.

L'abbé Émile Bégin raconte aujourd'hui la vie de ce noble fils de France qui s'arracha un jour au château familial et vint mourir, chargé d'ans et de mérites, dans un modeste appartement de son séminaire. Même si l'auteur s'appuie sur une documentation sérieuse, patiemment glanée, il n'a pas voulu présenter une biographie critique. Son dessein a été plutôt de mettre en lumière la figure de François de Laval. Il y a parfaitement réussi, croyons-nous, grâce à la finesse de sa pénétration et à la limpidité de son style.

À l'occasion du troisième centenaire de l'arrivée de M^gr^ de Laval au Canada, on ne pouvait espérer un monument plus significatif que l'ouvrage de l'abbé Bégin. Daigne l'auteur accepter l'hommage de notre gratitude.

Jean-Marie FORTIER, *ptre*,
Vice-postulateur de la
cause de M^gr^ de Laval.

Québec, 21 août 1959.

PREMIÈRE PARTIE

PRÉPARATIONS

CHAPITRE PREMIER

Préparations lointaines

> « Nous nous entretînmes longuement des fausses délices du monde, de ses richesses périssables et aussi de la gloire éternelle. »
> (Saint Bruno à Raoul Le Verd.)

À Montigny-sur-Avre, dans le diocèse de Chartres, un des grands domaines de la sainte Vierge, naît, le 30 avril 1623, un enfant qui va devenir le père de l'Église canadienne. Il portera le beau nom de François. Son père s'appelle Hugues de Laval, chevalier et seigneur de Montigny, et sa mère Michelle de Péricard.

Hugues de Laval est de noblesse terrienne. Il appartient pourtant à la famille des Montmorency, l'une des plus illustres de la France : d'après la légende, un Montmorency a été le premier des grands du royaume à recevoir, des mains de saint Remi, le baptême, avec Clovis. La maison compte six connétables, douze maréchaux, des grands-chambellans, des évêques. Elle a mêlé son sang à celui de la plupart des souverains d'Europe.

Au XIII[e] siècle, un des ancêtres de François, Mathieu de Montmorency, avait épousé en secondes noces Emme de Laval,

fille unique du comte Guy de Laval dont la noblesse ne le cédait guère à celle de sa propre maison. Et il avait été entendu que ses enfants porteraient le nom et les armes des Laval. Son fils, Guy, issu de ce mariage, fut le chef de la branche cadette des Montmorency ; il laissa à la branche aînée le nom de Montmorency, pour prendre le nom de Laval. Les documents où apparaît la signature du premier évêque de Québec révèlent que le prélat ne voulut jamais porter le nom de Montmorency ; il signait toujours François de Laval.

À l'époque de la naissance de François, la maison Laval-Montmorency apparaît un peu effacée sous l'angle de l'influence et de la fortune. Elle porte néanmoins à son écusson : « d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur, . . . chargée de cinq coquilles d'argent », avec la devise bien connue : « Dieu ayde au premier baron chrestien ».

La terrible main de Richelieu [1] et la guerre ont diminué le train des Grands en France. Hugues de Laval n'est cependant pas ruiné. La seigneurie de Montigny avec ses annexes de Montbaudry, d'Alaincourt et de Revercourt procure à M. de Laval des revenus un peu maigres sans doute mais suffisants pour l'éducation des huit enfants que Dieu lui a donnés. Le seigneur peut aussi garder certaines traditions chères à sa famille : une large hospitalité, des bonnes œuvres, l'entretien de l'église paroissiale. Sa fortune put se maintenir. Et lorsqu'il mourut en 1636, il la laissa intacte à Madame de Laval.

Michelle de Péricard administra avec sagesse le bien de la famille. Les chroniques de l'époque, dans leur beau style archaïque, et les livres de raison nous disent la vertu de cette grande dame, la distinction de ses manières, la dignité incomparable avec laquelle elle faisait les honneurs de sa maison.

---

1 Richelieu fera décapiter Henri II de Montmorency, en 1632.

Le château caché
dans le Thimérais
mire ses lignes classiques
dans les eaux
apaisées . . . »

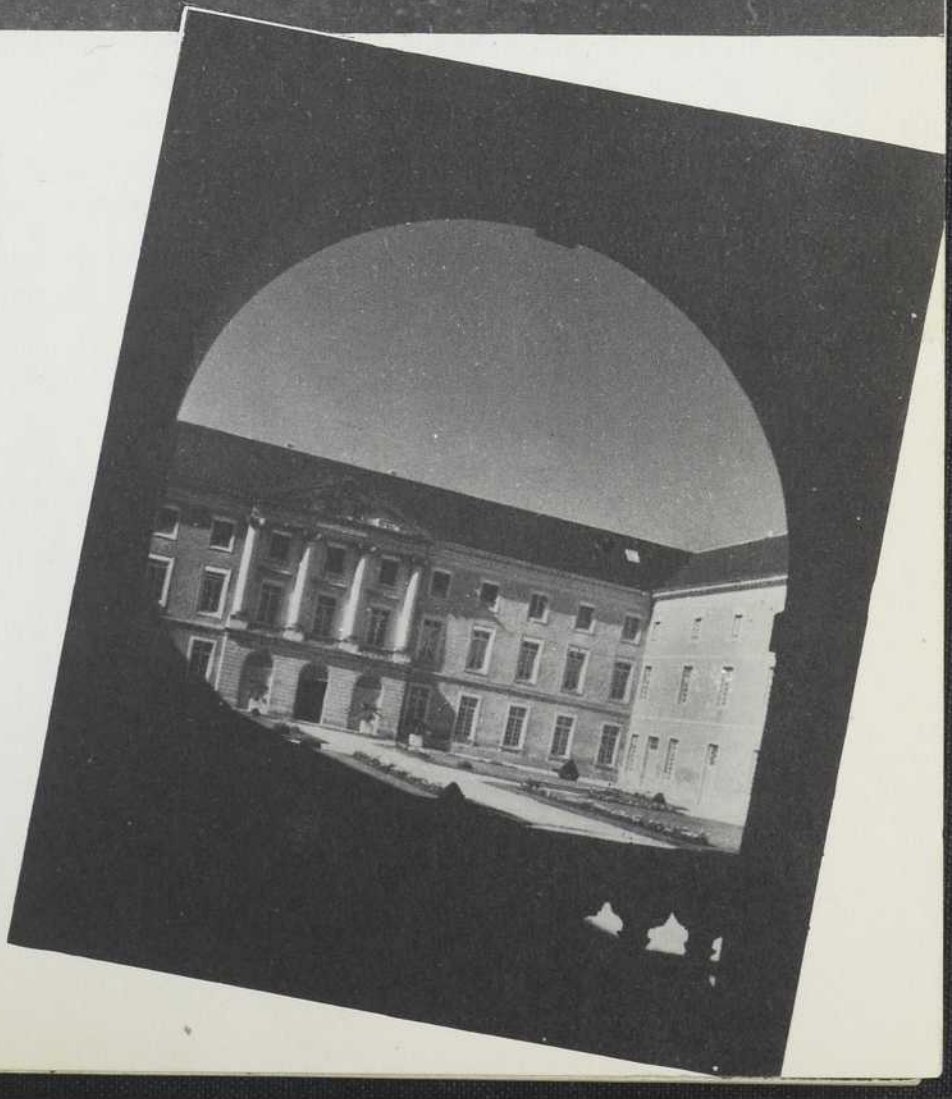

« Le collège royal
de La Flèche
avait été construit
par les soins
du roi Henri IV . . . »

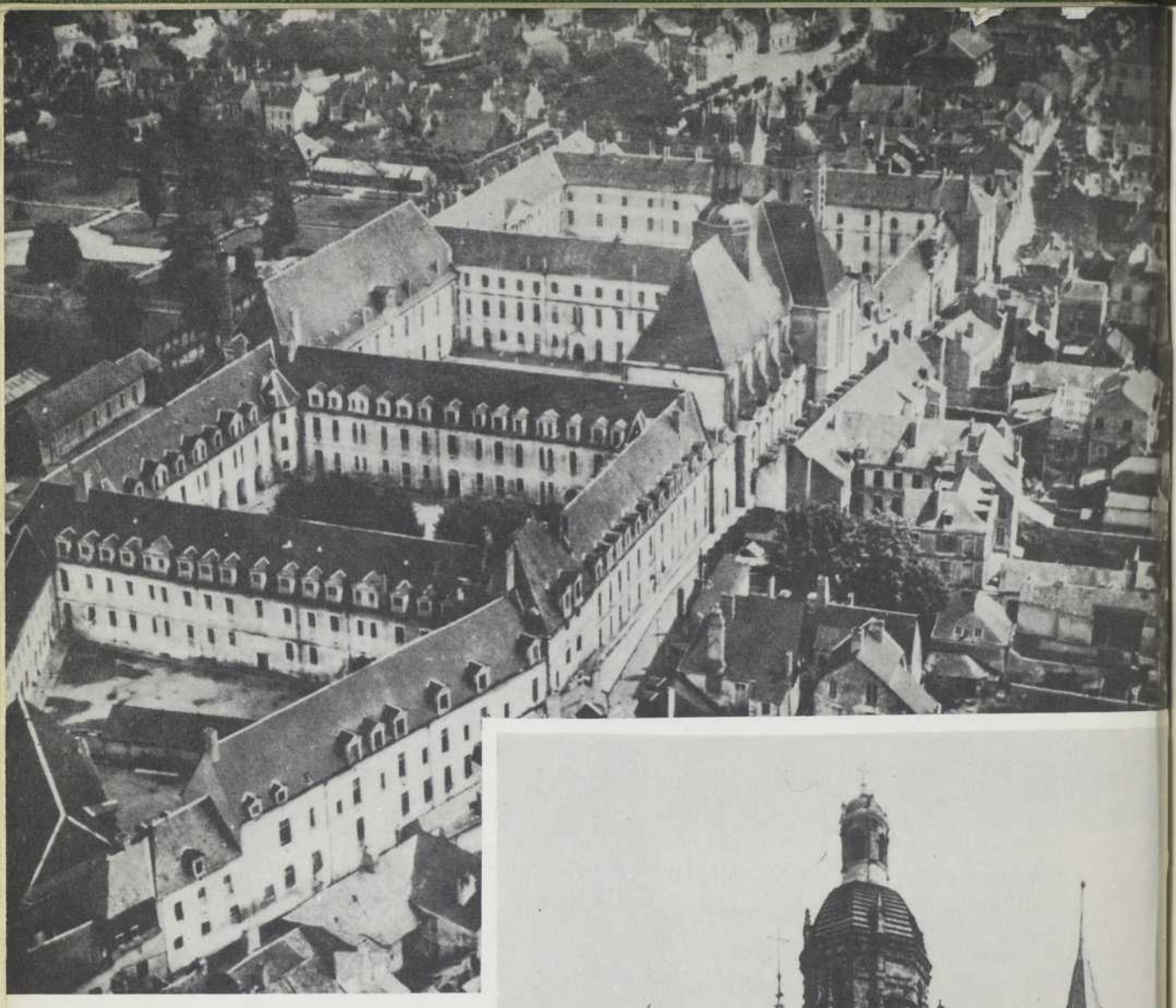

« Le collège royal
de La Flèche . . .
quatre corps de logis
aux toits
en pentes raides . . . »

« L'évêque d'Évreux
nomme son neveu
chanoine
de sa cathédrale . . . »

Les Péricard appartenaient à une illustre famille de robe qui joua un rôle important au parlement de Normandie et donna nombre d'apôtres à l'Église. Madame de Laval avait un frère évêque, Monseigneur d'Évreux. Elle eut le bonheur de voir son fils François élevé à la dignité épiscopale. Un autre de ses fils, Henri, se fit religieux et devint prieur de l'abbaye bénédictine de La Croix-Saint-Leuffroy. Une de ses filles, Anne-Charlotte, entra dans la communauté des Filles du Saint-Sacrement, à Nantes, et y devint Supérieure des religieuses.

* * *

Jusqu'à l'âge de huit ans, François de Laval vécut avec les siens à Montigny. Le château, caché dans le Thimerais, mire ses lignes classiques dans les eaux apaisées, descendues avec bruit des collines du Perche. De bonne heure, l'enfant aima l'église ~~à la~~ romane, bâtie et entretenue par les Laval, la douceur du château paternel, la forêt proche, les oiseaux, les fleurs. Son enfance heureuse n'a pas d'histoire. Il apprend à lire et à écrire à la maison, comme cela se faisait autrefois. Il lit et relit l'Histoire Sainte, l'*Imitation*, les *Fioretti*, la vie des saints. Il a le temps de respirer, de penser, d'écouter un appel qui peu à peu se précise : François prêtre. Personne, pour le moment, ne contredit cet appel que l'on pressent autour de lui et qui correspond aux aspirations secrètes de sa mère. Ses parents développent chez François les qualités révélant sa nature : la droiture, la justice, l'esprit de conciliation, l'horreur du mal sous toutes ses formes, la foi inébranlable. Le culte envers l'Église et la dévotion filiale à la Vierge Marie sont de tradition dans la maison des Laval, avec la charité joyeuse envers les pauvres ; car les Laval sont entrés spontanément dans le mouvement spirituel qui, alors, s'étend sur la France.

Les gens de qualité avaient coutume d'envoyer leurs fils au collège de La Flèche, le plus célèbre des collèges de la Com-

pagnie de Jésus. La Flèche est loin de Montigny ; et les études y coûtent assez cher. Mais que valent les études qui ne comportent pas de sacrifices ? François ira à La Flèche. Il accepte, et ses parents avec lui, un éloignement, une absence qui peuvent durer une décennie.

Le collège royal de La Flèche avait été construit par les soins du roi Henri IV, en 1603, sur la rive droite du Loir, parmi les vignes, les bocages et les ormes. Quatre corps de logis aux toits en pentes raides, coupés de cinq grandes cours dans le plan de la cour des « petits » au Séminaire de Québec. En 1632, le collège compte trois cents pensionnaires et quinze cents externes. Les Jésuites les plus savants et les plus zélés du Royaume dirigent la maison. Le règlement est austère et humain à la fois. Les études durent dix années, dont sept consacrées à la grammaire, aux humanités et à la rhétorique, trois à la philosophie, aux sciences physiques, aux mathématiques. Les pensionnaires passent leurs courtes vacances au collège même. Sans doute les ferveurs imprudentes de la Renaissance sont-elles encore proches ; mais les Pères, sans transformer pour autant La Flèche en noviciat, profitent du renouveau spirituel en France pour tenir les fantaisies en déroute et faire fleurir, dans la grande ruche, la dévotion à la sainte Vierge et l'esprit missionnaire.

Dès son entrée à La Flèche, François, qui savait ce qu'il voulait, reçoit la tonsure cléricale et revêt la soutane. Il se trouve pour ainsi dire dans son climat naturel. Près de ses maîtres, il puise les connaissances aussi étendues que profondes que l'on remarquera plus tard en lui. « Il est très versé dans les lettres sacrées et profanes », nous disent les *Informations canoniques*. Il possède admirablement la langue latine comme en témoigne la correspondance qu'il échangera plus tard avec le Saint-Siège.

François de Laval rencontre à La Flèche plusieurs des Pères jésuites missionnaires qu'il retrouvera plus tard au Canada :

Claude Dablon, Jacques Nouet, Pierre Pijart, Jacques Buteux, Simon le Moyne. Le Père Pierre Meslant fut pendant cinq années le confesseur de François ; il n'avait pas tardé à reconnaître les richesses cachées dans cette nature d'enfant, droite, ferme, élevée ; et « il s'était attaché à lui comme les saints s'attachent à ce qui porte une empreinte mieux marquée du passage de Dieu ».

* * *

Mais il n'était pas écrit que François de Laval poursuivrait ses études sans tribulations. En 1636 (il faisait alors sa rhétorique), il est profondément affligé par la mort de son père : la santé de M. de Laval n'avait jamais été très forte. L'évêque d'Évreux, vient alors au secours de sa sœur. Il nomme son neveu chanoine de sa cathédrale et lui accorde une prébende sur les revenus du sceau de son évêché. Deux ans plus tard, le chanoine adolescent change de prébende pour en recevoir une autre beaucoup plus importante : une des *Huit de l'ancienne fondation ou de la baronne d'Angerville*, propriété du chapitre. Ces collations de bénéfices peuvent étonner aujourd'hui ; elles n'avaient rien d'anormal autrefois, selon le droit et les usages de l'époque. François ne pouvait interrompre ses études pour aller réciter l'office au chœur de la cathédrale d'Évreux. M^gr^ de Péricard lui nomme un suppléant, car le chapitre d'Évreux était riche en biens-fonds, largement doté et jouissait de nombreux privilèges. De son côté, François de Péricard était un évêque comme le voulait saint Paul. C'est grâce à lui que François de Laval put terminer ses études littéraires et philosophiques à La Flèche, dans l'été de 1641.

En 1639, François connut le Père Gabriel Lalemant, futur martyr des Iroquois, qui arrivait à La Flèche en qualité de surveillant et qui avait fait le vœu de consacrer sa vie aux missions canadiennes. On lisait passionnément à La Flèche les *Relations* des Jésuites du Canada ; on en discutait durant les récréations.

Les congréganistes de la sainte Vierge ne parlaient plus que de missions lointaines. On venait de canoniser saint Ignace et saint François-Xavier (1622) : François aimait prier longuement devant les images des deux missionnaires. Avec ses confrères il ne rêvait plus que de souffrances et de martyres.

La vie régulière du collège s'écoulait chargée de travail et de prières. Sans préjuger de l'avenir, François notait les détails du règlement, l'équilibre des études et des loisirs, le sérieux de la vie que l'on tenait de Dieu et à qui il fallait la remettre avec ses fruits. Il s'attacha profondément au collège de La Flèche et aux directeurs de cette institution. Son cœur chantera un jour sa reconnaissance à la pensée de tout ce qu'il devait aux Jésuites et il écrira à leur Général à Rome : « Dieu seul qui sonde les reins et les cœurs, et qui pénètre jusqu'au fond de mon âme, sait combien j'ai d'obligation à votre Compagnie, qui m'a réchauffé dans son sein, lorsque j'étais enfant, qui m'a nourri de sa doctrine salutaire dans ma jeunesse et qui depuis lors n'a cessé de m'encourager et de me diriger . . . Je vous conjure de ne point voir dans cette expression de mes sentiments de reconnaissance le simple désir de remplir un devoir de convenance ; c'est du fond de mon cœur que je vous parle. Je sens qu'il m'est impossible de rendre de dignes actions de grâce à des hommes qui m'ont appris à aimer Dieu et ont été mes guides dans la voie du salut et des vertus chrétiennes . . . » Or François de Laval n'était pas homme à farder sa pensée. Il eut aussi la chance merveilleuse de faire ses études loin des disputes. Pascal ne songeait pas encore à écrire ses *Provinciales.* Les pédagogues en congrès n'étaient pas à la mode. Montaigne était mort, qui parlait des geôles « aux enfants suppliciés » ; Rabelais, mort lui aussi, ne pouvait rien contre les « collèges de pouilleries ». Molière, plus tard, ne s'occupera que de l'éducation des femmes. Et quand, en 1679, Bossuet exposera au pape Innocent XI, le programme pédagogique imposé au Dauphin, François sera évêque de Québec.

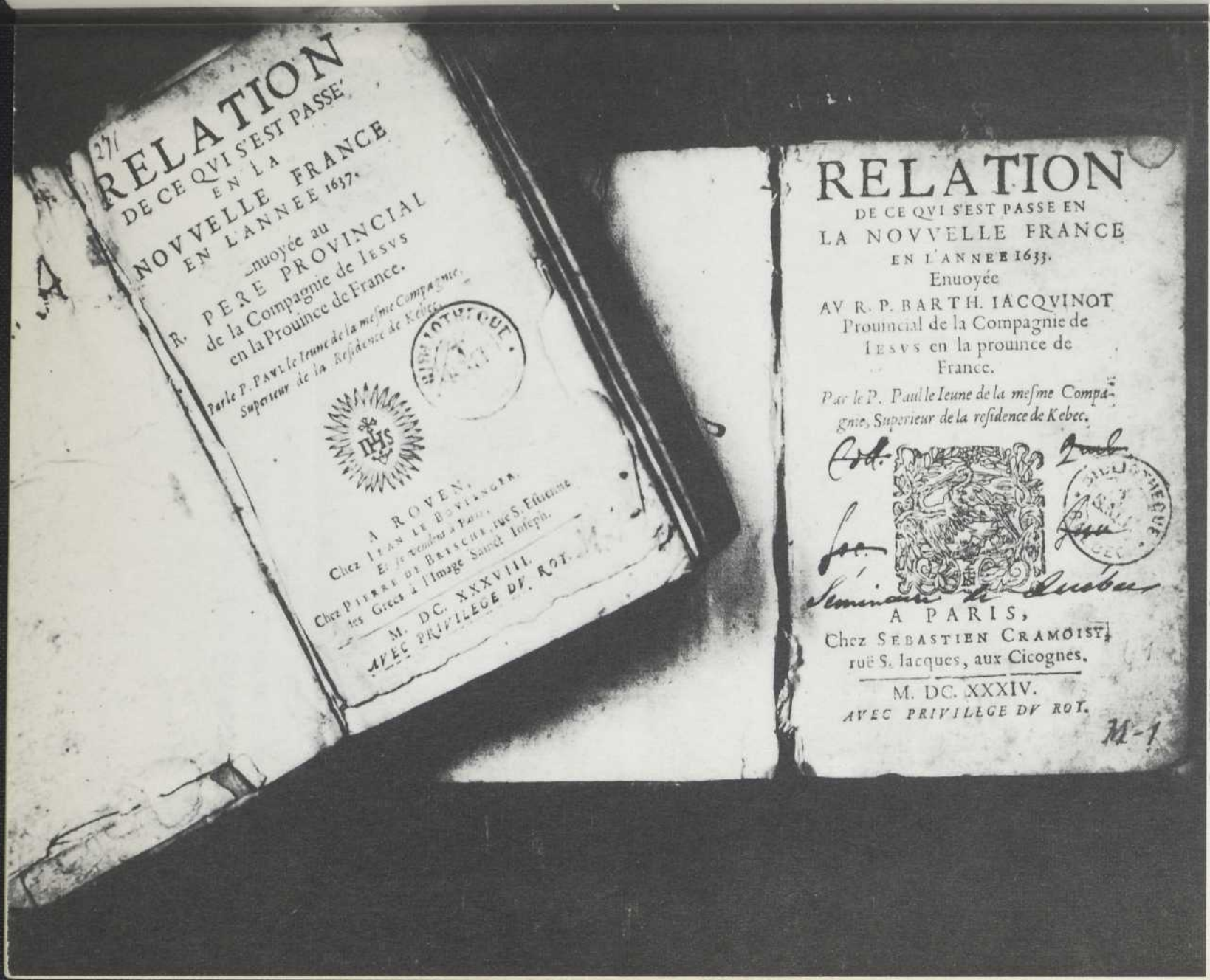

« On lisait passionnément à La Flèche les *Relations* des Jésuites du Canada . . . »

« On y lisait . . .
les œuvres
de saint Bernard. »

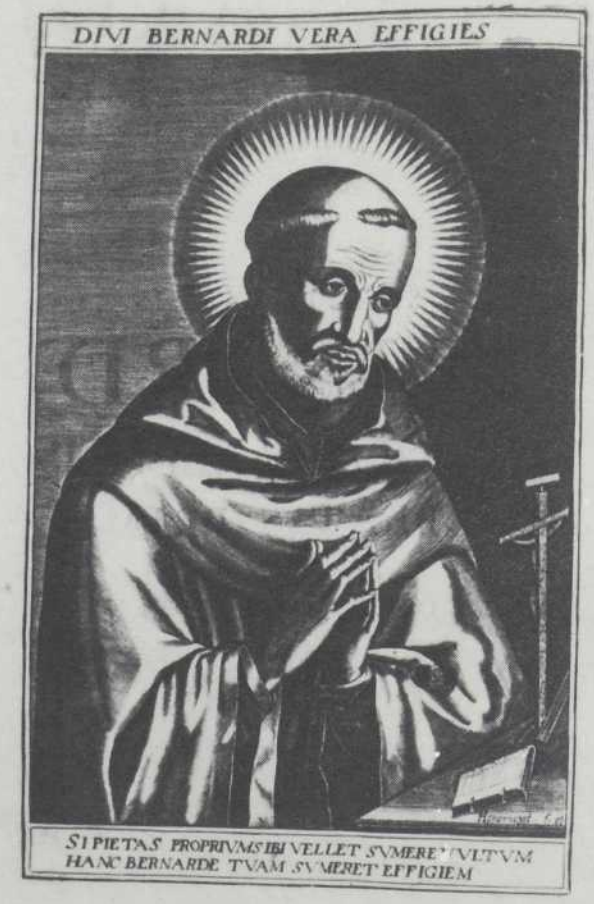

S. PATRIS

BERNARDI CLARAVALLENSIS

ABBATIS PRIMI MELLIFLVI ECCLESIÆ DOCTORIS OPERA OMNIA,

NVNC DEMVM IN QVINQVE TOMOS ordine conuenientiori quam hactenus digesta, & ab innumeris superiorum Editionum naeuis diligenti cura, & cum MSS collatione castigata.

HIS NVNC PRIMVM ADDVNTVR MVLTA HACTENVS INEDITA Epistolarum Argumenta, Tractatuum in Capita distinctiones, lemmata, quæque marginalia nouis Scriptorum, Rerum, Locorumque Communium Indices.

ACCEDVNT LIBRI VII. VITÆ S. BERN. ELOGIA: ITEM CHRONOLOGIA Vitæ & Scriptorum Eiusd. Annotationes, aliaque ad hanc Operis, & commentorum Lectionis.

STVDIO ET LABORE IACOBI MABILLON MONACHI ORDINIS S. BENEDICTI E CONGREGATIONE S. MAVRI in Regiâ Celsi Pastoris.

PARISIIS,

M. DC. XLV.

CVM PRIVILEGIO REGIS.

François de Laval aurait pu faire ses études théologiques à La Flèche. Mais la renommée du collège de Clermont, à Paris, l'attire. D'ailleurs les études à Clermont sont gratuites, par faveur royale. François a 19 ans, et s'il convient de reprendre un mot de saint Grégoire de Nazianze, « il était prêtre avant que d'être prêtre ».

À l'époque, le collège de Clermont était sous la direction de l'ascète Julien Hayneuve ; il se trouvait en pleine quartier des écoles, un peu écrasé et pressé par les édifices voisins. Il s'ouvrait sur la rue Saint-Jacques, étroite, boueuse, crottée et remplie d'animation. Les cochers dont se moque Boileau dans *les Embarras de Paris* faisaient assez souvent retentir leurs jurons jusque sous les fenêtres des Pères. Le collège qui dépassait l'université de plusieurs longueurs de nez, comptait une population de deux mille étudiants. François de Laval y entra pensionnaire. Les pensionnaires étaient si nombreux à Clermont qu'on ne pouvait songer à leur donner à chacun une cellule. Ils partageaient des chambres communes de quinze à vingt étudiants. Ils avaient là leur lit isolé par une courtine. Le lit, un tabouret, une table pour l'étude composaient le mobilier. Ces espèces de chambrées s'appelaient *cubicules*. On les chauffait légèrement en hiver, mais jamais les classes ni la chapelle.

François de Laval aimait sans doute sa chambrée, mais il se plaira surtout dans la chapelle glacée, anticipation des églises du Canada où l'on gèlera abondamment tout le temps du régime français. Il aimait aussi à s'isoler dans la turbulence assez commune aux maisons populeuses. D'ailleurs la section théologie tranchait visiblement sur l'ensemble. On y étudiait l'Écriture Sainte, le *Maître des Sentences*, les *Décrets* du saint Concile de Trente et la *Somme* de saint Thomas. On y lisait comme à La Flèche, les fameuses *Relations*, et les œuvres de saint Bernard. À La Flèche, François avait été de la Congrégation de la sainte Vierge ; à Clermont, il fut, sous la direction du Père Jean Bagot, l'un des membres les plus fervents de la

Congrégation des Pensionnaires et l'un des étudiants les plus appliqués à la théologie de saint Thomas. Et si La Flèche ne permettait pas les vacances au foyer, Clermont les autorisait. L'étudiant de Clermont profitait de ses vacances pour aller revoir sa mère, la consoler dans ses épreuves.

L'« illustre veuve de haut et puissant seigneur Messire Hugues de Laval » avait ses croix à porter : Hugues, son sixième fils meurt tout jeune (il avait onze ans), loin du château de Montigny ; deux ans plus tard, c'est le fils aîné des Laval qui tombe victime de sa bravoure à la bataille de Fribourg où commandait Condé ; l'année suivante, le second fils succombe à la bataille de Nordlingen.

Qui va continuer le nom glorieux des Laval ? François se trouve naturellement appelé à succéder à ses frères aînés dans l'héritage : le chanoine d'Évreux devient par le sort des choses seigneur de Montigny. Il a vingt-deux ans. Il n'a reçu encore aucun des ordres sacrés. Un nom glorieux l'attend et, qui sait ? un avenir superbe. On fait pression sur lui : l'évêque d'Évreux insiste pour que François renonce à l'état ecclésiastique ; même sa mère souhaiterait maintenant le voir revenir au monde, se pourvoir en mariage, afin de perpétuer le nom et la gloire des Laval. Voilà bien une situation cornélienne. Que va-t-il arriver ?

François de Montigny pèse le pour et le contre. D'un côté, il y a les insistances d'un évêque, les larmes d'une mère, la promesse d'un avenir reluisant ; de l'autre côté, il y a les âmes à sauver, il y a Dieu à qui François s'est donné totalement. Le tonsuré ne songe pas sérieusement à se reprendre. Il prie, il réfléchit. Et lui qui, jusqu'ici, avait été porté pour ainsi dire par les siens, il devra décider de lui-même. Dans le secret, il résout de rester parmi le monde aussi longtemps qu'il le faudra pour assister sa mère et préparer son frère cadet à prendre la succession paternelle. Mais il ne renoncera pas à sa vocation. Au bout de dix-huit mois, il obtient de Madame de Laval la

permission de retourner au collège de Clermont. Par ailleurs, Monseigneur de Péricard, gravement malade, lui confesse le regret qu'il a de l'avoir incité à quitter la vie ecclésiastique. François confie sa mère à la Mère des mères et reprend dans l'automne de 1646 le chemin de Paris.

À Clermont, François ne compte que des amis. Les plus illustres sont MM. Pallu, Chevreuil, Boudon, que l'on appelait la « petite vierge » à cause de sa pureté diaphane, De Meurs, Fermanel, Jean Dudouyt, Ango de Maizerets. Personne ne fut surpris de le voir revenir. François reprit ses études et se prépara dans le silence de la retraite à recevoir les ordres sacrés. Le Père Bagot l'aida beaucoup de ses conseils ; et, le premier mai 1647, François fut ordonné prêtre. Il avait tout juste vingt-quatre ans et un jour. Mais il avait la maturité de celui qui écrira un peu plus tard : « Il n'y a que Dieu seul ; . . . tout le reste n'est que pur néant. » Et sous sa plume, ces affirmations ne sont pas de la littérature.

CHAPITRE II

Le jeune prêtre

« Le travail d'un élu de Dieu s'effectue à la fois en profondeur, en étendue et en durée. »

(Hubert COLLEYE.
Hauts lieux de chrétienté.)

Les *Informations canoniques*, en parlant de la vie sacerdotale de M. de Montigny, affirment qu'« il célébrait chaque jour la sainte messe avec une piété exquise et remplissait assiduement et à la perfection toutes ses fonctions sacrées ».

Après son ordination, François retourne au château paternel. Il reste, pour le moment, seigneur de Montigny et conserve tous ses droits et titres. Avec l'esprit calme et réaliste qui le caractérise, M. de Montigny s'occupe de bien administrer le patrimoine de sa famille, grâce à la permission bienveillante de l'évêque d'Évreux. Cela ne l'empêche pas de se rendre souvent à Paris pour des récollections que préside ordinairement le Père Bagot. En compagnie de ses confrères, François de Laval se fortifie dans la pratique des œuvres de miséricorde spirituelle et temporelle. On visite les hôpitaux pour y soigner les malades : et c'est là le passe-temps favori du jeune prêtre ; on va porter des consolations aux prisonniers et des secours aux

pauvres. On visite et l'on instruit, à la manière de Monsieur Vincent. M. de Montigny offre lui-même l'hospitalité de sa demeure à Henri-Marie Boudon, très pauvre, qui passera quelques vacances à Montigny-sur-Avre et restera un des meilleurs amis de Mgr de Laval.

François aimait aussi faire seul de longs pèlerinages à pieds, sans argent, en mendiant son pain. Il cachait avec soin son nom afin de ne rien perdre des mépris qu'on témoigne généralement aux pauvres qui tendent la main, heureux d'avoir à souffrir « pour l'amour de Dieu ». Le tout n'allait pas sans peine ; car les routes de France à l'époque, surtout la nuit, ressemblaient un peu à celle qui descendait de Jérusalem à Jéricho.

* * *

En décembre 1648, Mgr Jacques du Perron, successeur de Mgr de Péricard à l'évêché d'Évreux, confère à M. de Montigny la charge de grand archidiacre de son diocèse. L'évêque a remarqué les vertus, les talents et la noblesse au sens rigoureux du mot, toutes les qualités du jeune prêtre.

À cette époque, l'archidiacre, dans un diocèse, était considéré comme « l'œil et la main de l'évêque » pour tout ce qui intéresse le culte divin et le temporel des églises, la répression des abus, le soin et l'entretien des pauvres et des malades. Les pauvres et les malades, on le sait, étaient déjà très chers à François de Laval.

C'est à la mi-décembre 1648 que M. de Montigny prit possession de son archidiaconé d'Évreux « par procureur » ; car avant d'exercer ses nouvelles fonctions, il doit, pour se conformer aux prescriptions du Concile de Trente, prendre sa licence en droit canon à l'université de Paris. Il est prêt au printemps de 1649. Il avait à veiller sur cent cinquante-cinq paroisses et quatre succursales ; il s'imposa le devoir de les visiter régulièrement. Cette visite n'était pas une sinécure. Il était obligé

à la plus grande prudence, car on se trouvait au plus fort de la Fronde qui semait un peu partout le désordre et ébranlait l'autorité. D'autre part, les nouvelles doctrines, le jansénisme en particulier, commençaient à montrer leur ivraie. L'agitation des esprits ne favorisait ni l'ordre, ni la discipline, ni la résidence. L'archidiacre visitait les églises, s'intéressait avec minutie des mœurs régnantes, de l'instruction religieuse ; il réglait les questions litigieuses, s'informait du sort des miséreux, prêchait lui-même dans chaque paroisse avec une éloquence forte et simple. Sa patience, son train de vie austère prêchaient autant que sa parole. On s'étonnait de voir un personnage de si haute naissance s'astreindre à des besognes fastidieuses et parfois répugnantes, surtout lorsqu'il s'agissait du soulagement des malades et des pauvres. Il avait une manière de sourire et de regarder son monde, qui en imposait.

Ce ministère dura près de cinq ans.

Ici encore des témoignages désintéressés et irrécusables affirment que M. de Laval « a rempli ses fonctions avec une exactitude et une dignité qui lui firent le plus grand honneur » : c'est l'attestation de M^gr^ Servien, évêque de Bayeux, dans les *Informations canoniques*. M. Blanpignon, abbé commendataire du monastère de l'Aumônerie, de l'ordre de Cîteaux, dans le diocèse de Chartres, et M. Picques, curé de Saint-Josse, à Paris, s'expriment d'une manière encore plus explicite : « Il a rempli à la perfection ses fonctions d'archidiacre, à l'édification de tous, avec beaucoup de fruit, avec un zèle qui lui a mérité les plus grands éloges, visitant avec un très grand soin les paroisses de son archidiaconé, réprimant les abus et annonçant fréquemment la parole de Dieu dans le cours de ses visites. »

* * *

Le grand archidiacre d'Évreux n'était pas tenu à la résidence rigoureuse. Il pouvait passer une partie de l'année à

Paris, chez « les Bons Amïs », se livrer avec eux aux exercices de piété, à l'accomplissement spontané et joyeux de toutes sortes de bonnes œuvres. Les Bons Amis formèrent une Congrégation miniature. Des activités coordonnées ont toujours plus de force que l'action isolée : on résolut donc de vivre en communauté pour se consulter plus facilement, prier mieux, préparer les plans d'attaque. À l'unanimité, on donna la présidence à M. de Laval, tandis que le Père Bagot demeurait l'âme du mouvement. Il s'agissait de se sanctifier tout d'abord pour aider aux misères innombrables de la capitale du royaume. Il y avait parmi les Congréganistes, des ecclésiastiques et des laïques. La salle où l'on se réunissait n'avait pour ornement que la pauvreté, avec l'image des Cœurs de Jésus et de Marie. Qu'on n'aille pas imaginer des réunions mondaines, des dialogues à la Platon où l'on ferait assaut d'esprit. On priait longuement. On mettait en commun les ressources propres à chacun ; et l'on partait à la recherche du pauvre. Le pauvre, c'était le mendiant bilieux, sûri dans la souffrance des longues guerres de religion, devenu parfois plein de méchanceté ; c'était le vagabond malade et ignorant. C'était l'hospitalisé fiévreux, considéré toujours comme un « pestiféré », dont on n'approchait qu'avec des précautions infinies. L'œuvre de M. Vincent devait se continuer surtout dans les hôpitaux « fournaises de douleurs et d'horreurs ».

M. de Laval prend, à soigner les pauvres, les procédés de douceur, de compassion expérimentée qui vont lui servir dans un autre pays que le sien. Entre-temps, il ne pressent rien des événements qui se préparent.

* * *

Le Père Alexandre de Rhodes, missionnaire de l'Extrême-Orient, arrive à Paris. Il cherche à obtenir des vicaires apostoliques pour la Chine, la Cochinchine et le Tonkin. À Rome, il

a exposé ses projets au Souverain Pontife, Innocent X, et le pape est entré tout à fait dans les vues du Père de Rhodes. Réunion d'urgence chez les Jésuites. Le Père Bagot parle aussitôt de la Société des Bons Amis comme d'une pépinière d'apôtres. Les deux Pères se rendent à la salle commune des Congréganistes, et le Père de Rhodes expose devant les associés réunis le but de son voyage en France. La parole éloquente du missionnaire, sa figure émaciée, ses yeux brûlants du feu de la charité émeuvent tout le monde et chacun se déclare prêt à accepter les sacrifices qu'on va exiger de son dévouement. Comme cela va de soi, la prière s'impose puisqu'il faut choisir parmi tant de bonnes volontés. Le choix des deux Pères s'arrête sur MM. de Laval, Picques et Pallu. À moins d'obstacles imprévisibles, les trois jeunes prêtres seront donc nommés pour les vicariats apostoliques de la Chine, de la Cochinchine et du Tonkin. Ils n'offrent aucune résistance, encore qu'ils soient un peu effarés de la vitesse des événements. Ils font une retraite de dix jours pour implorer les lumières du Saint-Esprit sur leur vocation, et s'en remettent à l'autorité pour que leurs noms et leurs qualités soient transmis au Saint-Siège par le nonce du pape à Paris.. Le Saint-Père décidera. On est à la fin de l'année 1653.

Le nonce, M^gr^ Bagni, et le Père de Rhodes écrivent à Rome qu'ils ont découvert des prêtres « séculiers d'un grand mérite, unissant, à la sainteté et au zèle, la prudence et la science ». La duchesse d'Aiguillon garantit une fondation de deux cents écus pour chacun des évêchés à créer. Des évêques interviennent près du Saint-Siège, des membres de la Compagnie du Saint-Sacrement. Cependant, à Rome, on a su que les futurs candidats avaient demandé à être étroitement rattachés aux missions de la Compagnie de Jésus. Or la Congrégation de la Propagande entendait bien diriger elle-même les missions nouvellement organisées : on arrêta toutes les négociations. D'autre part, en France, on ne voyait pas très bien le moyen

d'insérer des vicaires apostoliques dans les cadres épiscopaux. De plus le Portugal s'oppose à l'envoi en Extrême-Orient d'évêques qui ne sont pas portugais. Et le pape Innocent X meurt en 1655.

Trois ans plus tard, le pape Alexandre VII reprit efficacement le projet d'envoyer en Extrême-Orient des vicaires apostoliques recrutés en France. Sur les trois candidats du Père Bagot, seul fut élu M^gr^ Pallu. M. Picques avait accepté la cure de Saint-Josse, à Paris. Quant à M. de Laval, il est secrètement question de lui pour qu'il aille exercer son zèle dans l'Amérique du Nord, un pays autrement difficile que le Tonkin. Il ignore encore tout de cette vocation singulière. Quoi qu'il en soit, dans l'été de 1654, il se démet de son archidiaconé d'Évreux en faveur de son ami Henri-Marie Boudon.

* * *

François de Laval avait entendu parler de M. de Bernières de Louvigny dans les termes les plus flatteurs. Jean de Bernières-Louvigny, trésorier de France dans la généralité de Caen, exerçait à son époque un prodigieux ascendant sur ses contemporains par l'austérité de sa vie, l'éclat de sa vertu, son dévouement pour toutes les bonnes œuvres : « un saint », écrit Daniel-Rops ; « un homme ravissant » d'après notre Marie de l'Incarnation. Il venait de faire construire à Caen un Ermitage. Cet Ermitage était une grande maison en pierres de taille, aux murs de trois pieds d'épaisseur. Des toits pointus, coupés de lucarnes. M. de Bernières l'avait fait ériger dans la cour trop grande du monastère des Ursulines fondé par sa sœur, Jourdaine de Bernières. Il y accueillait des évêques, des prêtres, des laïques, jamais en très grand nombre, pour que le recueillement y fût plus facile. « Les occupations ordinaires de ce séjour étaient la prière, la mortification, les entretiens spirituels. Les récréations étaient de travailler à l'hôpital, d'y

servir les pauvres, de faire leurs lits, de panser leurs plaies. » Pareille maison devait séduire M. de Laval qui décida d'y aller vivre quelque temps. Il n'y demeura cependant que par intervalles, de 1654 à 1658 ; car il devait se rendre assez souvent à Montigny, aider sa vénérable mère. Il ne négligeait pas non plus la société des Bons Amis. La direction du Père Bagot à Paris et l'influence de M. de Bernières à Caen couronnèrent en quelque sorte la formation spirituelle de M. de Laval.

La ville de Caen comptait, vers le milieu du siècle, nombre de sociétés religieuses. Les Eudistes y tenaient tête aux jansénistes venus pour saper la forteresse spirituelle de la ville normande. Le Père Eudes et M. de Bernières souffrirent mille calomnies des adeptes de Saint-Cyran et en particulier du fameux Nicole. C'est à l'Ermitage et dans les bonnes relations entre les Eudistes, les Jésuites et les disciples de M. de Bernières que M. de Laval connut de bonnes heures de bataille pour la pureté de la doctrine et qu'il accentua si possible sa dévotion pour le Christ crucifié, dévotion si chère aux missionnaires du Canada. Entre M. de Laval et le Père Eudes se noua une solide amitié. Certaines prières de l'Ermitage et des Eudistes ont passé au Canada et on les retrouve avec ravissement dans les deux Maisons des Eudistes et du Séminaire de Québec.

On lisait à l'Ermitage comme à La Flèche et comme à Clermont les pages émouvantes des *Relations*. De plus, M. de Bernières avait aidé efficacement à la fondation d'un monastère des Ursulines à Québec. Les trois syllabes du mot Canada avaient pour tout le monde des résonances délicieuses. Sans les jansénistes, la vie aurait peut-être été trop heureuse à Caen. C'est ainsi que l'évêque de Bayeux, M^gr^ Molé, alla jusqu'à vouloir démolir le séminaire des Eudistes. Son successeur, M^gr^ Servien, fut assez dur aussi pour le Père Eudes. Mais, il s'adoucit par après ; et c'est à cet évêque que l'on doit un témoignage magnifique sur la vie de M. de Laval à l'Ermitage et sur l'activité du disciple de M. de Bernières dans la vieille ville

normande ; il loue sans restriction la vie pure et intègre de M. de Laval, les exemples de vertu que le jeune prêtre donna à Caen, les services qu'il rendit à M^gr^ Servien lui-même dans l'administration de son diocèse. Il note en particulier deux affaires : la réforme d'une maison de religieux et la défense d'un hôpital dirigé par des religieuses. Deux problèmes très délicats. Pour la défense de l'hôpital, M. de Laval fut même obligé d'aller à la Cour. Il sut déjouer par sa droiture et sa patience les intrigues les mieux ourdies : il gagna la cause des Hospitalières et, sans y penser, prépara par son talent et sa parfaite loyauté, la cause dont il allait lui-même être bientôt l'objet.

CHAPITRE III

Le grand appel

« Quand même une armée se rangerait en bataille contre moi, mon cœur ne craindrait pas. »

(*Ps. XXVI*, 3.)

Le Canada avait repris souffle et vigueur après l'épisode de l'occupation anglaise, sous les frères Kirke. Le pays n'a que quarante-cinq ans d'existence. Sa population peu dense s'accroche, au hasard des trouées dans la forêt, le long du fleuve Saint-Laurent et des rivières. La vie est rude et les paresseux n'y résistent pas. L'hiver dure presque cinq mois avec des alternances de tiédeurs et de glaces. L'été est beau mais gâté par des pluies fréquentes et des nuées de moustiques. Le voisinage des indigènes n'offre rien de sûr. Les sauvages n'ont pas du tout la poésie que voudront leur donner des théoriciens du XVIII^e^ siècle. L'établissement français est lent, pénible, très difficile et seuls font fortune les marchands de castors et certains trafiquants.

Cependant quelques îlots de civilisation se précisent à Québec, à Montréal et à Trois-Rivières. Parmi les missionnaires, règne la plus sainte émulation. Les Récollets qui ont

semé la foi en Nouvelle-France ne sont pas revenus, mais les Jésuites sont de retour ; et ils ont charge d'âme, tant du côté français que du côté indigène. La moisson est immense dans son aire, mais les ouvriers sont peu nombreux. Et malgré leurs succès, les Jésuites voient l'avenir avec un peu d'angoisse. En 1647, le Père Jérôme Lalemant écrit que « jusque là on n'avait eu rapport à aucun évêque pour le gouvernement spirituel du pays . . . et que l'on ne croyait plus pouvoir s'en passer ». Le Père exprime un désir général. Qui, sinon un évêque, pouvait mettre sur pied les paroisses, leur donner l'érection canonique ? Qui pouvait organiser un clergé séculier et pourvoir aux futures ordinations ? Et la confirmation ? Et les constitutions des religieuses ?

La Compagnie de Montréal établie dans son île en 1642 essaya dès 1645 à faire nommer un évêque au Canada. La question va s'agiter en France et va venir tout près d'aboutir. À Québec, cependant, Marie de l'Incarnation, qui sait tout, estime que le temps n'est pas encore venu ; que si, d'ailleurs, un évêque était nommé au Canada, il serait judicieux que ledit évêque « ne fût pas contraire aux desseins des Jésuites ».

Pour multiplier les retards, certains évêques de France prétendent avoir juridiction sur le Canada : ils avancent comme raison que les colons partent des ports situés dans leur diocèse et que les aumôniers des vaisseaux traversant les mers ont pris en France les pouvoirs exercés pendant la traversée, voire au lieu de débarquement : l'océan n'étant qu'une « fiction ». L'archevêque de Rouen et l'évêque de La Rochelle sont les plus obstinés dans leurs prétentions. Il va sans dire que le Saint-Siège ne voulut jamais reconnaître cette juridiction « colorée » et que, jusqu'en 1647, les missionnaires en tinrent compte peu ou prou. N'empêche qu'à l'insu du Général des Jésuites à Rome, quelques Pères se rattachent à l'archevêque de Rouen et vont jusqu'à reconnaître sa juridiction en pleine église paroissiale à Québec : leur supérieur se trouve dès lors

grand vicaire pour la région de Québec et l'archevêque envoie à Montréal comme grand vicaire, Gabriel de Queylus, un sulpicien : imprudences qui allaient rendre difficile la nomination d'un évêque. Ce M. de Queylus, d'un zèle ardent et candidat de la Compagnie de Montréal, en vertu des pouvoirs qu'il croit posséder, se nomme curé de Québec et exerce une juridiction « qui donna beaucoup d'exercice à nos Pères », écrit une annaliste.

Les Jésuites qui tenaient toute l'Église du Canada entre leurs mains et qui l'avaient déjà arrosée de leur sang, se ressaisirent. La reine souhaiterait comme évêque un des leurs. Or ils ne peuvent, selon leurs constitutions, accepter l'épiscopat pour eux-mêmes, mais ils font connaître à la Cour leur candidat. L'homme de leur choix est leur ancien élève de La Flèche et de Clermont, François de Laval, qui n'avait manqué que de peu un vicariat apostolique au Tonkin. Ils augurent excellemment de la vertu et des mérites de M. de Montigny. Ils le présentent donc à la reine Anne d'Autriche, régente du royaume durant la minorité de Louis XIV.

* * *

François de Laval se trouvait à l'Ermitage de Caen, lorsqu'on alla lui proposer, de la part des Jésuites, l'épiscopat de la Nouvelle-France. Il n'ignore rien de la pauvreté de l'Église du Canada, du climat très dur de cette terre lointaine. Mais la plupart des Pères qui ont été ses professeurs y combattent le bon combat. Il pense aux martyrs qu'il a connus à Clermont. Alors l'élève du Père Bagot et de M. de Bernières croit voir dans la proposition qu'on lui fait, une « douceur » de la Providence à son égard. Il avoue même « que par des mouvements secrets il se sentait porté d'aller plutôt en un pays sauvage qu'en un civilisé et abondant en toutes choses nécessaires à la vie, qui ne se trouvent que difficilement en la Nouvelle-France ». Ainsi s'exprime le roi dans sa supplique au Souverain Pontife pour

demander que M. de Laval soit nommé à l'évêché du Canada.

Anne d'Autriche, favorable aux Jésuites, et Louis XIV ont pris l'affaire en main ; le roi entre en communication avec le Saint-Siège : il veut obtenir la nomination du nouvel évêque. Mais tout ne va pas aussi vite qu'il le désire. Rome a des raisons de se méfier d'un souverain dont la politique est déjà bien tatillonne. D'autant que le roi a parlé d'un Père de Laval et l'on veut savoir à quelle communauté appartient ledit Père. Les tractations sont longues au point que M. Gueffier, l'agent de la Cour auprès du Saint-Siège va jusqu'à faire entendre au Souverain Pontife « que, d'après ce qu'on avait mandé au roi, Sa Majesté avait lieu de craindre que, si l'on n'envoyait au plus tôt un évêque au Canada, la religion ne s'y perdit ».

* * *

À l'Ermitage de Caen, M. de Laval ne s'agita pas le moins du monde. Il savait par cœur les passages de saint François de Sales contre l'empressement et s'en tint au précepte de M. de Bernières : « Il faut s'abandonner à la conduite de Dieu et accepter l'emploi que la Providence nous donne sans l'avoir recherché. » Il continua ses prières, ses pénitences et les œuvres de miséricorde spéciales à l'Ermitage. La seule démarche qu'il se permit, sur les instances de M. Gueffier et le conseil de M. de Bernières, ce fut de se rendre à Paris en 1657, prier le nonce de vouloir bien faire procéder aux informations canoniques, conformément aux constitutions apostoliques, sur sa vie, ses mœurs, sa doctrine, son âge et sa naissance. Ces *informations* déjà faites quand il avait été question d'un vicariat apostolique au Tonkin, avaient été perdues. La nouvelle enquête eut lieu en juillet 1657. M. de Laval en confia les documents à son ami M^gr^ Pallu qui se rendait à Rome et M^gr^ Pallu les remit lui-même à M. Gueffier. La supplique du roi au

Souverain Pontife était très pressante. Sans doute Anne d'Autriche y avait-elle mis la main, conseillée par les Pères Jésuites. Il convient de la lire :

« Les vertus (du candidat proposé) l'ont rendu si recommandable, qu'il a été sollicité de plusieurs endroits d'aller travailler dans la vigne du Seigneur . . . Nous eussions pu proposer à Votre Sainteté d'autres personnes qui eussent pu avancer cette bonne œuvre, si nous n'avions jugé celle du dit Laval leur devoir être préférée par les témoignages qui nous ont été rendus de son insigne piété par des personnes très éclairées, en sorte que . . . nous pouvons dire qu'il serait difficile de commettre le soin d'un si vaste pays à quelqu'un qui s'en fût mieux acquitter que lui. »

Enfin, le 11 avril 1658, la Congrégation de la Propagande qui souhaitait voir le Canada dépendre directement du Saint-Siège, proposa à l'approbation du Souverain Pontife la nomination de François de Laval comme « vicaire apostolique » du Canada, avec un titre d'évêque *in partibus infidelium.* Le pape Alexandre VII approuve la nomination ; et les bulles du nouvel évêque de Pétrée sont données à Rome le 3 juin et transmises à Paris par la voie des banquiers expéditionnaires.

Marie de l'Incarnation avait suivi de Québec les péripéties de l'affaire, les négociations laborieuses où se mêlèrent des intrigues persistantes. Sans connaître autrement M. de Laval que par les voix de la renommée, elle écrit aussitôt de Québec : « Que l'on dise ce que l'on voudra, ce ne sont point les hommes qui l'ont choisi. » Pour elle, François de Laval est vraiment l'élu de Dieu.

* * *

Les bulles obligent M. de Laval à se faire consacrer au plus tôt. Le nouvel élu choisit ses évêques consécrateurs, fixe avec eux le jour et le lieu de son sacre et se rend à l'Ermitage se prépa-

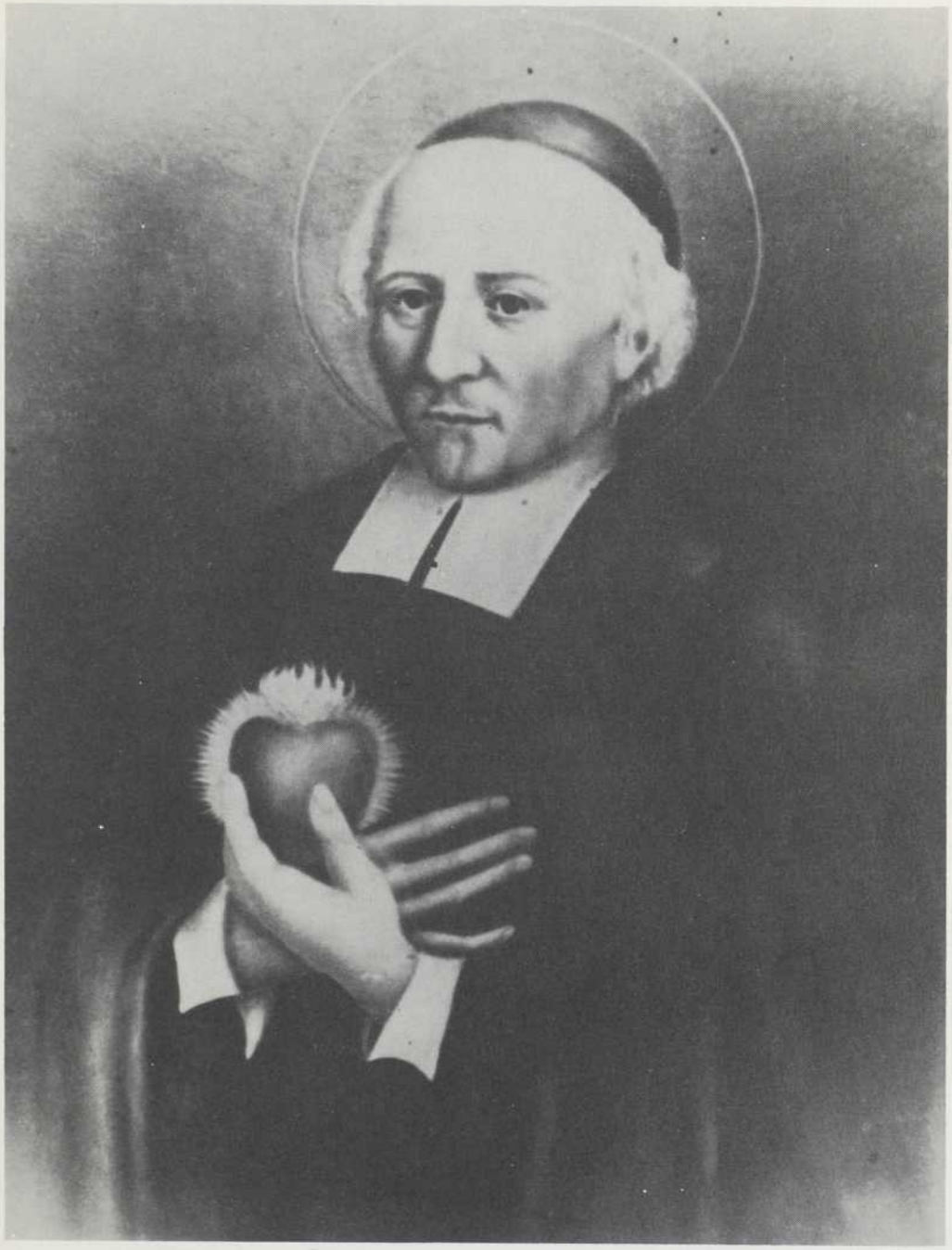

« Entre M. de Laval et le Père Eudes
se noua une solide amitié . . . »

« Anne d'Autrich
. . .t

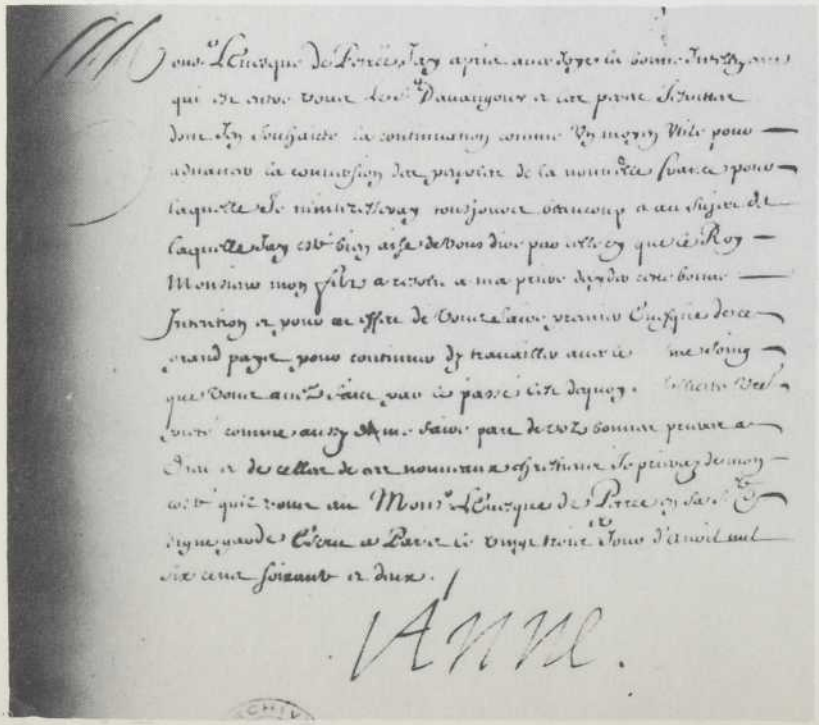

uis XIV
t pris l'affaire
mains . . . »

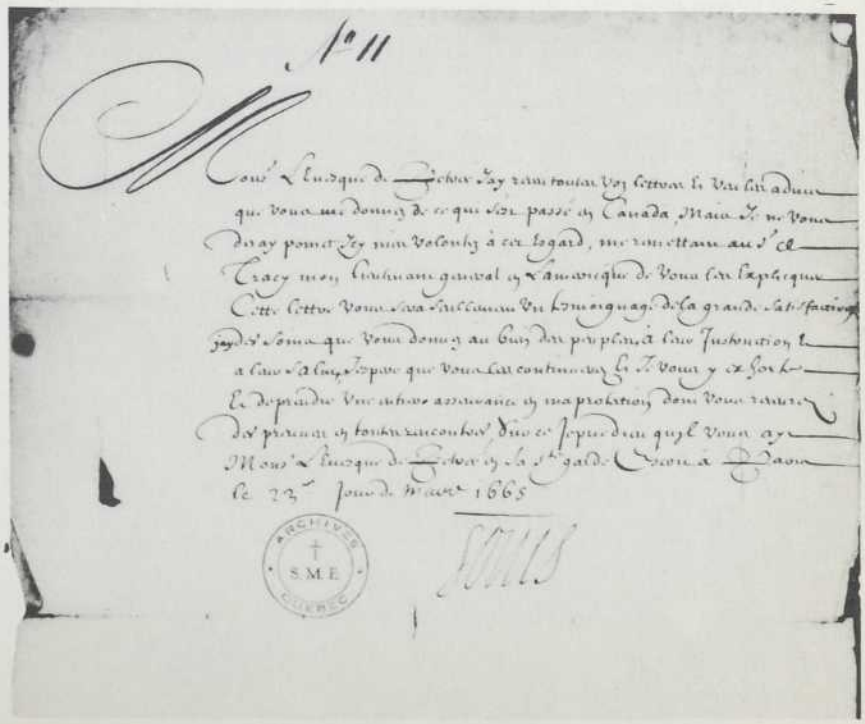

« Le pape
Alexandre VII
approuve
la nomination. »

rer dans la retraite. Cependant l'*Inimicus homo* montre à sa manière son mécontentement et va remuer une vague d'oppositions. Imbu des idées gallicanes de son temps, l'archevêque de Rouen soulève une tempête : il adresse une circulaire véhémente à tous les évêques de France ; il intrigue de telle sorte auprès du parlement de Rouen que ledit parlement rend un arrêt défendant à M. de Montigny de s'ingérer dans les fonctions de Vicaire apostolique au Canada. Pris de peur, les évêques de Bayeux, d'Évreux et d'Ardue qui s'étaient engagés à consacrer M. de Pétrée, se désistent tous les trois : de la « belle ouvrage bien faite » comme dirait Péguy !

François de Laval a pris de bonne heure l'habitude des contradictions du sort. Il a pour lui la protection du Saint-Siège, l'appui de la reine-mère Anne d'Autriche, le soutien des prières de l'Ermitage et de ses amis. Il attend en toute sérénité. Bientôt le Saint-Siège, informé des agitations rouennaises, prie le nonce M^gr^ Cœlio Piccolomini de consacrer M. de Laval à Paris, dans une église exempte de la juridiction épiscopale. Les évêques de Rodez et de Toul acceptent d'assister le nonce. On choisit l'abbaye célèbre de Saint-Germain-des-Prés. Et le 8 décembre 1658, en la fête de l'Immaculée-Conception, François de Laval reçoit la consécration épiscopale, dans la grande chapelle de la Vierge. D'après le Père Jérôme Lalemant, un des évêques consécrateurs avait eu l'impression de consacrer un martyr. La cérémonie s'était déroulée à huis clos, sans faste et sans bruit : on ne voulait braver personne. Mais sous le regard de la Vierge et en communion avec le Sauveur crucifié, M. de Pétrée en acceptant la plénitude du sacerdoce, avait attaché pour toujours son âme à toutes les âmes du Canada.

M. de Pétrée se rend à Montigny-sur-Avre célébrer le grand événement, dans l'intimité, avec sa mère ; il n'oublie pas non plus la société des Bons Amis à Paris, rue Saint-Dominique. C'est là qu'il apprend qu'un nouvel orage a éclaté sur lui. Le Vicaire apostolique d'un pays aux trois quarts sauvage voit se

dresser contre lui toute la France métropolitaine : en effet, l'Église gallicane est en émoi. L'archevêque de Paris prend feu comme l'archevêque de Rouen : il se prétend lésé dans ses droits, du fait que la consécration de M. de Pétrée a eu lieu dans sa ville épiscopale et sans sa permission. Il alerte le Parlement de Paris qui défend à François de Laval de mettre ses bulles à exécution avant d'avoir reçu des lettres patentes, en bonne et due forme, et il fait signifier son arrêt par un huissier, le 19 décembre. D'autre part le Parlement de Rouen renouvelle contre M. de Pétrée son arrêt du 3 octobre.

M. de Pétrée ne s'émut pas autrement de ce tintamarre. Il se rappelait ses méditations sur le texte de saint François de Sales : « Les bourdons font bien plus de bruit et sont bien plus empressés que les abeilles, mais ils ne font sinon la cire et non point de miel : ainsi ceux qui s'empressent d'un souci cuisant et d'une sollicitude bruyante ne font jamais ni beaucoup de bien . . . Tenez toujours . . . la main du Père céleste . . . » François de Laval ne juge pas : il attend. Il étudie dans les *Relations* la géographie du Canada ; il s'édifie aux prouesses inouïes des missionnaires. Et il prie.

* * *

À Rome, on fut assez surpris de l'opposition faite par l'archevêque de Rouen au Vicaire apostolique du Canada. M. Gueffier s'en ouvre à la Cour : « Le Pape m'a fait savoir, par le secrétaire de la Propagande, qu'ayant eu avis que l'archevêque de Rouen s'opposait au vicariat apostolique de M. de Montigny au Canada, sur ce qu'il prétend que ce pays-là est de son diocèse, Sa Sainteté désirait que j'en écrivisse à la cour, afin que, comme ç'a été à l'instance de la reine que ce vicariat a été donné, il plaise à Sa Majesté de faire ordonner à mon dit sieur archevêque de se désister de cette prétention, puisqu'elle n'est pas bien fondée, vu qu'il n'a aucun bref du Saint-Siège pour

telle dépendance, et ne l'a pas acquise pour y avoir envoyé, comme il dit, des prêtres de son diocèse. »

L'agitation dure encore quelques mois. Mgr de Rouen ne lâche rien de ses prétentions. Tous les évêques gallicans le soutiennent avec l'approbation du cardinal Mazarin. On va jusqu'à demander à M. de Pétrée d'accepter d'être au Canada le grand-vicaire dudit archevêque. On connaissait mal François de Laval et sa droiture ennemie des compromissions. Enfin, le 27 mars 1659, M. de Pétrée reçut ses lettres patentes. « Nous voulons, écrivait le roi, que le Sieur de Laval, évêque de Pétrée, soit reconnu par tous nos sujets, dans la Nouvelle-France, pour y faire les fonctions épiscopales . . . » Mais les amis de Mgr de Rouen avaient réussi à faire insérer dans les lettres la clausule équivoque : « sans préjudice des droits de la juridiction ordinaire. » C'était une faute, et le nonce la fit remarquer au cardinal Mazarin. Pour réparer cette faute, Anne d'Autriche s'empresse d'écrire au gouverneur du Canada que c'était son intention bien arrêtée et celle de son fils (le roi) que M. de Pétrée exerçât au Canada la juridiction épiscopale à l'exclusion de toute autre ; et que le gouverneur fît repasser en France quiconque voudrait contrecarrer l'autorité de l'évêque et s'opposer à son établissement. Le roi écrit dans le même sens le 14 mai 1659, une lettre énergique et fière.

Le climat procédurier de l'époque s'accorde à merveille avec les humeurs fantasques de la Fronde. M. de Pétrée apparaît bien au-dessus des chicanes humaines, dans la majesté de son silence. Il sait d'ailleurs qu'on n'en veut pas à sa personne mais seulement à sa qualité de Vicaire apostolique ; et que ces contradictions viennent en lignes sinueuses des parterres du Malin mécontent.

IIe PARTIE

LE VICAIRE APOSTOLIQUE

CHAPITRE PREMIER

L'arrivée à Québec

> « Va-t-en de ton pays, de ta famille et de la maison de ton père dans un pays que je te montrerai. »
>
> (*Genèse*, XII, 1.)

M. de Pétrée ne songea plus alors qu'à préparer son départ pour la Nouvelle-France, la terre de missions tant souhaitée. Il règle doucement les affaires de sa famille ; il renonce à sa seigneurie et à tous ses droits d'aînesse en faveur de son frère cadet, Jean-Louis. Il dit adieu à M. de Bernières et à Madame de Laval, dans les grandes manières du XVII^e^ siècle, si éloignées des effusions romantiques : il ne devait plus les revoir en ce monde.

Au commencement d'avril, M. de Pétrée quitte Paris pour se rendre à La Rochelle, son port d'embarquement. Il laisse dans la capitale des pouvoirs de grand-vicaire pour ses affaires, à son ami M. Poitevin, le nouveau curé de Saint-Josse. Il emmène avec lui trois prêtres séculiers : MM. de Lauson-Charny, Torcapel et Pèlerin et un jeune tonsuré, Henri de Bernières, neveu de M. de Bernières-Louvigny, et le Père Jérôme Lalemant, ancien missionnaire au Canada et alors recteur au collège de La Flèche : François de Laval partait pour l'inconnu et il lui

semblait que le Père Lalemant allait être pour lui d'un très grand secours dans les premières rencontres.

Le vaisseau partit de France le 13 avril, un beau jour de Pâques ensoleillé.

Les voyageurs qui s'embarquaient pour l'Amérique, à l'époque des voiliers, savaient qu'ils « allaient à péril de mort ». La traversée de l'océan pouvait durer deux mois, même trois. « Les navires étaient petits, trapus, malodorants, dépourvus de tout confort. » Les passagers devaient loger dans l'entrepont peu commode, mal éclairé, mal aéré et qui devenait une prison infecte quand l'océan manifestait un peu d'humeur. « Un sommaire de toutes les misères de la vie », écrit le Père Biard . . . « Nous n'avions repos ni jour ni nuit. » Et Sœur Cécile de Sainte-Croix, compagne de Marie de l'Incarnation : « Nous eûmes une furieuse tempête qui dura quinze jours . . . On était contraint de prendre les repas à platte-terre et tenir un plat à trois ou quatre. » Diereville apporte lui aussi sa note : « On mangeait avec appétit, mais de préférence la nuit, pour ne pas voir les vers et sentir moins la pourriture. » Cependant, on trouvait moyen de rire : les nerfs étaient solides. Le prélat, qui s'attendait au pire, écrit avec un certain humour au Souverain Pontife : « La traversée de la mer n'a rien de très dangereux ; elle est d'environ huit cent lieues et se fait en deux ou trois mois. » C'est presque le ton de Marie de l'Incarnation : « Nous avons tous ressenti le mal de mer, mais cela n'est rien. » Les grandes âmes se ressemblent.

Il faut cependant en convenir, on est loin des paquebots modernes. Les santés les plus robustes souffraient violence de ces traversées. La dysenterie, la furonculose, le scorbut, la fièvre putride accompagnaient les voyageurs jusqu'au port d'arrivée. C'est ainsi qu'en 1662, Pierre Boucher verra mourir soixante des cent colons qu'il emmenait en Nouvelle-France. La mort prêchait à sa façon la fragilité des choses de ce monde et incitait à la prière quotidienne.

François de Laval fit une première escale à Percé, le 16 mai. On put se gorger d'eau fraîche et se débarbouiller. L'évêque passa trois jours à Percé. Il est émerveillé de la rive pittoresque, de la terre qui, par certains aspects, ressemble aux côtes normandes, de la roche en portique que viennent visiter les grandes lames de la mer et le vol d'innombrables oiseaux. Il est surtout ravi d'y accomplir les prémices de son ministère. Il ne se trouve pas au Tonkin mais en terre chrétienne. Les Pères Richard, Lyonne et Frémin, desservants de l'Acadie française, et informés de l'arrivée imminente de l'évêque, avaient réuni à Percé autant de néophytes que possible. Monseigneur y célébra la messe et donna la confirmation à cent quarante personnes, Français et sauvages. C'était la première fois que les sauvages voyaient un évêque et c'était la première fois que François de Laval voyait de vrais sauvages. Quelle mystérieuse communion d'âmes ! Les Français eux-mêmes éprouvaient une joie profonde. La majesté du prélat, son regard pénétrant et si bon, la douceur de ses paroles étaient pour chacun un merveilleux réconfort.

Après la cérémonie liturgique, on put se reposer. Le Père Lalemant fit la géographie physique et morale du Canada à M. de Pétrée et à ses compagnons. Le séjour à Percé se termina dans les prières, les chants en alternances latine, française et sauvage. Et, le 19 mai, l'on reprit le navire en direction de Québec.

* * *

Le voyage dura encore un bon mois, coupé de jours merveilleux, de tempêtes où le vent nord-est prenait la vedette et transformait le fleuve en petit océan démonté. Des journées parfumées et des froids piquants. La forêt triomphait partout sur les deux rives. Elle escaladait les montagnes. Sur le fleuve, on montait lentement à destination d'un petit Versailles inconnu dont le Père Lalemant cachait par charité les

secrets. On eut tout le temps voulu pour prier, parler des missions et des mœurs indiennes. Et pour admirer. La côte sud, plus basse, étalait ses bosquets touffus jusqu'au bord des montagnes bleuâtres ; la côte nord avec ses baies, ses pics et ses ravins ne cachait pas ses prestiges. Dans le milieu de la voie royale, des îles d'éclatantes verdures.

Enfin, le 16 juin 1659, le navire qui portait François de Laval et ses compagnons mouilla devant Québec. Il était six heures du soir. D'après le *Journal des Jésuites*, le soleil dorait le promontoire sauvage. Le fort Saint-Louis, l'église de la paroisse, la maison des Cent-Associés, le collège des Jésuites, le couvent des Ursulines, l'Hôtel-Dieu prenaient une surprenante beauté dans la lumière. Paysage sans blessures. Les humbles maisons du Sault-au-Matelot, s'enveloppaient de mystère dans l'ombre des escarpements. L'évêque était silencieux. Il pouvait contempler à loisir le décor de sa ville épiscopale qui devait, quelques années plus tard, arracher à Frontenac ce cri d'admiration : « Rien ne m'a paru si beau et si magnifique que la situation de la ville de Québec, qui ne pourrait pas être mieux postée quand elle devrait devenir un jour la capitale d'un grand empire. »

Aussitôt le gouverneur du Canada, Monsieur d'Argenson, informé par les mariniers, monta à bord du vaisseau, présenter ses hommages au Vicaire apostolique. Puis, pour laisser à tout le monde le temps de préparer une réception convenable à l'évêque, on remit au lendemain le débarquement. Monseigneur passa une partie de la nuit à prier. Tout Québec se sentait déjà en fièvre : « Nous avons un évêque ! » La nouvelle circule allègrement d'une communauté à l'autre. On n'attendait pas aussitôt un évêque : le navire chargé d'en apporter la nouvelle avait subi tous les revers et n'arriva que beaucoup plus tard. On veille fort avant dans la nuit ; on brûle force chandelles. Il faut improviser en vitesse, ne pas se laisser dépasser par personne. Les parloirs se ferment tard :

la nuit pastorale, une nuit qu'aurait aimée Corneille, s'absorbe dans les *Magnificat.*

Au matin, la cérémonie de réception ne manque pas de grandeur. Le temps est clair ; l'eau et la forêt sentent bon. L'évêque, précédé du clergé en surplis et suivi de tous les citoyens, se rend du quai à l'église, par la côte sinueuse et assez raide de la montagne. Le canon du fort tonne et toutes les cloches des communautés sont en branle. La fanfare des élèves du collège tient la tête de la procession : quand elle se tait, les psaumes la remplacent. Rien de semblable ne s'est jamais vu. « L'évêque, revêtu pontificalement, paraissait comme un ange du paradis, écrit le Père Lalemant, et avec tant de majesté, que nos sauvages ne pouvaient détacher leurs yeux de sa personne. » Les Français font de même : jamais homme ne fut tant dévoré des yeux. En lui, c'était l'Église qui arrivait avec sa force, sa justice, sa tendresse et sa miséricorde.

* * *

François de Laval avait un très grand nom et les plus nobles manières. Il était de haute stature, d'un port grave et naturellement majestueux. Il imposait le respect par l'élévation de son esprit, sa droiture de caractère. On aimait le regarder. Non qu'il fût beau : mais il émanait de lui une telle bonté. Il avait le front haut et bien développé, le nez accentué, les sourcils fortement arqués, les yeux vifs et clairs. Peu de cheveux et pas de perruque. Des lèvres énergiques mais d'une douceur inexprimable quand chez lui s'esquissait un sourire. Selon l'usage du temps, il gardait une légère moustache. Des mains royales. On devinait dans sa figure austère une science exacte des valeurs du monde et des réalités surnaturelles.

Avec leur instinct de primitifs, les sauvages l'adoptèrent tout de suite pour leur père. Ils sentaient chez lui la présence de cet Esprit dont leur avaient parlé les premiers missionnaires.

D'ailleurs l'évêque montre immédiatement un zèle ingénieux pour leur faire plaisir. C'est aux indigènes qu'au sortir de l'église il va offrir les premières marques de sa bienveillance : il baptise quelques enfants hurons, va visiter les sauvages malades et il administre l'Extrême-Onction aux mourants. On le verra bientôt, à la chapelle de l'Hôtel-Dieu, donner la confirmation à cent sauvages, tant Hurons qu'Algonquins et les régaler d'un grand banquet.

Au soir de la journée mémorable, l'évêque, un peu comme son Maître, n'avait pas de lieu où reposer sa tête. Le descendant des Montmorency « n'avait trouvé rien de prêt pour le recevoir », gémit un chroniqueur. Qu'à cela ne tienne ! Chacun veut l'héberger chez soi : il accepte en toute simplicité l'hospitalité des Jésuites, à la secrète envie des Ursulines et des Hospitalières.

* * *

Le lendemain, on met M. de Pétrée devant ce qu'on appellerait aujourd'hui les statistiques : cinq à six cents habitants dans la ville épiscopale ; la population française de tout le Canada connu, dispersée sur une étendue de quatre-vingts lieues, ne dépasse guère 2,200 âmes ; rien de précis sur les indigènes, sauf qu'on peut en compter environ quinze cents dans les missions sédentaires.

Le vicariat apostolique de François de Laval, s'étend à toute l'Amérique du Nord, moins la Floride et la Californie espagnole, les territoires encore peu développés de la Nouvelle-Hollande et de la Nouvelle-Angleterre. Des forêts sans limites, des prairies incultes, peuplées de bêtes sauvages, trouées de lacs aussi grands que des mers, traversées de rivières tumultueuses et de fières montagnes. On lui parle des indigènes qu'il connaît un peu par le truchement des *Relations*. Ces indigènes sont adonnés à la vie nomade, aux mœurs dures, aux superstitions les plus étonnantes, épaves de naufrages oubliés ou de migra-

tions préhistoriques. Les plus connus sont les Algonquins et les Hurons un peu plus doux, les Iroquois féroces ; tous sont accoutumés aux palabres, à la liberté excessive, allergiques à la civilisation qu'on est venu leur proposer. Les Français, eux, sont éparpillés au hasard des défrichements et des postes pour le troc des fourrures avec les indigènes, pauvres en général et très chrétiens, avec les déchets ordinaires aux pays de colonisation ; « un peu de racaille », selon le mot de Marie de l'Incarnation.

Y a-t-il des églises ? On en compte sept en pierres et trois en bois, la plupart couvertes de chaume. Le missionnaire dit le plus souvent la messe dans une maison où il a pris pension. Pas de chemins, sinon le fleuve et les rivières. C'est le pays de missions imaginé quand le prélat étudiait la théologie à Clermont. On n'est pas étonné de l'entendre assurer à René d'Argenson, un de ses amis : « Je ne puis vous dire la paix et la consolation de mon cœur, de me voir dans un lieu où je suis assuré que sa sainte volonté me veut, et où je suis en l'attente du moment précieux de lui sacrifier ma vie, pour le salut des âmes qui ont été depuis tant d'années l'objet de mon amour. »

On voit que l'évêque souhaite la souffrance : elle ne lui sera pas épargnée. Cependant M. de Pétrée fait connaissance avec les aitres du promontoire. Il va prier longuement dans l'église qu'il trouve « belle comme une basilique ». Il s'entretient avec le Père Lalemant. Il fait une première visite à ses Communautés. Quel choc quand il rencontre Marie de l'Incarnation aux Ursulines et Catherine de Saint-Augustin, chez les Hospitalières ! Ces grandes âmes se toisent, se mesurent.

Le couvent des Ursulines est en bois. Il s'adosse à la forêt dont les sœurs ont obtenu une belle concession. Mais quelle pauvreté ! La chapelle y est au goût du prélat qui en admire la propreté parfaite. Il fait la visite de toutes les salles. Les sœurs sentent que le prélat se trouve heureux dans leur mai-

son. Même impression à l'Hôtel-Dieu. Dans les deux communautés, une piété insigne, un renoncement au confort tel que le cœur de l'évêque va le souhaiter pour lui-même. L'évêque visita aussi chacune des quatre-vingts familles françaises qui vivent à Québec : il voulait tâter le climat spirituel de sa nouvelle patrie.

Il achevait la première visite de sa ville épiscopale lorsque le vaisseau parti de La Rochelle avec mission d'annoncer l'arrivée d'un évêque, mouilla à Québec : il avait deux mois de retard. Le voilier montrait force avaries. Il avait traversé d'effroyables tempêtes. Il transportait deux cents passagers, la plupart destinés à la colonie de Montréal. Tout le monde était malade, et quelques-uns fort mal en point. L'Hôtel-Dieu se remplit du coup. On vit alors le prélat accoutumé aux soins d'urgence dans les hôpitaux de Caen et de Paris, accourir au chevet des malades, les assister jour et nuit, leur prodiguer tous les secours possibles. Avec la plus vive émotion, on le surprend à baiser furtivement les pansements et tenir sans répugnance des épingles entre ses lèvres. « Il est continuellement à l'hôpital, assure Marie de l'Incarnation, pour servir les malades et faire leur lit. On fait ce que l'on peut pour l'en empêcher et pour conserver sa personne ; mais il n'y a point d'éloquence qui le puisse détourner de ces actes d'humilité. »

L'évêque a la joie de réconcilier avec l'Église quelques huguenots mourants.

* * *

Une pareille conduite excite l'admiration : « Je ne puis assez estimer le zèle et la piété de M. de Pétrée, écrit le gouverneur d'Argenson, et ne fais aucun doute qu'il fasse grand bien en ce pays. » M. Boucher, commandant de la région de Trois-Rivières, donne un témoignage à peu près identique : « Nous avons un évêque dont le zèle et la vertu sont au-delà de tout ce que je puis dire. »

Le prélat n'avait pas voulu prolonger son séjour chez les Pères Jésuites. Non que la vie avec les Pères lui déplût ; mais il ne voulait pas paraître s'inféoder aux religieux. Il demeura quelques mois à l'Hôtel-Dieu, puis alla établir son petit « palais » épiscopal dans la maison de Madame de la Peltrie, qu'il loue des Ursulines pour la somme de deux cents livres par année. Les religieuses lui cèdent pour le moment une partie de leur jardin : une clôture canonique, au milieu du jardin, sépare sa maison de celle des Ursulines. Le « palais » n'était pas grand : une humble maison en pierres, de trente pieds sur vingt, avec un étage. M. de Pétrée y mène la vie simple et austère de l'Ermitage. L'évêque écrit au Souverain Pontife : « Ma mense épiscopale n'a aucun revenu, mais n'en demande pas non plus. La Providence nous donne non seulement ce qui nous est nécessaire pour notre frugale nourriture et notre vêtement, mais encore de quoi secourir les pauvres de Jésus-Christ, tant parmi les Français que parmi nos néophytes sauvages. »

L'évêque parle de sa frugale nourriture. Les religieuses Ursulines ont appris à son domestique diverses recettes et l'art d'accommoder les « citrouilles avec du lait, et en friture : on les fait encore cuire au four comme des pommes, ou sous la braise comme des poires . . . » « Les melons d'eau ne sont pas malfaisants . . . Les autres plantes potagères et les légumages sont comme en France. » Les prunes, les groseilles vertes, les pommes de rainettes font le *ménage* et les *délices* de tout le monde. Le gibier est à la portée du premier venu. On a de l'*anguille*, du pain d'un *bon goût*, du *lard salé* et « surtout une humeur charmante ».

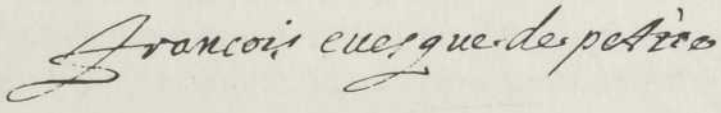

CHAPITRE II

Les premiers travaux

> « Heureux non pas qui est libre, mais celui que Vous déterminez comme une flèche dans le carquois. »
>
> (Paul CLAUDEL.)

L'humeur charmante dont parle Marie de l'Incarnation suppose une vertu habituelle ; car dans ce pays neuf où tout s'improvise, il faut « un courage plus que d'homme pour porter les croix qui naissent à monceaux, tant dans les affaires particulières que dans les générales du pays, où tout est plein d'épines, parmi lesquelles il faut marcher dans l'obscurité, où les plus clairvoyants sont aveugles, et où tout est incertain sauf les réalités divines ».

François de Laval s'aperçoit de bonne heure que l'on avait transporté à Québec certaines coutumes gallicanes. C'est ainsi que dans l'église, on s'était habitué à voir le gouverneur, un peu comme Louis XIV à Versailles, occuper une place d'honneur inusitée, à titre de premier représentant du roi. Son prie-Dieu tenait le milieu du chœur. Sans doute, comme Vicaire apostolique, M. de Pétrée ne pouvait avoir un trône au chœur, mais son rang d'évêque prévalait et il le fit signifier discrètement

On choisit pour le sacre l'abbaye célèbre
de Saint-Germain-des-Prés. »

« La Rochelle, son port d'embarquement. »

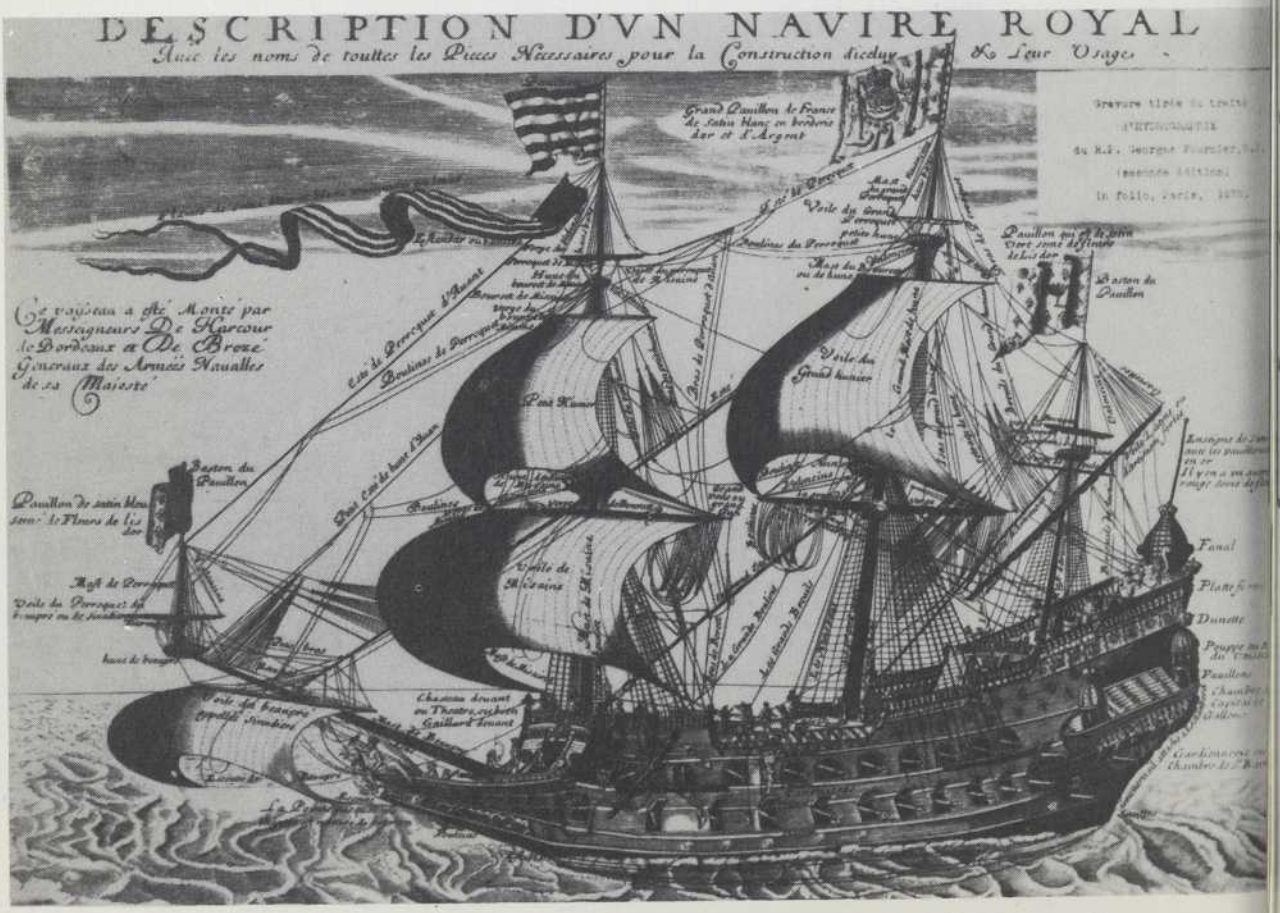

« Les navires étaient petits, trapus, maladorants, dépourvus de tout confort. »

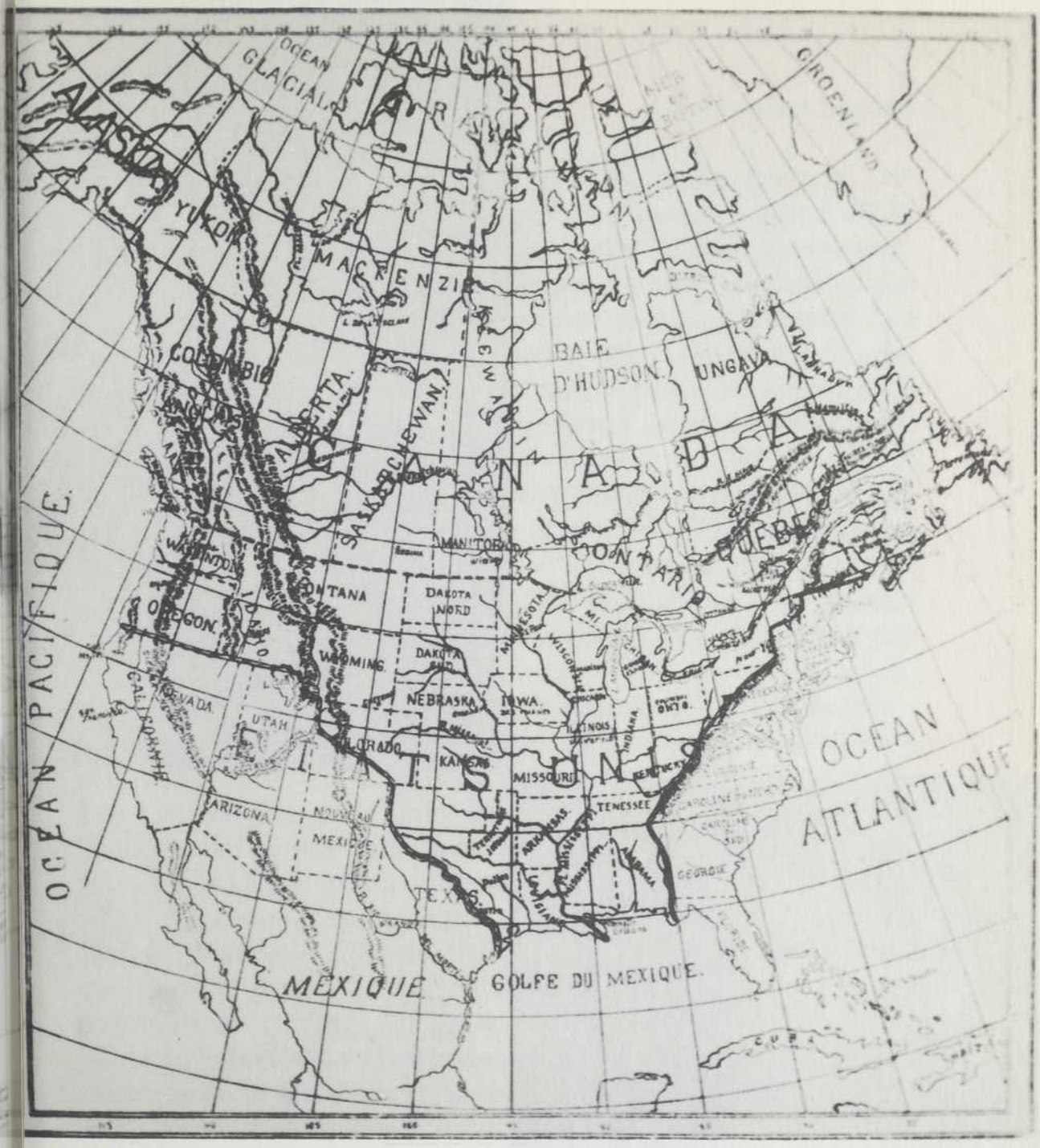

« Le vicariat apostolique
de François de Laval
s'étend à toute
l'Amérique
du Nord . . . »

« Quel choc quand il rencontre
Marie de l'Incarnation
aux Ursulines . . .

et Catherine de
Saint-Augustin,
chez les Hospitalières ! »

au gouverneur. Le gouverneur jeta les hauts cris ; M. de Pétrée ne dit rien mais il s'arrangea pour que ce « grand détail de préséance » fût réglé par l'entremise de l'ancien gouverneur, M. d'Ailleboust : « le banc de l'évêque serait en dedans des balustrades et celui de M. d'Argenson hors des balustres, au milieu ». Et cette première question des dits bancs fut terminée.

Autre détail : à la messe et aux vêpres, M. d'Argenson exigeait que le diacre ou le prêtre assistant lui offrissent l'encens immédiatement après le célébrant et l'évêque. M. de Pétrée voulait bien que le gouverneur reçût l'encens, mais seulement après le chœur. M. d'Argenson, « le plus vertueux des hommes » gronda bien encore un peu. Un vieux jésuite, qui était dans son amitié, lui fit accepter le désir de l'évêque. Le gouverneur reçut donc l'encens après le chœur et ne s'en porta pas plus mal.

Québec est tout petit, mais l'isolement et les hivers interminables ont su créer une vie sociale assez poussée et, avec l'arrivée de l'évêque, un déplacement d'importance et d'influences. Dans les réunions publiques, les fêtes civiques, les séances académiques au collège des Jésuites, qui doit occuper la première place ? à qui les orateurs doivent-ils s'adresser en prenant la parole ? Qui doit-on saluer le premier, le gouverneur ou l'évêque ? Graves problèmes dans le Versailles minuscule lorsqu'on sait que dans le grand Versailles, les plus grands personnages se disputent un carreau, un coussin, l'honneur de tenir les deux bouts de la nappe de communion. M. de Pétrée, sans brusquerie, tranche la question en faveur de l'évêque, s'appuyant sur une ordonnance royale bien précise : « Veut Sa Majesté . . . que les archevêques et évêques, étant en leurs diocèses, précèdent en toutes assemblées générales et particulières les gouverneurs, à moins que ceux-ci ne soient princes du sang . . . Sa Majesté veut et entend que les ecclésiastiques soient traités honorablement par tous les officiers, comme étant le premier ordre du royaume. »

M. de Pétrée ne cherche pas sa propre gloire qu'il estime comme « une balayure », selon le mot de saint Paul. Il veut faire comprendre dans ce pays la majesté de l'Église : les vicaires apostoliques, les évêques et les gouverneurs passent, l'Église demeure. Il va de soi que l'évêque étonne, qu'il froisse des susceptibilités. C'est un beau cancan dans la petite ville : enfin, voilà du nouveau ! les parloirs se prolongent ; les marchés s'avèrent plus laborieux ; les lettres qui partent pour la France renouvellent de ce fait leur menu.

Dans les processions assez nombreuses à l'époque, les marguilliers avaient toujours eu le pas sur les autres corps publics : le gouverneur s'avisa de faire passer « devant eux » un certain nombre de gentilhommes « ou soi-disant tels » et de les faire marcher à sa suite : l'évêque s'y opposa absolument ; et comme M. d'Argenson s'obstine, M. de Pétrée interdit pour un temps les processions. À l'occasion des grandes solennités à l'église, le gouverneur ou son délégué venait à l'offrande du pain bénit durant la messe, au son des tambours, des fifres et autres instruments de musique. L'évêque trouve la coutume un peu bruyante et inconvenante, eu égard à la majesté de la maison de Dieu. Il obtient, après quelques pourparlers, que cette cérémonie aurait lieu avant la messe.

Il faut ici écarter toute idée de contestation âpre, sans courtoisie ; le gouverneur était de bonne maison et l'évêque portait un des plus grands noms de France. Le dialogue se tenait toujours dans les formes, l'exquise politesse du XVII^e^ siècle. Cependant, le gouverneur excité à la lutte et soutenu par des intérêts mercantiles, alla jusqu'à discuter âprement, cette fois, les pouvoirs du Vicaire apostolique. Il aurait préféré la juridiction lointaine et moins gênante de l'archevêque de Rouen. Pour tout dire, il n'aimait ni l'évêque, ni les Jésuites.

François de Laval en avait vu d'autres. Il avait combattu les jansénistes à Caen et réglé outre-mer des affaires très difficiles. Il prit le temps et les mesures voulus. « L'évêque ne

sait pas ce que c'est que le respect humain », écrit Marie de l'Incarnation. « Il est pour dire la vérité à tout le monde . . . » « Il fallait ici un homme de cette force. » . . . « Sa vie est si exemplaire qu'il tient tout le pays en admiration. » M. de Pétrée avait vu avec peine en France qu'on allait jusqu'à quereller le Souverain Pontife. Il voulait au Canada une Église qui ne relevât que de Rome en ce qui regardait le spirituel. Pour ce qui était de sa personne, il savait depuis longtemps se regarder comme rien, fidèle en cela à l'esprit de l'*Imitation*, à l'ascétisme de M. de Bernières, à l'humilité de son ami le Père Eudes.

* * *

M. de Pétrée a déjà fait cent fois le tour du cap sauvage, battu par les vents. Il s'est familiarisé avec les ruelles étroites, avec le ruisseau qui coule en chantant devant les Ursulines et les Jésuites, et descend la côte du Palais devant la maison des Hospitalières. Il est allé le soir, avec un falot, assister les malades, à la basse-ville et à l'hôpital. Au premier automne, il loue son Seigneur de la magnificence des couleurs bientôt estompées dans les grisailles de novembre. Il décrit au Souverain Pontife, dans un latin parfait, nos montagnes sauvages et élevées, nos lacs immenses, nos fleuves majestueux, nos rivières pleines de rapides et de chutes superbes. Il n'est pas romantique mais il appartient par sa formation à la première moitié du XVII^e^ siècle qui aimait la nature. Le premier hiver le surprend par sa rigueur. « De hautes neiges couvrent le sol » écrit-il. Il y a des temps auxquels on est en danger d'avoir les doigts et les oreilles gelés. On passe les nuits dans des lits en forme d'armoires doublées de serge où l'on se renferme pour ne pas mourir de froid. On n'ose pas beaucoup chauffer les maisons par crainte du feu. Le nord-est, si familier à Québec, accable les gens avec son humidité glacée et tout le monde grelotte.

M. de Pétrée s'accoutume alors aux habits de laine épaisse qu'il ne quittera guère durant les grands froids. La pauvreté de ses ouailles l'émeut et il veut la partager. « Il donne tout et vit en pauvre, et l'on peut dire qu'il a l'esprit de pauvreté. Il pratique cette pauvreté en sa maison, en son vivre, en ses meubles, en ses domestiques ; car il n'a qu'un jardinier, qu'il prête aux pauvres gens quand ils en ont besoin » . . ., écrit Marie de l'Incarnation. Et la grande épistolière qui ne manque pas un geste de François de Laval, continue : « En ce qui regarde la dignité et l'autorité de sa charge, il n'omet aucune circonstance. » Au point qu'à la messe d'ordination d'Henri de Bernières, à l'église paroissiale, on pensa défaillir tant on trouva la cérémonie belle et longue. C'était le 13 mars 1660, veille du dimanche de la Passion.

CHAPITRE III

Contradictions

« Qu'ils soient un comme vous, Père, êtes en moi et moi en vous, afin qu'ils soient un comme nous sommes un. »
(Évangile selon saint Jean; prière sacerdotale, XVII, 21.)

Après avoir mis au point les menus détails de préséance, M. de Pétrée eut à faire face à un problème plus hérissé que celui de la distribution du pain bénit, de la place des prie-Dieu et du pas dans les processions. Il lui fallut soutenir ses droits de Vicaire apostolique devant les entreprises de M. de Queylus, le sulpicien que M^gr^ Godeau, évêque de Vence, avait proposé à l'assemblée générale du clergé de France pour le siège épiscopal du Canada.

Comme s'il se fût senti dépité, M. de Queylus attendit près de deux mois après l'arrivée du Vicaire apostolique, pour descendre à Québec, présenter ses hommages à M. de Pétrée. Sans y être sollicité, il « promit toute amitié au représentant du Saint-Siège ; il alla jusqu'à protester que quelque lettre et pouvoir qui lui seraient envoyés, il ne les accepterait pas ». Il fit au prélat plusieurs visites et M. de Pétrée l'invita à prêcher à l'Hôtel-Dieu, le jour de la fête de saint Augustin. M. de

Queylus avait l'intention de passer en France dans le cours de l'automne. Mais voilà que ses dispositions changent : il avait reçu des lettres de la Cour, datées du 11 mai 1659, qui lui permettaient de rester au Canada et de continuer ses fonctions de grand-vicaire de Rouen « sans préjudice de la juridiction du Vicaire apostolique. » L'archevêque de Rouen n'était donc pas bon perdant et M. de Queylus encore moins. Le sulpicien tout fier, vint montrer ses lettres à M. de Pétrée, faisant mentir ses belles protestations d'amitié. François de Laval lui fit voir alors des lettres datées du 14 mai, où le roi, revenant sur l'inadvertance des lettres du 11 mai, ordonnait à M. d'Argenson d'empêcher qu'aucun vicaire de l'archevêque de Rouen ne s'ingérât à exercer quelque fonction de juridiction au Canada. M. de Queylus « fut contraint de se désister » : il part aussitôt pour la France afin de faire trancher ce qu'il appelait « la question de juridiction ».

Tout de suite après le départ de M. Queylus, M. de Pétrée écrit à la Cour : il veut la mettre en garde contre les agissements du prétendu grand-vicaire de M^gr^ de Harlay. Le roi interdit à M. de Queylus de repasser au Canada et François de Laval profite de l'absence de M. de Queylus pour faire signer librement d'ailleurs, à tous ses prêtres, y compris les Sulpiciens de Montréal, qui le firent de bon cœur, un document par lequel ils reconnaissaient l'autorité du Vicaire apostolique, à l'exclusion de toute autre juridiction. C'était agir avec force et prudence : on le vit presque aussitôt. M. de Queylus, en effet, se rend à Rome à l'insu de tout le monde et trouve moyen d'obtenir de la Daterie, par-dessus la tête de la Propagande, une bulle érigeant une paroisse à Montréal : M. de Queylus serait curé de Montréal et M. de Pétrée délégué par l'archevêque de Rouen pour mettre le sulpicien en possession de son bénéfice. Malgré la défense du roi, le bouillant M. de Queylus passe au Canada et vient, triomphant, montrer ses bulles à M. de Pétrée. Il ne tarda pas à connaître la droiture du Vicaire apostolique. Fran-

çois de Laval refuse le rôle suspect qu'on veut qu'il joue et interdit au sulpicien de se rendre à Montréal. M. de Queylus, subrepticement, monte en canot jusqu'à Ville-Marie, sans s'émouvoir le moins du monde de la suspense que l'évêque porte contre lui. Le gouverneur d'Argenson qui finissait son terme d'office, reste impassible, assez satisfait de voir le Vicaire apostolique dans un certain embarras. Sur les entrefaites, M. d'Avaugour devient gouverneur. Selon les ordres reçus de la Cour, il va signifier lui-même à M. de Queylus qu'il eût à repasser le plus vite possible en France, selon les désirs du roi : ce que le Sulpicien fit sans récrimination.

M. de Pétrée écrit aussitôt à Rome et il expose au Saint-Père sa conduite à l'égard « du grand-vicaire de Rouen ». Et il termine son exposé avec un abandon filial, en toute humilité : « Je prie Votre Sainteté de me faire connaître sa volonté au sujet de cette contestation. Je me soumettrai à tout ce qu'elle décidera. » Le Saint-Siège n'éluda pas la difficulté ; il répondit d'une manière catégorique : « Il donnait ordre au nonce de Paris d'empêcher l'exécution des bulles accordées à M. de Queylus, de peur que tout le fruit de la mission du Canada ne fût perdu. »

La division ne peut engendrer que le mal. C'est l'ivraie dont parle l'Évangile.

On peut se rendre compte que la Nouvelle-France copiait l'ancienne dans le spirituel comme dans le temporel. On avait la méfiance facile et le tempérament remuant. Il était temps, pour la paix des consciences que l'on vît la fin de ces agitations stériles. Les religieuses elles-mêmes avaient eu quelques doutes. Écoutons un moment leur témoignage : « Monseigneur notre prélat est ici, écrit Marie de l'Incarnation, non pas sous le titre d'évêque de Québec ou du Canada, mais comme commissaire apostolique, sous le titre étrange d'évêque de Pétrée : et *ce titre a fait parler bien du monde.* » Et la Sœur Juchereau : « Il y eut plusieurs discussions pour savoir à qui

les communautés obéiraient et nous nous trouvâmes assez embarrassées . . . Après avoir bien consulté Dieu et demandé le sentiment des plus éclairés (les Pères Jésuites), nous nous soumîmes à Monseigneur de Laval. » Geste méritoire, à la vérité, eu égard aux incertitudes générales sur l'étendue des pouvoirs du Vicaire apostolique. Par la suite, les religieuses vont se montrer pour le Vicaire apostolique les assistantes les plus précieuses dans l'établissement et la consolidation de l'Église au Canada.

* * *

Comme auxiliaires dans l'administration de son vicariat, M. de Pétrée n'a que vingt-cinq ecclésiastiques : neuf prêtres séculiers et seize Pères de la Compagnie de Jésus. À Québec, se trouvent huit jésuites résidant au Collège et toujours en disponibilité ; l'Acadie en a deux, Trois-Rivières, deux, Montréal, un, et Sillery, la mission sédentaire, un. De ces religieux, François de Laval écrit au Général de la Compagnie : « J'ai vu ici et admiré les travaux de vos Pères . . . Je ne crains pas d'affirmer en toute vérité qu'ils sont la bonne odeur de Jésus-Christ, partout où ils travaillent. »

Mais voici un des premiers soins de M. de Pétrée : la création d'une officialité, ou d'un tribunal ecclésiastique chargé de juger toutes les affaires où son clergé pouvait se voir impliqué : car, au dire de M. d'Argenson, on avait déjà au Canada, la manie de la chicane : « Les procès, la pauvreté et l'inclination à la bonne chère ruinent entièrement le pays. » L'évêque avait à cœur de sauvegarder les immunités ecclésiastiques contre l'ingérence indiscrète du pouvoir civil. Il organise tout de façon à ne pas heurter les autorités temporelles assez ombrageuses et qui guettaient toutes ses démarches.

M. Torcapel est nommé promoteur de l'officialité et M. de Lauson-Charny juge ou official, en même temps que grand-vicaire de l'évêque. M. Torcapel est un ami du Père

Eudes. Sa santé, peu forte, l'oblige à retourner en France avec M. Pèlerin qui aidait au ministère de la paroisse.

M. de Lauson-Charny est le fils de l'ancien gouverneur du Canada. « C'est un homme de haute naissance », écrit M. de Pétrée au Souverain Pontife ; « mais il est plus remarquable encore par sa piété, sa prudence et son expérience en affaires. » Henri de Bernières est tout jeune : « C'est un gentilhomme », assure Marie de l'Incarnation ; « il ravit tout le monde par sa modestie. » Sa douceur et sa patience sont au-dessus de tous les obstacles. Il sera souvent malade, à cause du climat rigoureux ; mais il ne se plaint jamais de ce qu'il appelle ses « incommodités ». Il sera jusqu'à sa mort le bras droit de l'évêque.

Peu d'affaires extraordinaires pour l'officialité : un cas de sorcellerie (il y en eut en France, à l'apogée du règne de Louis XIV et sous la régence de Philippe d'Orléans) ; une affaire de blasphème public, et de profanation des sacrements par un hérétique relaps : le coupable fut livré au bras séculier. De menus et délicats problèmes de luminaires aux obsèques et d'enterrement dans la crypte de l'église. M. de Pétrée n'eut pas trop de mal à faire comprendre que la crypte de l'église ne pouvait devenir un cimetière. Il régla aussi une fois pour toutes que l'on ne pourrait dire la messe dans les maisons où les animaux faisaient pour ainsi dire, à la normande, partie de la domesticité. Pour ce qui est des pauvres, le prélat posa comme principe qu'ils auraient gratuitement leur sépulture : à son idée, on ne serait jamais assez généreux pour ces représentants authentiques de Jésus-Christ sur la terre.

CHAPITRE IV

La force de François de Laval

« Que l'ennemi les a fréquemment tourmentés ! Quelles brûlantes et incessantes prières, ils ont portées devant Dieu ! Quelles rigoureuses abstinences ils ont pratiquées. »

(*Imitation du Christ*, XVIII, 6; traduction Gaston BARDET.)

Voici que vont sonner les premières grandes heures douloureuses. François de Laval avait eu à souffrir de la guerre en France. Il n'oubliait pas ses deux frères tombés sur les champs de bataille. Il ne se croyait pas si près de voir les angoisses et la mort décimer le troupeau qu'on lui avait confié, en terre canadienne.

Les Iroquois, en 1649, avaient dispersé la nation huronne et massacré leurs missionnaires. Ils ne pouvaient aimer les Français amis de leurs ennemis et qui venaient troubler leurs chasses et leur commerce. Leurs traités de paix sont des modèles de fourberies. Ils profitent du moindre incident pour se remettre au brigandage. Dans la seule année 1661, ils capturent plus de cent colons français qu'ils font mourir dans les pires tortures. Le cœur de l'évêque s'émeut. Et M. de Pétrée

multiplie les pénitences et la prière. S'il envie le sort des sulpiciens, M. Vignal et M. Lemaître, de la région de Ville-Marie, morts sous les coups des Iroquois, il gémit pour eux. Les barbares sont venus « de nuit et sans être vus » jusque dans l'île d'Orléans, traquer les Hurons et faire prisonniers quelques habitants. Ils sont partout à la fois : la campagne en est infestée. Ils descendent jusqu'au cap Tourmente.

Dans la région de Montréal, ils mettent le feu aux maisons. Trois-Rivières est aussi l'objet de leur fureur. Quand on apprit par un prisonnier iroquois que l'armée des barbares s'apprêtait à fondre sur Québec, M. de Pétrée voulut mettre à l'abri les religieuses ursulines et hospitalières. Il les fit conduire au collège des Jésuites pour le plus gros de l'orage, enleva le saint Sacrement de leurs chapelles. Des « experts » en fortifications et en stratégie, au dire de Marie de l'Incarnation, visitèrent les deux communautés. Le prélat ne permit aux religieuses de retourner chez elles que de jour et bien protégées, jusqu'au moment où le danger fut un peu diminué. Comme Lambert Closse l'avait fait à Montréal, on lâchait la nuit des chiens féroces, dressés à la chasse aux Iroquois. Les habitants les plus démunis allaient loger chez l'évêque et chez les Jésuites. Véritable climat de guerre, voire de panique. Beaucoup se demandaient s'ils ne feraient pas mieux de retourner en France plutôt que de rester dans un pays si exposé. L'évêque rassure tout le monde. Il se sent protégé et Marie de l'Incarnation vit dans les mêmes sentiments. Au milieu des plus grands périls, le prélat commence et continue la visite de son vicariat. Il s'était entraîné dès son premier hiver au pays, le long de la côte de Beaupré, avec M. de Bernières, par un froid à faire éclater les érables et les trembles.

En parlant des sauvages, dans sa Relation au Souverain Pontife, l'évêque exposait la difficulté qu'on avait à les amener à Dieu : « Ils font au démon des sacrifices de chiens, qu'ils tuent, font cuire au feu et mangent ensuite . . . Il y en a parmi

eux qui se disent magiciens, capables de guérir les maladies, de prédire l'avenir, et en imposent au vulgaire par mille tours de passe-passe. Chez eux le lien du mariage est presque nul . . . Dans l'art de la parole il y en a qui ne le céderaient en rien à nos Européens . . . » « Heureux si nous mourions pour la cause de Dieu ! »

Son cœur se serrait devant les massacres, tant du côté français que du côté iroquois. Lui, qui était venu pour les brebis perdues de la maison d'Israël, déplorait l'extermination des sauvages ; il aurait préféré la coexistence pacifique.

Lorsque les Iroquois, après le geste épique de Dollard et ses compagnons, se furent retirés dans leurs cantons, l'évêque fit chanter dans toutes les églises un *Te Deum* d'action de grâces. Il préparait en ces conjonctures périlleuses un vaste plan de conquête pacifique.

* * *

Cependant voilà que s'élève pour l'évêque et pour tous les amis de Jésus-Christ au Canada « une croix plus pesante que toutes les hostilités des Iroquois ». Marie de l'Incarnation la résume en quelques lignes : « Il y a en ce pays des Français si misérables et sans crainte de Dieu, qu'ils perdent tous nos nouveaux chrétiens, leur donnant des boissons très violentes, comme du vin et de l'eau-de-vie, pour tirer d'eux des castors. » Ces Français, sans doute, sont peu nombreux mais actifs. Ils sont âpres au gain. Ils ne tiennent pas à rester au pays. Ils n'ont qu'un but : obtenir de riches fourrures au prix de quelques bouteilles d'eau-de-vie, revendre ces fourrures et s'enrichir. Pour eux « la conquête d'une âme ne vaut pas celle d'un empire ». Champlain a dû sévir contre ces gens ; de même les gouverneurs Montmagny et d'Ailleboust, et M. de Maisonneuve à Montréal. En 1657, le roi a porté un édit contre eux. M. de Queylus, du temps de son séjour à Québec, les mission-

naires, tous ont protesté avec un ensemble impressionnant. Les trafiquants font la contrebande un peu partout, sur les bords du Saint-Laurent, à l'intérieur des forêts, ordinairement loin des postes français, véritables hyènes qui suivent les Indiens et les missionnaires à la piste.

Marie de l'Incarnation, dans son parloir, a recueilli sur le sujet des doléances venues de tous les coins du pays. Des missionnaires, de bons Français, des filles sauvages et des capitaines sauvages eux-mêmes se plaignaient hautement de ce qu'ils appelaient un fléau. Il convient d'écouter son témoignage : « Ces boissons perdent tous ces pauvres gens, les hommes, les femmes, les garçons et les filles même. Car chacun est maître dans la cabane quand il s'agit de manger et de boire. Ils sont pris tout aussitôt et deviennent comme fous furieux. Ils courent nus avec des épées et d'autres armes et font fuir tout le monde soit de jour soit de nuit. Ils courent par Québec sans que personne les puisse empêcher. Il s'ensuit de là des meurtres, des brutalités monstrueuses et inouïes. Les Révérends Pères Jésuites ont fait leur possible pour arrêter le mal tant du côté des Français que de la part des sauvages. Tous leurs efforts ont été vains. Nos filles sauvages externes venant à nos classes, nous leur avons fait voir le mal où elles se précipitent en suivant l'exemple de leurs parents ; elles n'ont pas remis le pied chez nous . . . Un capitaine algonquin, excellent chrétien et le premier baptisé du Canada, nous rendant visite, disait : « Onontio (c'est M. le Gouverneur) nous tue de permettre qu'on nous donne des boissons. » Nous lui répondîmes : « Dis-lui qu'il le défende. » — « Je lui ai déjà dit deux fois, répartit-il, et cependant il n'en fait rien. Mais priez-le vous-même, peut-être vous obéira-t-il. »

L'évêque essaya d'enrayer le commerce déplorable par les moyens de persuasion et de douceur. Mais son action nuisait à trop d'intérêts, à trop de fortunes rapides et douteuses. Il prit alors l'avis de ses prêtres. On se réunit trois fois pour

bien montrer qu'on ne précipitait rien. Au mois de mai 1660, M. de Pétrée prononça l'excommunication contre les traitants. La mesure eut tout d'abord un réel succès. Malheureusement la faiblesse d'une femme qui vendit de l'eau-de-vie à des sauvages, l'intervention imprudente du Père Lalemant, un geste d'humeur de M. d'Avaugour qui, jusqu'ici, avait soutenu la cause de l'évêque, déclenchèrent une nouvelle offensive des vendeurs de boissons. Soutenus par le pouvoir civil les trafiquants ne connurent plus de bornes. Singulière manière de coloniser ! Que faisait à ces messieurs la série croissante des crimes, la dégradation des Indiens, la voix d'un évêque ? « Il y a des âmes sales, pétries de boue et d'ordure, éprises de gain et de l'intérêt, comme les belles âmes le sont de la gloire et de la vertu ; capables d'une seule volupté, qui est celle d'acquérir ou de ne point perdre . . . De telles gens ne sont ni parents, ni amis, ni citoyens, ni chrétiens, ni peut-être des hommes : ils ont de l'argent » (La Bruyère).

Les trafiquants, pour se venger de la crainte qu'on leur avait inspirée, ne craignirent pas de s'attaquer à la réputation du prélat et de tous ceux qui leur faisaient obstacle : « On ne saurait combien il s'est trouvé de calomniateurs contre M. notre Prélat, contre les révérends Pères, contre nous (les Ursulines) et contre plusieurs personnes de mérite . . . L'on a écrit des lettres diffamatoires qui sont allées jusqu'au roi . . . On a voulu nous faire perdre nos concessions . . . » C'est Marie de l'Incarnation qui parle. L'évêque sentait le salut des âmes menacé. Il expérimentait la malice des gens que son arrivée au Canada avait dérangés dans leur commerce. En dehors de son clergé, de ses communautés et de quelques citoyens, il ne voit plus personne sur le zèle et l'autorité de qui il pouvait compter pour l'affermissement de la religion : « La plupart n'ont pas le moindre souci de la propagation de la foi et ne recherchent que leur intérêt propre », écrit-il. Ce texte qui scandalise Georges Goyau nous met en face d'une réalité

qui ne relève pas des anthropologues et qui plus tard fera gémir d'autres évêques.

M. de Pétrée fait pénitence ; il prie et fait prier. S'il « sèche sur pied » comme l'écrit Marie de l'Incarnation, il ne perd pas un atome de son courage. Il se rend compte de la pauvreté de son « diocèse », du besoin d'hommes capables de protéger la justice et le droit des honnêtes gens, de tenir tête à l'Iroquois. Il a aussi mûri des projets pour la réalisation desquels il a besoin de l'assentiment de la Cour. Il se décide à passer en France.

* * *

Le jeune Canada valait-il tant d'attentions et tant d'alarmes ?

À la vérité, Québec pouvait compter cinq cents âmes ; et le nombre de ses maisons ne dépassait pas soixante-dix. Déjà on parlait de la basse-ville et de la haute-ville. Les fonctionnaires, le siège du gouverneur, les communautés de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines, le petit collège des Jésuites occupaient la haute-ville. Les marchands et le menu peuple habitaient au bord du fleuve. On grimpait de la basse-ville à la haute, par un chemin sinueux, escarpé, longeant un petit cimetière et aboutissant à l'église paroissiale et à la vieille maison qui servait de presbytère. Entre l'église et le collège des Jésuites s'étendait la Grande Place, et entre l'église et le fort Saint-Louis, la place d'Armes. Et en tout cinq chapelles : l'église dite paroissiale, la chapelle des Jésuites, celles des Ursulines et des Hospitalières ; un peu plus loin sur la pente Sainte-Geneviève (qui existe encore) la chapelle Saint-Jean.

Mais au bas et sur le rocher vivait autre chose que des ombres : des lampes ardentes, des âmes qui pressentaient pour le pays un avenir extraordinaire et qui se cramponnaient sur le

roc : des opiniâtres comme les a appelées un de nos romanciers.[2]

À Trois-Rivières quelques opiniâtres aussi qui, malgré ses rigueurs, aimaient leur nouvelle patrie qu'ils avaient mise sous la protection particulière de la sainte Vierge.

À Ville-Marie, des héros, voire des saints, de bonnes têtes capables d'envisager l'avenir et de lui faire confiance, des communautés aussi pauvres que celles de Québec mais désireuses de rivaliser avec Québec dans le bien et la pratique des plus hautes vertus. Marguerite Bourgeois avait fondé en 1659, la Congrégation de Notre-Dame, dans les plus humbles conditions, et Jeanne Mance, les Hospitalières. L'existence des deux communautés est un miracle perpétuel de dévouement et de générosité dans la pauvreté. Les fils de M. Olier se dépensaient au risque de leur vie, au service de tout le monde.

On pouvait encore compter autour et loin de Québec des îlots français et des âmes innombrables qu'il fallait apprivoiser, secourir et nourrir dans la foi. Le regard d'aigle de François de Laval voyait l'avenir et les élus que Dieu allait tirer des multitudes canadiennes. Il ne fallait pas hésiter.

L'évêque avant de partir, confie le destin de son Église à son grand-vicaire M. de Lauson-Charny et à M. de Bernières.

---

2 M. Léo-Paul Desrosiers.

« . . . il émanait de lui
une telle bonté. »

« Il appartient par sa
formation à la Ire moitié
du XVIIe siècle
qui aimait la nature. »

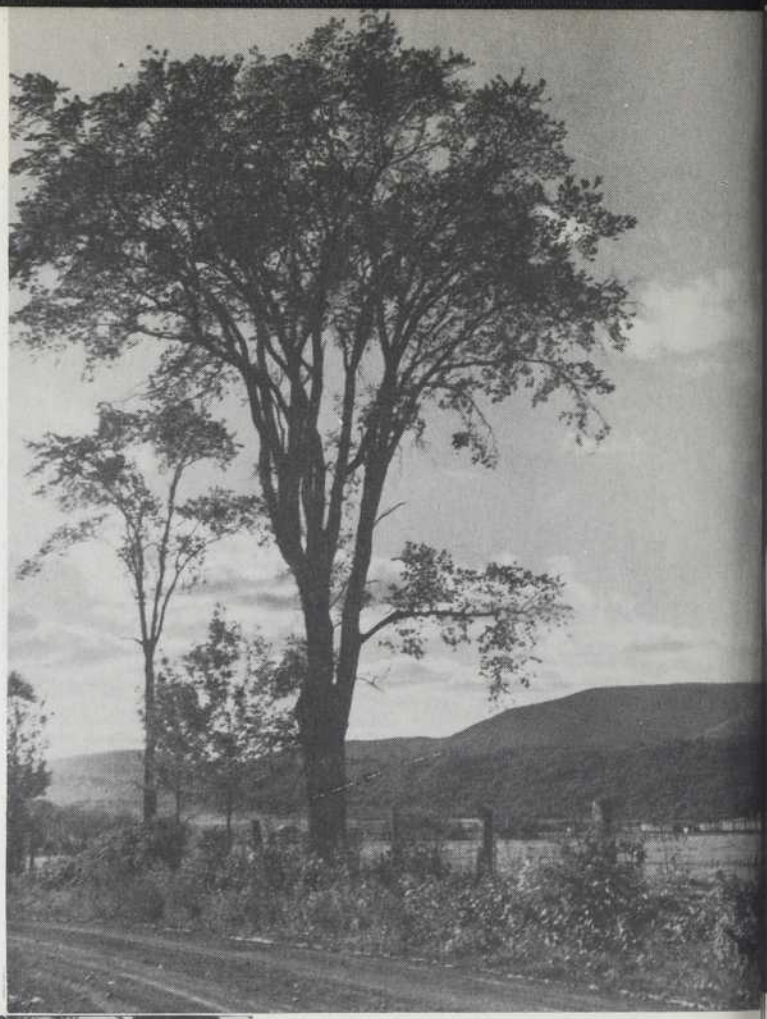

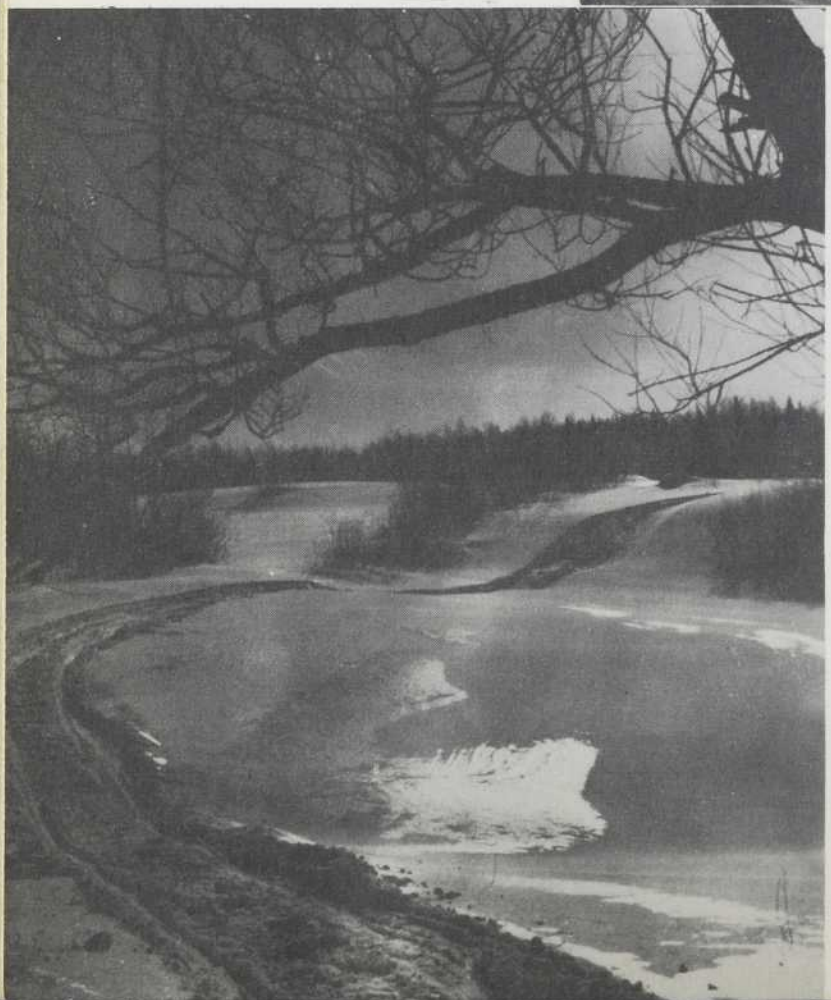

« Le premier hiver
le surprend
par sa rigueur. »

« À Ville-Marie,
des héros,
voire des saints, . . .
Marguerite Bourgeoys
et Jeanne Mance . . . »

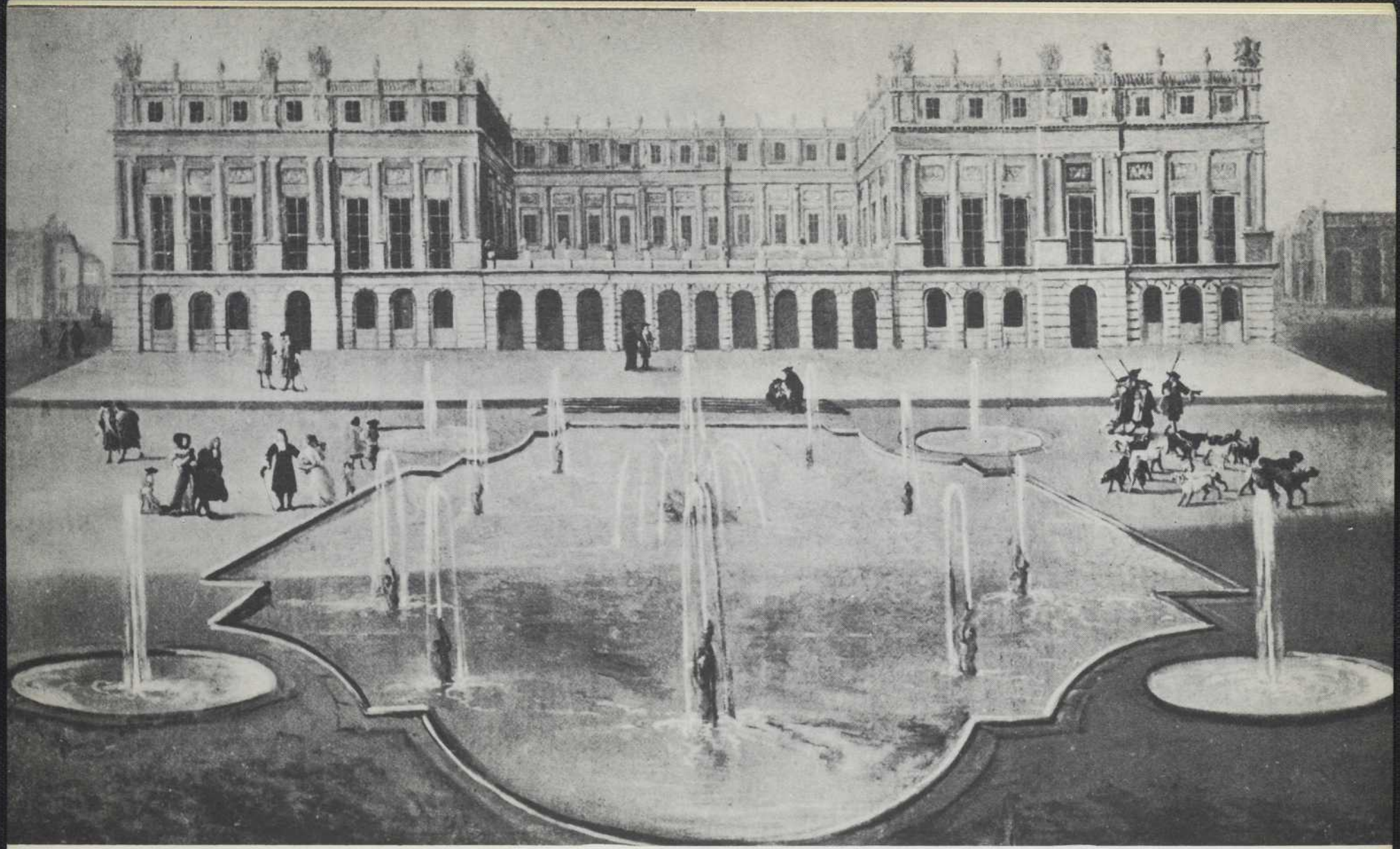

« Le roi se fit une fête de présenter à Versailles celui qu'il appelait un saint prélat. »

« Le roi se fit une fête de présenter à Versailles celui qu'il appelait un saint prélat. »

III^e PARTIE

IMPLANTATION

CHAPITRE PREMIER

Premier voyage en France

> « Je vous ai établis pour que vous alliez et que vous portiez du fruit et que votre fruit demeure. »
>
> (JEAN, XV, 16.)

Les mauvaise langues n'ont pas entamé à la Cour le prestige du Vicaire apostolique. En fait foi un pli que Louis XIV adresse à M. de Pétrée le 30 avril 1662, mais que l'évêque n'a pu recevoir avant son départ pour la France : « J'ai vu, disait le roi, par les lettres que vous m'avez écrites, les peines et les travaux que vous souffrez journellement pour convertir à la foi catholique les peuples de la Nouvelle-France, et comme il ne se peut rien ajouter à la satisfaction qui m'en demeure, j'ai bien voulu vous le témoigner par celle-ci et vous dire qu'outre qu'en continuant ces exercices de piété et de vertu, vous ne sauriez mieux employer vos soins, ni rien faire de plus méritoire envers Dieu, vous me rendrez un service très agréable, que je désire reconnaître, non seulement en vous établissant évêque dans le dit pays, lequel je veux protéger et secourir puissamment, mais aussi en vous gratifiant d'un bénéfice de revenu convenable, pour soutenir cette dignité . . . »

Le voyage de l'évêque se fit sans difficultés notables et marqua des points heureux. Grâce aux Jésuites encore puissants auprès du roi et grâce à sa renommée, le prélat reçut à la cour un accueil bienveillant. Le roi se fit une fête de présenter à Versailles celui qu'il appelait un *saint prélat*. Tout le monde était étonné de la fière attitude de l'évêque et de son visage austère.

Le roi avait déjà réglé la nomination de M. de Pétrée à l'évêché de Québec et avait octroyé au prélat « pour soutenir sa dignité », l'abbaye de Maubec, dans le diocèse de Bourges. Cependant la nomination avait besoin d'être confirmée par le Saint-Siège. L'affaire était encore loin du succès et traîna en longueur : il fallut en attendre la suite, de nombreuses années encore.

Mais l'évêque avait traversé les mers pour une raison plus pressante : le maintien des défenses contre la traite des boissons enivrantes. M. de Pétrée heurtait des intérêts matériels considérables, et les vendeurs avaient alerté les ministres. Les « démêlés », selon Marie de l'Incarnation, furent assez ardus. L'évêque finit cependant par triompher des objections. Il parla au roi avec tant de chaleur et de zèle apostolique qu'il emporta la place et obtint ce qu'il voulait : le commerce des boissons avec les indigènes fut absolument interdit. La dignité française y gagnait ce que la veulerie des trafiquants avait fait perdre ; et tombaient en même temps les calomnies contre le Vicaire apostolique et les missionnaires.

Dans une seconde entrevue avec le roi, l'évêque appuya fortement les démarches qu'avaient faites en France le Père Lejeune et Pierre Boucher, commandant à Trois-Rivières. Il s'agissait de faire envoyer au Canada, un contingent de troupes suffisant pour protéger les œuvres commencées de civilisation, d'éducation, et d'hospitalisation, et pour tenir tête aux attaques éventuelles des barbares. On lui promit pour le plus bref délai tous les secours possibles ; le roi enverrait au Canada

le marquis de Tracy qui verrait par lui-même les mesures à prendre.

Qu'est-ce qu'un pareil « ambassadeur » pouvait obtenir encore ?

Il rencontra le puissant ministre Colbert avec qui il discuta de la qualité des colons de La Rochelle et de Normandie. L'évêque et les notables au Canada préféraient les Normands aux autres « arrivants » à cause de leur goût marqué pour l'agriculture et l'enracinement au sol. Le ministre écrivait dès l'année suivante à l'évêque : « Le roi a pris résolution, suivant votre avis, de faire lever trois cents hommes de Normandie et dans les provinces circonvoisines . . . J'espère que ce secours tournera à l'avantage du pays. »

Au printemps de 1663, le roi retirait à la Compagnie des Cent-Associés la direction du Canada et établissait pour Québec un Conseil souverain qui faisait du Canada, en quelque sorte, une province de France. Il donnait à l'évêque et au gouverneur presque la même autorité dans l'administration politique de la Nouvelle-France. M. d'Avaugour fut rappelé et le roi obligea M. de Pétrée à choisir le nouveau gouverneur. L'évêque s'en excusa longtemps, mais devant l'insistance royale, il proposa la nomination de M. de Mésy, chevalier, et major du château de Caen, un converti de l'Ermitage. L'évêque ne pouvait prévoir qu'il s'octroyait une croix de belle taille.

* * *

Entre-temps, vers la fin de 1662, M. de Pétrée donna son approbation au livre de son ami, le Père Eudes sur la dévotion au saint Cœur de Marie. Il essaya aussi sans grand succès à décider des prêtres à le suivre au Canada ; on avait peur de ce pays lointain et rude.

Le Vicaire apostolique songeait depuis son arrivée à Québec, à la fondation d'un séminaire pour la formation des

ecclésiastiques dont il avait besoin. Il lui fallait aussi pourvoir au soutien et à l'entretien de son clergé, à l'érection des paroisses, à la construction et à l'entretien des églises. Depuis le Concordat de François Ier avec le Saint-Siège, « le roi très chrétien » avait des privilèges qui nous étonnent aujourd'hui. Il avait aussi des devoirs. François de Laval ne pouvait faire autrement que de recourir à lui. Il obtient tout ce qu'il souhaitait comme on peut l'inférer d'une lettre que le prélat écrivit l'année suivante au Souverain Pontife : « Le soin et l'amour de nos églises touchent le cœur religieux du roi, et, pour cet objet, il nous accorde toutes nos demandes . . . quoiqu'il ne retire presque aucun avantage de ce pays barbare. »

Les lettres de l'évêque, pour la création d'un Séminaire à Québec, sont datées de Paris, le 26 mars 1663, et l'approbation royale est donnée au mois d'avril. M. de Pétrée voit aussi son projet de dîmes accepté et fixé au « treizième ».

L'évêque se rend ensuite à Montigny-sur-Avre. Il retrouve avec émotion le château paternel, sa parenté et ses amis. Il va visiter le tombeau de sa mère, et, à Caen, la dernière demeure de Bernières-Louvigny. De même, à Paris, les anciens Congréganistes. Mais il brûle de retourner au Canada, le pays cher à son cœur. Le roi voulait le retenir en France, séduit par la grandeur et les vertus de l'évêque. M. de Pétrée se refusa à toutes les instances. Ses amis auraient aimé aussi le voir assister à la bénédiction de la chapelle des Missions-Étrangères : Bossuet dont l'astre allait grandissant allait donner le sermon de circonstance. François de Laval s'arracha à la fête qui se préparait et il s'embarque pour le Canada, vers le milieu du mois de mai, dans l'octave de la Pentecôte. Il emmenait avec lui deux prêtres : Ango de Maizerets et Hugues Pommier.

Le vaisseau du roi qui portait l'évêque, le gouverneur M. de Mésy et M. Gaudais-Dupont, délégué du roi, connut une traversée des plus pénibles qui dura douze semaines. Tem-

pêtes, calme plat se succédèrent avec leurs maléfices. Le scorbut fit plusieurs victimes qu'on eut la douleur « d'ensevelir dans la mer ». M. de Pétrée malade lui-même, ne cessa de prodiguer ses soins aux malheureux atteints de la contagion. On débarqua enfin à Québec le samedi 15 septembre. Il y avait exactement treize mois que le prélat avait laissé sa ville épiscopale.

* * *

On le mit aussitôt au courant d'un effroyable tremblement de terre qui avait affligé le pays pendant six mois. « Trémoussement » du sol, soulèvement des eaux, failles des montagnes, naissance et disparition de lacs, changement de lit des rivières et danse échevelée des arbres dans les forêts. Le ciel lui-même, de jour et de nuit, a montré les phénomènes les plus extraordinaires. » Six mois, c'est long. Les lettres de Marie de l'Incarnation, diverses chroniques, les *Relations* racontent et décrivent l'événement. Le « tremble-terre n'a néanmoins blessé personne, notre Bon Dieu ayant voulu faire miséricorde à son peuple et lui donner le temps de faire pénitence », rapporte la Mère Marie de l'Incarnation ; « au même temps que Dieu à ébranlé les montagnes et les rochers de marbres de ces contrées, on eut dit qu'il prenait plaisir à ébranler les consciences. Les jours du carnaval ont été changés en des jours de pénitence et de tristesse . . . Un seul ecclésiastique, qui gouverne la paroisse de Château-Richer, nous a assuré qu'il a fait faire plus de huit cents confessions générales. » Il est clair que toute la Côte de Beaupré y passa, avec l'île d'Orléans. À Québec les Jésuites étaient nuit et jour dans les confessionnaux : la peur est souvent le commencement de la sagesse. Et pour un temps, M. de Pétrée n'eut pas à guerroyer contre les trafiquants de spiritueux.

Mais le Vicaire apostolique n'était pas au bout de ses peines.

CHAPITRE II

Conflits

> « Dans la Croix est la force de l'âme, dans la Croix, la joie de l'esprit, la consommation de la vertu, la perfection de la sainteté. »
> (*Imitation du Christ*, livre II, ch.12.)

Quand on fut suffisamment remis des fatigues du voyage et que l'évêque eut vu en sécurité les malades, on procéda à la composition du Conseil souverain. Il fallait bien policer le petit État français, pour replacer chacun à son rang et prévenir les désordres du commerce de l'« eau-de-mort » avec les sauvages.

Le roi avait décidé que le dit Conseil serait composé de M. Augustin de Mésy, gouverneur, représentant le roi, de M. de Laval, évêque de Pétrée et de cinq conseillers que le gouverneur et le prélat « nommeront et choisiront, conjointement et de concert. » Les conseillers seraient en fonction pour une année ou davantage « selon qu'il sera estimé plus à propos et plus avantageux par les dits gouverneur et évêque. » La première réunion du Conseil eut lieu le 8 septembre 1663.

Marie de l'Incarnation nous apprend que « Québec se nomme ville et la Nouvelle-France, province ou royaume »,

et que dès le commencement on n'eut qu'à se louer de l'*union* des pouvoirs. La juridiction du Conseil s'étendait à Québec, à Trois-Rivières et à Montréal.

L'évêque n'avait pas cherché la participation au pouvoir civil. Conjointement avec le gouverneur, il avait le pouvoir de faire la distribution des terres non défrichées et de veiller à l'exécution des arrêts du dit Conseil. Ces pouvoirs, l'évêque les avait acceptés, sur le désir du roi ; il en espérait beaucoup de bien pour son Église naissante.

Le gouverneur était l'ami de l'évêque ; il avait été gagné à Dieu, à l'Ermitage de Caen par M. de Bernières. Le gouverneur devait tout à l'évêque : situation, honneurs, preuves constantes d'une loyale amitié, voire acquittement des dettes aux frais du trésor royal, d'après un arrangement conclu entre le roi et François de Laval. C'était peut-être trop. La reconnaissance est parfois difficile à porter . . . Quoi qu'il en soit, le gouverneur et l'évêque choisirent comme conseillers, Jean Bourdon, procureur général, Jean-Baptiste Peuvret de Mesnu, greffier et secrétaire général, Louis Rouen de Villeray, Jean-Juchereau de Laferté, Denis Joseph Ruette d'Auteuil de Monceaux, Charles Le Gardeur de Tilly et Mathieu Damours Deschauffour. Tous anciens citoyens du pays et plusieurs de vieille noblesse française. M. Gaudais, fit faire le recensement de la population, et exigea de tous le serment de fidélité au roi.

Cependant les ennemis de l'évêque et des Jésuites relevaient la tête depuis que le tremblement de terre était fini. Ils fomentent des difficultés sur la question des dîmes et l'application sévère des règlements dans la vente des boissons enivrantes aux indigènes. Le gouverneur, au mépris des ordonnances royales, exclut de son propre chef, sans consulter l'évêque, trois conseillers qui semblaient nuire à certains intérêts. M. de Pétrée fit aussitôt enregistrer sa protestation et demanda la preuve des délits que l'on reprochait aux conseillers.

Le gouverneur, un peu inquiet, et incapable de produire de véritables chef d'accusation, recule un moment, puis, derechef, destitue les conseillers qu'il avait réintégrés dans leur charge, nomme un procureur général et remplace arbitrairement les conseillers exclus.

Le Conseil souverain procédait en pleine illégalité et l'évêque le fit bien entendre, par un de ses prêtres, dans l'église paroissiale même.

* * *

Le gouverneur se rendit chez les Jésuites pour savoir des Pères, la conduite à tenir en pareille circonstance. On lui fit entendre que sa conduite arbitraire obligerait les confesseurs à lui interdire les sacrements de l'Église. L'avertissement de M. Hugues Pommier, au prône, déclencha chez M. de Mésy une colère noire. « Il fait publier à son de tambour réitéré une pancarte d'injures contre M. l'évêque et autres. » Il s'oublie jusqu'à envoyer à la figure de l'évêque une clef qui lui donnait accès à la maison de François de Laval. Dans tous ces accidents le prélat garda un calme souverain. Il comprend que son ami est dans une « passe dangereuse » dont Dieu seul peut le tirer. Il connaissait les mérites de la Sœur Catherine de Saint-Augustin ; aussi va-t-il, à l'Hôtel-Dieu, lui demander en toute simplicité le secours de ses prières.

Un jour, le pauvre gouverneur, de plus en plus irrité, à la tête de ses gardes, investit la maison de l'évêque. L'évêque est à l'église. Le gouverneur donne l'ordre à ses gardes de tirer sur l'évêque. M. de Pétrée paraît à la porte de l'église : les soldats défilent devant lui et chacun lui fait en passant, « le salut des armes qu'on ne fait qu'aux princes et aux généraux » : scène sublime qui évoque la grande figure de saint Thomas de Cantorbéry.

Pourtant M. de Mésy avait accepté sa charge de gouverneur « dans la seule vue de s'y sanctifier, en procurant la gloire

de Dieu, le service du roi et le bien de la colonie. » Il était sincère, cela ne fait pas de doute. Il s'était montré ferme, au point d'en imposer aux Iroquois. Cependant Colbert écrira de lui que « diverses passions de colère et d'avarice, qu'il avait cachées dans le commencement, éclatèrent en lui. » C'est ainsi qu'il envie les émoluments des anciens gouverneurs et rêve de gouverner seul. Il enlève son mandat à M. de Maisonneuve, homme irréprochable, à la stupeur de toute la région de Montréal.

Une situation aussi tendue ne pouvait durer. Le gouverneur tomba malade et gravement malade à la fin de l'hiver 1665. « Les malades sont des appelés à l'attention » écrit Paul Claudel. M. de Mésy eut alors le temps d'examiner sévèrement sa vie. Il se rappela avec regrets les beaux jours de l'Ermitage, l'attitude toujours loyale de François de Laval et, il jugea amèrement la résurgence des passions qu'il avait résolu d'éteindre, quand il était chez M. de Bernières. Il se fait transporter à l'Hôtel-Dieu dans la salle des pauvres et fait prier l'évêque de venir près de lui et d'entendre sa confession. Il demande que l'on publie partout une rétractation de ce qu'il avait dit et écrit contre l'évêque, les missionnaires et les notables. Il écrit à M. de Tracy qui allait arriver, d'enquêter et de réparer.

M. de Pétrée qui avait bien souffert de toutes ces conjonctures, fut heureux de voir les nouvelles dispositions du gouverneur. Il fait dire la messe près du malade ; et M. de Mésy mourut dans les bras de l'évêque.

* * *

Voilà bien le cœur de M. de Pétrée, ouvert à la douceur et au pardon. D'autre part, il sait consoler son ami Boudon à qui il avait fait donner sa charge d'archidiacre d'Évreux et qui a rencontré dans son ministère toutes sortes de résistances

et les plus infâmes calomnies : « Jésus crucifié soit notre force ! » . . . « La vérité éternelle vous béatifie : vous serez heureux lorsque les hommes vous maudiront » . . . « Ma consolation est de ce que par la miséricorde de Notre-Seigneur, il vous a donné un cœur capable d'avoir autant de joie et d'amour pour la croix et le mépris, que le monde en conçoit d'horreur et d'aversion . . . » « Sans doute, la très sainte Vierge et les saints anges vous auront procuré cette grâce par un amour spécial qu'ils ont pour votre âme. Priez bien Notre-Seigneur qu'il me fasse la grâce de bien user des grâces qu'il me fait, et des petites croix qu'il nous présente quelquefois à souffrir. »

Et, un peu plus tard, au même : « Priez bien sa sainte Mère, son saint époux, tous les anges et bienheureux esprits, qu'ils me fassent la grâce de ne jamais rien vouloir que l'accomplissement de cette divine et aimable volonté, *per infamiam et bonam famam* . . . »

CHAPITRE III

L'organisation des paroisses

> « Ô que la pierre est belle et qu'elle est douce aux mains de l'architecte, et que le poids de son œuvre tout ensemble est une chose juste et belle ! »
> (Paul CLAUDEL – *Annonce à Marie.*)

M. de Pétrée aimait de tout son cœur l'église paroissiale de Québec : il y passait le temps qu'il pouvait arracher aux urgences de son ministère. À côté des grandes églises de France, son église paraissait très modeste. Elle était construite en pierres, trapue d'allure, avec une abside demi-circulaire. Elle était située au même endroit et dans la même orientation que la cathédrale actuelle. Elle s'étendait sur cent pieds de longueur et trente-huit de largeur. Le clocher s'élevait sur le transept et emprisonnait trois cloches dont les volées tombaient sonores sur le promontoire et descendaient jusqu'au port.

Les Jésuites avaient pu bâtir l'église grâce aux aumônes de la Cour. L'intérieur sans colonnes était décoré dans le goût de l'époque : blanc et or. Le climat très dur l'avait déjà bien délabrée, depuis 1657 ; mais l'évêque pressa les travaux de réfection et d'achèvement. Il la trouvait « grande et magnifique ». M. de Pétrée ne parle nulle part du froid malfaisant

qui sévit dans toutes les églises du Canada, au cours des hivers le plus souvent très rigoureux. Pendant la messe, on apportait au célébrant un petit réchaud pour se dégeler les mains, à l'offertoire.

Dans ses *Relations* annuelles à Rome, François de Laval écrit fièrement en 1664, en parlant de son église : « L'office divin s'y célèbre suivant le cérémonial des évêques ; nos prêtres, nos séminaristes, ainsi que dix ou douze enfants de chœur y assistent régulièrement. Dans les grandes fêtes, la messe, les vêpres et le salut du soir se chantent en musique avec orchestre, et nos orgues mêlent leurs voix harmonieuses à celles des chantres. Il y a dans la sacristie de très beaux ornements, huit chandeliers d'argent, et tous les calices, ciboires, burettes, encensoirs, sont ou dorés ou d'argent pur. »

Les orgues dont il parle, il les avait fait venir de Paris, quelques mois plus tôt.

L'évêque est heureux de voir la paroisse sous la protection de l'Immaculée-Conception dont le culte s'est épanoui sous le ciel rude du Canada. Il donne à son église, comme second titulaire, saint Louis, roi de France.

* * *

François de Laval préside à la consécration de son église, le 11 juillet 1666, « avec toutes les solennités possibles ». Beaucoup de Français n'avaient jamais vu de cérémonie aussi émouvante ; et les sauvages se piétaient pour ne rien perdre des gestes de l'évêque. La Mère Catherine de Saint-Augustin assista de son cloître, à la fête, par une faveur spéciale du ciel, « comme si elle y eût été réellement présente ; et d'après ses confidences au Père Ragueneau, l'évêque lui avait paru, comme incorporé et uni à Notre-Seigneur qui dirigeait son esprit et tous ses mouvements et accomplissait par Lui les rites sacrés ».

Quelques semaines après le grand événement, le prélat qui venait d'obtenir par son ami Mgr Pallu des reliques insignes des saints martyrs Flavien et Félicité, fait la translation solennelle de ces reliques, dans l'église paroissiale. « Il y avait à la procession quarante-sept ecclésiastiques en surplis, chapes, chasubles et dalmatiques » . . . « Il ne s'était point encore vu dans ces contrées une si belle cérémonie. » On alla porter des reliques dans les quatre églises de Québec. « M. de Tracy, vice-roi, M. de Courcelles, gouverneur, avec les deux gentilshommes les plus considérables de la noblesse, portaient le dais » . . . « Monseigneur suivait les saintes reliques et la procession en ses habits pontificaux » . . . « Je n'aurais, continue Marie de l'Incarnation, je n'aurais jamais osé espérer de voir une si grande magnificence dans l'Église du Canada, où, quand j'y suis venue, je n'avais rien vu que d'insolite et de barbare. » La fête des martyrs vit encore de nos jours et se célèbre chaque année au début de septembre.

La paroisse érigée avec un tel éclat comprenait la haute-ville et la basse-ville, la Canardière qui a une demi-lieue d'étendue, la Petite-Rivière jusqu'à une lieue et demie de Québec, la côte Sainte-Geneviève, et Saint-Michel, distant d'une lieue, le long du fleuve.

* * *

L'organisation des paroisses dans un pays à peine ouvert à la civilisation n'a pas que des jours de soleil. Le Vicaire apostolique doit procéder avec une lenteur patiente. Si les seigneurs terriens réclament un curé résident, ils ne promettent pas du tout la subsistance du dit curé. Pour « activer la colonisation », ils se mettent, sans plus réfléchir à bâtir des chapelles : le prélat est obligé de freiner ce zèle un peu naïf. Il fait annoncer partout qu'on ne devait ériger de construction destinée au culte, qu'avec sa permission et dans les lieux que fixerait l'autorité ecclésiastique elle-même. Il désirait autant

que personne établir des paroisses et y installer des curés résidents ; mais les agglomérations populeuses sont très rares. L'évêque sait ce qu'il fait : il a parcouru tout le territoire riverain, du côté sud et du côté nord du Saint-Laurent. Ainsi, lui est apparue, dans sa réalité poignante, la pauvreté des colons dispersés en îlots minuscules dans la mer des grands bois. Seul un missionnaire peut, par intermittences, visiter ces bonnes gens. D'autre part les traitants qui tiennent l'évêque à l'œil parce que le prélat dérange leur commerce, menacent la vie religieuse : et François de Laval gémit sur le petit nombre de ses prêtres.

En attendant la moisson qu'il espère, l'évêque ne s'épargne pas : « Je me suis appliqué, écrit-il au Souverain Pontife, à toutes les fonctions sacrées : prêcher, entendre les confessions, administrer le sacrement de confirmation, visiter tous les fidèles confiés à mes soins, mais surtout ceux qui restent à la campagne, qui sont loin de Québec et qui ont moins de secours. »

Le prélat ne voyait que trois paroisses un peu organisées, celle de Québec, celle de Montréal confiée aux fils de M. Olier et celle de Château-Richer. C'est là qu'il confirme Louis Jolliet, le futur découvreur du Mississipi. Lentement M. de Pétrée créa des paroisses et, déjà de son temps, on peut lire sur la carte du pays de beaux noms français. Sur la rive sud : Saint-Joseph de Lévis, Beaumont, Saint-Michel, Saint-Thomas, Cap-Saint-Ignace ; les îles : île aux Oies, île aux Coudres, émeraudes enchâssées dans l'argent du fleuve ; sur la rive nord : Baie-Saint-Paul, Deschambault, Sainte-Anne de la Pérade, La Valtrie, Champlain, Batiscan, Cap de la Madeleine et, de l'autre côté : Lotbinière, Gentilly, Bécancourt, Nicolet, Repentigny, Boucherville, Varennes, Verchères, Contrecœur, Longueuil, Saint-Ours, Chambly et Sorel.

Aux curés sédentaires ou de passage, les défricheurs, nous l'avons vu, ne peuvent assurer une vie convenable : « N'importe », écrit l'évêque ; « j'ai envoyé mes missionnaires hiver-

« il rencontra le puissant ministre Colbert . . . »

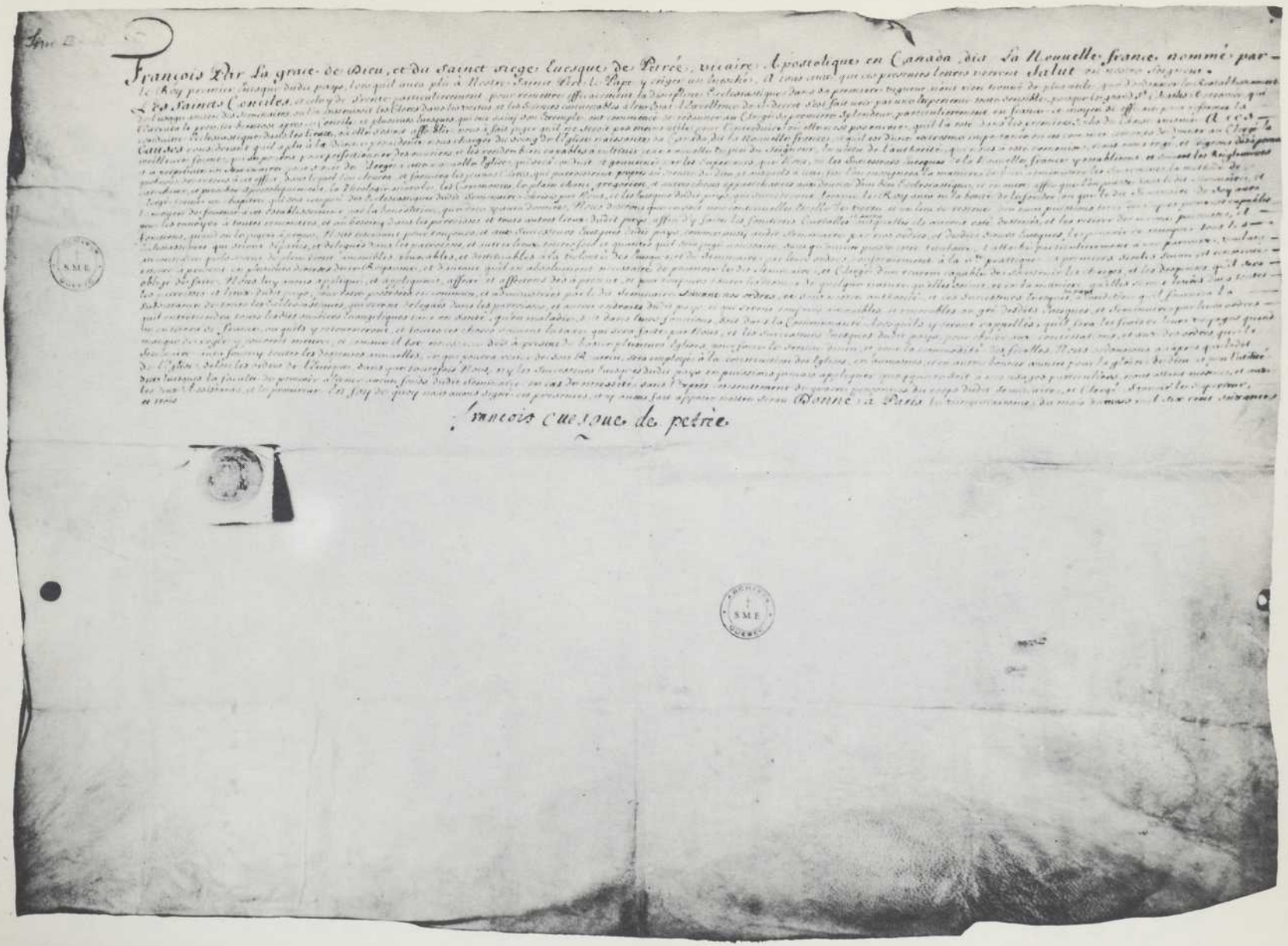

« Les lettres de l'évêque pour la création d'un Séminaire à Québec sont datées de Paris, le 26 mars 1663, . . . »

« Les lettres de l'évêque pour la création d'un Séminaire à Québec sont datées de Paris, le 26 mars 1663, . . . »

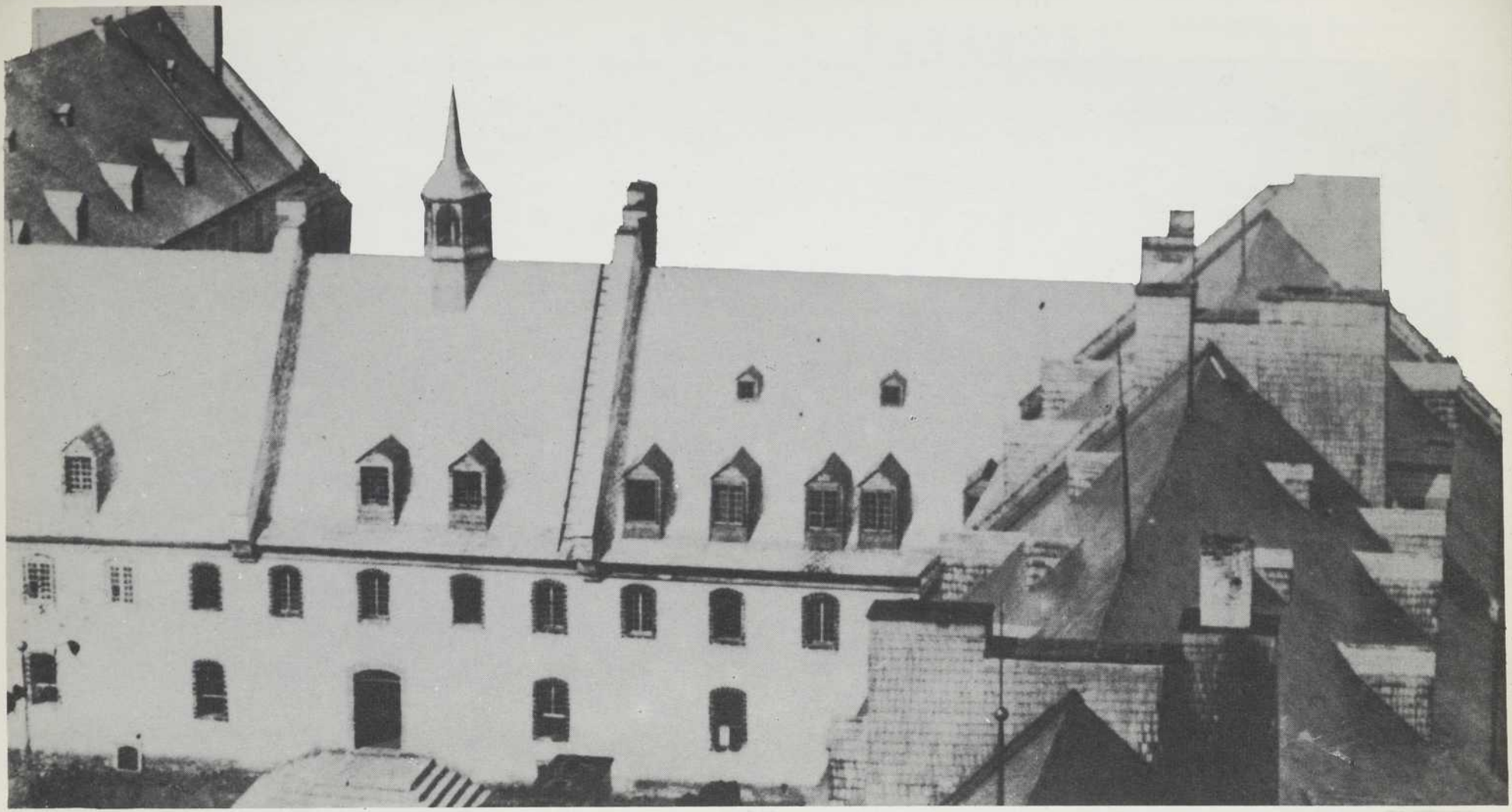

« La maison impose ses lignes sévères, son pignon pointu, . . . »

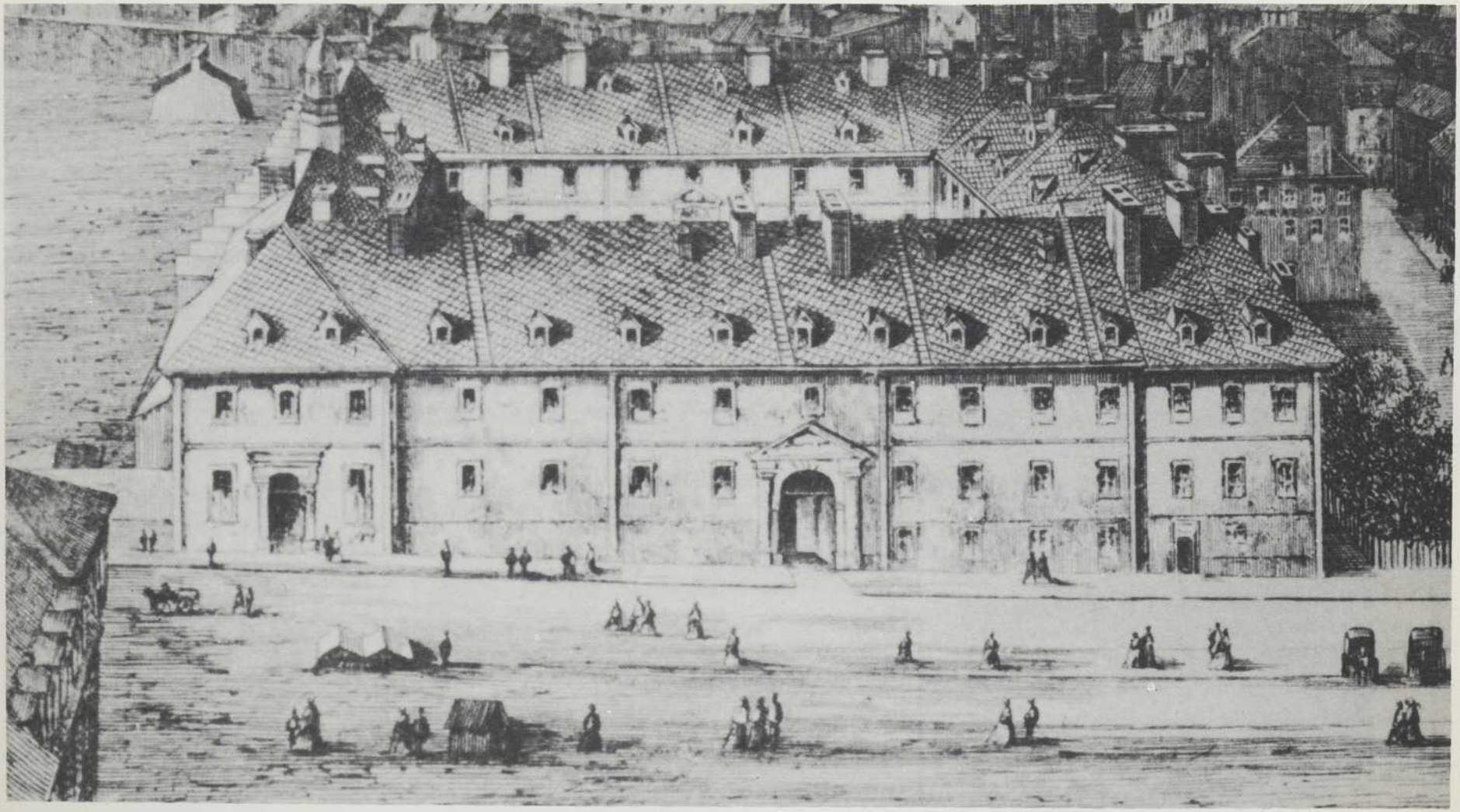

« . . . au collège des Jésuites . . . »

ner chez eux, m'obligeant à leur fournir ce qui leur est nécessaire. » Lui, il vivra pauvre parmi les pauvres.

* * *

Il est vrai que le Vicaire apostolique, de concert avec le roi, avait fixé la dîme « au treizième ». Mais comment appliquer une loi, un commandement de l'Église, avec des Normands ? il y eut un peu partout des récalcitrances. Pourtant la dîme était prélevée seulement pour l'érection des paroisses et la construction des églises ; pas du tout pour « le train de l'évêque » ; encore moins pour les Jésuites : « Ils ne reçoivent rien », écrit le prélat au Saint-Siège, « pour l'administration des sacrements. »

Quoi qu'il en soit, la dîme était moins onéreuse au Canada qu'en plusieurs endroits de la France. Les Canadiens desservis jusque-là gratuitement par les Pères Jésuites et, avant les Jésuites, par les Pères Récollets, s'étaient doucement accoutumés à ne rien donner, ou si peu, pour la subsistance de leurs prêtres. Ils étaient profondément religieux, mais « ils ne savaient ce que c'était que paroisses » écrit Bertrand de Latour ; « Ils firent de grandes plaintes » . . . À Trois-Rivières, ils ne voulurent pas même laisser afficher l'arrêt des dîmes ; sur la Côte de Beaupré, on s'obstina à ne rien donner.

M. de Pétrée connaissait la pauvreté sinon la misère des défricheurs mal lotis : on sortait à peine d'une guerre ruineuse avec les Iroquois, et personne ne roulait sur l'or, sauf peut-être les trafiquants de spiritueux. Ces bons apôtres attisaient toutes les occasions de résistance à l'évêque, le plus grand de leurs ennemis. M. de Pétrée exempta de la dîme tous ceux qui faisaient de réels sacrifices pour la construction et le parachèvement des églises et cela pour la durée de six années. De plus, il baissa la dîme du « treizième » au « vingtième ». Un peu plus tard, d'accord avec le gouverneur M. de Courcelles

et l'intendant Talon, il publia une ordonnance en 1667, établissant la dîme au « vingt-sixième », mais pour vingt ans, « sans préjudices des droits de son successeur ».

Les missionnaires si pauvres, voulurent aider M. de Pétrée au soutien des prêtres et des curés ; et l'évêque, de son côté, vécut comme un nécessiteux, heureux de donner pour la subsistance de ses prêtres et l'organisation prudente de ses paroisses, l'argent qui lui venait de la Cour et les dons de ses amis de France. Entre lui, les sœurs Ursulines, les Hospitalières et les Jésuites, s'exerce un beau concours, une divine émulation dans le dénuement : « Ce n'est pas lui qui se fera des amis pour s'avancer et pour accroître son revenu : il est mort à tout cela » écrit Marie de l'Incarnation. François de Laval ne brusque rien. Son regard d'aigle voyait au-delà des apparences et ne s'arrêtait pas à de misérables questions d'argent.

* * *

Lentement les églises s'élevèrent, selon les besoins du pays. L'évêque voulut toujours que ces églises fussent décentes dans leur pauvreté, pourvues du nécessaire. Que les curés fussent résidents ou non, ils étaient instruits à fond des prescriptions du droit canonique, sur l'organisation de la Fabrique, le respect dû aux cimetières et, surtout, sur le rite romain auquel le prélat tenait énergiquement. Lorsque la grande tourmente arrivera en 1760, les paroisses que M. de Pétrée et son successeur avaient fondées et surveillées avec tant d'amour, seront les plus sûres garanties de survivance catholique et française.

CHAPITRE IV

Fondation du Séminaire

> « Quoi de plus grand que de conduire les âmes, que de façonner le caractère des adolescents ? J'estime supérieur au peintre, au statuaire, celui qui n'ignore pas l'art de former l'âme des jeunes gens. »
>
> (SAINT JEAN CHRYSOSTOME : *Homélie sur saint Mathieu.*)

M. de Pétrée ne pouvait obtenir que difficilement des prêtres de la France métropolitaine. Il avait déjà ordonné un prêtre originaire de France et conféré des ordres à cinq ecclésiastiques, « pierre vives » de son Grand Séminaire. Il avait donc fondé le 26 mars 1663 son Grand Séminaire « pour former les jeunes clercs au service de Dieu en leur enseignant la manière de bien administrer les sacrements, la méthode de catéchiser et de prêcher apostoliquement la théologie morale, les cérémonies, le plain-chant grégorien » . . . « conformément à la sainte pratique des premiers siècles, suivie et conservée encore à présent en plusieurs diocèses de France ». Le Séminaire fut reconnu et approuvé par le roi, et Rome lui accorda son existance religieuse.

Ce Séminaire eut un berceau modeste, comme toute chose au Canada : le premier presbytère de Québec, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le presbytère de la cathédrale. M. de Bernières entreprit la construction du presbytère avec un capital de six mille livres que tenait en dépôt, pour cette fin, le trésorier de la Compagnie des Habitants. À cette somme, M. de Pétrée ajouta plus de deux mille livres. Selon sa coutume, l'évêque met le Saint-Siège au courant : « J'ai établi dans cette Église un Séminaire pour que les jeunes Canadiens qui aspirent au sacerdoce puissent s'y former à la discipline ecclésiastique, et j'en ai confié la direction à six prêtres, qui remplissent leur tâche avec zèle et efficacité. Je ne doute pas que ce Séminaire produira beaucoup de bons fruits avec la grâce de Dieu. Je suis venu à bout de lui procurer quelques rentes pour lui faire un revenu, auquel j'ai ajouté les dîmes du pays après avoir annexé toutes les paroisses à ce séminaire. Le roi a confirmé de son autorité ce que j'ai fait, et tous les papiers ont été enregistrés au Conseil souverain de ce pays. »

La maison en pierres impose ses lignes sévères, son pignon pointu, ses fenêtres aux petits carreaux prudents, sur le haut de la côte de la Montagne. Le soleil de l'est et du sud l'éclaire ; le vent nord-est la bat dans les grandes tempêtes. C'est la première citadelle de l'Église au Canada. Au-dedans, des murs blanchis à la chaux, des chambres austères, une salle de communauté. Pas d'oratoire car l'église paroissiale est toute proche ; une modeste bibliothèque, et une chambre pour les archives.

François de Laval y fixe, pour le moment, sa résidence. Il a avec lui huit prêtres qu'il emploie selon son jugement, « et suivant les besoins, aux missions ou à d'autres fonctions ecclésiastiques ». M. de Bernières est nommé supérieur. MM. Lauson-Charny, Jean Dudouyt, Ango de Maizerets, Thomas Morel le missionnaire de la Côte, Hugues Pommier, revenu de Terre-Neuve et grand amateur de croûtes picturales, dont chacun s'amuse sans malice, sont les six premiers directeurs de

la maison. Les deux autres prêtres sont M. de Saint-Sauveur et M. Le Bey, chapelain de l'Hôtel-Dieu : des ecclésiastiques remarquables par leur piété, la droiture de leur esprit, leur amour des âmes et le détachement des biens de la terre.

De 1663 à 1692 le plus grand nombre des prêtres séculiers s'agrégera au Séminaire qui devient l'âme de l'Église canadienne.

* * *

Dans cette première maison, la vie ressemblait à celle de l'Ermitage de M. de Bernières. Chacun renonce à son avoir propre et met dans la caisse commune tout ce qu'il possède : biens de famille, bénéfices, pensions, cadeaux et même les honoraires de messe. « . . . Sans la pauvreté, écrivait le mystique de Caen, sans la pauvreté et le dégagement, l'union avec Dieu est impossible. » Et François de Laval dira lui-même : « Le détachement est essentiel ; c'est en cela que consiste l'esprit de grâce qui soutient le Séminaire. » On pratique ce qu'on appelle la *désappropriation*. « Nos biens sont communs avec ceux de l'évêque, » écrit Ango de Maizerets . . . « Je n'ai jamais vu faire parmi nous aucune distinction du pauvre et du riche, ni examiner la naissance et la condition de personne, nous regardant tous comme frères. »

On fournit aux prêtres qui vont faire un séjour plus ou moins long dans une paroisse, assez d'argent pour vivre, le vêtement, l'autel portatif. Et quand le prêtre, épuisé par le ministère qui exige des marches forcées, de la navigation pénible sur les rivières cascadantes, revient au séminaire, il y trouve un refuge assuré, les soins que son état requiert. Du Séminaire, part lumineuse et réconfortante, une prière permanente pour l'Église du Canada.

Il fallait tout de même quelques « rentes » à M. de Pétrée pour tenir sur pied son œuvre commençante qui va s'identifier

avec l'Église de la Nouvelle-France : il ne faut pas oublier qu'on est en véritable pays de missions. Ces rentes un peu singulières c'est le désintéressement de l'évêque et de ses collaborateurs qui va les créer. Le roi allouait six mille livres à l'Église de Québec : l'évêque et ses prêtres n'en prennent que le juste nécessaire et consacrent le reste à l'œuvre du séminaire, ou de l'Église. D'autre part, en France, les amis de François de Laval lui avaient fait un petit revenu de mille livres : il les donne au séminaire avec les deux mille cinq cents livres que lui payent annuellement les Pères Jésuites. C'était la dîme des missionnaires ! On tient les comptes rigoureusement : mais les dons, les dîmes spéciales, les mises de chacun ne sont mentionnés nulle part : tout devient anonyme dans la profondeur de la charité.

Le presbytère de M. de Bernières n'était qu'un séminaire provisoire. On y est déjà à l'étroit avec la recrue de cinq séminaristes, trois jeunes Français et deux Canadiens.

* * *

L'évêque, avec une prudence consommée dans les démarches, et avec les plus solides garanties, achète le grand terrain Couillard attenant aux terrains de la paroisse et à ceux de l'Hôtel-Dieu. La maison de Guillaume Couillard était en bon état : François de Laval y inaugure, le 9 octobre 1668, en la fête de saint Denys, le Petit Séminaire. Le Saint-Père est tout de suite informé de l'événement et les cardinaux de la Propagande : « Nous avons reçu plusieurs écoliers dans l'enceinte de notre résidence. Ces candidats au sacerdoce poursuivent leurs études au Collège des Jésuites » . . . « Nous leur avons joint quelques enfants de la forêt qui pourraient devenir prêtres s'ils en sont idoines. Pour mener à bien ce grand œuvre, nous recevons une aide puissante des Pères Jésuites

qui, dans leur collège, par un mouvement de pure charité, enseignent à ces élèves les disciplines qui leur sont les plus utiles. » Le prélat aime à signaler le bien. Son *magnificat* est d'accord avec celui de Marie de l'Incarnation : « Tout y est à présent magnifique, et c'est une bénédiction de Dieu de voir l'union qui est entre M^gr^ notre évêque et nos révérends Pères. Il semble qu'eux et MM. du séminaire ne soient qu'un. »

Quelques années plus tard, la maison Couillard paraît nettement insuffisante. L'évêque fit alors construire un solide édifice en pierres, à angle droit avec la paroisse et attenant au chevet de l'église. Ce n'est qu'en 1678 que fut posée la première pierre du séminaire proprement dit. Et bientôt l'édifice se dessina dans le ciel de Québec : un vaste bâtiment en pierres ; un seul étage surmonté d'un pignon couvert d'ardoises, à la manière du collège de La Flèche. Un clocher à lanterne unique. La façade de la maison n'avait d'autres ornements que les fenêtres et la blancheur de sa chaux. Elle avait pourtant belle apparence avec son perron en pierres de taille, sa grande porte à deux battants, le cadran solaire ; et le terrain Couillard restant ouvert jusqu'à la paroisse, agrandissait la perspective. La façade orientale de la maison donnait sur un beau terrain que l'on va convertir en potager, en jardin aux belles allées françaises propices à la prière. Ce jardin est si bien disposé qu'il excite l'envie du gouverneur Frontenac ; et plus tard, M. Tremblay, prêtre du Séminaire, aura fort à faire pour le défendre : M^gr^ de Saint-Vallier voudra à tout prix mettre la main dessus.

L'intérieur du Séminaire ne fut prêt qu'en 1681 ; on y travailla longtemps pour l'aménager. Il correspondait en petit, à l'intérieur de La Flèche. Cellules austères, salles communes avec des cheminées modestes. Pas d'images profanes. Le crucifix règne en maître, l'image de la sainte Vierge et de la Sainte Famille. À côté de la douce figure de l'Enfant-Jésus, on pouvait voir dans le réfectoire une image « où est représentée la tyrannie du démon sur l'âme péche-

resse »,[3] sans doute une évocation de l'enfer, telle que pouvait la voir à son « moustier » la pauvre mère de François Villon :

> « Au moustier voy dent je suis paroissienne
> Paradis paint, où sont harpes et lus
> Et ung enfer où damnés sont boullus . . . »

* * *

Au Petit Séminaire on avait pour but d'« arracher les enfants à la corruption du siècle » et de former des vocations sacerdotales. Pour ne pas nuire au pensionnat des Jésuites, on n'y accueillit, sur le désir de Monseigneur l'évêque, que des enfants pauvres. Dans la maison, chacun a son emploi pour défrayer les dépenses communes : le sacristain va s'occuper de la chapelle ; il y aura les pourvoyeurs de tables, les préposés à la corvée du bois et de l'eau, les buandiers, les balayeurs ; des écoliers très soigneux auront à s'occuper du linge, des lampes, des foyers et des poêles. Chaque élève a sa part de responsabilité dans la vie quotidienne : les autres peuvent compter sur lui. Les directeurs développaient de la sorte le sens chrétien, la vraie charité chez les enfants. Le feu est l'ennemi principal, après les Iroquois : on doit prendre toutes les précautions.

En dépit de l'inconfort assez général à cette époque, même en France, au château de Versailles, la grande maison est propre et sent bon. Malgré la discipline austère, aucune tristesse. Avec l'Enfant-Jésus et la Sainte-Famille comme protecteurs officiels, la lutte contre les passions naissantes laisse de clairs espaces de joie, d'éclatante gaieté française et chrétienne.

Les documents du temps montrent que les sauvages ne résistent pas longtemps à la vie de communauté. Chez les Sulpiciens et dans les écoles de Marguerite Bourgeois à Montréal, chez les Ursulines, au Séminaire, on eut bien du mal à

3 Archives du Séminaire, Mss n° 216.

garder et à éduquer à la française les enfants des indigènes. Sans généraliser, sans noircir les problèmes on peut s'amuser d'une réflexion du marquis de Denonville, qui parlait des relations entre Français et sauvages : « Ceux qui se sont approchés de nous ne se sont pas rendus Français, et les Français qui les ont hantés sont devenus sauvages. »

* * *

François de Laval affilia son Séminaire au Séminaire des Missions-Étrangères de Paris qui avait reçu sa « personnalité civile » en juillet 1663. Le prélat avait été un des premiers à postuler la fondation du Séminaire de la rue du Bac, avec MM. Lambert de la Motte, Pallu, DeMeurs, Bésard, Fermanel, Gazil et Poitevin.

Outre les personnes qui composaient à Québec le Grand et le Petit Séminaire, se constitue dès l'origine un quatrième corps composé de *frères* et de *sœurs* : c'était les donnés ou engagés. La nécessité jointe à la piété préside à cet établissement. On trouva assez facilement des hommes et des femmes qui voulaient se consacrer à Dieu. Leur pauvreté les rendait incapables de se trouver une dot pour la clôture ou le monastère. Ils se donnèrent au Séminaire. Ils faisaient des vœux simples et promettaient de travailler pour la Maison. De son côté, le Séminaire s'engageait à les nourrir et entretenir toute leur vie, qu'ils fussent en santé ou malades. Les frères logeaient dans le séminaire même ; ils s'y employaient comme maîtres d'hôtel, tailleurs, tisserands, cordonniers et vidangeurs. Les sœurs habitaient une maison séparée, dans la côte Sainte-Famille, et s'occupaient du linge, du poulailler, de la laiterie et du jardin. Tous et toutes se montraient domestiques assurés, affectionnés et fidèles. Les écoliers leur devaient le plus grand respect, reconnaissant que le travail de ces serviteurs les libéraient d'occupations qui eussent gêné leurs études.

CHAPITRE V

François de Laval et les Communautés religieuses

> « Elle n'a pas refusé sa foi, ni ne s'est dérobé à son rôle, mais elle a rangé son vouloir, promis ses services. » (SAINT AMBROISE, *Commentaire sur saint Luc*, II, 1, 18.)

Les premières séances du Conseil souverain, une fois terminées, l'évêque se mit à la visite canonique de ses Communautés. Il commença par les Hospitalières. À l'Hôtel-Dieu, il retrouva, à quelques exceptions près, les religieuses qui avaient charge de l'hôpital, avant son voyage en France. Il s'informa avec soin de leur manière de vivre, de leur zèle à secourir les malades. Non qu'il ne connût leur dévouement et leur grand esprit de pauvreté ; mais le prélat voulait suivre les règles du droit canonique et couper l'herbe aux contestations.

M. de Pétrée trouva bon de retrancher aux Hospitalières l'abstinence du mercredi « quand il se rencontrait quelqu'autre jour de jeûne dans la semaine ». Pour adoucir un peu leur vie pénitentielle, il les obligea aussi de faire gras le samedi, depuis Noël jusqu'à la Purification et diminua les rigueurs de l'Avent. Pendant quelques années, il présida à leurs élections pour la transmission des pouvoirs et la juste répartition des responsa-

bilités. À la demande que lui firent les Hospitalières, il permit « la séparation et la distinction du bien des pauvres d'avec celui de la Communauté ».

On mit un peu de temps à se comprendre. Depuis leur fondation, les religieuses s'étaient adaptées le mieux qu'elles avaient pu aux circonstances : la vie au Canada ressemblait si peu à la vie d'Europe. Leur petit nombre et le retour des mêmes religieuses aux mêmes offices rendait parfois épineux l'exercice de l'autorité et la vertu parfaite d'obéissance. D'autre part, l'encombrement des malades allait parfois obliger les sœurs à utiliser le chœur de leur chapelle comme salle de secours. D'où certains embarras.

François de Laval procéda lentement aux réformes nécessaires. Il savait aussi qu'il pouvait compter sur les prières des religieuses et de leurs malades, en des occurrences difficiles ; il leur donna comme aumôniers des prêtres au cœur apostolique, bien au fait de la psychologie féminine et des besoins spirituels des religieuses. Et dans les *Annales de l'Hôtel-Dieu*, on peut lire que le prélat se fit un devoir d'assister aux élections annuelles et d'y envoyer son vicaire général, quand lui-même se trouvait forcément absent. Dans ces mêmes *Annales* il apparaît que les Hospitalières considérèrent toujours le prélat comme un « père tendrement aimé ».

* * *

Inutile de chercher le moindre signe de désaccord, d'hostilité entre le Vicaire apostolique et les Ursulines. Il suffit de lire les lettres de Marie de l'Incarnation pour trouver la vérité.

Les fondateurs d'ordres ou d'instituts religieux ont toujours considéré leur œuvre comme leur « enfant » ; et c'est généralement par leur œuvre qu'ils ont le plus souffert, ou pour la défense de leur œuvre : François de Laval « agonisa » durant les traverses de son séminaire ; M^gr^ de Saint-Vallier

souffrit cruellement pour son Hôpital Général. Qu'on se rappelle aussi les difficultés et les affres de Marguerite Bourgeoys.

Chez les Ursulines, vu le petit nombre des religieuses, comme à l'Hôtel-Dieu, on souffrait un peu, mais sans crier, de la persistance des supériorats. Aussi, dès la première visite canonique de l'évêque, des religieuses, à l'insu de leur Mère, demandent à M. de Pétrée quelques modifications aux Constitutions. Marie de l'Incarnation aussitôt informée ne l'entendit pas de cette oreille. Le prélat donna aux sœurs un an pour réfléchir sur les changements proposés. Marie de l'Incarnation écrit tout de suite à la supérieure des Ursulines de Tours : « . . . Mais l'affaire est toute pensée et la résolution toute prise : nous ne l'accepterons pas, si ce n'est à l'extrémité de l'obéissance . . . » (Lettre CLII). On aime ici la vivacité de la vénérable Mère. On aime aussi le peu d'entêtement de l'évêque qui laissa tel quel le règlement des Ursulines. Le Vicaire apostolique s'en tint seulement à la qualité du chant des messes qu'il voulait d'Église. Un peu plus tard, on adopta l'habit et les coutumes de Paris. Marie de l'Incarnation écrit en 1666 (Lettre CLXXIV) : « Les choses, grâce à Dieu, sont en très bon état, et ce que nous avons fait entre nous est approuvé du Saint-Siège, par M^gr^ de Pétrée, commissaire apostolique, qui a fait tomber son approbation, tant sur notre union que sur nos constitutions, avec le pouvoir de nous établir partout, supposé le congé de nos supérieurs dans les formes ordinaires. »

Quand Marie de l'Incarnation tombe malade, le Vicaire apostolique lui fit « l'honneur de la visiter plusieurs fois ». Il se dit ravi de l'éducation que les Ursulines donnent à la jeunesse. « Monseigneur notre digne Prélat, qui ne fait rien qu'avec prudence » (Lettre CCXII) approuva encore par la suite d'autres règlements. « C'est *comme si Rome y avait passé.* De sa même autorité, il a approuvé notre établissement au Canada » (Lettre CCVIII).

Les deux grandes âmes ne cherchaient en tout que la gloire de Dieu et se rencontraient dans une dévotion particulière au Cœur sacré du Rédempteur.

* * *

À Montréal, Marguerite Bourgeoys avait ouvert une école pour l'instruction et l'éducation des filles, le 30 avril 1657. M. de Maisonneuve lui avait cédé une « étable de pierres » qui a « servi de colombier et de loge de bêtes à cornes », avec un petit terrain adjacent. Le jour de la Visitation de Marie, elle établit une congrégation externe, et en 1660, une autre école dite *La Providence* pour les enfants des ouvriers et des défricheurs. La fondatrice reçoit le 16 mai 1669, la visite du Vicaire apostolique. Le prélat interroge, examine, visite tout : il grimpe même à l'échelle du colombier. Quatre jours après, il donne confirmation officielle à l'Institut naissant. La fondatrice parle de religieuses. Comme l'avait fait M. de Queylus, François de Laval songe à unir l'œuvre à la communauté des Ursulines ; mais il a très vite lu dans les yeux de Marguerite Bourgeoys qu'elle pense tout autrement. Si la pauvreté de la fondatrice est effrayante, lui-même n'a-t-il pas fait des merveilles avec la pauvreté de Québec ? D'autre part, Marie de l'Incarnation pressentie, espère des délais. La prudence ordonne d'attendre. La difficulté c'est qu'en France il n'existait guère de communauté enseignante ou hospitalière qui ne fût pas cloîtrée : or Marguerite Bourgeoys rêvait d'un institut séculier. En dépit des pronostics les plus fâcheux, elle s'embarque avec Jeanne Mance sur « l'océan étonné de se voir traversé tant de fois » : elle va quérir des vocations pour son œuvre. François de Laval se trouvait alors à Paris. La fondatrice « va lui présenter ses postulantes ; elles sont *agréées et reçues* dans la chapelle des Missions-Étrangères.

En 1676, l'évêque de Québec est de retour au Canada et il signe le 6 août un mandement par lequel il élève la Congrégation de Notre-Dame à l'état de communauté séculière. Le document permet à Marguerite Bourgeoys et à ses Filles de vivre en communauté, en qualité de Filles séculières de la Congrégation de Notre-Dame et de continuer leurs fonctions de maîtresse d'école à Montréal et autres lieux.

L'évêque procéda ici comme ailleurs avec une lente prudence qui fit naître bien des craintes. Il y avait tant d'ennemis dressés contre les communautés à leur aurore : la pauvreté dans son héroïque splendeur, le froid, le feu, les Iroquois, l'incertitude de l'avenir. Quand Marguerite Bourgeoys quitta ce monde, l'évêque écrivit à la supérieure de la Congrégation : « La sœur Bourgeoys était un fruit mûr pour le ciel ; elle était humble et sainte. Dieu lui a fait bien des grâces ; elle sera auprès du Seigneur une puissante protectrice de votre maison. »

* * *

Jeanne Mance, la miraculée de M. Olier, grâce à diverses donations, avait été en mesure de fonder l'Hôpital-de-Saint-Joseph en 1643. L'hôpital regorgea assez tôt de blessés, puisque les Iroquois avaient fait de Ville-Marie leur cible préférée. Jeanne Mance prétendait voir les Hospitalières de La Flèche tenir sa « maison ». En 1658, M. de Queylus avait pris sur lui de lui envoyer deux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec où il était en très grande « considération ». La fondatrice ne voulut pas du tout employer les Hospitalières de Québec : Marguerite Bourgeoys, plus humaine, leur confia pendant un de ses voyages en France, le soin de la petite école qu'elle venait d'établir pour les garçons. Le Vicaire apostolique avait tout d'abord accepté l'idée de M. de Queylus ; mais quand il fut informé à fond des volontés de Jeanne Mance et des circonstances exceptionnelles

de la naissance de Ville-Marie, il fit revenir à Québec les deux Hospitalières.

Le 2 octobre 1659, le Vicaire apostolique autorisa par écrit les Hospitalières de Dieppe à s'établir à Montréal. Après avoir réfléchi mûrement et prié, il leur envoya des lettres d'obédience: « Nous vous permettons d'aller à Montréal pour y servir et y gouverner les pauvres malades hommes et femmes, sauvages et français, selon la bienséance et pureté convenables à votre sexe et à votre profession, et pour y vivre selon votre Institut, jusqu'à ce que nous vous en ayons ordonné autrement et que toutes les conditions requises à votre parfait établissement aient été accomplies. Cependant nous vous exhortons et enjoignons de vous comporter de telle sorte, que, par l'exemple de votre vie et par vos soins pour les pauvres malades, l'on puisse connaître que vous êtes vraies filles de charité . . . »

En 1678, l'évêque exempta les Hospitalières de Montréal de payer la dîme, sur toutes les propriétés qu'elles possédaient, « en considération des grands services qu'elles ont rendus au pays ».

François de Laval put dès lors mettre sur pied son idéal missionnaire. Avec toutes ses communautés, il avait élaboré un échange constant de prières, troc spirituel si l'on peut ainsi parler qui allait mettre en déroute les manœuvres de l'antique Ennemi de Dieu et des âmes.

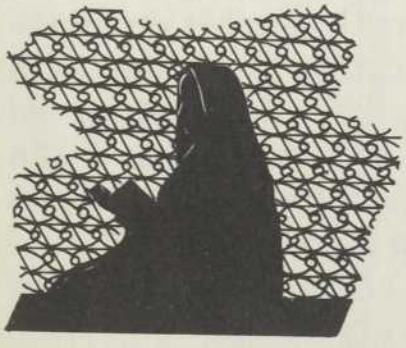

CHAPITRE VI

L'évêque missionnaire et les missions

> « Allez par le monde entier, prêchez l'Évangile à toute créature. » (En SAINT MARC, XVI.)

François de Laval avait l'esprit missionnaire. Son désir le plus vif était que l'Évangile fût annoncé à toutes les peuplades du pays, encore assises à l'ombre de la mort : « Son zèle qui embrasse tout et à qui tout l'Océan n'a pu donner de bornes, lui faisait souhaiter de pouvoir être lui-même de ces heureux exposés (missionnaires), et, aux dépens de mille vies, aller chercher dans le plus profond de ces forêts la brebis égarée pour laquelle il avait traversé les mers . . . Il prétend bien faire en ce Nouveau-Monde ce qui se pratique en l'Ancien, je veux dire que, comme l'on fait couler à la dérobée des prédicateurs dans les autres Églises persécutées, ainsi désire-t-il jeter de nos pères parmi les premières bandes des sauvages qui viendront ici-bas pour remonter avec eux en leur pays, afin que malgré l'enfer et les démons ils convient ces pauvres peuples d'entrer dans le royaume de Dieu et de prendre part à la béatitude à laquelle ils sont destinés. » (Le Père J. Lalemant au Provincial Jacques Renault).

« . . . à côté
de la douce image
de l'Enfant-Jésus, . . . »

« . . . au Petit Séminaire,
on avait pour but
d'arracher les enfants
à la corruption du siècle . . . »

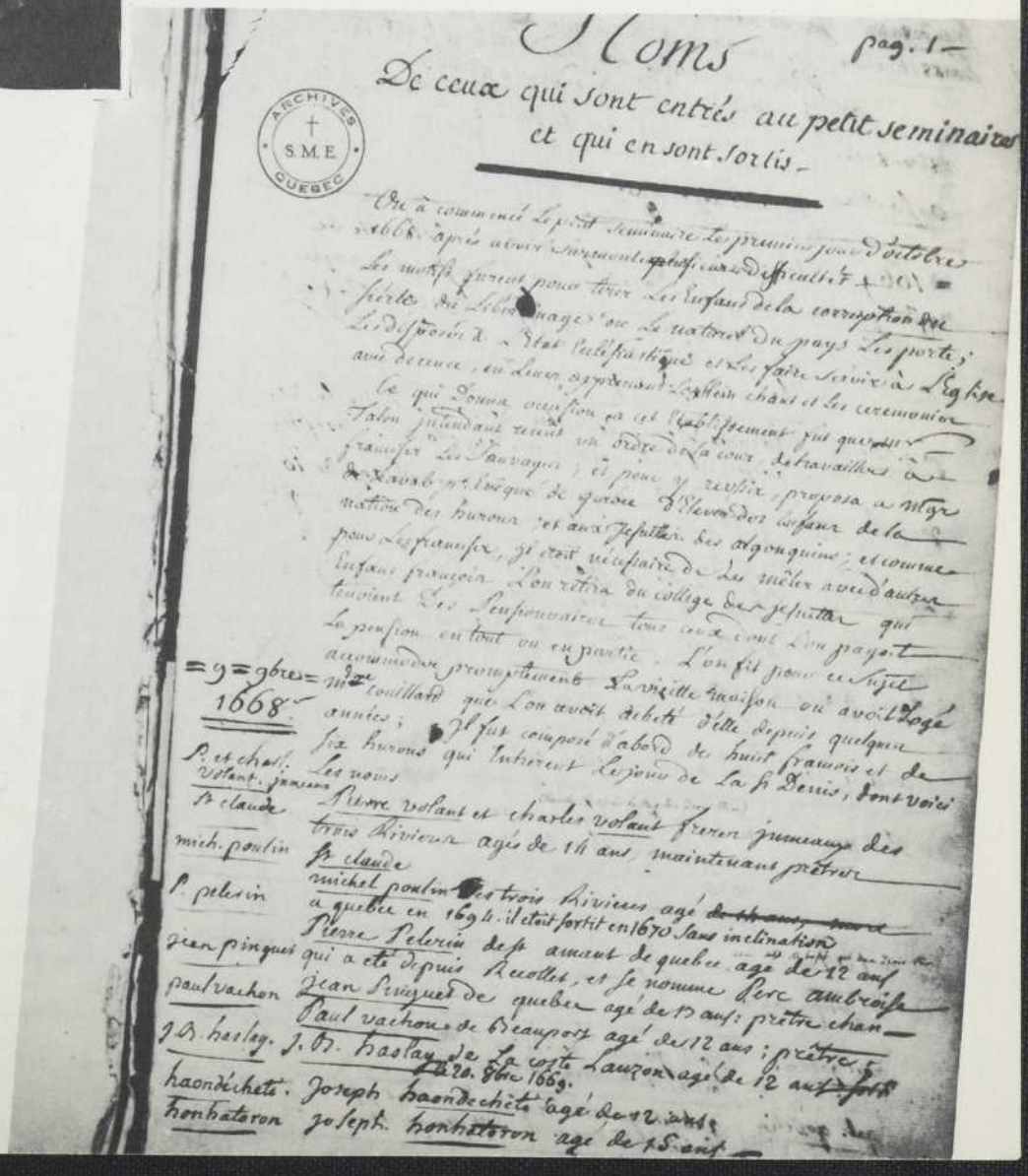

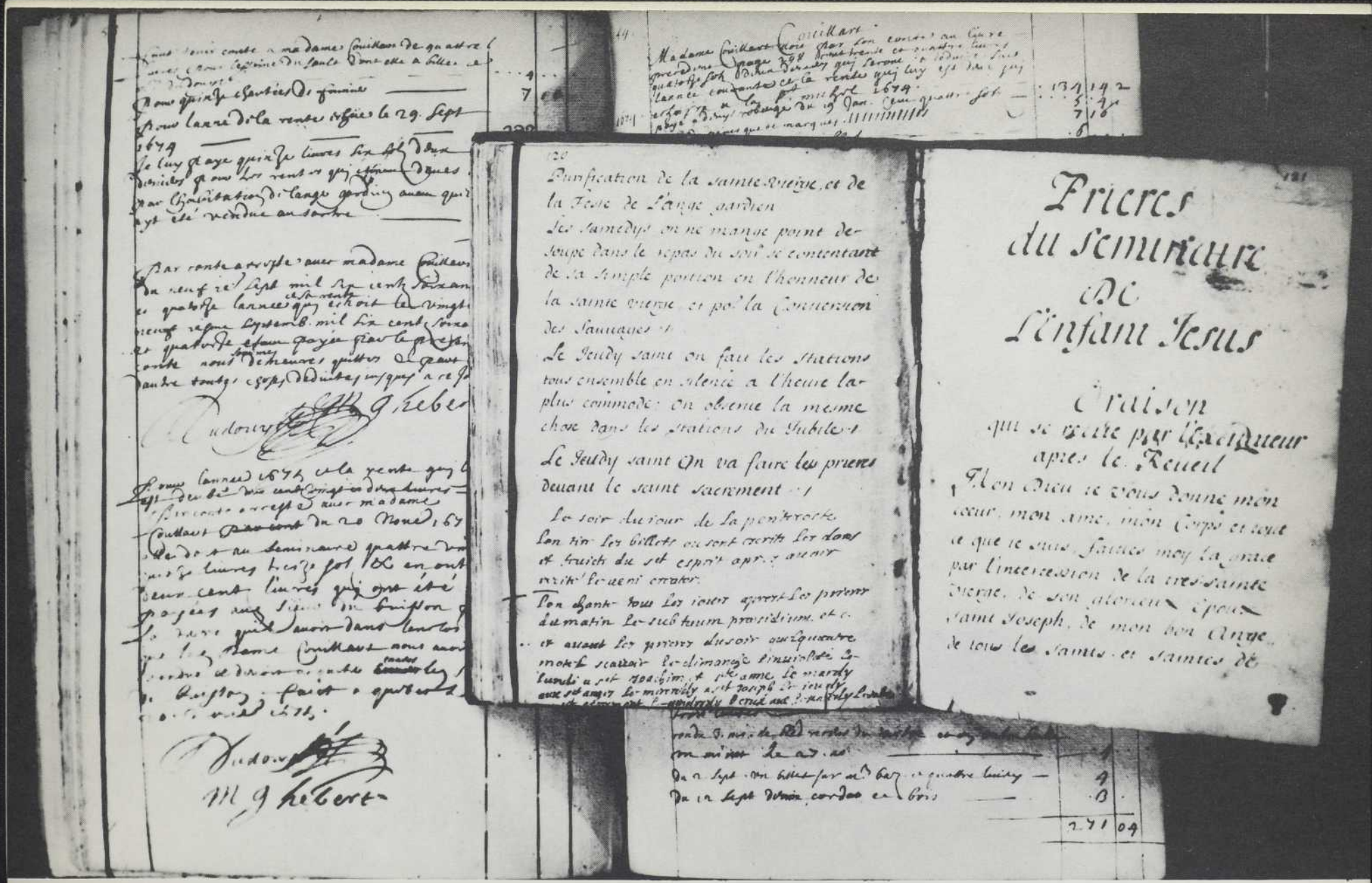

« Tout d'abord le prélat précise quelques points des règlements du Séminaire . . . »

« La bulle d'érection de l'évêché
de Québec est signée par
Clément X dans la Ville éternelle
le 1er octobre 1674, . . . »
(*Verso.*)

In Nomine Domini Amen

Cunctis [illegible] patere [illegible] quod Anno a Nativitate Dni Nri [illegible]
[illegible] Septuagesimo Primo Indictione decima tertia Die vero tertia Mensis Aprilis
Pontificatus autem Smi Dni Nri Clementis divina providentia Papae X Anno eius Primo Ego
Notarius publicus Infrascptus Vidi Legi et diligenter Inspexi quosdam Literas apticas sub
plumbo ac more ejusdem non viciatas non cancellatas sed omni prorsus vicio et suspicione
carentes tenoris sequentis videlicet Clemens [illegible] Servus Dei Ad Perpetuam
Rei memoriam In sedem Primi fastigium nullis nostris Suffragantes meritorum Voto sed Nos Cle-
mentissimi Dei qui infima mundi elegit annuendo benignitate Suffragio nro provectus fuit humillimus
Irriguiter continuatis ea Voluero Statuimus animo quo tanto Subeundo onere tantoq exequendo mu-
nere Pelagius angelicus formidando numeris Deum in Symbolis Spiritus aptatus conferre non
improperet Valeamus contendelabamur Scitulo predecessorum nostrorum fidei Catholice propagatis
indumentis per totum orbem eiusdem Signatis et Deum Augere deprecabamur in prerogandis Mu-
Chrismati Nominis exemplaribus non in Penetralem tantummodo Nobis manem Asserere sed in imi-
tationem insuper operosam transirent ne Viderentur divine gloriae Splendorem ex ipso haurire quibus
Fides simulatio non Pegui non solum agere sed augere ea nobis mediantibus non sine maximo animi
gaudio proxime Charissimi in Xpo filii nostri Ludovici Francorum Regis Illustris Regis ejusdem
nobis caposeorum fuit ipse ipso Ludovicus Rex deo favente In Septentrionali America nonnullas Insu-
las et Insulas armorum Vi acquisitas suoq subiectas imperio Regionemq Illam in ipsius obedientiam
redactam titulo nove Gallie decorare illamq transmissis ex Gallia Veris doctrine Armis et preclare
rexerit pres tantibus frequentem Illustri populo reddidit ac eandem Illius Incolas Iroquois Vulgo
nuncupat genere execrande barbaras humanis et divinis legibus prorsus dissonas multis Horum iam
profligatis reliquos Sibi subiugare reddere incessanter studet ac quamne Regiones nec Regna sub
sistere nisi imperio regnarent et legibus gubernentur Item Ludovicus Rex in oppido de Quebec
nuncio quod amplissimo flumine scil Laurentij ch'nuncio irrigatum portu preditum Arce
munitum frequenti mercatorum numero repletum inter alia iam Suo dictione subiectas loca
primatum venit Quebecensem totius illius regionis deputatis Consilium Supremum insti-
tuere illudq numerosis militibus munivit ac ob eximiam qua erga deum sedemq Apticam
excellit pietatem quandam existimans suis imperio barbaros subiugare nouasq margari-
tas Suo diademati addere Regnaq ch'in remotis partibus acquirere nisi ebd tempore
in acquisitis regnis sui temporalis domini insinuibus ecclesias ch'Schismate Crucis Vexillum ado-
randum sanctas fraus Infidelis depravata Infidelitatis ecclesiae ad Veri luminis agnitionem
convertantur ac conversi in Catholica fide instruantur Sed cum exoptatum hunc consequi
nequeat finem nisi adsit ebd in carnibus beatus et fidelis pastor qui curde animarum et
ecclesiarum presit ac ecclesias ministros instituat qui operarios illaq partium iam prece duo de-
cimam horam stantes permanentes in Vineam Celestis patris familias ad Laborandum Inducant
Nos quibus nihil magis cure est quam ut fides Catholica Pnga floreat et augeatur ac Infideles

Perueniat Piam cognoscant et ad Veritatem ac Catholice ecclesie gremium reuocentur Fraus ecclesie
que a nobis cunctis [illegible] Inuenta esse [illegible] negotio vehementer grauetur pensata ejusdem
et compatiendo pro posse ea Ludovici Regis ac de eandem Pia Liberalitate
habita [illegible] hac cum fratribus nro deliberatione matura de Motu Proprio et ex certa ac apo-
tolice potestatis plenitudine nr Statuimus Ego Sum et hoc nobis per Suam [illegible] mumis Sapie-
cando ad omnipotentis Dei Laudem et gloriosissime Matris genitricis Virginis Marie
transmittatis Ecclie Sibiam ac eius Sedi ea honore debitum quod Sepe amemarc
gaudet Cunctis nominis titulo et honore decoramus et Illud in Civitatem Ecclesiam
nuncupandam nec non Parilem Ecclesiam Sub Invocatione Sancte Marie Virginis
Ludovici nobis et mentem ac plus et magnifice Structuris ac Arcis et prout [illegible]
decenter ornatam et sualem diuina officia debite cum ceremoniis iuxta ritum ac cancel
Romane Ecclie prescriptum peragantur mandamus Solemnes et Pia opera et cum Insignibus
Secularibus non amentes assistentibus inibi pariter et diuecesim pueris exercitiis ac alumnis
Seminum Ecclie ejusq per Pontifex fromentum [illegible] cum Cum do Sacramentis Sanctis
piscare Canonice erecti decantantur titulo et denominatione Parochie Ecclie in ea ad nos impresens
et successores in Cathedralem Ecclesiam Sedi Apticam immediate subiectam vero pastore eius Ecclie
Pastoralis ebo sui ritu Iure et Dignitate Episcopalibus privet ac nulla [illegible] ut in prima q
nandam omnia et singula que ordinis Iurisdictionis et dignitatis Episcopalis et Pastoralis exercitium
et ad illa ac Suos Diocesanos consuetudinem et ea Beatum Ecclesiae et pertinere exercere et [illegible]
de Ecclie Pastoralem Dignitatem Curam et [illegible] Suos fructus reddatis et percipiatis non [illegible]
infra Vigina quatuor Ducatos auri de Camera Fraus Nras et Nros obsequens Capitulum cum
mensa capitulari Sigillo ac arca communibus aliisq insignibus caperianibus construendi
ac beneficia et ministeria Ecclie iuxta componendum Deus per ejus fideles assignando pro mu-
nerationes dignitates Canonicatus et prebendas huius pro tempore obtinentium qui apud eam Ecclesiam
Quebecen residere et in ea singulis diebus horas Canonicas tam diurnas quam nocturnas nec
non contes alias q missas Seruata Ecclie de ejusdem celebrare et celebrari facere teneantur
ete de Ecclie Quebecen in Divinis deseruire ceteraq omnia et officia eis pro tempore incumbenda
Subire et exercere vestes debentes teneantur quibus tam in choro quam in Capitulo processionibus
et aliis actibus per alios Filium Ecclesiarum Cathedralium Dignitates Canonici Beneficiati et ministros
habitus de Iure gestari Solitos ch'deferre et gestare liberi et licite possint et valeant sumpto-
mum [illegible] Insignia ac curam animarum suppresse Parochie Ecclie huiusmodi per
moderum eius de Ecclie Pastorem immediate et singulis eiusdem fructibus redditibus et iuribus ch'Rectore
quandocunq vacantis Sua ac Nostre de eius canonicam et portionem vita functus fuerit per dignita-
tem Sedis Canonicum et prebendam de Ecclie Quebecen obtinentem aut eundem Ecclie alium plenum
possessum fuerint quam approbandum per eius cum aliorum habendis Nos prouentibus melius
Valebunt exercere facere, quibus fructus ejus ordinis et alis privilegiis libertatibus Immunitatibus
exemptionibus libertatibus immunitatibus favoribus gratiis et indultis quibus alii ejus de
Suos ceteri Pastores frui uti potiantur et gaudere ac uti frui potiri et gaudere possint et valeant
ch'pro suis pariter et gaudere possit et valeant eadem auctoritate tenore et [illegible]
ac pro [illegible] pro tempore existis residentiam [illegible] Nos Pastoralem Nos pro suis fructibus

Il n'y a dans cette page aucun coup d'encensoir. L'évêque à son tour fait l'éloge de ses missionnaires :

« Il n'y a pas de nation si barbare ni si éloignée, où ils ne brûlent de porter leur zèle et leurs travaux apostoliques. On en a vu périr de froid au milieu des neiges, à genoux, et les yeux levés vers le ciel ; ils étaient morts en priant, pendant qu'ils cherchaient à se frayer un chemin au milieu des neiges épaisses, pour aller porter aux âmes le secours de leur ministère . . . D'autres ont été consumés à petit feu ; d'autres percés de glaives . . . Plus de dix ont été pris par les Iroquois infidèles, massacrés, égorgés, soumis à toute espèce de tortures . . . » C'est à la Propagande que l'évêque envoie ces détails glorieux qui le mettent lui et ses missionnaires dans le véritable climat de la Nouvelle-France. Que valent à côté de ces faits de misérables détails de préséances ?

* * *

À ses religieux et à ses prêtres qui se destinent aux missions, François de Laval adresse une sorte de code dont il est intéressant de voir les grandes lignes majestueuses :

« Voici les talents qui font les bons missionnaires : Être rempli de l'Esprit de Dieu. Cet esprit doit animer nos paroles et nos cœurs. Avoir une grande prudence pour le choix et l'ordre des choses qu'il faut faire soit pour éclairer l'entendement, soit pour fléchir la volonté ; tout ce qui ne porte point là est paroles perdues. Avoir une grande application pour ne pas perdre les moments du salut des âmes et suppléer à la négligence qui souvent se glisse dans les catéchumènes . . . N'avoir rien dans notre vie et dans nos mœurs qui paraisse démentir ce que nous disons ou qui mette de l'indisposition dans les esprits et dans les cœurs de ceux qu'on veut gagner à Dieu. Savoir se faire aimer par sa douceur, sa patience et sa charité et se gagner les esprits et les cœurs pour les gagner à Dieu. Souvent une

parole d'aigreur, une impatience, un visage rebutant, détruisent en un moment ce qu'on avait fait dans un long temps. L'esprit de Dieu demande un cœur paisible, recueilli et non pas un cœur inquiet et dissipé ; il faut un visage joyeux et modeste ; il faut éviter les railleries et les ris déréglés et généralement tout ce qui est contraire à une sainte et joyeuse modestie . . .

Que tous se persuadent bien, qu'étant envoyés pour travailler à la conversion des infidèles, ils ont *l'emploi le plus important qui soit dans l'Église*, ce qui les doit obliger pour se rendre de dignes instruments de Dieu, à se perfectionner dans toutes les vertus d'un missionnaire apostolique, méditant souvent, à l'invitation de saint François-Xavier, le patron et l'idéal du missionnaire, ces paroles de l'Évangile : Que servirait à l'homme de gagner l'univers entier si lui-même y trouvait la perte de son âme ?

Qu'ils tâchent d'éviter deux extrémités qui sont à craindre en ceux qui s'appliquent à la conversion des âmes : de trop espérer ou de trop désespérer. Ceux qui espèrent trop sont souvent les premiers à désespérer de tout à la vue des grandes difficultés qui se trouvent dans l'entreprise de la conversion des infidèles, qui est plutôt l'ouvrage de Dieu que de l'industrie des hommes. Qu'ils se souviennent que la semence de la parole de Dieu porte ses fruits dans la patience . . . »

* * *

Les fils de saint Ignace avaient fait leurs preuves en pays de mission. L'évêque leur laisse les Iroquois des Cinq-Cantons, les postes les plus lointains et les plus ardus. Le Père Allouez va prêcher la foi chez les Outaouais, au Sault-Sainte-Marie et le Père Albanel aux peuplades de la baie d'Hudson. Le Père Bailloquet va visiter les Papinachois, les Bersiamites et le Père Druillettes les peuplades errantes du Saguenay. Le Père Henry Nouvel donne à la mission de Tadoussac une admirable

ferveur. L'Acadie reste un fief jésuite. Les Sulpiciens Fénelon, Trouvé, Dollier de Casson et Galinier évangélisent les sauvages du lac Ontario et du lac Érié.

À Ville-Marie le soin des âmes est confié à M. Souart.

François de Laval aimait tous ses prêtres avec tendresse. Il les regardait comme les coopérateurs de son zèle, et coopérateurs indispensables. Le pouvoir temporel ombrageux s'inquiéta bien à tort de ce qu'il appelait « les entreprises du clergé », la « puissante organisation du clergé ». Des missionnaires dispersés au plus profond des forêts, quelques prêtres séculiers (ils sont à peine douze) ne peuvent pas constituer pour les gouverneurs un adversaire dangereux. À propos de ses prêtres séculiers, l'évêque écrit au Saint-Siège : « Ceux que j'ai avec moi me remplissent de joie par leur piété et par la bonne odeur de leur vie. Ils annoncent au peuple la parole de Dieu, entendent les confessions, et remplissent toutes les fonctions de leur ministère avec beaucoup de zèle et de ferveur. *Ils ne se mêlent aucunement de politique*, aiment la pauvreté, ne reçoivent rien pour l'administration des sacrements, en un mot, ne recherchent aucunement leurs intérêts propres, mais uniquement ceux de Jésus-Christ. »

Avant leur départ pour la mission, l'évêque les bénissait, les assurait de ses prières, leur donnait le nécessaire. Et il n'avait pas de plus grande joie que lorsqu'il les voyait revenir chez lui, dans son séminaire, avec les signes sensibles de leur apostolat : une vieille soutane verdie et déchirée, un chapeau décoloré, déformé, de gros souliers chargés de boue et de poussière. Il reconnaissait alors en eux ses enfants de prédilection, de véritables apôtres. Il les recevait comme dans la maison paternelle, il allait au-devant d'eux, les embrassait, les comblait de prévenances, entrant dans le plus menu détail de leurs travaux et de leurs peines ; il se ruinait pour les soulager dans leurs besoins et ne les laissait repartir que reposés et en état de reprendre la prédication de l'Évangile.

* * *

Il semble même que François de Laval ait eu sur certains missionnaires des lumières mystérieuses. Il rencontra un jour, à Trois-Rivières, le Père René Ménard que ses supérieurs avaient envoyé à un poste éloigné de plus de quatre cents lieues de Québec. Le Père, de complexion faible, et qui avait déjà supporté des privations à faire frémir, paraissait exténué. Il regarde l'évêque et l'évêque le regarde longuement : « Dois-je continuer mon voyage ? » murmure le Père Ménard. L'évêque le regarde encore et lui dit avec une sorte de fierté heureuse : « Mon Père, toute raison humaine semble vous retenir ici ; mais Dieu, plus fort que tout, *vous veut*, en ces quartiers-là . . . » Le Père retrouve alors toutes ses forces. Il a compris ; et tout le long de son voyage, les mots de l'évêque chantent dans son cœur : « Dieu vous veut, Dieu vous veut. » Le Père écrit à son supérieur, un peu plus tard, la dernière lettre qu'on ait reçue de lui : « . . . Que votre amitié me soit utile dedans les fruits souhaitables de vos saints sacrifices. Dans trois ou quatre mois, vous pourrez me mettre au Mémento des morts, vu le genre de vie de ces peuples, mon âge et ma petite complexion : nonobstant quoi, j'ai senti de si puissants instincts et j'ai vu en cette affaire si peu de nature, que je n'ai pu douter qu'ayant manqué à cette occasion, je n'en dusse avoir un remords éternel. »

Le Père René Ménard ne revint jamais. Au dire de Nicolas Perrot, son bréviaire et sa soutane servirent longtemps de fétiches aux Sioux.

* * *

Le prélat montra qu'il entrait pleinement dans l'élan missionnaire en donnant l'exemple du zèle apostolique le plus pur. Lui qui avait rêvé aller souffrir au Tonkin, trouva toutes les « incommodités » possibles (selon la litote en usage à l'époque), durant ses courses pastorales. Ne pensons ni aux avions,

ni aux automobiles, ni même aux voitures que put connaître Mgr Plessis. Pour se rendre d'un lieu à un autre, François de Laval n'avait d'autres ressources, en été, que le canot sur le fleuve ou sur les rivières et les lacs ; en hiver, les sentiers que l'on se frayait péniblement en raquettes sur la neige, à travers les forêts. Aucune route publique, aucun pont sur les rivières. Des ravins, des précipices, des obstacles et partout des périls. On était à la merci du climat variable, passant des chaleurs excessives au froid qui fait grelotter. On attrapait tous les orages en passant et en repassant le fleuve aux humeurs fantasques. Le prélat apportait un bagage très réduit : un autel portatif, une crosse en bois. Un prêtre parfois l'accompagnait ou un domestique et deux rameurs. L'évêque gardait l'immobilité d'une statue. La seule chose qu'il pouvait hasarder, de jour, c'était la récitation de ses « heures », la prière, la conversation sans éclat avec ses compagnons. Il arrivait que l'on chavirât en atteignant la rive où des nuées de moustiques croulaient sur les naufragés.

Les habitations étaient clairsemées. Il fallait naviguer longtemps pour les découvrir, et marcher des milles et des milles avant d'arriver à une pauvre cabane où l'on passait la nuit. Une croûte de pain et de l'eau claire composaient le menu régulier. Il n'y a pas lieu de s'étonner si l'évêque contracta au cours de ces voyages, des bronchites, des rhumes et des fièvres qui, plus d'une fois, le conduisirent aux maladies les plus graves. Mais le Vicaire apostolique « au cœur d'or » aimait les croix, qu'elle qu'en fût l'espèce. La joie de rencontrer les âmes lui faisait oublier ses fatigues, illuminant son visage et lui créait comme une sorte d'auréole.

* * *

On aime à contempler l'évêque, dans une visite qu'il fit à la Prairie de la Magdeleine, à soixante lieues de Québec, un peu

au-dessus de Montréal. Les Pères avaient préparé leurs Sauvages, catéchumènes et néophytes. Et les jeunes enfants des bois allèrent quérir dans la forêt des charges de rameaux « dont ils formèrent une allée agréable dans la grande place, depuis leur chapelle jusqu'au fleuve ». Au lieu où Monseigneur devait débarquer, ils avaient construit une petite estrade avec de gracieuses arcades de feuillages. Tous avaient pris leurs plus beaux vêtements. Quand le canot épiscopal se dessina sur le fleuve, la cloche de la chapelle se mit à sonner ; et les vivats d'éclater à tous les échos. Les chefs haranguèrent à qui mieux mieux l'évêque qu'ils voyaient pour la première fois, l'un en face du prélat, l'autre grimpé dans un arbre, à la manière de Zachée. François de Laval écouta tout sans broncher, avec une bienveillance extrême. Il parla à son tour en termes colorés et chauds. Il revêtit son rochet et son camail, donna la bénédiction à tout le monde et entonna le *Veni Creator* que les hommes et les femmes chantèrent en Iroquois, selon leur coutume. À la chapelle, il présida à la bénédiction du très saint Sacrement.

Ensuite, l'évêque déjà exténué, reçut dans la maison des Pères, tous les hommes, à qui il tendit son anneau à baiser. Dans une salle réservée aux femmes, se déroula une cérémonie identique. Des Iroquois et Iroquoises infidèles, vinrent par curiosité. Ils auraient voulu avoir tous les yeux du monde pour contempler cet homme en violet, au calme extraordinaire. Le lendemain, le prélat baptisa, confirma, fit des mariages et alla visiter les malades qui n'avaient pu venir aux cérémonies. Avant le départ de l'évêque, il y eut encore grand salut du très saint Sacrement. Au petit port, toute l'assemblée se remit à genoux et l'évêque redonna sa bénédiction. Il était bien payé de ses peines au spectacle de ces sauvages remplis de foi. Tout le monde garda le silence, sous une lune orientale, jusqu'au moment où la barque du prélat se fut effacée au lointain des eaux.

* * *

Le Vicaire apostolique avait hâte de revoir Ville-Marie dont on lui avait dit si peu de mal et tant de bien.

Déjà en 1660, la Compagnie de Montréal avait perdu la plupart de « ses membres les plus opulents ». Comme elle était accablée de dettes énormes, elle céda par contrat, le 9 mars 1663, l'île de Montréal aux mains des Messieurs de Saint-Sulpice. M. Gilles Pérot avait bâti l'église paroissiale et MM. de Queylus et Souart avaient fondé le Séminaire. L'humble bourgade du début se développa sur les flancs de la montagne et devint assez vite un gros bourg. Les habitants achetèrent des concessions aux Sulpiciens et s'établirent au Coteau-Saint-Louis, au pied du courant de la rivière Saint-Pierre, à la Longue-Pointe, à la Pointe-aux-Trembles, à Lachine. La ferveur des fondateurs et le péril des Iroquois avaient développé dans ce point du Canada, une foi vigilante, une piété qui tenait bon.

M. de Queylus avait bien créé un peu de fronde au commencement, contre le Vicaire apostolique ; mais depuis 1668, M. de Queylus est le grand vicaire de M. de Pétrée, pour la région de Montréal. L'accord était parfait.

François de Laval mit près de cinq jours à remonter le fleuve.

Ville-Marie commençait de respirer depuis l'épisode célèbre de Dollard, au Long-Sault. Mais la « respiration » spirituelle n'avait jamais cessé. Durant l'été, tous les hommes se rendaient à la messe *à quatre heures du matin* et durant l'hiver « à la barre du jour ». Tout le monde avait un peu le sentiment d'être « élu ». Cela n'était pas pour déplaire à l'évêque qui voyait la même ferveur à Québec et les mêmes élans spirituels.

L'évêque donna la confirmation dans l'église paroissiale à cent sept personnes, tant Français que sauvages. Il voulut voir les Communautés, et comme partout ailleurs, il fit le

tour des maisons et des cabanes indiennes. Il se gagna tous les cœurs par la simplicité de son abord, sa patience à entendre les explications, les exposés de certaines angoisses et surtout par la force de sa foi.

On ne peut raisonnablement s'étonner quand les généraux de la Compagnie de Jésus ou leurs assistants déclarent que « leurs missionnaires appelés à coopérer dans une si grande œuvre, s'ils ont jeté quelque éclat, l'avaient emprunté, ils n'hésitent pas à le dire, à l'astre dont ils étaient les satellites. Ils les estiment heureux s'ils ne sont pas des copies insensibles de leur modèle et s'ils suivent avec fidélité les traces des pas du Christ dont ils ont devant les yeux un imitateur parfait ». (Gen. C. de Noyelle, Rome, 18 avril 1684).

* * *

Les Pères de la région de Tadoussac réclamaient depuis longtemps une visite du prélat à leur chrétienté. Il s'y trouva la fête de la Saint-Jean-Baptiste, par une journée rayonnante de vert et d'or. L'église de la mission venait de brûler : l'évêque fut reçu dans une cabane d'écorce. Il y entra comme dans une grande basilique, sous les yeux ravis de 400 Montagnais. Il leur parla de leur église brûlée, mais surtout du plus beau temple du monde, une âme habitée par la grâce.

Le prélat demeura quatre jours à Tadoussac. Il pouvait voir de ses propres yeux encore une fois la véracité des *Relations*, et la foi des sauvages à l'abri des marchands de boissons enivrantes. Il donna le sacrement de confirmation à 149 personnes et un grand festin dans le goût des sauvages. Il visita toutes les cabanes indigènes pour consoler les malades et les affligés, sans résister à sa charité qui le poussait à panser les blessures les plus affreuses.

La marée montante aida le retour. À cause des traîtrises du vent, on devait côtoyer d'assez près les bords, au risque de se

faire dévorer par « les petits Dragons volans, . . . un million d'escadrons de Mousquittes, de Maringouins ou de Cousins très avides d'un sang qu'ils n'avaient jamais gousté ». (P. Lejeune.)

Pour l'aider dans certains voyages, les Pères prêtaient parfois à l'évêque le fameux Boquet « le courrier apostolique », qui s'était donné tout jeune aux missions, véritable Alexis-le-Trotteur, connaissant tous les chemins, tous les sentiers. Il se souciait de sa vie comme d'une paille, sachant toutes les langues indigènes, rendant aux sauvages leurs insolences. Les sauvages le redoutaient et l'estimaient. Il faisait des voyages incroyables, écrit Marie de l'Incarnation, parmi les hasards continuels. Il ne se reposait jamais ou si peu, miracle vivant de charité pratique, heureuse et chantante. Il connaissait les mœurs de toutes les tribus et sa psychologie apprise au contact des hommes et des éléments préservait les missionnaires de maintes catastrophes.

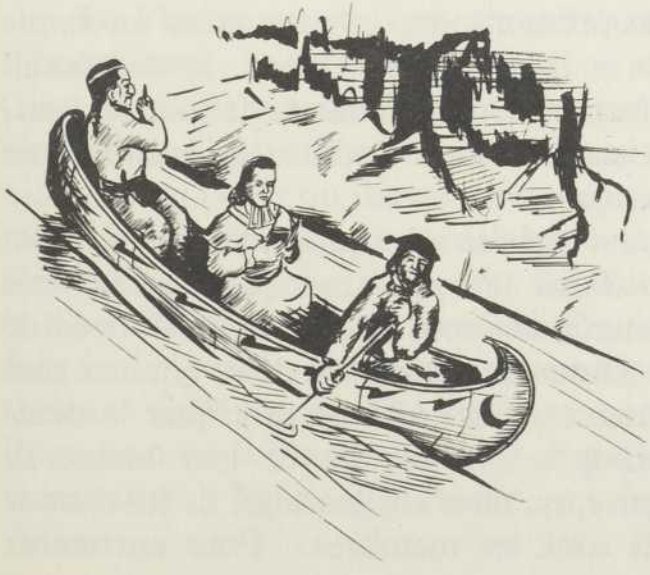

CHAPITRE VII

L'instruction des enfants

> « Enseigne à l'adolescent la voie qu'il doit suivre et, même devenu vieux, il ne s'en écartera point. »
>
> (*Proverbes*, XXII, 6.)

Le travail de l'évangélisation malgré ses fatigues, et les visites pastorales font oublier au Vicaire apostolique la vie de Québec soumise à des tracasseries quotidiennes. Il faut cependant revenir sur le promontoire, se soumettre au tamis inlassable des « ombres » qui s'agitent pour le temporel. D'ailleurs la population française, qui augmente de jour en jour, demande des soins minutieux et surtout l'éducation qui s'impose à une civilisation commençante.

Tout d'abord le prélat précise quelques points des règlements du Séminaire : « Tous les ecclésiastiques seront très soumis à la conduite du supérieur, sous la direction de l'évêque. Ils ne se regarderont pas comme propriétaires de ce qui leur sera assigné pour leur subsistance ; mais afin de pratiquer le détachement, ils rendront compte tous les ans de leur temporel. Ils mèneront une vie si pure, qu'on n'ait pas sujet de les retrancher d'un corps dont ils sont les membres. Pour entretenir

leur ferveur, ils viendront tous les ans faire une retraite au Séminaire, qui, pendant ce temps-là, fera desservir leur paroisse. Le Séminaire les regardera comme les enfants de la maison ; ils y seront reçus et traités avec charité quand ils viendront à Québec, pour maladies ou affaires nécessaires . . . Si l'âge, les travaux, les infirmités les rendent invalides, ils trouveront un asile assuré dans le séminaire jusqu'à leur mort, après laquelle on fera pour eux les prières communes . . . »

François de Laval avait donc le plus efficace amour pour ses prêtres et ne pouvait pas même penser qu'un seul périsse de misère et d'abandon. Par ailleurs, s'il avait fondé son petit séminaire, c'est qu'il estimait « l'instruction et la bonne éducation des enfants » comme « un des plus grands biens » qu'il puisse procurer à son Église. Le roi et son ministre Colbert félicitent l'évêque pour « la bonne éducation » qu'il donne et fait donner aux enfants et l'exhortent « d'en user toujours à leur égard avec la même bonté qu'il avait fait jusqu'ici ».

* * *

Le Vicaire apostolique n'avait besoin ni d'instances ni de félicitations. Il est allé souvent au collège des bons Pères. C'est là d'ailleurs qu'il envoie les pensionnaires de son petit séminaire. Les Pères, déférant au vœu de Monseigneur, ajoutent au cours qu'ils ont déjà, des classes de mathématiques et de théologie. Deux ans de philosophie et trois années de théologie couronnent le cours. On suit la méthode scolastique et l'on étudie le docteur angélique, saint Thomas d'Aquin. À la fin de l'année scolaire on offre au public des soutenances de thèses. Celle du 2 juillet 1666 est demeurée célèbre : « toutes les puissances » y assistèrent, c'est-à-dire les pouvoirs temporel et spirituel ; Talon argumenta en très beau latin avec Louis Jolliet.

Le collège des Pères a bonne réputation. La langue latine surtout y est à l'honneur. On s'efforcera de parler en latin jusque durant les récréations. Les auteurs préférés sont Cicéron, Cornelius Nepos, Virgile, Ovide. On s'applique aussi à bien parler la langue maternelle nonobstant l'orthographe hautement capricieuse. On tâte un peu de grec. Le Collège de Québec vit même des Français de France sur ses bancs : des jeunes religieux jésuites, Jean Michelance, natif de Ciboure, et deux neveux de Monseigneur l'évêque. L'un d'eux, Charles-François-Guy, devint prêtre, et, inapte aux missions à cause de sa santé fragile, repassa en France. La Faculté de Paris le fit docteur en théologie. Après avoir été quelque temps secrétaire de Mgr de Cambrai, il fut nommé à l'évêché d'Ypres.

Monseigneur l'évêque voit avec satisfaction les Pères tenir une sorte d'Académie de marine où un M. Saint-Martin « instruit la plupart des capitaines qui conduisent les vaisseaux en ce pays ».[4] Le Collège est en quelque sorte une véritable université.

* * *

Les Ursulines avaient « sept religieuses de chœur employées tous les jours à l'instruction des filles françaises. » La besogne est rude : « Trente filles nous donnent ici plus de travail dans le pensionnat, que soixante ne font en France » . . . « Nos Révérends Pères et Monseigneur notre Prélat sont ravis de l'éducation que nous donnons à la jeunesse ; et ils font communier nos filles dès l'âge de huit ans, les trouvant autant instruites qu'elles le peuvent être. » C'est le témoignage de Marie de l'Incarnation. On enseigne à cette jeunesse très vive, beaucoup plus de choses qu'en France, à la même époque. Les religieuses n'avaient besoin ni de Molière, ni de Fénelon pour donner à leurs filles « des clartés de tout ».

4 Mgr Amédée GOSSELIN : *L'instruction au Canada sous le régime français*, Québec, 1911.

C'est aux Ursulines que se forma Jeanne Le Ber, « la merveille de son siècle au Canada » et qui, après une vie consacrée à toutes les bonnes œuvres, alla finir ses jours comme *recluse*, coupée du monde, à Montréal.

* * *

Il arrivait que maints petits Français ou Canadiens « ne témoignassent aucun attrait pour l'étude ». Ils montraient plus d'aptitude pour le travail manuel. On les sépara des autres et on les envoya au Cap Tourmente. François de Laval avait fait ériger pour eux, à l'endroit que l'on appelle aujourd'hui la Grande Ferme, une sorte d'école d'arts et métiers. Le site était merveilleux. En face, le fleuve et l'extrémité nord-est de l'île d'Orléans ; en arrière, la majesté du cap et des montagnes escarpées ; l'été, des myriades d'oiseaux ; l'hiver la neige éclatante. On y apprenait les métiers de couvreur, de cordonnier, de tailleur, de maçon, de serrurier, de charpentier, d'architecte et de sculpteur : tous métiers utiles au pays. On s'y perfectionnait aussi au tir, à la stratégie.

Les écoles primaires se développèrent tout d'abord en ville, à Québec et à Montréal. On y apprenait à lire, à écrire et à compter. On s'y formait à la foi robuste canadienne, avec le catéchisme et l'Histoire Sainte. Les curés des endroits trop éloignés de la ville enseignaient même le latin aux garçons. M. de Pétrée fait construire à cette fin, à Château-Richer, une école latine. « Défense était faite d'enseigner à lire et à écrire tant dans les villes que dans les campagnes sans une permission écrite de l'évêque ou des grands vicaires ». On veillait à la pureté de la doctrine.

À Ville-Marie, M. Souart « ancien curé de la paroisse et maître d'école » organisa dans le même esprit l'instruction primaire. La sœur Bourgeoys et ses trois premières compagnes

se chargent d'instruire les garçons et les filles, avec toutes les industries qui caractérisent la sainteté. Marguerite Bourgeoys se vit même chargée de l'éducation des Filles du roi, de les préparer au mariage, de les former à la vie chrétienne. La tâche n'avait pas toujours la couleur que nos poètes ont voulu y mettre ; et la bienheureuse y connut des heures très pénibles.

Des instructions pressantes, venues de la Cour, demandèrent à l'évêque, aux Messieurs de Saint-Sulpice, à Marguerite Bourgeoys, aux Ursulines de Québec, de « franciser » les petits sauvages. Les Jésuites furent eux aussi de la partie. On mobilisa les bonnes volontés ; on recueillit des sommes d'argent ; on alloua aux petits indigènes quelques écoles ; on les mêla aux petits Français. L'œuvre était ingrate, malaisée, à peu près irréalisable. Le succès ne répondit pas aux efforts qu'on voulut accomplir à Montréal comme à Québec. « De cent de celles qui ont passé par nos mains, écrit Marie de l'Incarnation, à peine en avons-nous civilisé une . . . Elles montent par-dessus notre clôture et s'en vont courir, avec leurs parents dans les bois . . . » Et la vénérable Mère raconte en traits pittoresques les « lessives » nécessaires, le « dégraissage » qui exige force eau chaude et patience. Les pauvres filles en avaient plusieurs couches pour se préserver du froid, de l'eau et des moustiques. De son côté, l'évêque écrit à son ami M. Poitevin : « L'entreprise n'est pas sans difficulté, tant du côté des enfants que de celui des pères et mères, qui ont un amour extraordinaire pour leurs enfants, à la séparation desquels ils ne peuvent se résoudre . . . »

À Montréal, on se heurta à des difficultés semblables. Le caractère des enfants sauvages « naturellement impatients de toute discipline, rendait inefficaces les soins qu'on prenait de leur éducation », écrit Faillon. On réussit mieux dans les « réductions » des missions sédentaires. C'est même à la mission de Saint-François-Xavier que s'épanouit la charmante fleur d'innocence Catherine Tegakouita.

* * *

Le Vicariat apostolique plus étendu que l'Europe entière, les missions, les communautés, les hôpitaux, le séminaire et les écoles, tout cela M. de Pétrée en confie la garde aux anges tutélaires du Canada. Il estimait que la dévotion aux saints Anges est un moyen très efficace de rester en présence de Dieu. Il la propose surtout à ses écoliers du séminaire, tout comme la dévotion tendre à l'Enfant-Jésus et à l'Eucharistie.

Si la France est le royaume de Marie, la Neuve-France sera elle aussi un domaine marial. L'église paroissiale est consacrée à l'Immaculée-Conception : le prélat en est fier. Il donne beaucoup de soin à la restauration et à l'embellissement de cette église ; car il n'oublie pas qu'il doit tout à la sainte Vierge : les belles années de la Congrégation à La Flèche et à Clermont, sa persévérance dans la vocation. Quand il a été élevé à l'épiscopat, c'est dans la chapelle de la Sainte Vierge, à Saint-Germain-des-Prés, et le jour de l'Immaculée. Ce jour-là, la mère de Dieu avait donné un rude coup au Serpent. Il sait que les Jésuites prononcent chaque année un vœu à l'Immaculée pour la conversion des sauvages : il demande qu'on enregistre fidèlement la teneur de ce vœu qui s'est transmis d'une génération à l'autre et se formule encore tous les ans, au Séminaire de Québec, dans l'octave de l'Immaculée. Pour ce qui est de lui, il porte depuis son enfance une chaînette, signe visible de son « esclavage » envers la Reine du Ciel.

Il dédie son Séminaire à la Sainte Famille et par la même occasion il établit la Confrérie de la Sainte-Famille. Il considérait l'imitation des saints modèles de Jésus, Marie et Joseph tellement essentielle « que si elle manquait, l'on ne serait pas véritablement de la Sainte Famille, quoique l'on fit tout le reste . . . » Pour ce qui est de saint Joseph, il garde la fête instituée en 1629 par les missionnaires récollets : le gardien de la Sainte Famille sera « le patron de ce pays et protecteur de cette

Église naissante ». Il favorise aussi, de tout son cœur, la dévotion à saint François-Xavier, l'apôtre des Indes. Il espère développer par ce moyen l'esprit missionnaire ; car ce n'est pas tout d'avoir la foi, ce don inestimable de Dieu ; il faut la communiquer au dehors, faire connaître et aimer le Seigneur.

Le Vicaire apostolique montrait une très vive affection à celle que la reconnaissance des Canadiens appelle justement « la bonne sainte Anne ». À sept lieues de Québec, M. de Queylus avait fait ériger une chapelle en bois dédiée à sainte Anne. Trop proche du fleuve, la chapelle fut emportée par les eaux des grandes marées. On construisit une autre chapelle en pierres, « sur le bord du grand coteau », vers 1666, dans un bourg appelé le Petit-Cap (Sainte-Anne-de-Beaupré). L'évêque s'y rendit plus d'une fois. Il y fit un pèlerinage solennel avec M. de Tracy, le gouverneur M. de Courcelles et quelques officiers du régiment de Carignan. La petite église était déjà célèbre par les éclatantes merveilles qu'y faisait Notre-Seigneur en faveur de cette sainte mère de la Très Sainte Vierge. « On y voit, écrit Marie de l'Incarnation, marcher les paralytiques, les aveugles recevoir la vue, et les malades de quelque maladie que ce soit recouvrer la santé. »

Le prélat attribuait à la dévotion à sainte Anne les succès de son épiscopat : « Nous le confessons, rien ne nous a aidé plus efficacement à soutenir le poids de la charge pastorale de cette Église naissante que la dévotion spéciale que portent à sainte Anne tous les habitants de ce pays . . . »

En 1678, il créa une Confrérie de Sainte-Anne pour les menuisiers et les hommes de métier en général. Un chapelain célébrait la messe pour eux en la chapelle dite de sainte Anne, dans la cathédrale. Cette chapelle de Sainte-Anne comme la chapelle de la Sainte-Famille existe encore aujourd'hui dans la basilique de Québec.

* * *

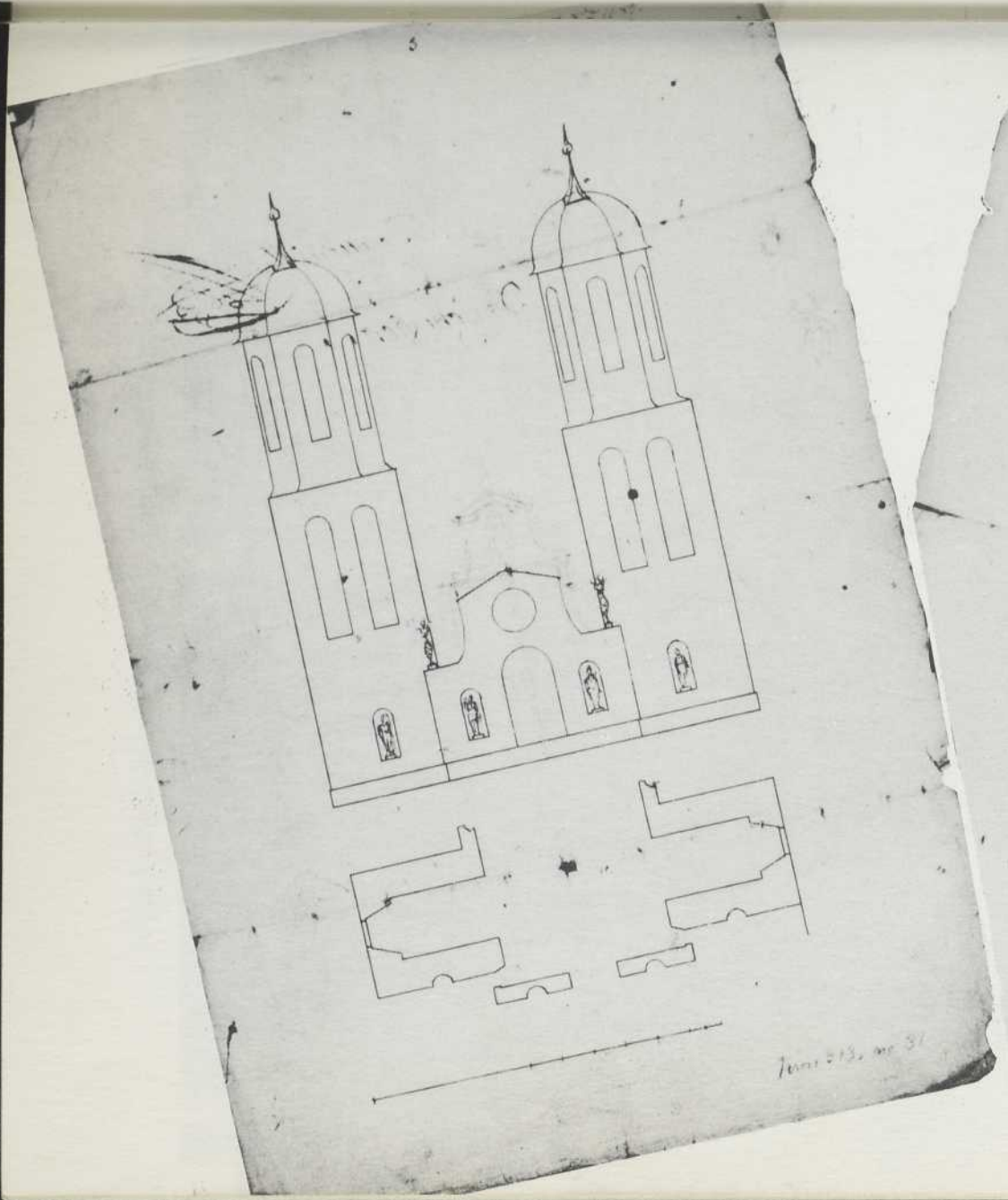

« François de Laval
préside à la consécration de son église,
le 11 juillet 1666, . . . »

« On y apprenait les métiers . . . d'architecte et de sculpteur. »

« . . . il établit la Confrérie de la Sainte-Famille. »

Rés. A. 3

LA SOLIDE DEVOTION A LA TRES-SAINTE FAMILLE, DE IESVS, MARIE, ET IOSEPH.

AVEC VN CATECHISME qui enſeigne à pratiquer leurs vertus.

BIBLIOTHEQUE
S.M.E.

A PARIS,
Chez FLORENTIN LAMBERT, rue S. Jacques, devant S. Yves.

M. DC. LXXV.
Avec Approbation & Permiſſion.

Il semblait à M. de Pétrée que son Église était assez mûre pour devenir autonome. Tout était sur pied, rien n'avait été laissé au hasard. En dépit des promesses du roi, rien ne paraissait vouloir avancer dans l'érection définitive de Québec en évêché. François de Laval partit donc pour la France dans l'automne de 1671, avec son grand-vicaire M. de Lauson-Charny. Il laissait l'administration de son vicariat apostolique à MM. de Bernières et Dudouyt, deux prêtres selon le cœur de Dieu à qui l'évêque pouvait se fier comme à lui-même.

IVe PARTIE

L'ÉVÊQUE DE QUÉBEC

CHAPITRE PREMIER

François de Laval, évêque de Québec

« Voici le serviteur fidèle et prudent que le Seigneur a établi sur sa famille pour distribuer à chacun, en son temps, sa mesure de blé. » (En SAINT LUC, XII.)

Le 26 juin 1664, Louis XIV pleinement satisfait de l'état de l'Église canadienne et du travail du Vicaire apostolique, exprimait au Souverain Pontife son désir de voir un siège épiscopal à Québec : « Nous supplions (Votre Sainteté) d'accorder à l'évêque de Pétrée le titre d'évêque de Québec à notre nomination et prière, avec pouvoir de faire en cette qualité les fonctions épiscopales dans tout le Canada. » En 1669, il écrivait au prélat : « Vous devez être assuré que je ferai toujours toutes les diligences nécessaires à Rome pour l'érection de l'Évêché de la Nouvelle-France. »

Le Roi était sincère. Mais la Cour faisait mille difficultés sur les clauses de la bulle. On prétendait toujours que Québec relevait de l'archevêché de Rouen. De son côté, le Saint-Siège ne voulait céder aucun de ses droits sur le nouveau diocèse. M. de Pétrée crut donc nécessaire d'aller traiter lui-même cette

grande affaire en France et il s'explique de son voyage à la Congrégation de la Propagande :

« Je n'ai jamais recherché jusqu'ici l'épiscopat et je l'ai accepté malgré moi, convaincu de ma faiblesse ; mais en ayant porté, le fardeau, je regarderai comme un bienfait d'en être délivré, quoi que je ne refuse pas de me sacrifier pour l'Église de Jésus-Christ et pour le salut des âmes. J'ai appris toutefois par une longue expérience combien la condition de Vicaire apostolique est peu assurée contre ceux qui sont chargés des affaires publiques, je veux dire des officiers de la Cour, émules perpétuels et contempteurs de la puissance ecclésiastique . . . C'est pourquoi, après avoir tout considéré mûrement, j'ai pris la résolution de me démettre de cette charge, et de ne plus retourner dans la Nouvelle-France si on n'y érige l'Évêché, et si je ne suis pourvu et muni de Bulles qui m'en constituent l'ordinaire. Telle est la fin de mon voyage en France et l'objet de mes vœux. »

Le prélat, comme on le voit, ne pouvait s'expliquer ni avec plus de clarté, ni avec plus de franchise. Aussitôt après son arrivée en France, il alla loger à Saint-Josse, chez son ami M. Poitevin. Il put se rendre compte sans tarder que l'on avait recommencé toutes les obstructions qui avaient marqué son élévation à l'épiscopat en 1658. Il souffrit quelque temps de pneumonie. Une fois revenu à la santé, il alla visiter ses amis des Missions-Étrangères. Des propos assez légers sur les privilèges de l'Église gallicane et sur les empiètements de Rome le blessèrent profondément. Et M. Gazil s'en aperçut. On le plaisanta aussi sur sa pauvreté, sur ses bulles « insaisissables » . . . M. de Pétrée retourna dès lors à Saint-Josse et il se met en correspondance avec Rome. Enfin, le roi écrivit au duc d'Estrées, son ambassadeur à Rome, qu'il juge à propos de ne plus insister sur la dépendance rouennaise ; il écrit en même temps au pape pour le supplier de vouloir bien faire expédier au plus tôt les bulles de l'évêché de Québec. La bulle d'érection de l'évêché de Québec est signée dans la Ville éternelle le 1er

octobre 1674, avec cette clause spéciale que le diocèse de Québec dépendait immédiatement du Saint-Siège.

Les frais de chancellerie dépassaient les possibilités de Mgr de Québec. L'évêque s'en était ouvert simplement en 1672 aux cardinaux de la Propagande : « Éminentissimes Seigneurs, de peur que je ne semble faire parade de notre pauvreté plutôt que je ne la prouve, j'exposerai à Vos Éminences que je dois sustenter de mes deniers tous les jours plus de quarante personnes. Tous les prêtres dispersés dans des paroisses non encore érigées en titre, des enfants auxquels nous enseignons les rudiments de la foi, des jeunes gens que nous nourrissons dans l'espérance du sacerdoce, de jeunes clercs qui vaquent à leurs études, vivent presque seulement des revenus d'un évêque.

« Pour l'administration des sacrements et la célébration de la messe, nous acceptons de nos colons à peine quelque chose et encore rarement afin que, fuyant toute suspicion d'avarice, nous paraissions imiter dans nos mœurs un peu de cette pureté première de l'Église naissante.

« Notre pauvreté s'accroît encore et de cette cherté des denrées presque toutes importées de la vieille France, et de la situation du pays que nous habitons. Ici, nulle abondance d'or, nulle mine d'argent, nulles denrées précieuses, nul trésor de gemmes dont abondent des pays plus fortunés et dont ils ont loisir d'enrichir autrui. Nous reste une barbarie vaste et inculte, une terre vague et vide depuis l'origine du monde.

« Cette terre arrosée des sueurs des colons français, domptée par leurs labeurs, est prometteuse certes d'une surabondance de biens dont ne pourra jouir cependant que leur dépendance. »

* * *

François de Laval reçoit ses bulles à Montigny-sur-Avre où il s'était rendu pour régler quelques affaires de famille. La bulle d'érection de l'évêché de Québec élève au rang de cathé-

drale l'église paroissiale, et exige selon les coutumes du temps l'institution d'un Chapitre, de la manière qui paraîtra le plus convenable à l'évêque. Le diocèse de Québec comprend toutes les possessions françaises de l'Amérique septentrionale, moins, cela va de soi, les enclaves espagnoles et la colonie de la Nouvelle-Angleterre. La bulle qui transfère Mgr de Pétrée au diocèse de Québec loue les vertus du prélat et attend beaucoup de sa sagesse, de ses lumières et de son zèle. Elle lui assure aussi son entier support.

À Québec, on gémissait en attendant le retour de l'évêque. C'est ainsi que le Père Dablon, supérieur des Jésuites au Canada, écrivait : « Il ne nous manque ici pour nous bien animer que la présence de Mgr notre évêque. Son absence tient ce pays comme en deuil et nous fait languir par la trop longue séparation d'une personne si nécessaire à ces églises naissantes. Il en était l'âme, et le zèle qu'il faisait paraître en toute rencontre pour le salut de nos sauvages attirait sur nous des grâces du ciel bien puissantes pour le succès de nos missions. En somme, pour éloigné qu'il soit de corps, son cœur est toujours avec nous . . . »

Une autre partie de la population ne semble pas souffrir ; il s'agit des trafiquants de boissons enivrantes pour qui l'intendant Talon a levé toutes les défenses. M. Talon, ni les vendeurs n'ont médité le texte de Césaire d'Arles : « . . . Les ivrognes ressemblent à des marécages. Tout ce qui y naît est stérile : y naissent des serpents, des sangsues, y naissent des grenouilles et différentes espèces de vers plus horribles à voir que bons à manger. Les herbes et les arbres qui poussent habituellement dans ces marécages ou sur leurs rives nous paraissent sans utilité, si bien que, chaque année, nous y mettons le feu. Voyez donc, tout ce qui vient de l'ivrognerie est destiné au feu. » (Sermon XLVI, 2. 7).

Mgr de Laval s'embarqua pour le Canada le 29 mai avec M. Glandelet qui sera bientôt un des plus solides piliers de son

séminaire et de l'Église canadienne. Le nouvel intendant M. Duchesneau était lui aussi du voyage.

* * *

Monseigneur de Laval avait été près de quatre ans absent de son diocèse. Cette fois-ci, pas de tremblement de terre, mais de grands deuils. Jeanne Mance était morte à Montréal, au mois de juin 1673 ; Madame de la Peltrie qui avait tant aidé à l'établissement des Ursulines, était décédée le 18 novembre 1671 ; la Mère Marie de l'Incarnation avait terminé dans son monastère, au mois d'avril 1672, une vie consacrée à la prière, à l'enseignement et à la pénitence ; le Père Jérôme Lalemant était mort à Québec, à l'âge de quatre-vingt ans, accablé d'années et chargé de mérites.

L'évêque arriva à Québec au mois de septembre, après quatre mois sur l'océan. Il avait prié plus que jamais. Il savait qu'allait recommencer le combat avec les puissances du mal, selon les formes que l'Ennemi semblait préférer au Canada: les calomnies, les désordres de « l'eau-de-mort », les vaines questions de préséances, et les disputes oiseuses avec un pouvoir civil toujours ombrageux. Il savait aussi que l'Esprit-Saint viendrait en aide à sa foi sans fêlure.

* * *

Dès son arrivée au Canada, François de Laval prend possession de sa cathédrale en qualité d'évêque de Québec. Il veille aussi à l'institution d'un Chapitre, selon les exigences de la bulle pontificale. Cette bulle prévoyait pour les chanoines une prébende de vingt-quatre ducats d'or par année. Où trouver ces ducats d'or ? Les abbayes de Maubec et de Lestrées n'apportent à l'évêque qu'un revenu dérisoire ; car l'union canonique de ces abbayes avec l'évêché de Québec est

loin d'être faite. L'Europe se débat dans les guerres, les querelles religieuses et les lacis compliqués des diplomaties. Bientôt les articles de 1682 mettront l'Église de France aux bords du schisme et rendra pénibles les rapports entre le roi et le Saint-Siège. Québec, aux yeux de l'Europe, est si petit et si loin.

Mgr de Laval prend alors ses chanoines dans son séminaire où « ils se sont formés à la discipline et à l'esprit ecclésiastique ». Ces prêtres consentent à remplir les fonctions de chanoines avec le plus parfait désintéressement. Sans traitement spécial, ils réciteront l'office à la cathédrale. À cause des circonstances, le Chapitre sera amovible et révocable. Il y aura, pour le présent, cinq dignités : le doyen, le chantre, l'archidiacre, le théologal, le pénitencier, huit chanoines et quatre chapelains ou vicaires pour les cérémonies à la cathédrale. Tous les chanoines sont connus pour leur esprit de pauvreté, pour leur attachement à l'évêque.

L'installation du Chapitre fut une fête mémorable : tout le peuple est accouru. Les cloches sonnent, les troupes sont sous les armes et honorent les chanoines d'une salve d'artillerie. C'est ainsi qu'aux grands moments, l'Église de Québec donne le modèle d'une théocratie sans fissure. Le plus malicieux des Boileau n'y eut trouvé le moindre prétexte à un *Lutrin* miniature. Mais comme on est bien français, on recommencera sans trop tarder les petites guerres d'usure, parce que le gouverneur avait rêvé placer « de son monde » au Chapitre.

* * *

Cependant l'évêque ne se laisse pas volontiers distraire des soucis de sa charge. Il se rend compte que la population a augmenté. Aussi a-t-il établi des paroisses qui avaient déjà, pour la plupart, des curés résidents. Les rives sauvages du fleuve royal voient sourdre des petits villages, aux maisons

blanches et grises, fixés assez loin les uns des autres, encore pauvres et souvent incapables d'assurer l'existence de leur pasteur. L'évêque réussit à force de prodiges d'économie à faire vivre tout son monde.

Il écrit au cardinal Spada qui l'avait aidé dans l'obtention laborieuse de ses bulles : « . . . Il y a dans notre diocèse un bon nombre d'églises. Pour promouvoir la piété des fidèles, obtenez-nous donc de Sa Sainteté des reliques, des corps de saints martyrs, que nous puissions exposer à leur vénération. Ces martyrs seront pour nous autant de témoins de votre bienveillance, autant d'avocats que nous aurons dans le ciel . . . »

La Propagande ne reste pas sourde aux supplications de l'évêque. Elle a appris le dénuement du prélat, malgré son très grand nom, et la pauvreté de son Église isolée dans un pays si étendu et si éloignée de la Métropole. Aussi lui envoie-t-elle la prolongation des facultés apostoliques qui lui avaient été accordées au commencement de son Vicariat ainsi qu'un trésor insigne de reliques pour ses églises. L'évêque laisse éclater sa reconnaissance : « . . . Nous vous devons beaucoup plus de gratitude que nous ne pouvons l'exprimer . . . Vous venez de mettre le comble à vos bienfaits, en nous accordant la prolongation des privilèges apostoliques que nous vous avions demandés, et en nous faisant envoyer des reliques de saints martyrs pour la garde et la sanctification de nos églises, lesquelles, grâce à Dieu et à vos ferventes prières, se multiplient chaque année dans notre diocèse. Que Dieu vous accorde la récompense de vos bienfaits ! C'est le vœu le plus ardent de notre cœur » . . .

* * *

Consolider son séminaire, c'était pour lui consolider son Église ; car Monseigneur de Laval se rendait bien compte que le Canada restait un pays de mission. Pour rendre son Séminaire inattaquable il avait acheté par parties et à diverses

reprises, de certains particuliers, les seigneuries de Beaupré et de l'île d'Orléans : il se fit concéder de nouveau par la Compagnie des Indes occidentales ces mêmes seigneuries. Mêmes dispositions pour le terrain Couillard, à la haute-ville, où se construisaient alors ses grand et petit séminaires. Ce terrain dominant de son escarpement le fleuve, avait alors une valeur considérable. On y respirait à l'aise l'air iodé des marées, même si parfois, durant l'hiver, la tempête faisait danser les carreaux des fenêtres, abattait les arbres et allait porter ses ravages jusque chez les sœurs ursulines. Il confirme par un nouvel acte, l'union âprement contestée par diverses intrigues, et qu'il a déjà faite, de son séminaire à celui des Missions-Étrangères le 19 mai 1675 ; l'acte est enregistré au Conseil souverain le 26 octobre 1676.

Les deux maisons se soutiennent l'une l'autre. La maison de Paris a toute l'amitié de la Propagande et beaucoup de crédit à la Cour. Celle de Québec a le caractère particulier d'être elle-même le cœur de l'Église canadienne. Mais l'une et l'autre sont missionnaires. Et le Séminaire de Paris sera plus tard une garantie de survivance pour celui de Québec.

Les précautions de l'évêque ne sont pas inutiles. Les Ursulines s'étaient vues tout près de perdre la plupart des terrains qu'on leur avait concédés. Et, tout récemment, l'intendant Talon avait ôté aux Jésuites une partie des terres comprises dans leur seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, en invoquant la raison d'État. Et le même intendant faisait à Colbert un redoutable tableau de l'Église canadienne qui, selon lui, a pris trop de force et d'autorité, au point de nuire aux bons serviteurs de Sa Majesté dans le pays.

CHAPITRE II

Difficultés avec les Récollets

> « Les évêques sont les successeurs des apôtres, et, en vertu d'une institution divine, ils sont placés à la tête des Églises particulières, qu'ils régissent avec un pouvoir ordinaire sous l'autorité du Pontife romain. » (Can. 329, 1.)

Tout d'abord, l'intendant Talon avait écrit à Colbert, au sujet de M^gr^ l'évêque et des ecclésiastiques du Canada, que l'évêque et les Jésuites n'avaient pour but « que l'avancement du christianisme dans le pays, de maintenir les habitants dans la pureté de la Foy et des mœurs et de bien élever les enfants dans la crainte de Dieu ». Et Colbert avait montré sa satisfaction. Voici que, tout à coup, les sentiments de l'intendant changent. Dans un rapport qu'il envoie au ministre, il accuse les Jésuites de se livrer à la traite des pelleteries avec les Outaouais, de persécuter ceux qui ne se conforment pas à leurs maximes, « d'empiéter sur la police extérieure qui regarde le seul magistrat », de « géhenner les consciences ». L'intendant s'est mis dans son tort et se prend à détester ceux qu'il a offensés. Il trouve aussi que leur pouvoir est excessif sur Monsieur l'évêque,

et qu'il faudrait bien en renvoyer plusieurs en France, les remplacer par d'autres religieux et surveiller ceux qui resteraient au pays. Le gallican montre ses oreilles . . .

L'évêque sent venir le vent. Il écrit au général des Jésuites et lui exprime son admiration pour le zèle des religieux, sa reconnaissance pour les services qu'ils ont rendus et rendent encore à l'Église du Canada : . . . « Vraiment, que ferions-nous si ces auxiliaires nous manquaient, et si nous étions laissés à nos propres forces ! Comment sans eux la parole de l'Évangile pourrait-elle pénétrer dans nos missions les plus lointaines ? . . . La parole de Dieu resterait muette dans nos forêts, et l'on y verrait une foule innombrable, privée de ce pain céleste, mourir de faim . . . Je ne puis que me féliciter, d'avoir avec moi de tels collaborateurs, des auxiliaires si dévoués, qui s'occupent avec tant de zèle des affaires de cette Église. »

Voilà donc un autre son de cloche. Ni l'évêque, ni les Pères n'ont changé de desseins ; c'est l'intendant qui, au moment où il accuse les religieux de s'immiscer dans les affaires temporelles, s'engage hardiment dans le domaine spirituel. « Il manifeste tranquillement la prétention d'étendre sa juridiction sur les confessionnaux, de détruire la discipline ecclésiastique, de ruiner l'autorité épiscopale . . . »[5] Pourtant Talon avait montré en plusieurs domaines un sens aigu des affaires, des idées excellentes sur les industries possibles, sur la prospérité du pays. Les sœurs de l'Hôtel-Dieu et les Ursulines voient en lui un bienfaiteur insigne de leur maison. Mais devant les résistances de l'évêque et des missionnaires sur le commerce des boissons enivrantes, il perd son calme. Il réclame à grands cris des Récollets : « Plus nous aurons de Récollets, mieux sera contrebalancée l'autorité trop enracinée des autres », écrit-il à Colbert. Le ministre lui refuse le renvoi des Jésuites, mais lui accorde la venue des Récollets dont les vues sur le com-

---

5 CHAPAIS, *Jean Talon, intendant.*

merce de l'eau-de-feu seront conformes, semble-t-il, aux propres vues de l'intendant.

* * *

Les Récollets arrivent donc à Québec sous la protection de l'intendant. Le roi avait écrit à Mgr de Laval de vouloir bien donner le pouvoir aux Pères Allart, Herveau, Romuald et Hilarion « d'administrer les sacrements à tous ceux qui auront recours à eux », de les aider de son autorité « afin qu'ils puissent se remettre en possession de tout ce qui leur appartient au dit pays ».

Talon espérait bien mortifier l'évêque et les Jésuites : aussi fut-il assez surpris de l'accueil bienveillant que le prélat fit aux nouveaux arrivés. Les Récollets eux-mêmes n'en reviennent pas, « avouant ingénuement, au dire de Latour, qu'ils n'étaient venus au Canada que pour se battre avec le clergé ». Les Jésuites les reçoivent « comme les premiers apôtres de ce pays ». Au lieu de « les foudroyer », l'évêque leur procura des secours abondants ; et en attendant qu'ils eussent réparé leur monastère de Notre-Dame-des-Anges, il leur fournit pendant plus d'un an la nourriture et les meubles. Lorsque Talon posa la première pierre de leur église, Mgr de Laval voulut présider lui-même à la partie religieuse de la cérémonie. Pour leur permettre d'exercer leur zèle il leur alloua d'abord quatre missions : Trois-Rivières, l'île Percé, la rivière Saint-Jean et le fort Frontenac.

Tout semble aller pour le mieux. D'autre part, l'intendant Talon est retourné en France. Mais il faut croire que l'on n'a pas renoncé à combattre l'évêque et les Jésuites puisqu'on envoie à Québec une seconde « fournée » de Récollets. Les Pères Le Clercq, Membré, Hennepin, Douay, Le Tac, Martial Limosin, Luc Buisset et Georges Hamel en particulier vont jouer du bec et de la plume contre les missionnaires de la Compagnie de Jésus, sûrs en cela, de contrarier l'évêque, dans leurs ou-

vrages imprimés et leurs relations manuscrites. Le gouverneur, M. de Courcelles, prête une oreille complaisante aux désirs de Colbert et cherche à diminuer sans qu'il y paraisse trop l'influence de l'évêque au Conseil souverain. Situation curieuse : l'évêque avait tout donné pour son Église canadienne ; des Jésuites avaient versé leur sang pour elle : il faut néanmoins les combattre par tous les moyens. Le nuage gallican enfumait les meilleurs esprits ; et les Récollets ne paraissent pas soupçonner l'étrangeté de leur attitude.

C'est ainsi que, d'après une lettre que M. Dudouyt envoie à Monseigneur de Laval, ils soutiennent à Paris « que M. l'évêque et les Jésuites *défendent l'eau-de-vie pour en traiter seuls* » . . . « et cela se publie non seulement parmi eux, mais, le croyant de la sorte, ils le disent au dehors, et à la Cour . . . » Assurément les pères Récollets sont mal informés ; c'est le moins que l'on puisse dire.

* * *

À Québec, les Pères Récollets trouvent leur monastère trop éloigné de la ville et d'un accès difficile, surtout en hiver. Ils ont raison à cause de la neige et du froid. Ils demandent alors un emplacement à la haute-ville. Le roi leur fait accorder un très beau terrain magnifiquement exposé, la « place dite la Sénéchaussée » : ils pourraient y construire un hospice modeste qui leur donnerait abri en cas de maladie ou d'accidents dans les voyages, surtout l'hiver. Monseigneur de Laval leur permet d'y dire la messe pour leurs convalescents seulement, et « portes closes ».

Cependant les Récollets espéraient et désiraient beaucoup plus : célébrer la messe en tout temps, recueillir les honoraires de messes et selon les désirs du pouvoir civil « dégéhenner » les consciences. Pour cela une chapelle leur paraît nécessaire, avec un clocher. Ils érigent chapelle et clocher de leur propre chef, célèbrent les offices paroissiaux, portes ouvertes,

« Il n'oublie pas qu'il doit tout
à la sainte Vierge : . . . »

« Saint Joseph . . .
le patron de ce pays
et protecteur de cette Église
naissante. »

« Le prélat attribuait
à la dévotion à sainte Anne
les succès
de son épiscopat. »

« M. de Pétrée
en confie la garde
aux anges tutélaires
du Canada. »

« Il confirme par un nouvel acte l'union . . . de son séminaire avec celui des Missions-Étrangères, le 19 mai 1675. »

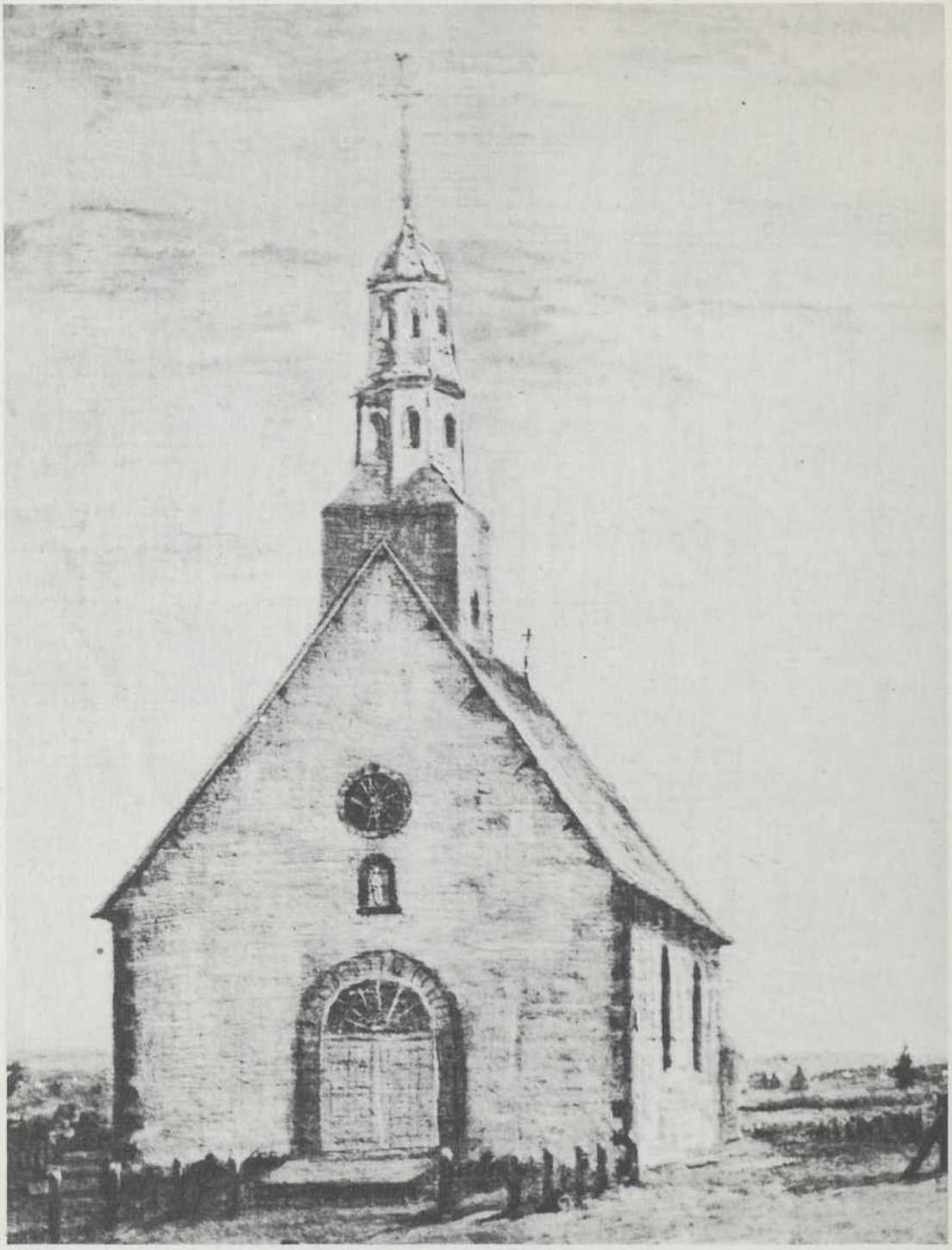

« . . . les petites églises dont les humbles clochers pointent le ciel. »

à la grande émotion de toutes les couches de la société. De l'avis de l'intendant De Meulles, les Récollets n'étaient « nullement nécessaires dans la ville de Québec où il y a plus d'églises qu'il n'en faut pour rendre service au peu d'habitants » . . . ; « leur hospice était parfaitement inutile ». Avec sa douceur accoutumée, l'évêque rappelle aux religieux les limites de la permission qu'il leur avait accordée. Les Récollets s'entêtent, prétextant les dépenses qu'ils ont déjà faites, pour continuer l'agrandissement de leur maison. Ce qui fait dire au gouverneur M. de la Barre qu'ils « paraissent dans un grand emportement » c'est qu'ils menacent l'évêque de l'« excommunier » lui-même, en vertu de leurs privilèges . . .

L'évêque devant l'inutilité de ses pourparlers, comme en témoigne une longue correspondance et échange d'épîtres, porte l'affaire au jugement du roi qui fait abattre le clocher. D'ailleurs, les Hospitalières commençaient à s'inquiéter des aumônes, des quêtes et de l'hospice qui nuisaient visiblement à l'œuvre de l'Hôtel-Dieu. Le Père LeRoy, envoyé à Québec en qualité de supérieur et de commissaire, blâme les religieux. Et pour le moment tout rentra dans l'ordre.

Ces menues querelles éclairent admirablement l'esprit gallican ami de la fronde. Ni Talon, ni les Récollets ne pensent faire tort à l'Église. Ils vivent à une époque où, dans la pratique, « le roi est plus chef de l'Église que le pape, en France. Libertés à l'égard du pape ; servitude à l'égard du roi. » [6]

6 FÉNELON. *Œuvres complètes*, Volume VII, Gaume, Paris.)

CHAPITRE III

Visites pastorales

> « Comme un pasteur passe en revue son troupeau quand il est au milieu de ses brebis dispersées, je passerai en revue mes brebis. »
> (Ez., XXXIV, 12.)

« Je connais mes brebis, mes brebis me connaissent. » Le bon pasteur n'ignore rien du troupeau que l'Église lui a confié : Monseigneur de Laval veut visiter tout son territoire, après son long voyage en France. Dès le printemps 1676, on le revoit sur le fleuve, dans l'équipage ordinaire. La maladie, les pénitences et les combats bien soutenus l'ont vieilli, ont un peu voûté ses épaules. Mais quel feu dans le regard, quelle douceur dans la figure émaciée ! Les mariniers se sont familiarisés avec le fleuve et le jeu de ses marées. L'évêque bénéficie de cette expérience et remonte le fleuve en le croisant d'une rive à l'autre. Un de ses grands vicaires, Ango de Maizerets l'accompagne. L'équipage épiscopal sera toujours des plus simples.

À travers la forêt balsamique se découvrent les villages au nom chantant, avec leurs petites églises dont les humbles clochers pointent le ciel. Les maisons généralement blanches et trapues sont bien accrochées au sol.

Première escale à Lotbinière où le fleuve fait un coude majestueux. On est au début de juin. L'été craintif et encore frais n'a pas fait naître ses moustiques. L'évêque retrouve d'une paroisse à l'autre les prêtres qui sont partis de son séminaire et qui ont convenu avec lui de vivre dans la sainte pauvreté. On examine tout : les vases sacrés, les autels portatifs, les ornements, les registres où l'on note déjà de nombreuses naissances, le rendement souvent hypothétique de la dîme. Les paroissiens font examiner leurs âmes par les illustres visiteurs : il y a prédications, confessions, messe, confirmation et communion. Aucun faste dans les rites, mais la beauté austère de la liturgie romaine, avec un tel évêque, leur donne une grandeur impressionnante. L'évêque tient aussi à aller visiter les malades à qui il procure lui-même les soins d'urgence. On règle tous les cas difficiles. Et l'on repart.

Voici sur l'autre rive, Batiscan, Champlain, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières où les opiniâtres ont tenu contre les plus effroyables dangers. On repasse à la rive sud ; on visite Sorel, Chambly, Contrecœur, Verchères, Repentigny, Lachenaie. Le même rite recommence. Et vers la fin de juin on arrive à Montréal qu'on serait tenté d'appeler l'île des saints. Comme l'évêque voyageait en « misérable canot exposé à toutes les injures de l'air, il débarqua après avoir reçu toute la pluie excessive en ces quartiers-là » (*Relations*).

* * *

Il est accueilli chez les Messieurs de Saint-Sulpice. Après quelques jours de repos, Monseigneur de Laval érige canoniquement la paroisse. M. Pérot achevait justement la construction de l'église, et les Sulpiciens venaient de voir leur société incorporée civilement en séminaire.

L'évêque unit à perpétuité la paroisse au séminaire de Villemarie « pour être desservie, sous l'entière autorité des

évêques de Québec par celui des ecclésiastiques que choisirait le supérieur dudit séminaire ». Il rend aux Sulpiciens le témoignage magnifique qu'ils sont « irréprochables dans la foi, la doctrine, la piété, la conduite ». Il leur confie les cures de Montréal, « afin qu'elles soient parfaitement cultivées par leurs prédications et leurs exemples ». Il unit aussi à la paroisse l'église que Marguerite Bourgeoys avait commencé à construire, et à laquelle on avait donné le titre de Notre-Dame-du-Bon-Secours.

Monseigneur avait rêvé une union totale de Montréal à son séminaire : M. Tronson, consulté, ne partagea pas ce désir. Cependant l'union se fit sur le plan spirituel, fondée surtout sur l'ardente dévotion des deux séminaires à la sainte Vierge. Elle dure encore à notre époque. Monseigneur de Laval vit avec un certain contentement que le Séminaire de Villemarie allait jouer vis-à-vis des cures et de leur subsistance, le rôle du Séminaire de Québec.

L'évêque alla revoir ses deux maisons si chères : la Congrégation de Notre-Dame et l'hôpital de Jeanne Mance. Il retrouva là dame Pauvreté dans tout son éclat et la foi vive qui était la sienne, le culte d'affection et d'absolue soumission au Souverain Pontife. Il prêcha, confirma, encouragea : on se sentait en sécurité avec cette force qui rayonnait de lui.

Il visita une à une les maisons des missionnaires sédentaires de ses chers sauvages qui le reçurent comme le représentant authentique de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Au Sault-Saint-Louis il put pour ainsi dire toucher du doigt les merveilles de la grâce dans la mission dont les Blancs ne pouvaient approcher. Il voyait aussi avec une certaine amertume que le voisinage des Blancs était souvent plus nocif que les superstitions, la polygamie et les vices affreux de l'homme livré au démon. Mêmes remarques pour les missions de Sainte-Foy et de Lorette. Il comprenait que le pire ennemi de la vertu, tant du côté français que du côté sauvage, serait toujours l'usage immodéré de l'eau-

de-vie. Et il avait pitié, tandis qu'il vouait à l'ivrognerie une haine qui ne désarmera jamais. Il pressentait que ce fléau serait la suprême malédiction des Canadiens et que l'eau-de-feu allait le faire souffrir, lui, plus que le froid, plus que le vent et la pluie, plus que les contradictions qui, d'ailleurs, lui viendraient de là : d'où chez le prélat un accroissement de pénitences et de mortifications qu'on retrouvera chez le curé d'Ars, et qui effraient la pusillanimité commune.

La visite pastorale se continua par Longueuil, Varennes, La Valtrie, Nicolet, Bécancour, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Deschambault, puis les îles en bas de Québec surtout l'île aux Coudres peuplée de tant de souvenirs, et Cap-Saint-Ignace, Saint-Thomas, Saint-Michel, Beaumont, Saint-Joseph de Lévis et les paroisses de l'île d'Orléans.

* * *

À la suite de ses longues et pénibles pérégrinations, l'évêque fut « retenu à la chambre pendant tout l'hiver, de fluxions et autres incommodités ». On lui fit sur le bras un cautère qui ne changea pas grand-chose.

L'hiver au Canada commence à la mi-novembre avec ses brumes, son ciel bas, ses tempêtes, et se prolonge jusqu'au mois d'avril. Le prélat ne consentit jamais à voir chauffer son petit appartement. Il n'est pas difficile d'imaginer le froid charrié par le vent du nord et les bourrasques de nord-est, le soleil avare, la richesse de l'humidité glaciale que la France n'avait jamais connue. N'importe. L'évêque veille tard dans la nuit à prier, à se priver de sommeil. Le matin il se rend de bonne heure à la cathédrale, ouvrir les portes, dégeler l'eau bénite, sonner la cloche de la première messe qu'il dit lui-même pour les « travailleurs ». Il passe trois bonnes heures à prier devant le saint Sacrement, à méditer sur les souffrances du Sauveur dans sa Passion. Il enveloppe de la même charité

toutes les âmes confiées à ses soins. Dans sa prière, il n'a garde d'oublier les missionnaires. Il fait à leurs intentions « diverses neuvaines à la Sainte Vierge et à saint Joseph, aux saints Anges, aux âmes du purgatoire, à sainte Anne et à saint François-Xavier, tous patrons particuliers du pays ».

Aux premiers grands soleils de mars, il fait le tour de ses communautés de Québec : le collège des Jésuites, l'Hôtel-Dieu, les Ursulines. Rien n'échappe à son regard aigu d'économe fidèle. Il a remarqué en particulier la pauvreté de l'Hôtel-Dieu « si chargé de malades et de dettes que sans des secours extraordinaires, il faut qu'il succombe ». Il demande à M. de Seignelay [7] d'accorder pour toujours à toutes les communautés l'exemption de dix pour cent sur les boissons qu'elles font venir de France en Canada pour leur usage. Et le ministre répond favorablement : car il comprend que l'évêque est à sa manière, en terre canadienne, le plus grand serviteur de la France. Aussi si les gouverneurs et les intendants reçoivent des recommandations discrètes d'avoir sans doute à « surveiller le clergé », ils ne doivent pas nuire au prélat.

Mais voici que s'annoncent de nouveaux nuages. Le gouverneur Frontenac écrit en 1679 : « M. l'évêque empêche lui-même qu'on puisse douter de son revenu par les grands et superbes bâtiments qu'il fait faire à Québec, quoique lui et ses ecclésiastiques fussent déjà logés plus commodément que les gouverneurs. Le palais qu'il fait faire, au dire du frère Luc, récollet, qui en a donné le dessin, coûtera plus de quatre cent mille livres. Cependant, nonobstant les autres dépenses que fait M. l'évêque, la plupart non nécessaires, il en a déjà fait faire le quart en deux ans. Le bâtiment est fort vaste et a quatre étages ; les murailles ont sept pieds d'épaisseur ; les caves et les offices sont voûtés ; les fenêtres d'en bas sont faites en embrasures, et la couverture est d'ardoise toute apportée de France.

---

7 Fils de Colbert et ministre de la marine.

« Mais ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ce *palais* est situé au milieu d'un jardin, qui a été dressé à force de mines et aplani par le moyen de terres apportées d'en bas au haut du rocher sur lequel il est, et qui occupe le seul endroit où l'on peut faire un fort pour la défense de la rade de Québec et des vaisseaux et que l'on ne saurait défendre par aucune batterie si on ne la fait dans ce jardin. »

Ces lignes du gouverneur n'augurent pas très bien de l'avenir. On va voir alors le gouverneur que la légende a poétisé dans toutes les écoles s'occuper de choses qui ne sont point de son ressort. Il va mêler le spirituel et le temporel. Sans aucun mandat, il entre dans un domaine où il va créer des difficultés à tout le monde et s'attirer à lui-même forces déboires. Par la naissance et par le nom, l'évêque sera bien au-dessus de lui. Le gouverneur apportera de France l'esprit envieux et chicanier que Saint-Simon dans ses *Mémoires* expose avec alacrité.

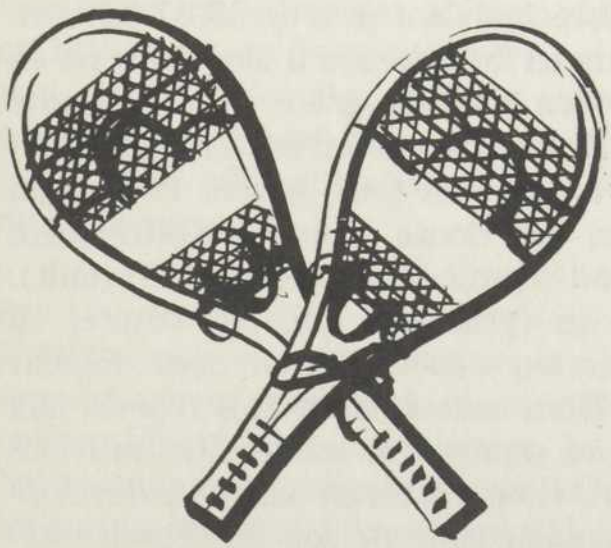

CHAPITRE IV

Les indiscrétions de M. de Frontenac

> « Il faut bien qu'il y ait des scissions parmi nous, pour permettre aux hommes de vertu éprouvée de se manifester parmi vous. »
> (*Première épître aux Corinthiens.*)

Louis de Buade, comte de Palluau et de Frontenac, au dire de Saint-Simon, était un gentilhomme « parfaitement ruiné ». S'il a quitté Versailles c'est qu'il avait besoin d'argent. Dès 1664, ses créanciers lui réclamaient près de 350,000 livres. Ils le poursuivaient toujours en 1672 lorsqu'il leur échappa en obtenant le gouvernement du Canada grâce à la puissante famille des Phélypeaux. Il sentait son terroir, la Gascogne : il était hâbleur, vantard, excessif en tout, poseur et un peu bretteur. Il a des qualités, sans doute, mais « il n'offre guère de ressemblance avec le grand homme de la légende » (Frégault). En réalité, Frontenac est un tyranneau qui, par vanité, va paralyser toute l'administration « en cherchant constamment querelle aux intendants. Il va causer des ennuis répétés aux deux premiers évêques, il va poursuivre les Jésuites missionnaires d'infâmes calomnies. Il va mettre en danger le développement économique du pays par suite de son immixtion inté-

ressée dans le commerce des fourrures et de sa partialité envers les coureurs de bois qui servaient sa fortune ». (*Histoire du Canada*, par les textes.)

Le gouverneur sait se faire respecter des Iroquois, mais il se plaint que les Jésuites tiennent les indigènes trop éloignés des Français et incapables, de ce fait, d'apprendre la langue et les manières des bons sujets du roi.

Dans les fêtes qu'il donnait au château Saint-Louis, il était bavard intarissable, « discutant sur tout, principalement sur les questions de morale et de théologie, sur les querelles des quiétistes et des jansénistes ». Il était l'ennemi juré des Jésuites et passa ses « rages noires » sur les missionnaires du Canada. Il s'attribua sur les ecclésiastiques des pouvoirs extraordinaires. Il tient à lire les sermons avant que les missionnaires ne les prononcent. Ne veut-il pas exiger de tous les prêtres qui vont d'un lieu à un autre, même de leur résidence au village voisin un passe-port ? M. d'Urfé, de Saint-Sulpice, se plaint de cette rigueur : « Les malades meurent ainsi abandonnés . . . De Kenté, où est notre résidence, nous n'oserions pas aller au village le plus proche de nous, . . . sans en avoir reçu auparavant la permission de Québec » . . . Frontenac intercepte les lettres des prêtres, surtout celles qu'ils écrivent en France ou qu'ils en reçoivent. Il les mande à Québec des pays les plus éloignés, pour les raisons les plus futiles. Bien entendu, les Récollets échappent à ces mesures vexatoires. Les plaintes affluent de toutes parts et passent en France au nez du gouverneur.

Aussi le ministre écrit-il assez sèchement à M. de Frontenac : « Vous devez . . . laisser à tous les ecclésiastiques la liberté d'aller et venir par tout le Canada, sans les obliger de prendre aucun passe-port, et en même temps leur donner une entière liberté pour leurs lettres, les laissant dans leur séjour ordinaire sans les obliger de venir à Québec que pour des raisons indispensables, qui doivent être fort rares. »

* *.*

M. de Frontenac menait grande vie. Son faste et les fêtes qu'il donnait lui coûtaient cher. Aussi voulut-il augmenter ses revenus en prenant quelque part aux profits de la traite des pelleteries. Il va jusqu'à vendre des fourrures aux Anglais, écrit l'intendant Duchesneau à Colbert. Les historiens Gravier, Parkman, et Faillon affirment le fait.

Le gouverneur se croit assez fort pour détourner l'attention en accusant de nouveau les Jésuites de négligence dans la francisation des sauvages. Il sent que ce propos n'est pas très effectif : aussi, avec un parfait cynisme, y va-t-il des plus noires calomnies, en s'adressant lui aussi à Colbert : . . . « Pour vous parler franchement (le bon apôtre !), ils songent autant à la conversion du castor qu'à celle des âmes, car la plupart de leurs missions sont de pures moqueries » . . . « Il y a une autre chose qui me déplaît, qui est l'entière dépendance dans laquelle se trouvent les prêtres du Séminaire de Québec et le grand vicaire de l'évêque ; car ils ne font pas la moindre chose sans leur ordre, ce qui fait qu'indirectement, ils sont les maîtres de ce qui regarde le spirituel qui, comme vous savez est une grande machine pour remuer tout le reste . . . » L'union qui enchantait Marie de l'Incarnation met sur les nerfs l'irascible gouverneur.

M. de Frontenac cherche noise à M. de Bernières en plein Conseil souverain. Il a vu aussi que le système des cures amovibles, nécessaire en pays de missions, est une force entre les mains de l'autorité religieuse. Comme s'il avait reçu un mandat du Saint-Siège, il résout d'établir beaucoup de curés *fixes* et *perpétuels* qui percevraient directement la dîme de leurs fidèles : il espère par cette mesure rendre les prêtres plus dépendants du roi.

Les Récollets dont il est le « Père apostolique » entrent dans les vues du gouverneur et s'offrent à desservir les paroisses

pour rien. Mgr de Laval, qui avait déjà tant de peine à faire comprendre le bien-fondé de la dîme, voit avec douleur l'établissement de la foi et du culte dans les paroisses, menacés par des religieux qui prennent leur pouvoir près du gouverneur. Les Pères s'arrogent le droit et se le font donner par Frontenac, d'aller prêcher, confesser, distribuer les sacrements, résider même. C'est le gallicanisme avec toute sa teinte de fronde et de résistance à l'autorité constituée et seule légitime. Les théories qui vont conduire plus tard aux articles de 1682 et vont mettre la France en fâcheuse position près du Saint-Siège voient déjà leurs fruits empoisonnés s'étendre jusqu'au Canada.

* * *

Pour éviter les plus grands maux, le prélat dressa de concert avec le gouverneur et l'intendant de Meulles un tableau général des paroisses et des succursales de paroisses que l'on pouvait former dans toute l'étendue du pays. On le trouve « extrêmement raisonnable sur ce sujet », et bien au fait de la géographie et des besoins de son diocèse. Le gouverneur bride pour un moment ses humeurs. Il veut se montrer bon prince et il a le sentiment d'être le roi lui-même, qui, sans l'avoir vu, organise religieusement le pays. On tient force conférences. Et le Vicaire général de l'évêque, le vrai, va de la part de Mgr de Laval installer un petit nombre de prêtres dans les endroits qui paraissent le mieux en état de recevoir un curé. On se rendit compte assez vite que l'évêque avait ses raisons d'en rester au système qu'il avait établi. Mais une vérité trop éclatante blesse les yeux qui ne sont pas « simples ».

Pour aider le clergé canadien, le roi s'obligea de pourvoir à la subsistance des curés, et autres ecclésiastiques partout où cela serait nécessaire, et de subvenir, quand il le faudrait, aux dépenses du service divin. Ce que Frontenac vit de bon

œil, espérant soustraire de plus en plus, avec les libéralités royales le clergé à la dépendance de l'évêque.

Mgr de Laval voyait aussi avec peine le fléau des coureurs de bois qui arrachait à l'agriculture, au défrichement et aux industries domestiques, une bonne partie de la population masculine du Canada. Le sieur Bourdon de Dentbourg, conseiller, gémissait sur cet état de chose : « Si la traite des boissons enivrantes étaient défendue, les Français s'adonneraient à la culture des terres : ce qui serait cause que le pays fleurirait. Si elle est permise, les coureurs de bois se multiplieront. » Frontenac le traite de jésuite. N'empêche que le nombre des coureurs de bois s'éleva rapidement à plus de cinq cents hommes. Le gouverneur multipliait les permissions. On avait fini par savoir qu'il avait ses émissaires aux bons endroits et que de prétendus voyages de découverte n'avaient d'autre but que le commerce des fourrures avec les sauvages. Des canots chargés de boissons enivrantes allèrent porter au loin l'eau de feu fatale aux tribus indiennes, de l'Acadie aux grands lacs et au delà. Un missionnaire écrivait à Mgr de Laval : « L'Acadie est en ce moment dans un état où je ne crains que Dieu ne la livre entre les mains des Anglais, pour en punir ceux qui la gouvernent ; car ils sont peut-être moins ses ennemis que ceux qui se disent catholiques et sont plus corrompus de mœurs que les hérétiques . . . » On croirait entendre un prophète.

L'évêque alla faire des observations au gouverneur qui les prit avec un mauvais sourire.

Comme le mal grandissait, le prélat se réserva le cas de ceux qui enivraient les sauvages et défendit aux confesseurs de les absoudre. Il avait pour lui son droit et son devoir d'évêque, le sentiment des docteurs de la Sorbonne qu'il avait consultés, l'intendant, le clergé séculier, les Sulpiciens de Montréal, les Jésuites, les bons Canadiens. Les Récollets, il fallait s'y attendre, continuèrent à « dégéhéner les consciences ». Le gouver-

neur réagit à sa manière. Il écrit au ministre de la marine : « Quasi tous les désordres de la Nouvelle-France tirent leur source de l'ambition des ecclésiastiques, qui voulant joindre à l'autorité spirituelle une puissance absolue sur les choses temporelles, font souffrir et murmurer tous ceux qui ne leur sont pas entièrement soumis. » Et il envoie à Paris des hommes peu recommandables pour noircir les Jésuites, l'évêque et son clergé.

Sur le désir de Colbert, il réunit une assemblée de notables, chargés de donner leur opinion sur la traite. Les notables qui étaient à peu près tous des créatures du gouverneur, firent tenir au ministre une opinion inexacte : on pouvait le prévoir.

Tout ce tintouin pour de misérables personnages (une quinzaine) « qui s'empressaient, après avoir fait fortune, de retourner en France, pour dépenser, loin du théâtre de leur infamie » des profits acquis honteusement. Le marquis de Denonville écrit au ministre Seignelay en 1690 : . . . « J'ai l'expérience des maux que cette boisson cause parmi les Sauvages, c'est l'horreur des horreurs . . . Une mère jette son enfant dans le feu . . . L'image de l'enfer est chez eux dans ces débauches . . . Ceux qui disent que si on ne donne de l'eau-de-vie à ces Sauvages, ils iront aux Anglais en chercher, ne disent pas vrai . . . » Duluth, capitaine de marine s'exprime à peu près dans les mêmes termes.

Qu'on n'aille pas voir dans Monseigneur de Laval un farouche ennemi de toute boisson. Il vient de passer en France pour obtenir des lois sévères sur le troc honteux des fourrures pour l'eau de feu ; et il écrit aux directeurs de son séminaire, en 1685, qu'il ne faut pas réduire les « donnés » et les serviteurs à ne boire que de l'eau toute leur vie. Qu'il est admirable ici l'homme au grand cœur, bienveillant pour les autres, rude envers lui-même et qui « n'impose à personne des fardeaux qu'il ne toucherait pas du doigt ».

Quant à M. de Frontenac, il pouvait méditer avec rancœur le blâme que lui fait tenir le roi lui-même : « Je vous exhorte à agir avec douceur et modération à l'égard de tous les habitants, à vous dépouiller de toutes sortes d'animosités particulières, qui ont été jusqu'à présent presque le seul motif de toutes vos actions ; voulant vous dire sur ce sujet qu'il est bien difficile que vous obteniez la créance que vous devriez avoir . . . quand je vois clairement que tout cède à vos inimitiés particulières. »

De toute évidence, le vieux soldat que rien n'effrayait durant la guerre, n'était pas mandaté pour régler les problèmes d'ordre religieux ou ecclésiastique. Son vrai génie, c'était le champ de bataille. Et la chicane. Elle s'envenima à tel point entre lui, l'intendant et les conseillers que le roi décida de rappeler en France, le gouverneur et l'intendant.

Mais Frontenac reviendra.

CHAPITRE V

Réactions de François de Laval

> « Tu aimes la justice, tu hais l'impiété : c'est pourquoi Dieu t'a donné l'onction d'une huile d'allégresse comme à nul de tes rivaux. »
> (*Psaume 45*, 8 et 9.)

L'évêque décide alors de passer encore une fois en France. Quand il s'agit du bien de son Église, M^gr^ de Laval ne redoute aucun obstacle. Il sait le danger des voyages sur la mer océane, l'horreur des interminables traversées. Son âme intrépide ne connaît pas la peur. Au cours du voyage, lorsque le soin des malades lui laisse quelque répit, il se livre à la prière qui chez lui se change, par un entraînement datant de loin, en contemplation. Il a aussi le temps de voir les difficultés sous toutes leurs faces. Déjà M. Jean Dudouyt lui a raconté, par le menu, ses entrevues avec le ministre Colbert, avec « le Nord » comme l'appelait Madame de Sévigné. Dès son arrivée à Paris, l'évêque reçoit son représentant chez M. Poitevin, à Saint-Josse. On s'entretient longuement. On met la dernière main au mémoire que l'évêque se propose de présenter au roi.

Pour l'évêque du Canada, le roi est toujours accessible. Le souverain se sent assez curieux de revoir ce prélat dont lui

parlent les rapports les plus contradictoires. Il s'émeut, malgré qu'il en ait, de la droiture de l'évêque, de son regard clair qui ne vacille pas, de son élocution ennemie des formules complaisantes. L'homme qu'il a devant lui n'est pas un courtisan, ni un janséniste, ni un illuminé d'aucune espèce.

Le roi a l'habitude de voir les gens. Du coup, les mémoires fumeux du gouverneur Frontenac s'estompent. Il y a bien les intérêts particuliers que ses ministres ont fait valoir ; mais le mémoire du prélat est si clair, si fort, que le souverain comprend l'étendue du mal dont se plaint l'évêque de Québec. On confie l'examen approfondi du problème au Père de La Chaise et à l'archevêque de Paris. Sur leur avis insuffisamment éclairé, et par certain côté hostile, le roi fait défendre expressément aux Français de porter des boissons enivrantes dans les bois et dans les habitations des sauvages. L'évêque aurait voulu voir disparaître entièrement le troc infâme qui dépouillait les indigènes de leurs pelleteries et de leur dignité. Il accepta la demi-formule qui lui permit au moins de sauver beaucoup d'âmes. Il accepta aussi de suspendre pour un an son « cas réservé ».

* * *

M^gr^ de Laval avait encore à régler le problème des dîmes et des cures, problème dont tout le monde avait voulu se mêler. On avait même prétendu que l'évêque était le seul à profiter de la dîme. Toujours avec le confesseur du roi et l'archevêque de Paris, il réussit à faire reconnaître d'une manière permanente le principe de la dîme et les allocations royales ou « portions congrues » qui assuraient momentanément une honnête subsistance au clergé du Canada. Quelques curés avaient dès lors la faculté de se détacher du Séminaire ; mais il leur semblait que pareil geste équivaudrait à se détacher un peu comme une branche morte du tronc vigoureux de leur Église. L'évêque demanda aussi et il l'obtint, un lopin de terre où il voulait ériger

« . . . il fit le tour
des maisons . . . »

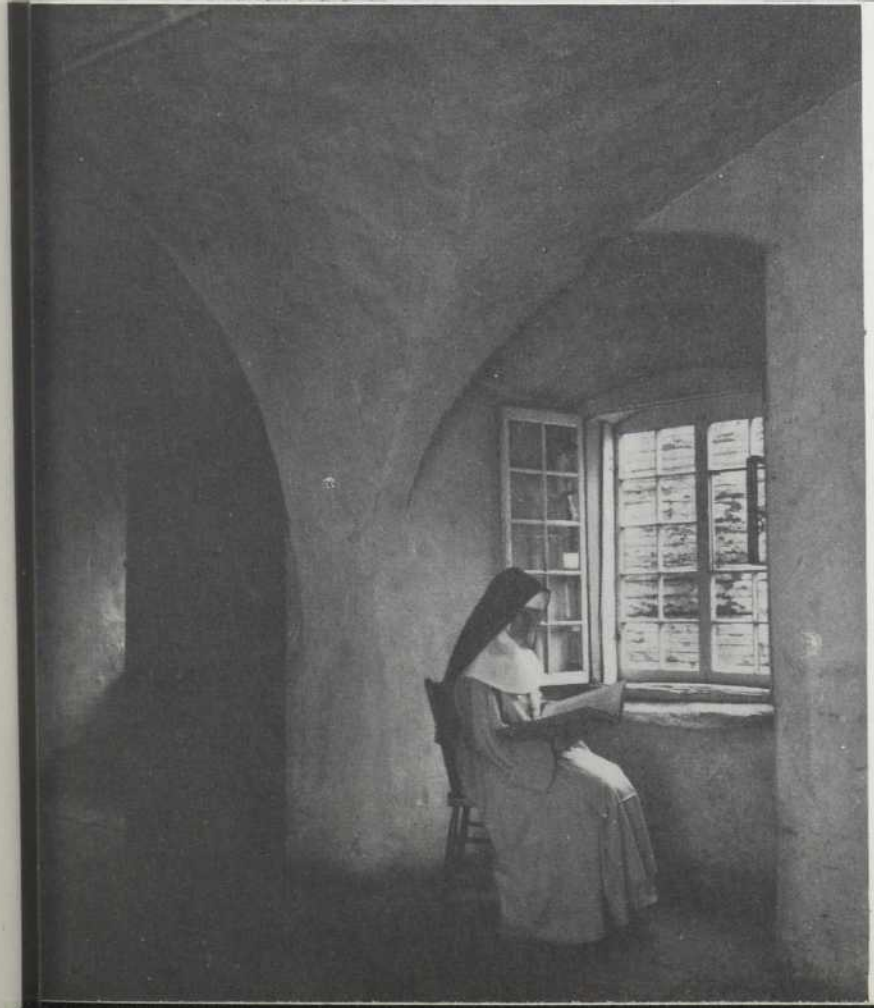

« . . . les caves et
les offices sont
voûtés. »

« . . . sa correspondance avec Innocent XI se fait plus fréquente . . . »

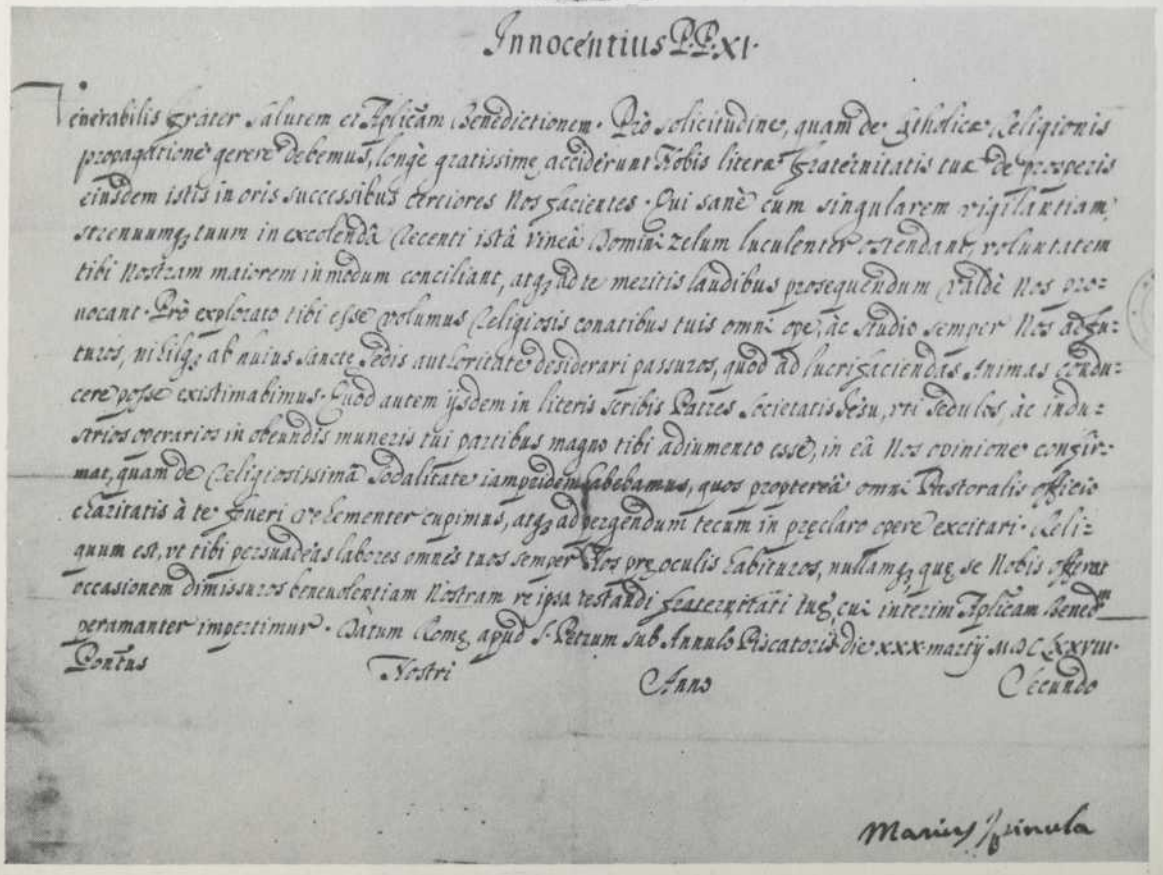

Innocentius PP. XI.

Venerabilis frater salutem et Apostolicam benedictionem. Pio solicitudine, quam de Catholicæ religionis propagatione gerere debemus, longè gratissimæ acciderunt Nobis literæ fraternitatis tuæ de prosperis eiusdem istis in oris successibus ulteriores Nos facientes. Qui sanè cum singularem vigilantiam, strenuumq; tuum in excolendâ recenti istâ vineâ Domini zelum luculenter ostendant, voluntatem tibi Nostram maiorem in modum conciliant, atq; ad te meritis laudibus prosequendum valdè Nos ad-hortantur. Pro explorato tibi esse volumus religionis conatibus tuis omni ope, ac studio semper Nos adfuturos, nihilq; ab huius sanctæ Sedis auctoritate desiderari passuros, quod ad lucrifaciendas animas conducere posse existimabimus. Quod autem ipsdem in literis scribis Patres Societatis Jesu, vti sedulos ac industrios operarios in obeundis muneris tui partibus magno tibi adjumento esse, in eâ Nos opinione confirmat, quam de religiosissimâ sodalitate iampridem habebamus, quos propterea omni Pastoralis officio charitatis à te fieri ardenter cupimus, atq; ad pergendum tecum in præclaro opere excitari. Reliquum est, vt tibi persuadeas labores omnes tuos semper Nos pre oculis habituros, nullamq; quæ se Nobis offerat occasionem dimissuros benevolentiam Nostram re ipsa testandi fraternitati tuæ, cui interim Apostolicam benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ apud S. Petrum sub Annulo Piscatoris die XXX. martij MDCLXXVIII. Pontificatus Nostri Anno Secundo

Mario Spinula

« c'est M. Jean de St-Vallier,
. . . homme de grande naissance,
de piété encore plus grande. »

« Québec était maintenant sa patrie. Il aimait la cathédrale, le séminaire, le promontoire, le fleuve . . . »

une succursale de l'église paroissiale, à la basse-ville : il espérait de la sorte venir en aide aux vieillards, aux infirmes, aux femmes et aux enfants dans les grandes fureurs de l'hiver.

Mgr de Laval se rend bien compte que le climat spirituel de la capitale du royaume ne lui convient pas. C'est ainsi qu'au Séminaire des Missions-Étrangères, MM. Gazil et Fermanel estiment contre lui que l'eau de vie « fait la matière la plus solide de notre commerce en ces contrées ». Évidemment ils n'ont pas vu les désordres et les crimes que cette « matière solide » a causés en Amérique du nord. Il sent une ségrégation sournoise s'ourdir entre les Sauvages et les Blancs, le peu de cas qu'on fait des âmes engourdies dans la mort. D'autre part M. Dudouyt et le curé de Saint-Josse le mettent au courant des agitations de la France contre le Saint-Siège, du désir du roi, des ministres et de certains évêques de limiter le pouvoir du pape. Il apprend avec chagrin la coterie des prélats courtisans, l'hostilité des jansénistes et des Jésuites et toutes les manœuvres destinées à la « mortification de Rome ». Sa correspondance avec le pape, surtout avec Innocent XI, se fait plus fréquente et vibre d'une déférente affection. Il s'explique mieux la grâce que le Ciel a faite à son Église de ne relever que du Saint-Père.

* * *

L'évêque pressent des tempêtes ou des agitations possibles dans l'Église canadienne. On lui a déjà fait la guerre. Il veut alors assurer à son séminaire, une solide indépendance dans la gestion de ses affaires temporelles. Il a comme principe que si le Séminaire est solide, solide sera l'Église du Canada. Aussi, le 12 avril 1680, il écrit un acte par lequel il donne tout ce qu'il possède au Séminaire de Québec, c'est-à-dire la terre et seigneurie de Beaupré, depuis la rivière Montmorency jusqu'à la rivière du Gouffre qui se jette dans la baie Saint-Paul ; une maison près de l'église de Château-Richer ; l'île Jésus, la

Seigneurie de la Petite-Nation ; tous ses meubles, livres et ornements.

En échange, il ne désire que des avantages spirituels et le pouvoir de fonder quelques bourses pour les enfants pauvres du Séminaire et de l'école du Cap Tourmente. Seuls les directeurs du Séminaire de Paris, conjointement avec ceux de Québec, auront à voir à la réalisation de cette espèce de contrat, et nul autre : « sans quoi, le dit seigneur évêque n'eût pas donné ses biens au séminaire ».

« Le grand prélat, a écrit M. de Maizerets, ne faisait rien de considérable que de concert avec nous tous. » Il faut avouer que le Conseil de M^gr^ de Laval n'avait pas été choisi au hasard. Frontenac, un jour, accusera les conseillers de « bagotisme », c'est-à-dire d'être les disciples du Père Bagot, pour quelques-uns du moins. Henri de Bernières était la politesse incarnée, la bonté souriante, la droiture irréductible. Jean Dudouyt sera toute sa vie un modèle de dignité, d'austérité, d'attachement au Souverain Pontife et à son évêque. Sa piété n'engourdit pas chez lui le sens des affaires et la plus fine diplomatie. Sa maxime la plus chère était celle-ci : « Il faut nous défier de nous-mêmes, prier Dieu, et nous confier en lui. » M. Glandelet lui ressemblait. De toute sa vie héroïque et de ses lettres se dégage une profonde vénération pour M^gr^ de Laval et un amour véritable pour sa Mère, l'Église romaine. M. de Maizerets a été l'apôtre de l'éducation. Il mourra à l'âge de 85 ans. Il a partagé toutes les épreuves de M^gr^ de Laval, avec un sens surnaturel accompli, une dignité sans fissure. Jean-Henri Tremblay viendra plus tard. Il est lui aussi une figure attachante, un homme de dévouement inlassable, de fidélité, de fermeté, de fine sagesse. Il se livrait, malgré sa santé délicate, à d'effroyables pénitences. On l'accusera un jour de duplicité : il se contentera de sourire et de continuer à travailler pour l'Église du Canada.

Tous ces prêtres verront avec le fondateur, le séminaire menacé jusque dans ses racines. Mais ils seront pour leur ami

et leur père d'une fidélité inaltérable. Leur vertu conjuguée, leur suprême désintéressement en dit long sur le détachement et la grandeur d'âme de M^gr^ de Laval.

L'amitié de ses prêtres, Monseigneur de Laval l'a toujours eue sans la rechercher. Elle plaide avec éloquence contre les légendes attribuant à l'évêque un caractère difficile. Autrefois à Laflèche, François de Laval ne comptait que des amis. De même à Clermont, à l'Ermitage. Dans le presbytère de M. de Bernières, dans le Séminaire, près de ses missionnaires, chez les malades et les sauvages, il a toujours attaché les âmes par les doux liens de la douceur. Mais cette douceur n'exclut pas la fermeté qui se montrera sans faiblesse, chaque fois qu'il s'agira du service de Dieu et de l'Église.

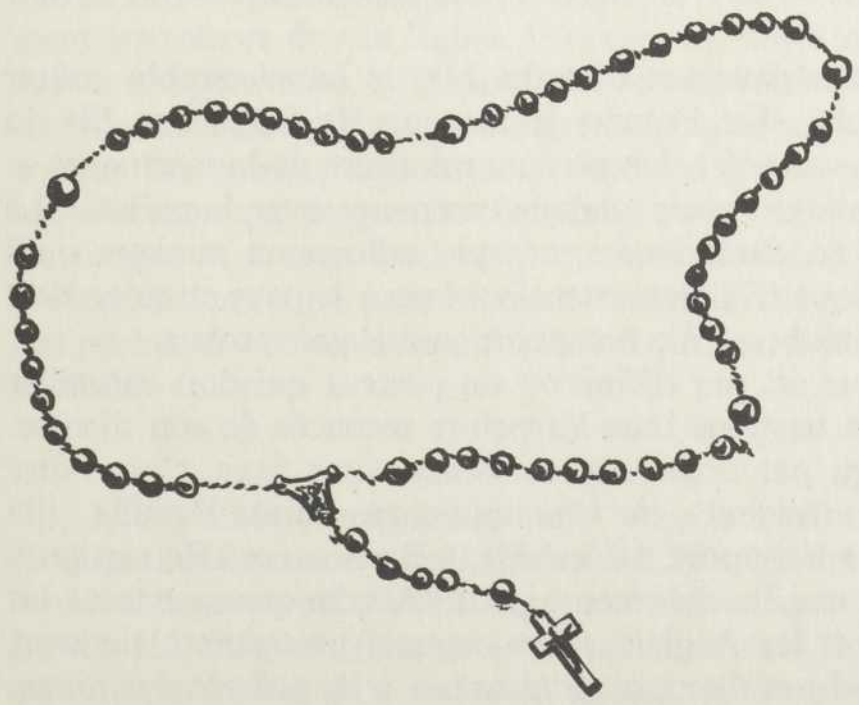

CHAPITRE VI

Les soucis du pasteur

> « Agis comme tu agis, travaille fidèlement à ma vigne. Je serai Moi-même ton salaire . . . La vie éternelle mérite tout cela et de plus rudes combats encore. »
> (*Imitation du Christ*, IV, ch. XLVII.)

De retour dans son Canada, M^gr^ de Laval semble goûter quelque répit. En France, le marquis de Seignelay, fils du « Nord », a succédé à son père au ministère de la marine, et se déclare heureux d'avoir quelque commerce avec le prélat. Le gouverneur M. de la Barre écrit par ailleurs au ministre qu'il trouve l'évêque très bien intentionné pour le pays et qu'on doit lui ajouter créance. Un bon point pour le gouverneur.

L'évêque est par définition un pasteur qui doit surveiller du haut des bastions tous les points menacés de son diocèse. Il commença par ériger six nouvelles cures fixes, c'est-à-dire avec curés résidents, à Champlain, à Sainte-Famille (île d'Orléans), à Beauport, à Neuville, à Batiscan et à Repentigny. Il demande ensuite du secours pour l'Acadie que menacent les Huguenots et les Anglais. Les commis protestants tiennent là-bas « plusieurs discours séduisants » : Ils prêtent des livres,

font des réunions, et nuisent ouvertement à la religion et au service de sa Majesté. À l'intérieur, il veille sur la pureté des mœurs. Dans un vigoureux mandement il proteste contre les modes indécentes des femmes qui ne se gênent pas de se présenter à l'église et aux sacrements en tenue immodeste ; il rappelle leurs devoirs de chrétiens aux coureurs de bois. Il entend bien sauvegarder l'autorité des parents et la parfaite honnêteté du mariage. En toutes ces directives, il s'appuie sur l'exemple de saint Charles Borromée, sur les ordonnances du pape, des conciles et des évêques.

L'évêque apprend que les Iroquois se proposent de nouveau à faire la guerre aux Français. Devant l'effroi général, il s'empresse de demander du secours au roi. À l'occasion du jubilé d'Innocent XI, il exhorte tout son monde à prier et à faire pénitence. Sa parole rejoint la vigueur de celle de saint Jean Chrysostôme et de saint Augustin :

« Mais ce serait en faire un très mauvais usage (des jubilés) que de croire que lorsque Notre-Seigneur nous ouvre si libéralement les trésors de son Église, il voulut favoriser notre lâcheté et notre impénitence, et que ces occasions salutaires qui ne nous sont données que pour nous obliger à détruire en nous le péché, comme la cause et la source de tous les maux, puissent être utiles à ceux qui ne guettent le péché qu'en apparence et pour un temps, et à ceux qui, après quelques satisfactions légères, prétendent par une présomption téméraire obtenir le pardon des péchés dont ils n'auraient pas fait une pénitence sincère et véritable . . . »

* * *

Les jubilés comportent une aumône. Cette aumône, l'évêque recommande de la faire à l'Hôtel-Dieu de Québec « qui se trouve notablement incommodé, tant par les dépenses qu'il a été obligé de faire pour se mettre en état de recevoir les pauvres malades, qu'à cause du grand nombre d'affligés dont

il est continuellement surchargé . . . » L'Hôtel-Dieu vient de secourir nombre de gens qui avaient tout perdu. Au début du mois d'août, un incendie avait consumé toute la basse-ville. Le feu avait éclaté à dix heures du soir et avait dégénéré en conflagration, les maisons « n'étant bâties que de bois, et la saison étant fort sèche ». L'évêque, on le comprend, avait été le prémier à faire les prières, les pénitences et l'aumône du jubilé.

Un an après, au mois de décembre, à Montréal, la maison des Sœurs de la Congrégation est entièrement consumée par les flammes. L'incendie est si rapide et si violent que deux religieuses périssent au milieu du feu, et que les autres s'en échappent à grand'peine. L'évêque, accablé par ce malheur, écrit à M. Dollier, du séminaire : « J'ai été sensiblement touché de cet accident, et particulièrement de la perte des deux sœurs Geneviève et Marguerite, enveloppées dans l'incendie. C'étaient des fruits mûrs pour le ciel, mais qui étaient bien nécessaires à cette communauté. Les jugements de Dieu sont bien différents de ceux des hommes ; c'est pourquoi il faût adorer les secrets de sa Providence, et s'y soumettre. »

L'évêque dont la figure nous paraît si austère dans les portraits officiels qu'on a faits de lui, a le cœur de l'apôtre saint Paul. Il sent les douleurs de tout le monde et voudrait les porter à lui seul.

Cependant une grande souffrance fut épargnée au prélat : il avait été question à la Cour de faire enregistrer au Conseil souverain de Québec, la Déclaration des quatre Articles, et par là même d'obliger les Jésuites à l'enseigner à leurs étudiants en théologie. Le roi, les évêques et les ministres connaissaient de réputation le diocèse de Québec, la fierté de M^gr^ de Laval et son attachement au Souverain Pontife. Tous pressentirent qu'ils allaient à un échec s'ils prétendaient imposer les quatre Articles au Conseil souverain. On crut bon d'oublier cet enregistrement. En fait foi, cette déclaration de l'archiviste en

chef de la province de Québec, le 30 août 1929 : « Nous soussigné . . . certifions . . . que dans les anciens registres du Conseil supérieur de Québec, dont nous avons la garde il n'y a rien qui puisse laisser croire que la Déclaration des quatre articles votés par l'Assemblée du clergé de France le 19 mars 1682 ait été envoyée à Québec par le roi, pour être enregistrée dans les registres du Conseil supérieur, et qu'il n'y a absolument rien à ce sujet ni dans les registres des délibérations ni dans les cahiers des insinuations. Nous certifions de plus qu'en cette même année 1682, M^gr de Laval ne s'est absenté d'aucune des seize séances du Conseil qui ont eu lieu entre le 7 avril et le 7 septembre inclusivement, entre lesquelles dates les vaisseaux portant les dépêches étaient généralement tous arrivés . . . »

* * *

L'*Inimicus homo* continuait à semer la zizanie dans le jardin du Père de famille. Les Récollets missionnaient et confessaient sans juridiction « heureux de souffler dans le sens » du pouvoir civil. Avec toutes les précautions qu'il estimait nécessaires, le prélat leur retira une mission et ne voulut plus les laisser aller trop loin de Québec. Un des leurs, en séjour à Saint-Germain-de-Paris y publia un mémoire de 52 articles où il ne ménageait ni M. Dudouyt, ni l'évêque. Le mémoire passa au Canada et renouvela chez les Récollets les velléités d'en faire à leur tête ; ils alléguaient que lorsque « le gouverneur demandait un Récollet, ils ne pouvaient le refuser ».

Le Frère Luc faisait le portrait de l'évêque, mais il ne manquait pas de relater à M. de Frontenac tout ce qu'il avait vu dans le séminaire. D'autre part, M^gr l'évêque invite le Père Adrian à prêcher l'Avent dans la cathédrale. Dès le premier sermon le Père se lance dans les personnalités les plus regrettables, et fait des allusions plus que claires aux querelles qui divisaient alors le gouverneur et l'intendant. M^gr de Laval le

prie de s'en tenir à la prédication évangélique : « Il faut, dit-il, prêcher la paix, l'union, la charité, la vertu en général. » En dépit de toute argumentation, le Récollet s'obstine, et l'évêque se voit obligé de lui interdire toute prédication dans la cathédrale.

La bonté patiente de l'évêque a maintenant à s'exercer dans un autre climat. Le gouverneur et l'intendant sont aux prises. Les rapports pleuvent en France contre les deux hommes qui ont chacun leurs partisans. Mgr de Laval s'emploie à pacifier tout le monde : il multiplie les démarches d'un camp à l'autre, car il n'est pas facile d'amener les esprits aigris à la notion exacte des faits, droits violés ou simplement vanité absurde d'exercer seul le pouvoir. Est-ce l'air du pays qui empoisonne l'existence ? les maléfices du vent nord-est ou la nostalgie de la patrie lointaine ? Les sauvages eux-mêmes deviennent remuants et d'une impatience menaçante devant les malversations des Blancs.

L'évêque repart pour la visite pastorale de tout le pays. Il a passé un hiver assez rude, encerclé par le froid, la maladie, brisé par les nouvelles qui lui viennent de France. On « balotte son Église depuis plus de quinze ans » et il y a apparence qu'on va s'occuper encore activement et indiscrètement de fixer des cures sans revenus convenables. Son ami, M. Poitevin, le curé de Saint-Josse est malade. L'évêque se confie selon sa coutume à la volonté de Dieu. Il sait d'où viennent les coups. Mgr Harley, de Rouen, devenu archevêque de Paris, et tout proche des conseils du roi, fait tout ce qu'il peut pour nuire à une Église que l'évêque de Québec a arrachée à sa prétendue juridiction. Le Père de la Chaise n'aide pas efficacement Mgr de Laval : la guerre de Versailles avec Rome ne lui laissant pas grand répit.

À Dieu va . . .

CHAPITRE VII

Les joies et les peines du missionnaire

« C'en est assez maintenant, Yaveh. Prends ma vie, car je ne suis pas meilleur que mes pères. »
(Au *livre des Rois :* Cycle d'Élie.)

Monseigneur de Laval veut principalement revoir ses sauvages. Il va rencontrer premièrement les indigènes de l'église des Hurons. À ce dessein, les missionnaires ont rassemblé Hurons et Iroquois, ces derniers près de deux cents. L'évêque a le bonheur d'en baptiser soixante. Ainsi les cœurs farouches se sont adoucis : des sauvages font de terribles randonnées à travers les bois et reçoivent avec ravissement « de la propre main de Monseigneur l'Evesque trois Sacremens, scavoir : du Baptesme, du Mariage et de la Confirmation ». Qui le croirait ? les nouvelles se propagent d'une tribu à l'autre, d'une montagne à l'autre montagne, avec une rapidité prodigieuse ; et la renommée de l'homme en violet s'est étendue des peuplades du sud jusqu'aux nations du nord. Que de fois les fils des bois ont vu passer le prélat désarmé, avec deux hommes de nage et un prêtre. Ils sont restés tapis derrière les sapins drus, étonnés de la sérénité profonde de l'évêque, de son

calme imperturbable. Quand ils peuvent le rencontrer face à face, ils lui font « de longues pétaudières ». Malheur à celui qui aurait osé porter la main sur lui.

Le prélat vieilli pense au temps où il pouvait lire dans la *Relation de 1669* des passages comme celui-ci : « Cet employ d'assister les Captifs qu'on brûle tout vifs et qu'on mange en présence des Missionnaires, est un exercice qui demande un grand courage, et comme on a naturellement horreur de voir brûler et manger des hommes, c'est pour un nouveau Missionnaire un étrange spectacle que celuy-là, et où il a grand besoin d'estre fortifié par la grâce . . . » Son cœur alors se fondait de commisération. Aujourd'hui, il sent avec les Pères que quelque chose de mystérieux se passe, mais qu'il faut rester très prudent. Les jongleurs et leurs magies ont encore bien du prestige.

* * *

Cependant, c'est pour l'évêque une très grande fête, lorsqu'il confère dans la cathédrale de Québec le baptême solennel à Garakontié, chef des cinq nations iroquoises. Au capitaine, les Pères ont appris avec patience les exigences de la Foi : Garakontié a dû renoncer aux sorcelleries, à l'eau de feu, à la polygamie, à l'esprit de vengeance ; il devait aimer Dieu, servir Dieu dans ses frères.

Garakontié souhaitait le baptême avec passion. On l'avait soumis à une longue attente. Lorsque Monseigneur l'évêque eut appris ses bonnes mœurs et la connaissance qu'il avait de la foi, il jugea qu'on ne pouvait plus différer l'admission de ce grand capitaine dans l'Église. Monsieur le gouverneur s'offrit d'être le parrain ; Mademoiselle Boutrouë fille de Monsieur l'intendant fut la marraine. « Le concours du monde qui assista (à la cérémonie) ne pouvait pas estre plus grand » : la mystérieuse « téléphonie » des sauvages avait fait merveille. Presque toutes les nations qui

habitaient la Nouvelle-France eurent des délégués nombreux et ravis : Hurons, Algonquins, Otaoüaks, Mahingans, Agniers, Onneiouts, Onnantaguez, Taonnontoüans et Etionnontates : invasion pacifique et curieuse. Mgr de Laval avait demandé aux Pères de laisser venir les sauvages avec leurs habits accoutumés.

L'évêque avait fait décorer la cathédrale. Quand il entra dans l'église, ce fut à travers l'assemblée un long frémissement. Il donna le baptême à Garakontié puis il lui conféra la confirmation. Pendant la cérémonie, le chef iroquois « estait fort attentif à l'explication qu'on luy en faisait, et il écoutait avec une si grande présence d'esprit, qu'au moindre mot il concevait tout ce qu'on lui disait. Il répondait à toutes les interrogations qu'on a coutume de faire aux catéchumènes qu'on baptise, avec autant de fermeté et de bon sens qu'on en pourrait attendre d'un homme sçavant ; et entre autres choses il dit, estant interrogé s'il voulait estre baptisé, qu'il y avait déja trois mois entiers qu'il soupirait après cette grâce ».

Le nouveau chrétien remercia humblement Monseigneur l'évêque de lui avoir ouvert la porte de l'Église et du Paradis. Il finit avec des protestations de fidélité. La cérémonie faisait mentir tous les mauvais trafiquants qui avaient déclaré impossible la conversion des indigènes ; elle consolait l'évêque de ses durs démêlés au sujet de l'eau-de-vie. Elle se termina chez le gouverneur par un grand festin et de beaux palabres. La cathédrale resta pour un mois embaumée de l'odeur fauve des indigènes.

Monseigneur de Laval ne s'attribue pas à lui-même ces cadeaux de la miséricorde de Dieu. Il sait très bien par les rapports qu'on lui fait, que « ces bénédictions du Ciel ne s'achètent que par des famines qui réduisent quelquefois le Missionnaire au gland et à la mousse ; par des travaux qui l'épuisent de sueurs depuis le matin jusqu'au soir et par des périls de mort presque continuels » à travers les forêts et sur des lacs aussi

orageux que les mers. Il ne compte pas ses propres famines, ses courses apostoliques interminables qui l'ont conduit lui aussi aux approches de la mort.

Il baptise encore dans sa cathédrale une iroquoise et sa fille qu'un respectable citoyen de Québec, M. Valon, a prises sous sa garde ; un sauvage, sa femme et une petite fille des Iroquois d'Annié ; il confère la confirmation à Louis « qui peut passer pour un miracle du christianisme ». Ignace Saouhénkohé est lui aussi un miracle. Quand il mourut, Monseigneur l'évêque voulut lui faire un service solennel dans sa cathédrale. Tous les Indiens furent invités. L'église était remplie à craquer. Les sauvages étaient bien « surpris de voir l'appareil avec lequel on fit le service. Il y avait quantité de torches allumées autour du corps ; tout le clergé assista à la grande Messe des morts qu'on chanta avec les cérémonies les plus solennelles de l'Église. Mais surtout, la présence de Monseigneur l'évêque, et la dévotion avec laquelle il priait pour le défunt, ravit tellement ces pauvres gens, qu'ils ne sçavaient s'ils devaient plûtost pleurer de joie pour l'honneur qu'on rendait à un de leurs compatriotes, que de tristesse pour sa mort ».

* * *

Dès les premiers jours de juin, l'évêque s'embarque au pied de la côte de la Canoterie où l'on attache les canots préservés ainsi des grands courants du fleuve. Le soleil du printemps l'a un peu revigoré tandis que sa charité lui donne des ailes. Il revoit toutes les paroisses jusqu'à la Mission Saint-Louis. De là, il se rend à Montréal où il visite ses communautés religieuses, les messieurs de Saint-Sulpice où on lui raconte par le menu l'affaire Fénelon-Perrot-Frontenac. L'évêque éprouva bien de la joie à voir prospérer l'établissement de la Montagne que les Sulpiciens avaient fondé pour les indigènes. Des Iroquois étaient venus s'y établir ; on avait

construit une chapelle et une école. Mais les cantons iroquois éloignés des missions sédentaires offraient les plus grands dangers pour les missionnaires. Les sauvages avaient appris à se méfier des Européens à la « langue fourchue », menteurs et peu délicats sur les moyens de favoriser leur commerce.

Le prélat redescend le fleuve jusqu'à Tadoussac, pour remonter par les îles et les paroisses limitrophes à Québec. Un voyage de plus de cent lieues. M^gr^ de Laval a pu voir les témoignages d'une foi robuste, surtout dans les paroisses éloignées des villes, la joie de vivre malgré la pauvreté, certaines légèretés d'appréciations dans l'organisation difficile, sinon impossible de paroisses nouvelles. Le bon grain avait été semé : la Providence le ferait croître, en dépit des orages et des tempêtes.

Quant à Monseigneur, il croyait son temps terminé. Il sentait une immense fatigue qui, parfois, le faisait défaillir. Il ne diminuait pas pour autant ses prières et ses pénitences. Il se savait entouré de prêtres zélés, d'amis très éclairés sur qui il pouvait compter. Mais il était persuadé qu'un évêque plus jeune que lui pourrait travailler avec plus d'aisance dans le champ du Père de famille. Il avait soixante-deux ans. Il avait contracté à travers les forêts et dans les voyages sur le fleuve, par la chaleur, la pluie, le froid et la neige, des infirmités précoces et douloureuses. Il résolut de passer en France pour mettre en des mains plus fortes que les siennes, pensait-il, la jeune Église du Canada.

* * *

Il réunit donc son Conseil, puisqu'il ne faisait rien d'important sans lui. On lui fit entendre qu'il lui serait possible d'avoir un coadjuteur ou un auxiliaire au lieu d'un successeur. Mais le prélat connaissait mieux que personne les difficultés aiguës entre Rome et Versailles : un successeur serait agréé

plus aisément qu'un coadjuteur ou un auxiliaire. MM. de Bernières, Ango de Maizerets et Glandelet acceptèrent ces vues de l'évêque, le cœur un peu serré devant un avenir si nouveau et si prochain, mais soumis à la volonté de Dieu. M. Dudouyt qui était à Paris fut chargé de voir secrètement à trouver ledit successeur. Le Père LeVallois est mis au courant et M. Tronson, le célèbre sulpicien.

Entre-temps, Monseigneur de Laval trouve le moyen de laisser au Séminaire la somme de huit mille livres pour la construction de la chapelle « qui, d'après les plans, faisait partie de l'édifice commencé en 1678 ». Il déclare que sa dernière volonté est d'y être enterré : « Et si Notre-Seigneur dispose de ma vie dans ce voyage, je désire que mon corps y soit apporté pour y être inhumé. Je veux aussi que cette chapelle soit ouverte au public. » Pour la construction de la première église de Saint-Joachim, il lègue quatre mille livres. L'église s'élèverait près de l'école des arts et métiers, à l'endroit que l'on appelle aujourd'hui la Grande-Ferme ; et pour la subsistance d'un prêtre chargé de l'école et de la paroisse, huit mille livres.

D'où lui vient tout cet argent ? Mystère. L'évêque est loin d'être avaricieux puisqu'il donne tout comme il a toujours donné. La désappropriation propre à son Église l'empêche de garder quoi que ce soit. On peut penser à des offrandes spontanées de ses amis : il en a toujours eu et partout, en France comme au Canada.

Monseigneur confie à ses grands vicaires, MM. de Bernières et de Maizerets, l'administration de son diocèse durant son absence et il part pour l'Europe le 16 novembre 1684. D'après un billet du gouverneur de La Barre au marquis de Seignelay, billet daté du 14 novembre, personne à Québec ne soupçonne le dessin de l'évêque : « Le retour des Récollets à la soumission qu'ils doivent à leur évêque lui permet d'aller chercher des remèdes à Paris contre une forte indisposition dont il est atta-

qué . . . » D'autre part, MM. de Brisacier et Fermanel apprennent à Mgr Pallu l'arrivée en France du prélat malade : « . . . Mgr de Québec est arrivé à La Rochelle. C'est à l'occasion d'un mal très dangereux et qu'on ne peut guérir au Canada » . . . « Mgr de Québec . . . a été obligé de repasser pour une rupture qu'on ne peut guérir à Québec et dont il a pensé mourir en chemin dans le vaisseau, où peut s'en fallut qu'il ne fut tué le jour anniversaire de sa consécration, par le mouvement d'un roulis qui le jeta haut en bas de son lit sur le plancher. Il en a été quitte pour une contusion à la tête et pour une plaie à la jambe » (20 janvier 1685).

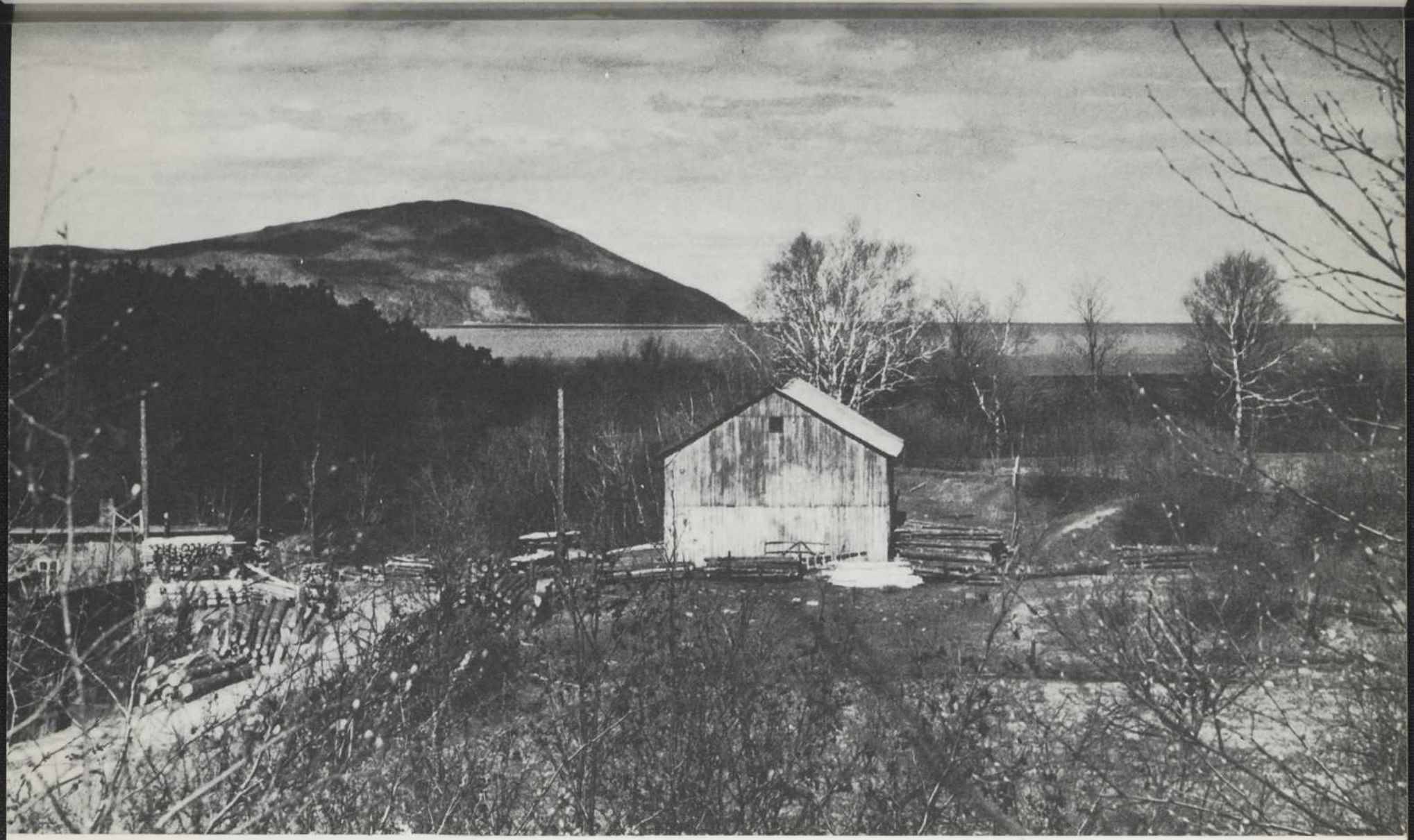

« Le cap Tourmente s'avance avec majesté dans le bleu du fleuve. »

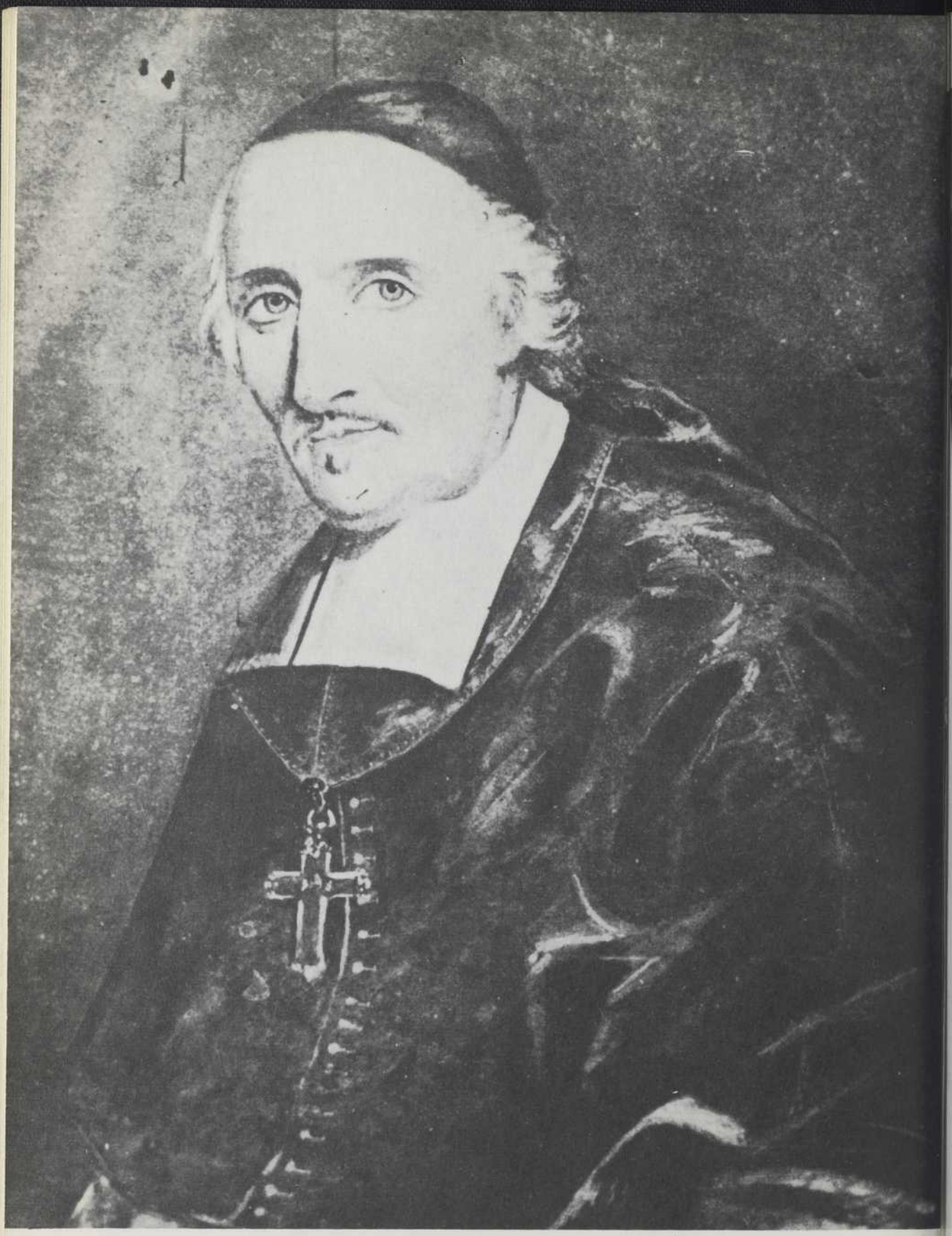

L'ange de la p

Objets qui ont servi
à Mgr de Laval.

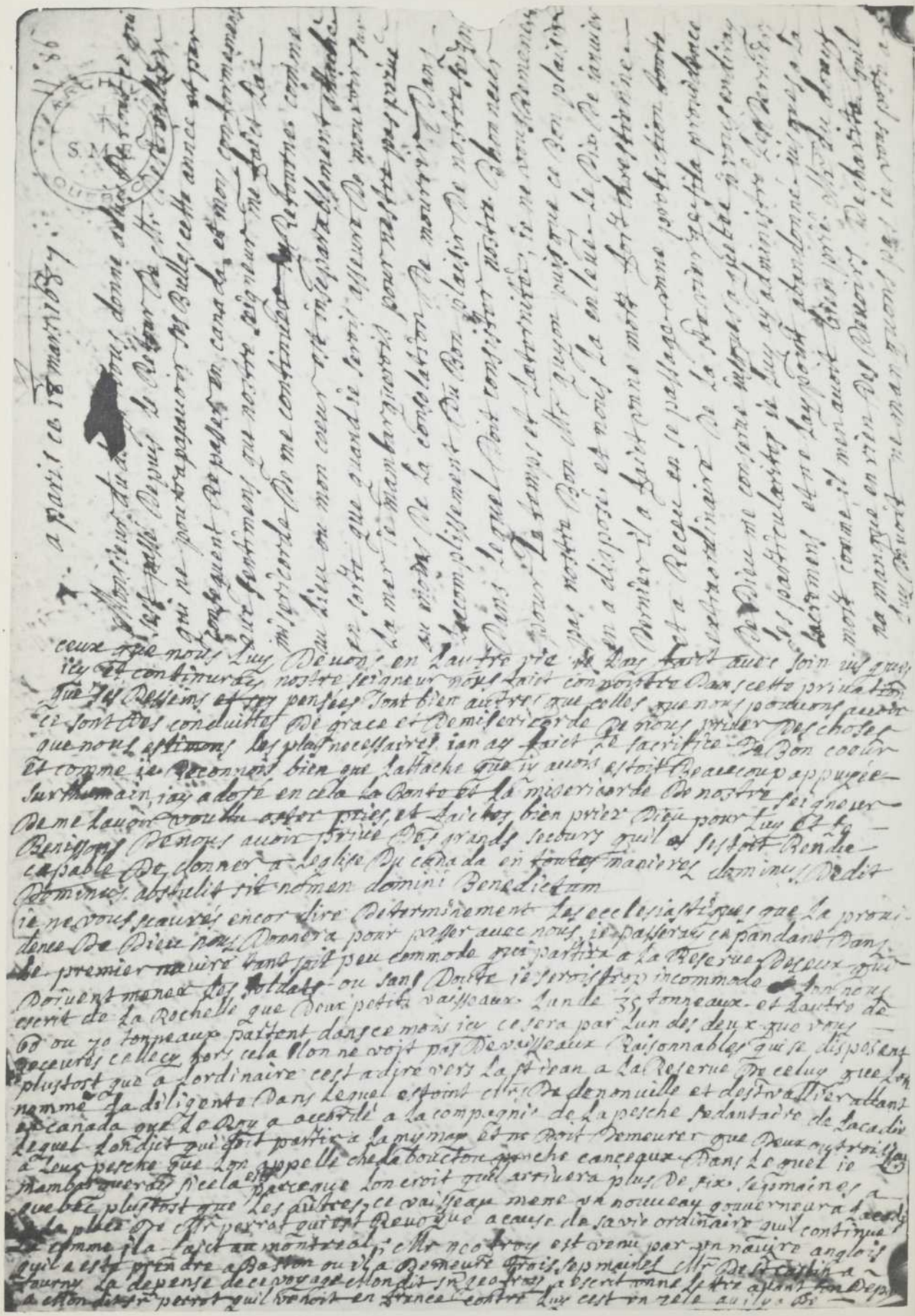

V^e PARTIE

MONSEIGNEUR L'ANCIEN

CHAPITRE PREMIER

Retour à Québec

> « J'ai connu ton désir et entendu tes gémissements . . . C'est encore un autre temps, le temps de la guerre, le temps du travail et de l'épreuve. »
> (*Imitation du Christ*, IV, XLIX.)

Monseigneur de Laval arrive donc à Paris assez mal en point. Durant plus de quinze jours il a certains éblouissements de tête suivis de faiblesses. Quelques mois auparavant, il avait écrit à M. Dudouyt : « Je ressens bien que mes forces s'affaiblissent beaucoup ; à l'âge de soixante ans passés, nous ne pouvons pas attendre autre chose que l'accroissement de nos infirmités . . . » On lui donna même le viatique.

Aussitôt qu'il retrouva un peu de force, il va prier sur la tombe du curé de Saint-Josse, M. Poitevin, son vicaire général à Paris et son ami, « un bon serviteur de Dieu ». Il peut célébrer lui-même au Séminaire des Missions-Étrangères où il s'est retiré, le service funèbre de M^gr^ François Pallu, évêque d'Héliopolis, un autre de ses amis les plus chers. Il eut ensuite la douleur de perdre un jeune prêtre canadien qu'il avait emmené avec lui, M. Jean Guyon, mort comme un saint, assisté par son évêque.

Aussitôt que les circonstances s'y prêtent, il s'occupe de faire agréer par le roi sa démission comme évêque de Québec. Il eut plus de peine qu'il ne croyait à obtenir un successeur. Le roi connaissait les mérites de Monseigneur de Laval et l'efficace de son gouvernement de l'Église du Canada. C'était un des côtés psychologiques du souverain que d'estimer parfaitement les hommes dont on lui disait beaucoup de mal et d'écarter ceux dont on faisait une louange inconsidérée. Le roi insista près de l'évêque pour le faire revenir sur sa décision et lui faire accepter un coadjuteur. Louis XIV savait cependant que le vieil évêque ne pouvait altérer la vérité sur les raisons qu'il avait de démissionner : il lui laisse alors le soin de se trouver un successeur.

Grâce à MM. Tronson et Dudouyt et au Père Valois, le successeur de Monseigneur de Laval est trouvé assez vite : c'est M. Jean de Saint-Vallier, aumônier de la Cour depuis dix ans, homme de grande naissance, de piété encore plus grande, d'une vertu austère et qui avait déjà refusé d'être évêque en France. Monseigneur de Laval rencontre M. de Saint-Vallier. Malgré la différence d'âge (une trentaine d'années) les deux hommes s'entendent parfaitement. M. de Saint-Vallier accepte de devenir le deuxième évêque de Québec. Le roi donne son agrément à la chose et l'affaire est conclue. M. de Saint-Vallier s'était montré aimable, de composition aisée, du moins à première vue.

L'évêque de Québec peut alors écrire au Souverain Pontife, Innocent XI : « Très Saint Père, je me vois rendu à un tel degré d'infirmité, que, me trouvant incapable de soutenir le fardeau de l'épiscopat, je me suis décidé de moi-même à donner ma démission, suivant les canons. » Il fait en même temps l'éloge de son successeur : « Le choix du Roi s'est arrêté sur la personne de l'illustre abbé de Saint-Vallier, qui réside à la cour même, sans être un abbé de cour : c'est un homme grave, malgré sa jeunesse, et très modeste, malgré l'éclat de sa naissance, de sa

science et de ses vertus. » Il continue en parlant de son successeur et du nouveau gouverneur M. de Denonville : « J'ai l'espoir que tous deux vont réparer heureusement les fautes qui peuvent avoir été commises par d'autres, et par moi en particulier. De nouveaux cieux et une nouvelle terre vont être créés au Canada : *tout va être agréablement renouvelé dans cette Église* » . . . (20 mai 1685).

À cause des relations tendues entre Rome et la Cour, le nouvel évêque ne reçut ses bulles que trois ans plus tard. En attendant, Monseigneur de Laval restait évêque de Québec et M. de Saint-Vallier partit pour le Canada en qualité de vicaire général. Le nouveau vicaire général écrivit à un de ses amis qu'il était enchanté de toutes les œuvres qu'il avait sous les yeux ; et à Monseigneur de Laval lui-même : « Tout ce que je regrette, c'est qu'il ne me reste plus de bien à faire dans cette Église. » Comme il dispose de beaucoup d'argent et qu'il est rempli d'admiration pour le Séminaire, M. de Saint-Vallier fait don de la somme de 42,000 francs au dit Séminaire pour l'entretien de ses missionnaires ; il lui abandonne ses meubles, ses chapelles portatives et ses livres. Déjà lui aussi se sent dans sa patrie.

Monseigneur de Laval reçoit du roi, pour l'aider à vivre, deux mille livres de pension viagère à prendre sur l'évêché d'Aire qui se trouvait vacant. Après un court voyage à Montigny-sur-Avre, il revient à Paris suivre les traitements que son état de santé exige, et s'occuper surtout de l'Église du Canada. Il fait envoyer des ouvriers pour la reconstruction des clochers de la cathédrale et s'occupe de recruter des prêtres de bonne volonté pour les paroisses nouvelles. Il ne cache pas la vérité pénible de la vie assez dure au Canada, de Dame Pauvreté qui est un peu la familière de tout le monde. Il obtient des octrois du roi pour les familles indigentes du pays, surtout celles « où il y a un grand nombre d'enfants ».

* * *

Lorsque M. de Saint-Vallier fut revenu de son voyage au Canada, Monseigneur de Laval ne songea plus qu'à retourner à Québec où il espérait finir ses jours au sein de son Église. Il avait écrit au marquis de Seignelay : « Si je retourne au Canada ce n'est que pour me préparer à la mort. J'espère bien qu'au lieu de mettre le moindre obstacle à la paix, je serai un moyen de parfaite union. » Cependant, il était à peine retourné au Séminaire des Missions-Étrangères qu'il reçut du roi par l'entremise du Père de La Chaise la défense expresse de partir. C'était le plus dur coup qu'il pouvait recevoir, une épreuve qui le fit souffrir beaucoup plus que les premières « contradictions » de 1659. Sans aucune récrimination, Monseigneur l'Ancien, comme on se plaisait déjà à l'appeler, se soumit à la volonté de Dieu et voulut avertir lui-même les prêtres de son séminaire, dans une page sublime où il laisse entrevoir la grandeur de son âme : « Adorons les conduites de Dieu sur nous et sur toutes ses œuvres, nos très chers Messieurs. J'espérais et j'avais une confiance entière qu'il me donnerait la consolation de m'unir à vous de corps comme je le suis de cœur et d'esprit. Mais son aimable providence en dispose tout autrement et selon son bon plaisir, qui doit être tout notre bonheur et notre paix pour le temps et l'éternité . . . Je n'eus pas plus tôt reçu ma sentence, que Notre-Seigneur me fit la grâce de me donner les sentiments d'aller devant le très saint Sacrement lui faire un sacrifice de tous mes désirs et de ce qui m'est de plus cher en ce monde. Je commençai en faisant une amende honorable à la justice de Dieu qui me voulait faire la miséricorde de reconnaître que c'était par un juste châtiment de mes péchés et infidélités que la Providence me privait de la bénédiction de retourner dans un lieu où je l'avais tant offensé . . . Il me fit connaître que c'était la plus grande grâce qu'il me pouvait faire que de me donner part aux états qu'il a voulu porter en sa vie et en sa mort pour notre amour, en action de grâce de laquelle je dis un *Te Deum* avec un cœur rempli de joie et de consolation au

fond de l'âme, car pour la partie inférieure, elle est laissée dans l'amertume qu'elle doit porter. C'est une blessure et une plaie qui sera difficile à guérir et qui apparemment durera jusqu'à la mort. »

Il ne voyait pas ce qu'il pouvait faire en France, avec son âge et ses infirmités. S'il est blessé à mort, il ne perd pas cœur comme on disait dans ce temps-là : il lui restait la prière toute-puissante. Mais comment continuer sans étonner, des pénitences et des mortifications qu'il pouvait si bien cacher au Canada dans son entourage familier et dans la pauvreté générale ? Cependant, il confia sa peine à la sainte Vierge, en prières ardentes. Et il suit la maxime qu'il se plaisait à répéter : « Tout ce qui vient de la main de Dieu nous doit être aimable et adorable. »

À Québec la nouvelle se répandit dans un climat d'alarmes et de consternation : on aimait Monseigneur de Laval, on le vénérait partout. Il n'y eut qu'un cri de douleur, lorsqu'on apprit que le vieil évêque était retenu en France. On crut à la persécution. M. de Denonville écrivit tout de suite au ministre, M. de Seignelay : « Il est certain qu'il y aura de grands ménagements à avoir avec les peuples et sur cela, monseigneur, je suis bien obligé de vous dire que M. de Laval, l'Ancien Evesque serait ici d'un très grand secours. Il me parait par toute la colonie qu'il a si fort le cœur de tout le peuple que sa présence serait ici très utile pour persuader avec douceur de faire de bon gré ce que l'on serait obligé de faire par force. Il faudra pour lors que M. Notre nouvel Evesque cherche à se loger ailleurs que dans le trou du séminaire qui est la demeure de M. de Laval » (11 novembre 1688). Le ministre, pour un moment, fit la sourde oreille. Enfin M. Tronson annonça quelque temps après au gouverneur que Monseigneur l'Ancien reviendrait. Le nouvel évêque un peu hésitant tout d'abord s'était ensuite employé auprès du ministre pour lever les dernières difficultés.

Au moment où Mgr de Laval faisait son sacrifice, on lui permettait enfin de repasser dans son Église. Quelle joie ! Québec était maintenant sa patrie. Il aimait la cathédrale, le séminaire, les âmes qu'il avait fait naître à la Lumière, le promontoire, le fleuve, les étés si beaux, les hivers épouvantables. Il sentait que Québec était le lieu où il pouvait le mieux adorer et servir son Maître. *In pace, in idipsum, dormiam et requiescam*, avait-il écrit. La paix, le repos, il ne pouvait savoir qu'il allait les payer très cher. Mais, comme de coutume, il était prêt à tout souffrir, pourvu que le bien s'accomplisse.

Il arriva à Québec le 3 juin 1688. Il apportait avec lui le cœur de M. Dudouyt, son chargé d'affaires en France. Le saint prêtre était mort comme un prédestiné, dans l'exercice du ministère de la confession.

CHAPITRE II

Premières épines

> « Je connais tes épreuves et ton indigence . . . Ne crains pas les souffrances qui t'attendent. Reste fidèle jusqu'à la mort et je te donnerai la couronne de vie. »
>
> (*Apoc.*, II, 9-10.)

Mgr de Saint-Vallier arriva à Québec le 31 juillet 1688. On le reçut avec tous les honneurs dus à son rang. Monseigneur l'Ancien était de la fête. Les chroniques de l'époque nous disent le ravissement du menu peuple et des communautés religieuses. Mais chez les officiels, perce un peu d'inquiétude. Mgr de Laval lui-même avait confié aux directeurs du séminaire : « Il a fait toujours paraître beaucoup de frayeur que je ne veuille gouverner. » M. de Brisacier écrit dans ce sens à M. Glandelet ; et M. Tronson à M. de Denonville : « Il faut espérer que l'union sera inviolable entre deux si saints prélats . . . Comme leurs vues ne seront pas peut-être toujours les mêmes dans les occasions particulières, nous prierons Notre-Seigneur qu'il leur donne pour vous une entière confiance . . . »

Les deux évêques eurent beaucoup à souffrir l'un de l'autre. Monseigneur de Laval était parvenu encore très jeune,

sous la conduite de ses maîtres de La Flèche et de Clermont et sous la direction de M. de Bernières, à la garde de tout son être. Il était maintenant un vieillard et il y avait chez lui une sérénité qui en imposait, une patience inaltérable, une lente modération qui eut à crisper souvent l'évêque plus jeune, plus rapide dans l'accomplissement de ses desseins. Monseigneur l'Ancien n'avait jamais connu et pratiqué que la vie de communauté, soit avec les congréganistes du Père Bagot, soit dans la société des Bons-Amis, soit encore à l'Ermitage de Caen. Il avait trouvé le pays presque en friches et avait imaginé un gouvernement ecclésiastique à la mode des Églises primitives. Il connaissait par cœur son Canada, d'une mer à l'autre, ses prêtres, ses religieux, les besoins de tout le monde et la pauvreté non fictive du plus grand nombre de ses ouailles. Aussi ne tenait-il pas à changer tout de suite la nature de son séminaire à cause du caractère plutôt missionnaire de son diocèse illimité. Il croyait que son système de cures était pour le moment essentiel au bon gouvernement de son Église, tant qu'elle ne serait pas assise sur des bases inébranlables. Ses prêtres, sans y être obligés, pratiquaient la désappropriation : ils recevaient en retour la subsistance décente et l'entretien, en santé comme en maladie. Dans la région de Montréal, Saint-Sulpice exerçait en petit ce que le Séminaire de Québec faisait pour le reste du Canada. Les deux Séminaires, unis par les liens d'une solide amitié spirituelle, formaient en quelque sorte l'âme vivante de cette organisation que Frontenac trouvait fort extraordinaire et . . . « géhennante ».

Monseigneur de Saint-Vallier « n'avait appris à Grenoble à Paris ou à Versailles que la manière ordinaire de gouverner les diocèses ». Il était arrivé avec son aumônier M. de Merlac, assez jeune lui aussi. On vécut quelques mois ensemble : Monseigneur l'Ancien, Monseigneur de Québec, les vénérables assistants de Monseigneur de Laval et cet étrange M. de Merlac qui donnera avant peu « beaucoup d'exercice » à beaucoup de monde.

* * *

Il faut convenir que la vie de communauté a ses avantages ; par compensation elle présente des « temps difficiles », comme disent les vieux moralistes. Monseigneur de Québec a été nommé évêque « non pour devenir supérieur d'un séminaire », mais pour conduire un diocèse. La désappropriation l'oblige à des « charités au compte-gouttes », lui qui aime à donner un peu fastueusement. Il se souvient que M. Dudouyt l'avait engagé à *essayer* le système : avec sa générosité impétueuse il avait négligé ce conseil et il avait versé son argent au trésor commun. Il se prend, peu après, à regretter son geste trop spontané. Il parle de sa déconvenue, sans y mettre trop de sérieux, à son aumônier M. de Merlac. M. de Merlac qui n'aime pas la vie en commun, ne demande pas mieux que d'aviver les ennuis commençants.

Mgr de Saint-Vallier renonce alors brusquement à la désappropriation et se sépare du corps des Missions-Étrangères. Comme il se sent gêné de demeurer au Séminaire, il s'achète une maison en attendant de faire construire son palais épiscopal. Par un ordre de la Cour, il se fait redonner son argent et ses livres. C'est pour Monseigneur l'Ancien une cruelle blessure : il aimait le nouvel évêque de Québec ; il avait mis toute sa confiance en lui. Et voilà qu'il sent du côté de Monseigneur de Québec une sorte de défiance, une désapprobation de l'ouvrage que le même évêque avait vanté partout. Jusqu'ici la pauvreté avait été la reine du clergé canadien : voilà maintenant le faste : Il n'est qu'à voir les plans du palais épiscopal. C'était auparavant l'union que Mgr l'Ancien avait eu tant de mal à réaliser : voici des pronostics fâcheux de désunion, d'indépendance.

Le nouvel évêque était jeune ; il voulait se faire la main. D'autant qu'il avait reçu de la Cour des conseils pressants sur la multiplication des cures, sur la réduction de la puissance des Missions-Étrangères et des Jésuites. Il avait rencontré M. de

Frontenac à la Cour et l'ancien gouverneur lui avait confié d'amères doléances. Il suffit de lire ici quelques lignes révélatrices ; elles sont de Mgr de Saint-Vallier : . . . « Nous n'avons jamais de différents sentiments ensemble que sur certaines affaires anciennes qu'il (M. de Frontenac) a autrefois écrites à la Cour *pour faire de la peine à mon prédécesseur* qui avait pour lui moins de considération et de déférence que pour le dernier homme du Canada. *Jugez si les choses pouvaient aller bien de ce temps-là.* Je le prie quelquefois de revenir de ses anciennes idées . . . » (Bibl. N. Clair, 874, f. 33). Quel texte accablant ! On y voit bien étalé le caractère envieux de Frontenac, le besoin chez l'un de fronder plus grand que lui, et chez l'autre l'ironie satisfaite de celui qui se croit déjà maître souverain. Chez l'évêque aussi un peu de fronde. Pourquoi se gêner ?

Mgr de Saint-Vallier déplace donc quelques missionnaires pour les envoyer ailleurs ; il divise certaines paroisses trop étendues à son gré, coupant de la sorte la dîme des curés. Il dispose en maître des ornements, des vases sacrés, des chapelles portatives qui appartenaient au séminaire : toutes choses sur lesquelles il eut été convenable et facile de s'entendre. Les protestations affluent de toutes parts et des discussions s'engendrent et s'enveniment.

Le gouverneur, M. de Denonville prend sur lui de proposer à l'évêque et aux messieurs du Séminaire une conférence où les intérêts divergents pourraient s'affronter et se discuter. Mais l'initiative n'a pas grand succès. Au dire du gouverneur lui-même, « lorsqu'on s'est assemblée avec lui on a eu tout lieu d'en être mécontent, n'ayant vu les affaires se terminer qu'à des emportements et des reproches où il s'est laissé aller quoique Mgr l'Ancien et les officiers lui parlassent avec beaucoup de respect ».

* * *

Et voici pour Monseigneur l'Ancien de nouvelles blessures. Le jeune évêque se réserve la distribution des gratifications

royales et refuse au séminaire et à certains curés la part qui leur était due. Au même séminaire, il laisse le soin et l'entretien des prêtres épuisés et malades, et sans aucune compensation. Avec une sorte d'inconséquence difficile à comprendre, il vante, à l'extérieur, les prêtres du séminaire et leurs œuvres et les menace par ailleurs de les faire crier de famine, et de les réduire à manger dans sa main. Devant les réclamations, l'évêque s'irrite : il accuse le séminaire de vouloir tout conduire dans l'Église du Canada et de se méfier de lui. Il ôte à MM. de Bernières et de Maizerets leur titre de grands-vicaires et veut les faire passer en France. Il parle même de vendre les terres de Saint-Joachim. On doit alors lui mettre sous les yeux des documents révélant les droits inaliénables du Séminaire sur ces terres. Il y avait visiblement quelque chose que Mgr de Québec ne comprenait pas dans les constitutions de cette maison.

Monseigneur l'Ancien ne peut faire pour le moment, que de prier en silence. Il se tient dans une grande réserve. Mais il accepte volontiers l'invitation que lui fait « son évêque » d'assister au premier anniversaire de sa consécration, le 25 janvier 1689. La fête a lieu aux Ursulines, car la cathédrale est en réparations. Après la cérémonie, le nouvel évêque donne la bénédiction solennelle à toute l'assemblée et prie son prédécesseur de la bénir à son tour : la foule est émue jusqu'aux larmes. Quelques mois plus tard, les deux prélats se retrouvent aux Ursulines pour l'ordination de M. Tremblay. On combla d'égards Monseigneur l'Ancien.

Un danger commun va permettre une trêve à la petite guerre dont les escarmouches vont se multiplier plus tard. Voici que M. de Brisacier, supérieur du Séminaire de Paris, écrit aux prêtres du Séminaire de Québec une lettre dont la conclusion a effrayé tout le monde :

« On a été sur le point d'abandonner le pays dès cette année . . . On l'abandonnera assurément dans la suite, s'il se

joint au dégoût qu'on a déjà du mauvais état de la colonie celui qu'on aurait de la mésintelligence des personnes qui doivent établir l'union. Quoi qu'il arrive, tenez-vous si unis avec l'évêque, avec les Jésuites, avec les MM. de Saint-Sulpice, qu'on ne puisse vous entamer par nul endroit ; car si on vous divise, vous êtes perdus . . . »

La France et l'Angleterre sont en guerre et la guerre s'est transportée en Amérique. Autour des Canadiens, les dangers se font de jour en jour plus graves. Les Iroquois dont les vieux chefs aimaient M^gr de Laval ont disparu ; et l'agitation gagne les tribus de proche en proche. Dans la nuit du 4 août 1689, quatorze cents sauvages cernent le village de La Chine sur la partie supérieure de l'île de Montréal. Ils y font un massacre horrible et des dévastations qui mettent le pays dans la stupeur et le découragement. Ensuite c'est l'attaque des Anglais en 1690, contre Québec. Jamais le danger n'a été aussi grand. La foi du vieil évêque organise la résistance. Au clocher de la cathédrale il accroche un tableau de la Sainte-Famille ; il ouvre son séminaire à tout le monde qui veut bien s'y réfugier : « Toutes les pelleteries et les meubles de la basse-ville étaient dans le Séminaire ; et bon nombre de familles s'y étaient réfugiées, jusqu'à celle de l'Intendant. Cette maison n'a pu refuser, dans une nécessité semblable tous les offices de la charité qui étaient possibles . . . La perte du séminaire ira bien à mille écus . . . Notre plus grand recours a été la prière et de faire diverses neuvaines à tous les patrons particuliers de ce pays. » Les Anglais se retirèrent.

Le pays était libéré. Frontenac revenu au Canada pour un deuxième terme avait révélé ses qualités de fier soldat.

Mais le gouverneur ne fut pas étranger à la reprise des procédés vexatoires de M^gr l'évêque contre l'institution si chère à son fondateur. Quelque temps après le départ des Anglais, M^gr de Québec persuadé que Monseigneur l'Ancien anime la résistance du séminaire alla jusqu'à demander à M^gr de Laval

de se retirer sur ses terres de Saint-Joachim. Et Monseigneur de Laval qui était pourtant bien chez lui dans son séminaire, obéit en silence, comme un novice à son supérieur. Sa correspondance est ouverte et même des colis que lui font parvenir ses amis . . . Dans tous ces faits difficiles à juger, il y a une part de grand mystère qui relève des desseins de Dieu sur ses serviteurs et qui échappe aux investigations de l'histoire.

* * *

Au Cap Tourmente, c'est la paix presque parfaite. Le Cap s'avance avec majesté dans le bleu du fleuve. La falaise abrupte s'étend à partir du cap en des escarpements que le trembleterre de 1663 a adoucis et coupés de rivières chantantes. Au printemps, un peuple innombrable d'oiseaux, puis l'été le cisaillement monotone des corneilles. L'école et la ferme sont assez près du fleuve pour que dans les tempêtes de nord-est on entende le bruit des grandes eaux. Par-delà les montagnes, des lacs que la forêt sauvage encercle. Sanctuaire du recueillement et de la prière.

Monseigneur l'Ancien repasse les principaux épisodes de sa vie épiscopale. Il examine longuement, soit dans l'église qui s'élève tout proche de l'école, soit sur les sentiers poudreux qui mènent au pied du cap, la conformité de ses attitudes avec l'enseignement de Monsieur de Bernières : la sainte abjection, le mépris de soi-même, le bonheur dans le fait d'être calomnié, persécuté, le soin des pauvres et des malades, la charité discrète : tout cela pour l'amour de Jésus-Christ écrasé par les péchés des hommes et l'Amour du Père, dans sa Passion. Des questions se posent à son analyse : comment a-t-il réagi devant l'opposition générale du clergé de France en 1658 ? A-t-il bien compris M. de Queylus ? A-t-il fait souffrir, sans le vouloir les sœurs Ursulines, les Hospitalières, les sœurs de Notre-Dame à Montréal ? Et ses prêtres ?

Non. Tout est net pour lui ; il a toujours été si droit ; ses prêtres, il les a mieux traités que lui-même, il a fait à leur place ou en même temps qu'eux d'effroyables pénitences. Tout le reste lui a été dicté par la prudence. Il fallait commencer solidement. Il ne se blanchit pas de toute faute parce qu'il se croit un grand pécheur, mais il s'offre pour de nouvelles douleurs, pourvu que son Église reste inébranlable et vivante.

Des nouvelles lui arrivent par postillons improvisés : Monseigneur de Québec a eu une sérieuse brouillerie avec les Récollets, à propos d'une sépulture dans leur hospice ; il a menacé les Sœurs de Montréal d'interdiction ; M. de Merlac commence à jeter le trouble chez les Hospitalières de Québec . . .

Monseigneur l'Ancien écrit à M. de Denonville :

« Il y a plus de deux mois que je me suis retiré ici . . . Notre-Seigneur, par sa miséricorde, me fait la grâce de jouir d'une grande paix intérieure de cœur et d'esprit, ayant une entière confiance, avec le secours de sa sainte Mère et des saints Anges et saints protecteurs de cette Église, qu'il fera tout réussir pour sa gloire. »

M^gr^ de Laval tient en grande amitié l'ancien gouverneur qui lui rend bien. M^gr^ l'Ancien lui demande des prières en 1691 : « Ayez, je vous supplie, la bonté et la charité de me donner quelque part en vos prières, dont j'ai plus de besoin que jamais, y ayant bien de l'apparence que la fin de mes jours est bien proche. Je suis attaqué depuis deux ans d'éblouissements accompagnés de maux de cœur qui sont très fréquents et qui augmentent notablement. J'en ai eu un tout récemment ici, le lundi de la Passion, qui me prit à trois heures du matin et me dura jusqu'à neuf heures du soir, sans pouvoir lever la tête du lit. »

Inscription sur le cercueil de Monseigneur de Laval.

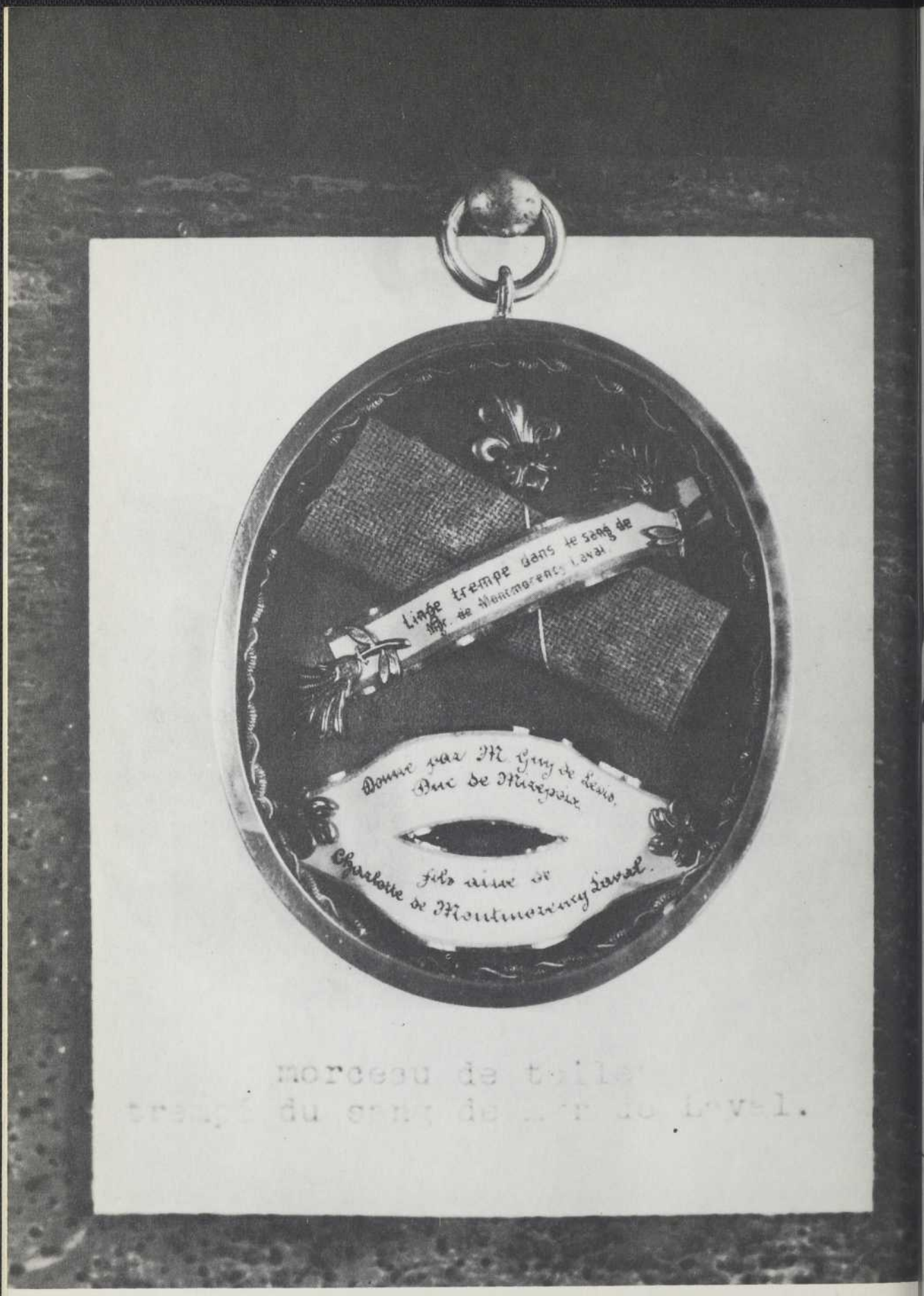

Linge trempé dans le sang de Monseigneur de Laval.

MÉMOIRES
SUR LA VIE
DE M. DE LAVAL,
PREMIER ÉVÊQUE
DE QUEBEC.

Par l'abbé de la Tour.

Séminaire de Québec

A COLOGNE,
Chez JEAN-FREDERIC MOTIENS.

M. DCC. LXI.

comme d'abus du mandement. Le Prélat se défendit, & la cause fut instruite ; mais le Conseil la trouva trop délicate pour se mêler de la juger. Par deux arrêts des 24 mars & 28 juillet 1694 il fut ordonné que les Parties se pourvoiroient par-devant Sa Majesté, & que toutes leurs pieces lui seroient envoyées, pour être par elle ordonné ce qu'il appartiendroit. Toute cette affaire y fut assoupie. Le Roi ordonna aux Parties de bien vivre ensemble, & il ne fut question ni de comédie ni de mandement.

M. de Laval n'eut dans ces dernieres affaires d'autre part que de donner des conseils modérés, & de travailler à adoucir les esprits & à les réunir : & sans doute par sa douceur & sa prudence il arrêta bien d'autres éclats auxquels vrai-semblablement on se seroit porté. Il ne vit qu'avec douleur le trouble dans sa chere Eglise ; mais comme il n'y avoit plus d'autorité, il ne pût que répandre des larmes, & offrir des vœux au ciel pour la paix.

Fin du premier Tome.

Première biographie de Monseigneur de Laval.

« Et si Notre-Seigneur dispose de ma vie dans ce voyage, je désire que mon corps y soit apporté pour y être inhumé. »

CHAPITRE III

Nouvelles épines

> « Notre vie ne s'édifie pas sur la multitude des suavités et consolations, mais plutôt sur les lourdes peines et tribulations à porter jusqu'au bout. »
> (*Imitation du Christ*, II, 14.)

Mgr de Saint-Vallier, mécontent des premiers essais de pacification entre lui et le Séminaire, part au printemps de 1691. Il va à la Cour où il est sûr d'obtenir satisfaction plénière. Les arbitres du débat seront l'archevêque de Paris, ancien archevêque de Rouen, et ennemi de Mgr de Laval et le Père de La Chaise confesseur du roi. Ni l'un ni l'autre ne sont venus au Canada. Dans la fameuse Lettre de Fénelon à Louis XIV, on peut lire deux passages qui mettent en lumière assez crue le caractère des deux arbitres. Voici pour Mgr de Harlay :

« Vous avez un archevêque corrompu, scandaleux, incorrigible, faux, malin, artificieux, ennemi de toute vertu, et qui fait gémir tous les gens de bien . . . Il y a plus de vingt ans qu'en prostituant son honneur, il jouit de votre confiance . . . Vous lui laissez tyranniser l'Église . . . » Le jugement est très sévère.

Et sur le P. de La Chaise : « Pour votre confesseur, . . . vous êtes seul en France, Sire, à ignorer qu'il ne sait rien, que son esprit est court et grossier . . . Il est la dupe de tous ceux qui le flattent et lui font de petits présents . . . Un aveugle qui en conduit un autre. » Ici encore l'appréciation est très dure.

Mgr de Québec obtint facilement tout ce qu'il voulut : on était bien aise de faire expier à Monseigneur de Laval son attachement au Saint-Siège, sa résistance aux juridictions étrangères et le travail qu'il avait fait contre vents et marées dans son Église. Mgr de Harlay mourut le 6 août 1695 et le Père de La Chaise en 1709. Ni l'un ni l'autre, ni le roi, ni Mgr de Québec, ni les comparses obscurs intriguant dans l'ombre, ne pouvaient soupçonner qu'ils travaillaient à la sanctification de Mgr l'Ancien. Et Mgr de Saint-Vallier ne pouvait pas songer non plus qu'il se préparait les croix très lourdes qui allaient marquer son épiscopat.

* * *

La Cour, sur les instances de Mgr de Québec, détacha donc toutes les cures de l'institution qui les avait soutenues jusqu'ici. Le séminaire fit tenir à l'évêque tous les autels portatifs. Les curés changeaient de dépendance : ils étaient arrachés au séminaire pour se voir liés au roi par l'entremise de l'évêque. Terrible offensive gallicane ! C'était une « croix amère » pour Mgr l'Ancien. Dans son opinion, c'était « le renversement du séminaire qu'il avait toujours considéré comme l'unique soutien de son Église », soutien paternel et non politique, soutien consenti, accepté de tous ses prêtres. « Mais, écrivait-il à un de ses amis nous ne devons pas nous abattre. Si les hommes ont du pouvoir pour détruire, la main de Notre-Seigneur est infiniment plus puissante pour édifier. Nous n'avons qu'à lui être fidèle et le laisser faire. »

La réaction du clergé canadien se dessine assez vite : un très vif mécontentement et l'épaulement du séminaire. L'évêque aurait voulu que les prêtres de passage à Québec ne se rendissent pas dans la maison qu'il détestait, mais plutôt chez lui. Or l'habitude était prise : elle brava recommandation et menaces. D'autre part, Mgr de Saint-Vallier veut convertir son palais épiscopal, assez spacieux, en grand séminaire. Tous ceux qui avaient eu à souffrir de l'évêque se mirent à écrire en code et les lettres d'importance passaient par le supérieur des Jésuites à Québec. Cependant les secrets les mieux gardés finissent par arriver au public. Tout le monde apprend que M. de Frontenac a obtenu le titre de Monseigneur, qu'il est maintenant contre les boissons enivrantes, qu'il aide à la composition des mandements et des lettres de Mgr de Québec ; que les Récollets ont aujourd'hui pignon sur rue à la haute-ville et qu'ils peuvent, grâce aux libéralités de leur « père spirituel » élever, face aux Ursulines, la plus belle église de Québec. D'autre part, Mgr de Saint-Vallier avait ramené avec lui de France M. de la Colombière ci-devant sulpicien et il l'a fait chanoine et qu'à cette occasion MM. de Bernières, de Maizerets et Glandelet ont été frappés d'interdit. Les sœurs de l'Hôtel-Dieu se plaignent de M. de Merlac et la plainte est assez fondée pour obliger l'évêque à renvoyer ledit M. de Merlac en France.

Québec n'est pas encore une grande ville. Tout le monde s'y connaît. On est resté bien Français et le moindre fait se commente à perte de vue. L'évêque a blamé à bon droit « l'injustice des officiers qui retiennent la paie de leurs soldats, mais, pour se justifier, les officiers disent tout haut que l'évêque retient le supplément de ses curés ». Et M. de la Colombière, peiné des événements, écrit au Père de La Chaise : « Je vous avoue que les Anglais ni les Iroquois ne m'ont jamais fait peur, mais je tremble quand je songe à l'état pitoyable où est cette Église . . . » On voit que Mgr l'Ancien ne s'inquiétait pas à tort. Il écrit ses peines à ses amis en France. Mais chacune

de ses lettres, si elle montre un peu d'amertume, finit sur la confiance qu'il faut mettre en Dieu, dans la Vierge Marie et les saints Anges.

À Montréal, les prêtres de Saint-Sulpice refusent l'hospitalité d'une nuit à M. de la Colombière. Mgr l'Ancien est bien surpris et peiné de ce procédé, vu la cordialité qui existait entre les deux Maisons : Il y voit la main de M. de Frontenac.

Le vieux soldat qui adore mettre son nez dans les affaires ecclésiastiques reçoit des chocs en retour Le ministre Pontchartrain l'exhorte à la prudence et le « grand-vicaire du dehors » répond : « Si l'on trouve à propos que je laisse faire aux ecclésiastiques ce qu'ils voudront, je serai déchargé d'une infinité de soins et de ménagements dans lesquels je ne puis avoir d'intérêt que celui de l'avantage de la colonie, du commerce du royaume et du repos des sujets du Roi dont je porte seul le fardeau, la jalousie de diverses personnes et enfin de l'iniquité des ecclésiastiques qui commencent à traiter d'impies ceux qui sont obligés de résister à leurs passions et à leurs intérêts . . . »

Quelque temps plus tard il écrit au même pour s'avantager : « Je fais ce que je puis, par mes soins et mon entremise, pour essayer que les différends d'entre M. l'évêque et son séminaire se passent avec plus de douceur et moins de bruit qu'il n'y en a eu jusqu'ici, mais, comme ces derniers sont persuadés que le Saint-Esprit leur inspire tout ce qu'ils pensent, ils croiraient résister à ses lumières, s'ils croyaient les conseils qu'on veut leur donner . . . »

* * *

Enfin Mgr de Québec, étonné de voir survivre une maison à qui il avait donné tous les coups, se lasse un moment de cette guerre punique. Il porte ailleurs son activité dévorante. Il reprend la visite pastorale qu'il avait faite en qualité de vicaire-général de Mgr de Laval. Il se rend en Acadie, à

Terre-Neuve, puis il parcourt toutes les paroisses éparses sur les deux rives du fleuve. Il monte jusqu'à Montréal, se repose un peu à Saint-Sulpice, redescend à Québec. Il a remarqué que les cabarets se sont multipliés avec les tendances à l'ivrognerie : il inaugure tout de suite une vive campagne contre l'intempérance. Mgr l'Ancien ne peut que se réjouir de cette accalmie. Il admire la vigueur de l'évêque et son travail de géant. Mais il pressent les tempêtes en chaînes qui vont éclater partout à la fois.

À la fin de septembre 1694, Mgr de Saint-Vallier était en guerre avec tout le monde. Il avait réussi à fonder l'Hôpital général, pour les pauvres de toute espèce, mais en abolissant le Bureau des pauvres qui était très populaire. Sa visite pastorale un peu « comptable » et tracassière lui a mis beaucoup de curés à dos ; et le voilà seul dans la lutte puisque le séminaire de Mgr l'Ancien serait bien mal venu d'offrir ses services.

M. de Frontenac écrit à Pontchartrain au mois d'octobre : . . . « Monsieur notre évêque ne s'est pas contenté de s'être fait des affaires avec le Séminaire de Québec et les officiers des troupes, par le refus d'absolution sur la paie des soldats, comme vous avez su, mais, par un zèle peut-être un peu trop véhément, il en a suscité depuis à divers particuliers par des fulminations et des mandements qu'il a fait publier contre eux, qui les privaient des sacrements et leur interdisait l'entrée de l'église et dans lesquels il a compris des personnes des familles les plus considérables du pays, sans épargner même monsieur le chevalier de Callières et, en dernier lieu, les pauvres Pères Récollets, auxquels il a fait fermer et interdire leur église de Montréal ; ce qui les a beaucoup désolés, voyant que toutes les propositions d'accomodement que j'avais faites et le projet que j'en avais dressé avec M. l'intendant, avant que les choses fussent portées aux extrémités où elles en sont venues, avaient été inutiles. Je n'ai pas été oublié dans tout cela, quoique indirectement, au sujet d'un mandement qu'il donna contre les comédies et contre

le sieur de Mareuil ; ce qui m'obligea de faire au Conseil la remontrance dont vous aurez connaissance et qui a donné lieu principalement à tout ce qui s'est passé contre moi, à quoi j'espère que vous voudrez bien apporter remède. »

Il s'agissait de *Tartuffe* et de certaines libertés qu'avaient prises les Récollets à Montréal, dans leur couvent et leur chapelle. Et Frontenac, le bilieux de toujours, écrit encore : « Si la Cour ne donne quelque ordre à l'affaire des Récollets, il arrivera d'étranges scandales, les prêtres du Séminaire de Montréal ayant fait sur cela des extravagances sans fin et sans nombre, qui se sont même étendues jusque sur moi. . . . »

Les bonnes gens qui comptaient sur le nouvel évêque pour l'avancement et la tranquillité de leurs affaires, sont bien déçus. On se fâche ; et un certain Grignon, affidé de Mareuil, va jusqu'à enfoncer, de nuit, les fenêtres de la chambre de l'évêque. Et les Jésuites ? Il serait bien étonnant qu'ils aient pu vivre en paix dans cette tourmente. Le prélat, en effet, leur avaient enlevé, en faveur de la paroisse, certains catéchismes et offices religieux qui se faisaient dans leur église. Et Frontenac voulaient les chasser de leurs missions de Chicago pour confier ces missions aux Récollets. On leur avait ôté aussi leur mission de Lorette.

Personne ne s'étonna de savoir que l'archevêque de Paris et Pontchartrain, alertés par le roi, aient demandé à M^gr^ de Québec de passer aussitôt que possible en France.

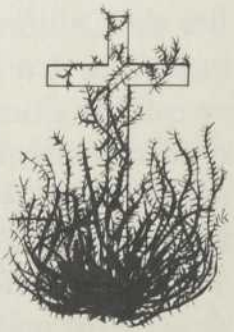

CHAPITRE IV

L'ange de la paix

« Heureux les artisans de paix car ils seront appelés fils de Dieu. »
(En SAINT MATTHIEU, Les béatitudes.)

Avant de partir, Mgr de Québec donna ses instructions au supérieur du Séminaire de Québec. Il nommait comme grands-vicaires M. Dollier et un tout jeune prêtre, l'abbé de Montigny vif animateur de chicanes. Il priait le supérieur de « faire connaître à Mgr l'Ancien Évêque le plaisir qu'il (lui) ferait de vouloir officier quelques-unes des grandes fêtes de l'année à la cathédrale et de vouloir bien se donner la peine de faire les saintes Huiles le jour du Jeudi-Saint ».

On fut assez fâché à la Cour de la désinvolture de l'évêque. Mgr de Saint-Vallier dut se reprendre. Le 18 mai 1695, il écrit à Mgr de Laval :

« Je vous écris encore ce petit mot, Monseigneur, auparavant le départ de nos navires pour vous supplier de suppléer à ce que j'aurais pu manquer de vous écrire. S'il se présentait quelque ordination à faire ou quelque consécration de calice et autre bénédiction, je vous supplie de vouloir bien vous y rendre favorable. Accordez à M. Dollier ce qu'il pourra vous de-

mander sur ces sortes de choses que je ne saurais prévoir ni marquer en particulier. Ne vous défendez pas d'officier dans la cathédrale et faire les fonctions de votre ministère dans une église que vous aimez si parfaitement . . . Accordez-moi une bonne part à vos saints sacrifices, dont j'ai un extrême besoin, et soyez persuadé du profond respect avec lequel je suis dans l'amour de Notre-Seigneur, votre très humble et très obéissant serviteur » (JEAN, *évêque de Québec*).

Le ton a déjà beaucoup changé. Cependant Monseigneur l'Ancien ne peut croire à une conversion aussi rapide. Il attend. On envoie M. Tremblay, le jeune prêtre que Mgr de Québec venait d'ordonner et qui supportait très mal le climat du Canada, on l'envoie à Paris « pour avoir soin des affaires du Séminaire ». Il part avec le titre de procureur du Séminaire de Québec et il va loger au Séminaire des Missions-Étrangères. Son âge et sa finesse d'esprit étonnent et scandalisent l'historien des Jésuites au Canada. Il va tenir les messieurs de Québec au courant de tout ce qui va se passer à Paris. Selon lui et selon toute la correspondance de l'époque, l'opinion semble unanime en France comme au Canada que Monseigneur de Saint-Vallier doive donner sa démission et accepter un évêché en France. Le ministre Pontchartrain intima à Mgr de Québec l'ordre de rester dans le royaume.

Durant ce temps Mgr de Laval a laissé l'école du Cap Tourmente à M. Louis Soumande, un saint prêtre canadien, et a repris sa vie à Québec, dans son Séminaire. Vie discrète, toute de pénitence et de prières. Il est soumis au supérieur du Séminaire comme le plus petit des serviteurs.

À Paris, Mgr de Québec s'agite : il veut revenir dans son diocèse. Il écrit à Mgr de Laval pour le prier d'intervenir, après avoir vainement imploré les démarches des supérieurs des communautés. Mais on sait à Québec qu'il serait imprudent de s'immiscer dans pareille affaire. Mgr l'Ancien fait voir à Mgr de Québec l'impossibilité où il se trouve de demander son

retour : « Tout ce que je puis et que je dois dans cette extrémité, c'est d'avoir recours à la bonté et miséricorde de Notre-Seigneur, et à la protection de sa très sainte Mère. » . . . La lettre de Mgr l'Ancien est longue et fière. Mgr de Québec lui a donné l'occasion de lui dire explicitement tout ce qu'un père blessé peut dire à un fils qui a franchi certaines bornes. Cette lettre consterne Mgr de Saint-Vallier. Il comprend qu'il a sans doute exagéré les recommandations qu'on lui avait faites sur l'amoindrissement du Séminaire et au sujet des cures fixes, qu'il a bousculé sans ménagement des prêtres vénérables, qu'il s'est avec trop de naïveté laisser mener par les Merlac et les Frontenac.

Le cardinal de Noailles, nouvel archevêque de Paris, conseille à Monseigneur de Saint-Vallier de se rapprocher de son séminaire, c'est-à-dire de Monseigneur l'Ancien, des prêtres de sa maison, des religieux et du Séminaire des Missions-Étrangères. Cela ne s'accomplit pas d'un coup sec : il y fallut du temps, des ménagements, des entrevues de toutes sortes à Paris. Mgr de Québec commence par écrire à M. Glandelet, avec des accents d'amitié qui étonnent : il avait laissé M. Glandelet presque deux ans sous le coup de l'interdiction. Il fait sa paix avec M. de Brisacier, le supérieur de Paris, avec M. Tremblay.

* * *

Les réconciliations sont ardues. Mgr de Québec avait traité publiquement M. Tremblay de menteur. Mais le jeune prêtre était allé à trop bonne école pour solliciter la vérité. C'est lui qui écrira à Mgr l'Ancien des lettres qui révèlent la qualité d'âme des deux hommes :

« Notre force sera en ce silence et en une confiance en Dieu seul, dont nous ne devons désirer que l'accomplissement de la volonté. Il saura bien soutenir son œuvre, s'il juge qu'elle soit pour lui procurer de la gloire ; s'il la veut détruire, nous

nous devons joindre à lui. Ce sont les sentiments que j'ai la consolation de puiser dans la lecture de vos lettres, que je reprends quand il m'arrive quelque chose de fâcheux, pour me soutenir dans l'assujettissement au bon plaisir de Dieu. Il veut que nous nous attachions à lui seul et que nous lui sacrifions même les moyens que nous avons pris pour nous tenir à lui. »

Après « des répliques assez vives », on finit par se comprendre un peu. C'est par M. Tremblay que M^gr^ de Québec fait parvenir à M^gr^ l'Ancien de belles reliques de saint François de Sales. Le saint de la douceur, de l'emprise sur soi, deviendra, par la grâce de M^gr^ de Saint-Vallier, le second patron du Séminaire et pour le moment le meilleur agent de la paix. De délicates tractations s'opèrent, par l'entremise de M. Tronson, qui avait poussé la nomination de M^gr^ de Saint-Vallier. Bossuet et le cardinal de Noailles interviennent eux aussi. Les prières qui ont alterné chez M^gr^ de Québec avec les sursauts d'humeur, les supplications confiantes de Monseigneur l'Ancien aux anges protecteurs de l'Église du Canada, les pénitences qu'il a cultivées en cachette pour la sauvegarde de son œuvre, les prières des amis des deux prélats, tout cela a fini par vaincre la zizanie. « Et il se fit un grand calme » . . . *tranquillitas magna* . . .

Monseigneur de Québec, avec la permission du roi, s'embarqua pour le Canada, à la fin du mois de mai sur la *Gironde*. La traversée fut longue. Monseigneur amenait avec lui quinze ecclésiastiques : il en périt cinq des fièvres pourprées et l'évêque lui-même courut le risque de mourir : « Oh ! qu'il est avantageux dans ces rencontres, écrit-il, d'avoir une bonne provision de fermeté et de confiance en Dieu ! C'est le meilleur viatique que puissent prendre ceux qui entreprennent ces voyages. » On arriva à Québec au mois de septembre 1697.

Le prélat était allé prier au tombeau de saint François de Sales et la douceur de M. de Genève l'avait pénétré. Les épreuves de son « exil » en France avaient tempéré les côtés

âpres de son caractère. M. de Frontenac lui-même sur ses dernières années ne se sentait plus le désir d'allumer de nouveaux incendies.

* * *

Il faut croire que les nouvelles qui passaient du Canada à la France étaient bonnes pour le moment, car le ministre Pontchartrain écrivit aux deux évêques le 27 mai 1699 une note un peu hautaine mais qui révélait une réelle satisfaction. À Monseigneur de Saint-Vallier : « Je suis bien aise d'apprendre la bonne intelligence dans laquelle vous me marquez que vous vivez avec M. l'ancien évêque. Je suis très persuadé qu'étant animés comme vous êtes du même zèle, vous travaillerez toujours avec intelligence à ce qui pourra contribuer à la gloire de Dieu et à l'avancement de la religion. » Et à Monseigneur de Laval : « J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 25 du mois de septembre dernier. J'y ai vu avec beaucoup de satisfaction la parfaite union et la bonne intelligence dans laquelle vous vivez avec M. votre successeur. Vos vues et vos desseins sont si conformes et ont un si bon objet que je suis fort persuadé que cela ne changera point . . . » On croirait lire le témoignage d'un maître à des écoliers.

Les deux prélats n'habitaient pas la même maison : le plus jeune dans son palais épiscopal, l'ancien dans le presbytère qui faisait encore partie du séminaire. M^gr^ l'Ancien, heureux de la trêve qui rendait la sécurité à ses prêtres et permettait de nouveaux espoirs pour l'Église du Canada, gardait la solitude et se préparait, comme il disait, à la mort. On mit à son service un *donné* qui était venu de France en 1688 en même temps que M^gr^ de Laval et qui lui resta attaché jusqu'au dernier moment. Il s'appelait Hubert Houssart.

Hubert Houssart a été le témoin quotidien de la vie de M^gr^ l'Ancien et il a laissé sur les faits et les gestes de M^gr^ de Laval une Relation des plus précieuses.

Mais le rôle public de Monseigneur de Laval n'est pas encore terminé. Dans un mémoire qu'il avait envoyé de Paris au Séminaire de Québec, l'ancien évêque décrivait la nécessité d'envoyer des missionnaires au Mississipi : « Il fallait y soutenir la juridiction de l'évêque de Québec ; il fallait y faire acte de présence et de zèle. » Les prêtres de Québec reprirent ce projet et proposèrent à Mgr de Saint-Vallier de faire à leurs frais une mission chez les Tamarois. Le prélat saisit au vol l'occasion de montrer une grande bienveillance à la maison qu'il avait persécutée : . . . « Voulant donner des marques de *l'affection sincère que nous avons pour le Séminaire des Missions Étrangères*, dont nous désirons étendre les fonction autant qu'il est en nous, . . . nous avons permis aux supérieurs et directeurs du dit séminaire d'envoyer des missionnaires dans tous les pays ci-dessus mentionnés, pour s'établir dans les lieux qu'ils jugeront le plus à propos . . . sans qu'il soit permis à d'autres de différents corps d'y faire des établissements que de leur consentement . . . »

À lire le Père de Rochemonteix, il semble que cet établissement ait un peu déplu aux Pères jésuites. Mgr l'Ancien prit des informations près du P. Germain et se chargea de préparer les Jésuites à l'établissement des missions du Mississipi par le séminaire. Grâce à son entremise, tout s'arrangea pour le mieux : d'ailleurs les Tamarois n'étaient pas effectivement du domaine des Jésuites. Et le Père Gravier accueillit les prêtres de Québec avec la plus sainte cordialité. Monseigneur l'Ancien se montrait bien toujours l'ange de la paix. C'est ainsi qu'il aide Mgr de Québec à établir les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à Québec et dans les environs. Il porte aux Frères Charron, de Montréal, le plus vif intérêt et fait prier au Séminaire pour le succès de leur œuvre scolaire et hospitalière.

* * *

La question des *rites chinois* avait en Europe un grand retentissement. À peu près toutes les communautés religieuses se liguèrent contre les Jésuites. Les prêtres des Missions-Étrangères de Paris entrèrent dans la bataille et auraient voulu entraîner les Messieurs de Québec à leur suite. Il y eut un certain refroidissement entre les Pères de la Compagnie de Jésus et les prêtres du Séminaire. Monseigneur l'Ancien, s'emploie à adoucir les plaies, à faire disparaître les ressentiments. Le Père de La Chaise, trop docile à Mgr de Harlay quand il s'agissait de dépouiller le séminaire, intervient près de Mgr de Laval : « . . . Je compte du moins, monseigneur, sur votre zèle apostolique, pour empêcher qu'on ne ressente, dans votre Église, des effets de leur mauvaise volonté (il s'agit des Messieurs de Paris), et qu'ils n'y détruisent pas tout ce qu'on peut entreprendre de bien pour le service de Dieu . . . » Les Messieurs du Séminaire de Québec avaient déjà assez souffert et ils étaient suffisamment occupés : Mgr de Laval sut garder unis les uns et les autres pour la plus grande gloire de Dieu.

Mgr de Québec fonda le premier monastère des Ursulines à Trois-Rivières. La petite ville n'était pas riche. Pour trouver des ressources aux religieuses on leur confia l'enseignement des jeunes filles et le soin d'un hôpital. Les premières religieuses partirent de Québec le 23 octobre 1697. Sur la recommandation délicate de l'évêque, elles allèrent « la veille de leur départ, faire leurs adieux aux autorités civiles et militaires, ainsi qu'à toutes les communautés de la ville . . . » Mgr de Saint-Vallier les conduisit lui-même au Séminaire, pour rendre leurs hommages à Mgr de Laval. « Notre vénérable prélat et toute sa maison furent ravis de les voir ; et elles reçurent en cette occasion, de la part de MM. du Séminaire, tous les témoignages de la charité la plus cordiale . . . »

Le palais épiscopal et le Séminaire ne se guettaient donc plus comme des tours ennemies. Mgr de Québec consent même à prendre conseil auprès de Mgr l'Ancien, à tenir conférence avec

lui et les principaux représentants de son clergé ; car il s'aperçoit que les ingérences du pouvoir temporel, sans être malveillantes, sont de tous les moments. Il comprend le sens que les officiers de la cour donnent à l'expression *cures fixes* : on voulait des cures fixes pour moins grever les finances royales, pour avoir à moins demander la subsistance de prêtres et de missionnaires chargés de paroisses aussi étendues que maint diocèse de France.

Il avait été question d'établir à Montréal les Sœurs de la Visitation. M. Dollier de Casson est un peu inquiet ; il s'en ouvre à M. Tronson qui lui répond de Paris : « Il ne faut rien faire sur cela sans consulter M^gr^ l'évêque de Québec l'Ancien . . . Ses vues feront connaître ce que Dieu demande de nous en cette occasion. Vous connaissez sa piété, son désintéressement, sa prudence et ses lumières ; il sait ce que c'est que le pays ; il connaît mieux que personne l'état de son Église . . . »

C'est justement sa connaissance du pays qui a poussé M^gr^ l'Ancien à tenir la cure de Québec attachée à son Séminaire. M^gr^ de Laval rêvait d'un clergé indigène ou canadien bien plié aux coutumes romaines, au rite, au chant, aux cérémonies de l'Église de Rome. Tous les dimanches et aux grandes fêtes, le séminaire envoyait à la cathédrale ses quarante pensionnaires. On les habillait d'une soutane rouge et d'un surplis. Les enfants avaient aussi une sorte de barette. Ils participaient gravement au plain-chant, se conduisaient comme des ecclésiastiques. On espérait de ces us et coutumes des vocations. Et l'espoir du vieil évêque ne fut pas déçu.

* * *

L'intendant M. de Champigny écrivait en 1699, au ministre Pontchartrain : « Il y a dans l'Église de Québec un ancien et un nouvel évêque ; le dernier a un attrait particulier pour faire des Communautés nouvelles . . . »

Mgr de Québec en effet avait aboli le Bureau des pauvres pour fonder l'Hôpital Général qui n'était pas une doublure de l'Hôtel-Dieu, mais se trouvait chargé des miséreux, des abandonnés, des gens affligés de maladies mentales. À cette fin, il avait acheté le couvent des Récollets et avait permis aux Récollets de s'établir à la haute-ville. Où prendre les nouvelles hospitalières ? à l'Hôtel-Dieu évidemment. Bientôt les sœurs de l'Hôtel-Dieu virent leurs sujets diminuer à l'avantage de l'Hôpital Général. Selon la formule accoutumée, des rapports hostiles à Mgr de Québec recommencent à passer en France et au sujet du Bureau des pauvres et au sujet des deux hôpitaux. Si bien que Mgr de Québec voit son Hôpital Général privé de ses lettres patentes. Il en éprouve un chagrin inexprimable. Mgr l'Ancien intervient. Grâce à sa prudence, à ses conseils au gouverneur un peu ulcéré (c'était M. de Callières, ancien gouverneur de Montréal et impliqué dans l'affaire des Récollets), Mgr l'Ancien réussit à apaiser les esprits et à sauver les deux maisons hospitalières. Mgr de Saint-Vallier s'était reposé sur sa sollicitude et avait trouvé chez Monseigneur l'Ancien la charité qu'il en attendait.

Les deux prélats se retrouvent à l'Hôpital Général une dernière fois, pour la fête de sainte Marie-Madeleine. C'est Monseigneur l'Ancien qui officie à la messe pontificale, assisté de Mgr de Saint-Vallier. Mgr de Québec part pour la France au mois d'octobre 1700. Il ne devait revoir son Église que 13 ans plus tard après quelques années de captivité en Angleterre et d'exil en France. Entre-temps, MM. de Maizerets et Glandelet tiennent les pouvoirs de vicaires généraux et Mgr l'Ancien se trouve naturellement leur conseiller de tous les jours. Mgr de Laval ne songe pas un moment à changer quoi que ce soit : il n'est plus évêque de Québec. Les prêtres de son séminaire observent eux aussi rigoureusement l'ordre établi. Ils ne méritent certainement pas l'inimitié que montre à leur endroit Mgr de Québec alors en captivité en Angleterre, dans

des lettres qu'il écrit au Père de La Chaise en 1707 et des communiqués au cardinal de Noailles, de 1705 à 1708. Il se peut que la souffrance ait ravivé les anciennes blessures. Il avait demandé un coadjuteur. La Cour savait que Mgr l'Ancien pouvait faire les ordinations, consacrer les saintes huiles et conférer le sacrement de confirmation. Elle refusa.

Mgr l'Ancien vit en reclus dans son appartement. Cette vie de retraite ne l'empêche pas de participer aux joies comme aux douleurs communes. Durant l'hiver de 1700, une épidémie de rhume emporta nombre de vieillards et M. de Bernières qui avait été longtemps curé de Québec, supérieur du Séminaire, doyen du Chapitre. Le climat du Canada l'avait bien fait souffrir. Il avait supporté aussi avec un calme admirable les inimitiés de Mgr de Saint-Vallier. Il meurt le 4 décembre 1700, avec la douceur d'un saint, entre les bras paternels de Mgr l'Ancien qui dévorait silencieusement sa douleur.

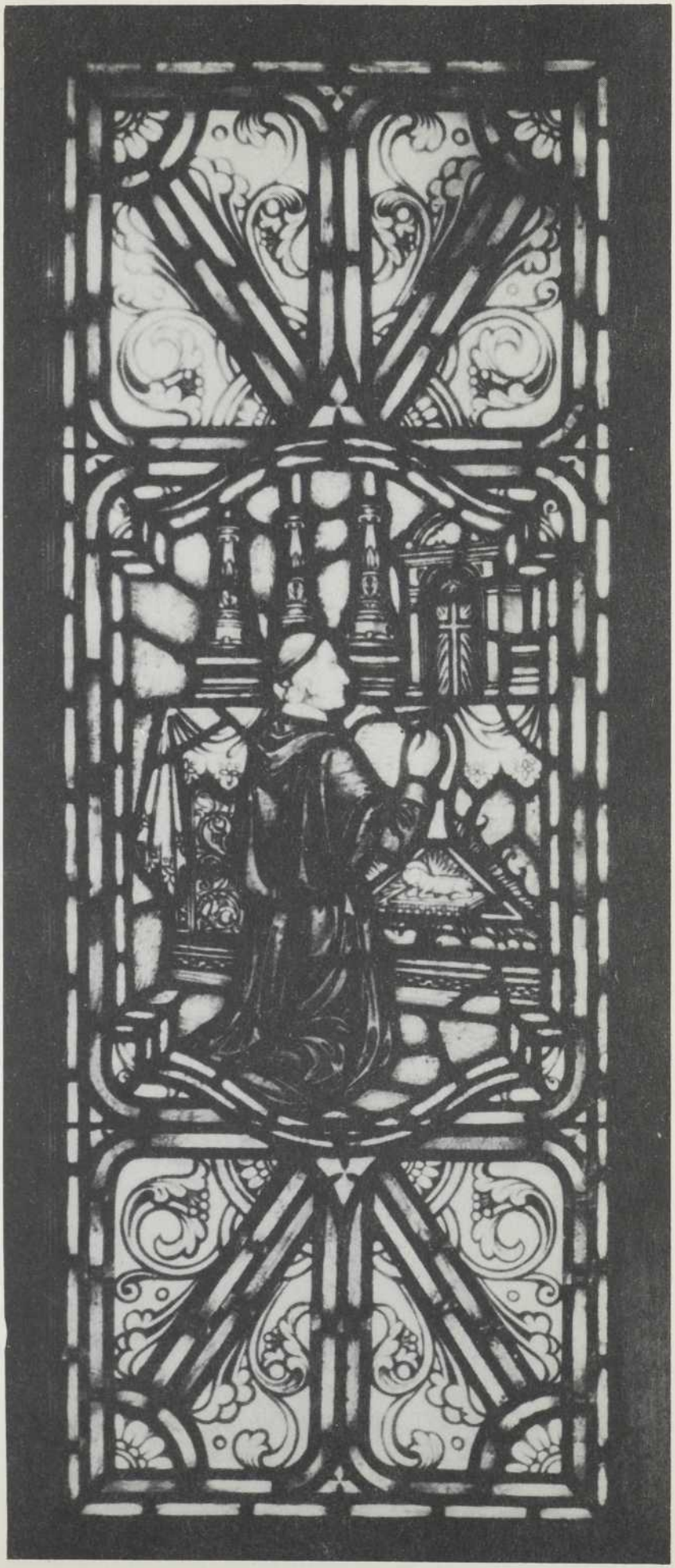

« Notre-Seigneur me fit la grâce de me donner les sentiments d'aller devant le très Saint Sacrement . . . »

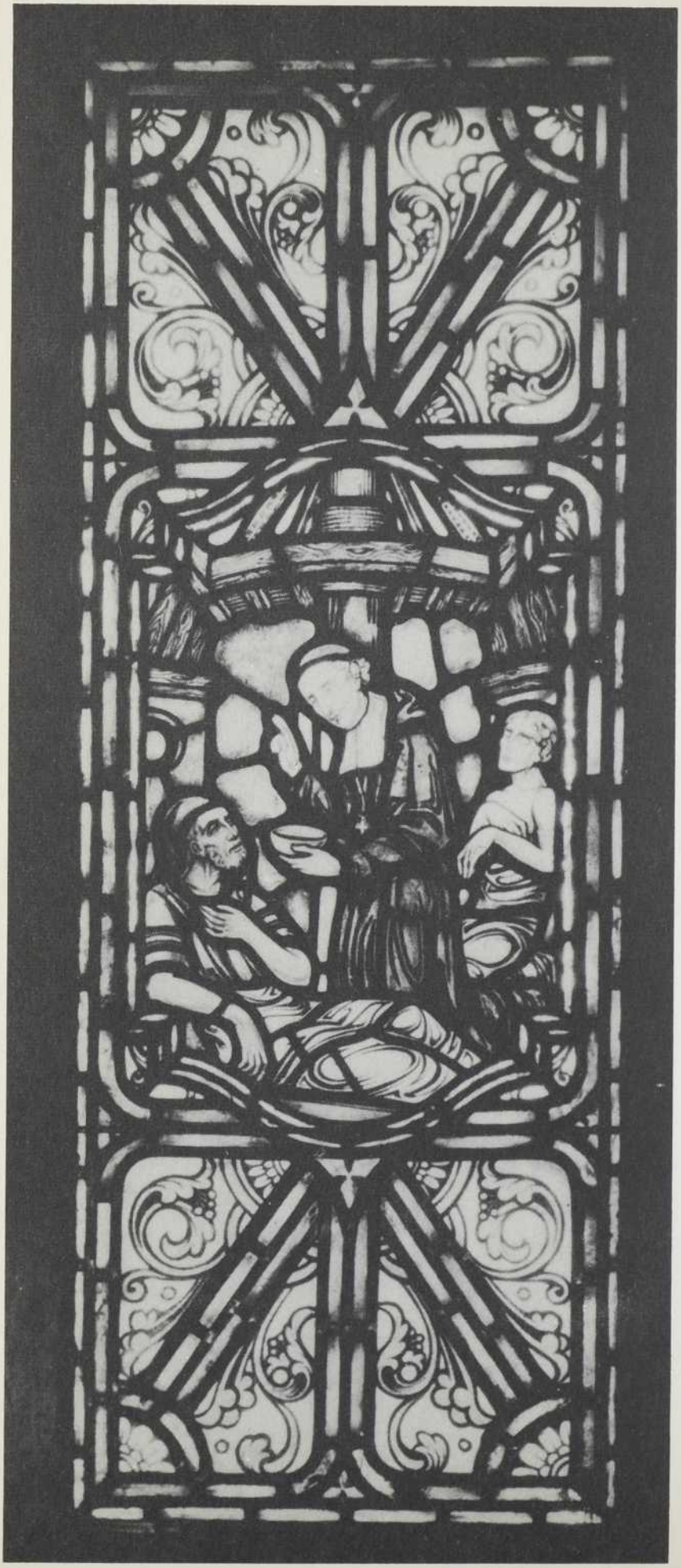

Monseigneur de Laval
soignant les malades.

CHAPITRE V

Purifications

« Vous m'avez fait passer par l'épreuve du feu. »
(Ant. 8. IIIe nocturne de l'office de saint Laurent.)

Mgr de Laval a 78 ans. Le terrible hiver qui a emporté M. de Bernières et causé tant de deuil à Québec a accablé le vieillard de fatigue. Il ne s'est pas ménagé. Il est allé passer des nuits entières auprès des mourants ; il a veillé des malades à l'Hôpital Général. Voilà qu'il tombe à son tour à la dernière extrémité. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu lui envoient des remèdes et le frère Houssart multiplie ses soins aidé de Madame de Champigny (« qui seule avait le privilège, à cause de sa vertu et de son mérite, d'entrer dans la chambre du malade, en tout temps »).

Mais le prélat n'est pas homme à se dorloter. Aussitôt qu'il sent un peu de mieux, il fait disparaître couvertures et matelas et finit sa convalescence « sur la dure ». Comme le fera plus tard le curé d'Ars, il s'alimente de façon misérable. Il ne supporte aucun condiment et met au désespoir les cuisiniers du Séminaire. Il fait passer aux pauvres la nourriture qui était bonne et dont il se plaignait par exprès, pour ne garder que des

restes, moisis à son goût, apprêtés de ses propres mains et qu'il mangeait à genoux.

Aux premières chaleurs de mai, il fait la visite pastorale. On le revoit à Montréal et la nouvelle passe en France : M. Tremblay gronde doucement le vénérable prélat. Pour l'occasion l'évêque avait revêtu sa soutane violette des dimanches ; car la soutane de tous les jours, toute rapiécée, aurait peut-être étonné. Il fait la confirmation et parle au peuple d'une voix un peu altérée. Son thème fondamental c'est l'union, la charité dans le Seigneur. Pour un peu, il ferait comme saint Jean qui prêchait la même union et le même amour. Mais il paraphrase en adaptant les mots divins aux circonstances ; car il sait que l'ivraie a été semée dans les plates-bandes des Sulpiciens, des Récollets et des Jésuites. Dans les chapelles des communautés, il s'arrête longuement pour prier.

* * *

Quand il fut de retour à Québec, le prélat vénérable dut sur les recommandations instantes du docteur Sarazin, s'accorder un peu de prepos. L'immobilité nécessaire dans les longs voyages en canot lui avait occasionné des maux sévères aux jambes qui ne furent bientôt qu'une plaie. Il ne cesse pas pour autant de dire sa messe et d'assister le dimanche à l'office paroissial. Quand le climat capricieux de Québec le lui permet, il sort pour réciter ses Heures dans le jardin. Il ne prend pas garde au nord-est qui le terrasse encore une fois.

Malgré le temps froid et humide, les écoliers sont allés passer le congé à l'anse Saint-Michel, près de Sillery. Il ne reste plus au Séminaire que les chanoines, un ou deux prêtres, un autre occupé à dorer les sculptures de la chapelle. On a cru bon de chauffer un peu les poèles pour combattre l'humidité qui sévit toujours à la mi-novembre. Vers deux heures de l'après-midi, le feu éclate, à cause d'un poèle surchauffé, et se

répand dans l'édifice avec une vitesse effrayante. Les frères sonnent le tocsin. La chapelle, le grand et le petit séminaire, les presbytère, tout devient brasier. L'ingénieur de l'État. Levasseur de Nérée, ne put sauver que la cathédrale. Mgr de Laval sortit de chez lui à demi-vêtu. Les séminaristes alertés par les lueurs de l'incendie arrivent en tout hâte. Des curés qui logeaient momentanément au Séminaire, les frères donnés et quelques Pères jésuites firent tous les efforts possibles pour arracher au feu les livres, les archives. Le reste fut la proie du feu et . . . des voleurs. En cinq heures la vaste maison n'était plus que ruines. On porta Mgr de Laval chez les Jésuites.

Quel coup pour le vieil évêque ! Mais il songe aux Ursulines, à l'Hôtel-Dieu et au terrible incendie de la basse-ville et s'en remet à la Providence et aux anges gardiens de sa maison. Il écrit aussitôt à M. Tremblay que l'œuvre que Dieu lui a fait la grâce d'édifier après tant d'années n'est pas une œuvre de pierre et de bois, mais d'esprit et de grâce, qui se conserve encore tout entier, et même plus parfait depuis que la Maison est brûlée. Il accepte l'épreuve sans une plainte. De Paris arrivent des lettres de cordial réconfort. Sans doute il y a eu les voleurs ; il y en aura toujours. Mais il y a surtout les gens de bien. À Paris, Mgr de Saint-Vallier « s'est mis jusqu'au cou pour obtenir du roi de plus grands secours » ; Madame de Maintenon s'en mêle ; M. le comte de Pontchartrain s'entremet. On obtiendra peu parce que le roi est en guerre. Mais à Québec, il se fera des miracles de charité et dès le printemps on se reprend à reconstruire pour loger au plus tôt les « enfants qui faisaient l'espérance du pays ».

* * *

Chez les Pères jésuites, on soigna avec la plus grande affection Mgr de Laval. Mgr l'Ancien demeura au collège jusqu'au quatre décembre. Ensuite il alla résider au palais épiscopal de Mgr de Saint-Vallier.

Au mois d'août 1702, il apprend la mort de son ami M. Boudon. Il estime que son heure à lui est bien proche car l'incendie et les deuils, écrit-il, frappent à sa porte comme les émissaires de Dieu et qu'il faut rompre toutes les attaches. En 1703, il administre lui-même le gouverneur M. de Callières, tombé subitement malade à l'église durant la grand'messe de l'Ascension. Il le prépare à une mort de prédestiné.

La mort n'effraie pas le vieil évêque. Il aime à parler avec son domestique de l'éventualité qui lui permettra de « se dissoudre et d'être avec le Seigneur Jésus ». Pourtant les prêtres du Séminaire de Paris, l'exhortent à ne pas se presser. M. de Brisacier lui écrit : « Il est juste de demander (à Dieu) tous les jours pour nous tous la grâce de bien mourir, mais nous espérons qu'à votre égard ce dernier moment ne viendra pas encore sitôt. À la vérité, soixante dix huit ans complets sont un âge bien avancé et la faiblesse de vos jambes peut vous ôter quelque agrément dans la vie ; mais la tête et l'estomac étant bons et la santé paraissant d'ailleurs très forte, il nous semble que nous n'avons rien à craindre de longtemps, si vous voulez bien un peu vous ménager. »

Se ménager, voilà bien une affaire que le prélat ne connaît point. Son Séminaire s'était relevé grâce à ses soins et aux efforts de MM. de Maizerets et Glandelet. Il y habitait depuis deux ans, car il avait laissé le palais épiscopal à M. l'intendant dont la maison avait brûlé. On était occupé à terminer à grands frais l'intérieur de la vaste maison, lorsque le 1er octobre 1705, le feu prit dans une chambre, par la négligence d'un ouvrier. Le feu s'appliqua avec une sorte de rage à tout consumer et le plus vite possible : les meubles, la bibliothèque, le magasin ; seuls les murs restèrent debout et ne furent préservés que les voûtes des caves et l'extrémité de l'aile attenant au chevet de la cathédrale. C'était une épreuve plus dure que la première. Le vieillard avait 82 ans. Il eut la force de se rendre à la cathédrale et d'offrir à Dieu ce nouveau sacrifice.

Trois jours après, il faisait une ordination dans la chapelle du palais épiscopal devenu le palais de l'intendant. Mais la réaction fut très forte et on dut le transporter d'urgence chez les Jésuites avec le Père Petit, missionnaire de l'Acadie. Les tisanes et l'affection des Jésuites le remirent sur pied et il sortit tout rajeuni de l'infirmerie des bons Pères.

M^gr de Laval retourna voir les ruines. Il comprenait très bien que Dieu avait permis les deux épreuves comme autrefois il avait permis à Satan de dépouiller Job qui faisait l'admiration du Très-Haut. La foi de M^gr de Laval fut plus forte que les approches du Malin : le Séminaire allait renaître de ses ruines malgré les augures. « Jésus crucifié soit notre force » répétait le grand évêque en chaque occasion difficile. « Tout, en l'amour de Jésus, Marie, Joseph, les saints Anges et tous les saints. »

CHAPITRE VI

La fin

« Voici que je me confie en ta miséricorde ; je me remets entre tes mains. »
(*Imitation du Christ*, III, 9. 10.)

Mgr de Laval se fit préparer un petit appartement dans l'aile que les flammes avaient épargnées, et qui faisait angle aigu avec le chevet de la cathédrale, soit à l'extrémité est de l'étage qui comprend aujourd'hui la chapelle de la Congrégation. L'économe du Séminaire à Paris, M. Tremblay, obtint sans difficulté de Mgr de Saint-Vallier un oratoire pour Mgr l'Ancien où il pourrait garder le Saint-Sacrement, faire dire la messe ou la célébrer quand ses infirmités le lui permettraient. « Ce prélat trouve très bon, Monseigneur, que vous l'y ayez et on convient que cela se peut en pareille occasion *pour un évêque comme vous.* »

Mgr de Laval qui avait les poêles en horreur dut en accepter un par obéissance, sur l'ordre du supérieur. Ce pauvre poêle ne servait pas souvent, car l'alimentation de l'évêque était des plus austères. L'évêque vaquait aux soins de son logis comme les séminaristes. Un lit qu'il faisait lui-même, une table, un fauteuil, pas de prie-Dieu. Un crucifix, l'image de la sainte Vierge et de la Sainte-Famille faisaient tout l'ornement de la

chambre. Cette chambre démunie de tout confort était devenu comme un lieu de pèlerinage, un des hauts-lieux du Canada ; car Monseigneur de Laval, à cause de ses prières, de ses épreuves et par l'absence de l'évêque de Québec en captivité, se trouvait le conseiller spirituel le plus en vue. On partait de chez lui consolé, éclairé, plus fort. Sa parole toujours nette et claire empêchait les querelles, les contestations et mettait des barrages au flot toujours renaissant de l'eau-de-vie.

Le jour de Pâques 1706, Monseigneur pouvait célébrer une pontificale à la cathédrale et le dimanche de la Quasimodo il avait la joie d'ordonner cinq prêtres. C'est durant cet été de 1706 qu'il put revoir les poutres, la charpente et les toitures du nouveau séminaire escalader le ciel. La douceur de l'été donnait du répit à ses rhumes et lui permettait d'échanger de longues lettres avec MM. Brisacier et Tremblay. Ces lettres sont perdues, mais les réponses de M. Tremblay nous en révèlent la teneur. « Rien ne m'inquiète davantage, Monseigneur que la crainte de vous perdre : vous nous êtes trop nécessaire dans l'état où nous nous trouvons. J'espère que Dieu aura égard à nos besoins et vous conservera à notre affection . . . Je vous conjure de me donner votre bénédiction, comme les patriarches la donnaient à leurs enfants, et de m'obtenir par vos prières cette force intérieure dont j'ai besoin pour vivre comme un bon prêtre au milieux de mes embarras. » Les embarras c'était de porter les affaires du Séminaire, de l'Hôtel-Dieu, de réparer les brisures entre les Prêtres des Missions-Étrangères et les Jésuites, à propos des rites chinois, et de négocier adroitement, en sous-main, le retour de Monseigneur de Québec. Les lettres de Monseigneur l'Ancien étaient des prodiges d'équilibre, de lucidité et de tendresse pacifiante.

* * *

Loin de diminuer ses pénitences et ses prières, Monseigneur l'Ancien les augmenta. Il imaginait tous les jours des

moyens nouveaux de se procurer douleurs et souffrances. Il portait un cilice jour et nuit. Toute sa vie n'était qu'un jeûne perpétuel « car il ne déjeûnait point et ne prenait tous les soirs que la valeur d'une légère collation », un morceau de pain dur trempé dans un peu de vin coupé d'eau. Il prolongeait ses veilles très avant dans la nuit. Il sacrifiait son sommeil et s'occupait à méditer sur les souffrances du Christ dans sa Passion. Tandis que le frère Houssart dormait, lui il se promenait lentement en récitant ses prières accoutumées. Les plaies de ses jambes lui devenaient du feu qu'il acceptait avec reconnaissance : il pensait aux jambes brûlées des Pères de Brébeuf et Lalemant et aux plaies des clous qui avaient percé les pieds du Sauveur. Aussi longtemps qu'il fut capable, il pansait lui-même ses plaies et quand il croyait qu'on ne le voyait pas, il baisait avec amour les bandes de toiles qu'il attachait et détachait de ses mains tremblantes. Il se levait à trois heures du matin, se livrait à une longue oraison, se rendait tant bien que mal à la cathédrale dire la messe des « ouvriers » à quatre heures et demie. Il restait à l'église jusqu'à sept heures, été comme hiver, par les chaleurs torrides ou les froids les plus rigoureux.

Les pauvres avaient accès chez lui en tout temps. Il leur distribuait du linge qu'il faisait acheter par le frère Houssart, avec les petites sommes que lui allouait le supérieur. Au Père Gravier, missionnaire des Illinois, il donna ce qui lui restait de vaisselle d'argent, une écuelle et une tasse : le Père devait les faire fondre et en tirer un calice pour la mission ancienne du Père Marquette, dédiée à l'Immaculée-Conception. Après le deuxième incendie du Séminaire on fut plus pauvre que jamais. Monseigneur se désolait de n'avoir plus rien à donner. Il dit alors au frère Houssart qui rapporte ce trait : « qu'il ne pouvait vivre longtemps, s'il n'avait pas de quoi donner aux pauvres ».

De grandes heures de solitude lui permettaient de prier. Il se jetait à terre, en s'appuyant sur sa table et passait de

longs moments prosterné, écrasé devant la bonté et la miséricorde et les souffrances de son Rédempteur.

Aucun document ne permet de penser que le prélat ait eu peur de la mort, qu'il eut à supporter quelque tentation d'effroi. Il commença la Semaine sainte de 1708 comme la dernière pour lui. L'hiver avait été rigoureux. Le Vendredi saint, il contracta au pied une engelure qui dégénéra vite en plaie mortelle. Cette plaie augmenta de jour en jour et devint si douloureuse qu'on ne pouvait la panser sans lui causer un frémissement de tout le corps. Dès lors il ne fut plus capable de se lever. Il gémissait doucement avec la plus parfaite résignation : « Ayez pitié de moi, ô mon Dieu ! Dieu de bonté ! ô Dieu de miséricorde ! Faites-moi miséricorde ! ô mon Dieu que votre volonté soit faite ! »

Six jours avant sa mort, « il s'offrit comme victime d'expiation pour tous les péchés qui pourraient se commettre dans le Séminaire et pria Dieu de l'exterminer lui seul, mais d'épargner tous les membres de cette maison et d'y conserver jusqu'à la fin des siècles l'amour de Dieu et de la très sainte Famille de Jésus, Marie et Joseph et le culte des saints Anges ». Depuis ce moment, ajoute le frère Houssart, ses douleurs redoublèrent et devinrent excessives. Il demanda au supérieur, M. de Maizerets, les derniers sacrements, les reçut avec pleine connaissance et une piété digne de toute sa vie. Après qu'on eut terminé les prières pour les agonisants, il se fit réciter le chapelet de la Sainte-Famille. Comme on était rendu à ces paroles : « Afin que nous méritions, ô Dieu, d'être trouvés par vous conformes à votre Cœur », il rendit doucement son âme à Dieu. C'était le 6 mai, un dimanche, à sept heures et demie du matin. L'évêque vénérable mourait dans la quatre-vingt-sixième année de son âge.

* * *

Aidé du frère Houssart, M. de Maizerets ferma les yeux du cher défunt, en présence du Père Charlevoix et des prêtres du Séminaire. Puis la pièce se vida lentement. Il ne resta là que quelques prêtres et le frère Houssart. On lut le testament du saint prélat. Il avait voulu que son corps reposât dans la chapelle du Séminaire ou du moins que son cœur fût conservé dans sa maison. Le docteur Sarazin, sur le soir de cette première journée funèbre, ouvrit avec infiniment de respect le corps de M^gr^ de Laval, pour accomplir au moins un des désirs de M^gr^ l'Ancien.

La vénération que le frère Houssart avait pour son maître l'avait engagé à prendre la résolution dès les premières années qu'il avait été auprès de Sa Grandeur « de ramasser tout ce que je pourrais (c'est Houssart qui écrit) qui ait appartenu à sa sainte personne, et depuis son trépas à tremper des linges dans son sang lorsqu'on l'a ouvert, à enlever quelques os ou cartilages de dessus sa poitrine et à couper ses cheveux et conserver ses habits et tout cela pour servir de très précieuses reliques. Je crois que vous (M. Tremblay) et toutes les personnes bien intentionnées, approuverez mon procédé en cela, comme effectivement plus de trois mille personnes de toutes sortes d'état et conditions l'ont déjà approuvé au Canada, en demandant avec empressement et s'estimant bien heureuses d'avoir de petites parcelles du dit linge et de ces précieux restes de mon dit Seigneur, qu'ils portent sur eux avec respect et dévotion ; des capitaines même et officiers de troupes ont fait faire exprès des reliquaires d'argent pour y en enfermer et les porter sur eux, étant mûs à cela par l'idée et l'estime général que chacun a du grand mérite et de la haute sainteté de mon dit Seigneur et par les secours extraordinaires et miraculeux que plusieurs ont reçus et reçoivent journellement dans leurs infirmités par l'invocation de mon dit Seigneur en s'appliquant des dites reliques ou les portant sur eux ».

La nouvelle de la mort du prélat se répandit bientôt dans toute la ville et hors de la ville. On avait exposé la dépouille

vénérable dans la plus grande salle du Séminaire ; et une foule innombrable de Français et de Sauvages voulut contempler une dernière fois les traits de ce grand homme. On faisait toucher à ses mains des chapelets, des médailles ; on taillait de petits morceaux de sa soutane.

Comme le cercueil de plomb n'était pas encore prêt, les prêtres du Séminaire eurent l'honneur de garder le prélat en chambre ardente près de cinq jours, sans que le concours du peuple ne cessât un moment.

CHAPITRE VII

Quelques témoignages

La translation des restes fut vraiment royale. L'évêque fit une dernière fois la visite des communautés religieuses qui sollicitaient du Séminaire la faveur de revoir leur « père bien-aimé ». Les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu, les Pères jésuites, les Sœurs ursulines, les Récollets avaient dressé dans leur chapelle un mausolée sur lequel on déposait le cercueil. Et l'on chantait les Laudes de l'Office des Morts. Le corps de M^gr^ l'Ancien demeura exposé trois jours dans la cathédrale. La foule qui se pressait dans l'église était si considérable qu'on entendait les enfants crier : « Laissez-nous donc approcher ; laissez-nous voir le saint ! »

Les obsèques furent « magnifiques. Elles l'ont été de telle sorte, qu'en plusieurs endroits de la France il aurait été difficile de les surpasser ». M. Glandelet vicaire général et doyen du chapitre chanta de sa voix éteinte, la messe funèbre et prononça quelques phrases d'une oraison que l'émotion l'empêcha de terminer : « Je vois avec une grande consolation . . . ce concours nombreux de personnes de tous les états, de tous les ordres, de toutes les professions, qui sont venues rendre leur devoir à cet illustre défunt avec des marques d'hon-

neur, de respect, de piété et de religion . . . extraordinaires. Ce concours si universel, si religieux et si solennel, publie hautement la réputation qu'il s'est acquise parmi vous d'un saint évêque, . . . d'un pasteur vigilant et zélé, qui aimait tendrement son troupeau, et d'un père très affectionné, qui n'a rien omis pour donner à cette Église et à cette colonie l'être et la forme où nous voyons aujourd'hui l'un et l'autre . . . »

* * *

Il faut préférer les témoignages spontanés aux discours d'apparat et surtout les témoignages de l'époque aux jugements des historiens préjugés. Les prêtres du Séminaire purent se rendre compte qu'ils n'avaient pas perdu l'affection des peuples et ils se sentirent un peu moins orphelins.

C'est ainsi que le gouverneur de Trois-Rivières, M. de Crisafy écrit à M. de Glandelet : « Le décès de M^gr^ premier évêque du pays est une perte pour toute la colonie qui lui est redevable de tant de travaux qu'il a pris pour fonder cette Église, pour procurer la paix à tout le monde et faire instruire la jeunesse dans les bonnes lettres et la piété dont lui-même était un véritable miroir. C'est, Monsieur, ce qui lui a attiré l'estime et l'amitié de tous les peuples de ces contrées, et la cause de la juste douleur que nous avons de sa perte. » (15 mai 1708).

Au même M. Glandelet, M. de Vilermaula, de Montréal, envoie ses condoléances : « Tout le monde pleure en M^gr^ l'Ancien les uns un père, les autres un bienfaiteur, tous un saint évêque rempli de l'esprit de Dieu et digne des honneurs qu'on rend dans l'Église à ces saints prélats de l'antiquité. Je regrette particulièrement la perte que votre communauté fait par une mort aussi touchante. L'attache que je me sens pour le Séminaire de Québec m'a rendu cette perte très douloureuse . . . Une chose console les personnes qui ont tendrement aimé un si

saint homme : c'est l'assurance de son bonheur. Si l'Église militante s'est privée d'un modèle accompli de sainteté, la triomphante a sujet de se réjouir de le posséder. *Il était fait pour le ciel et pour conduire les autres au ciel.* » (22 mai 1708).

M. de Vaudreuil gouverneur de la Nouvelle-France et qui se trouvait dans le temps à Montréal, envoie à M. de Maizerets, supérieur du Séminaire ces lignes éloquentes à plus d'un point de vue : « J'ai reçu, Monsieur, (la lettre) que vous avez pris la peine de m'écrire le huitième de ce mois au sujet de la perte que vous avez faite de M^gr^ l'Ancien . . . L'on fait ici des services pour lui dans toutes les églises. Ne pouvant lui rendre d'autres devoirs, je me fais un plaisir d'y assister. Je m'en fais même un honneur, le regardant comme un saint protecteur que nous avons dans le ciel où il n'oubliera jamais le pauvre Canada . . . » (23 mai 1708).

La sœur Marguerite du Saint-Esprit, de la Congrégation de Notre-Dame à Montréal fait part de son sentiment à M. de Maizerets : « Il est inutile de vous témoigner combien notre maison est sensible à l'accident qui lui est arrivé par la mort de Monseigneur. C'est *notre père, notre fondateur* et *bienfaiteur* et celui à qui nous sommes toutes redevables de ce que nous sommes. Le pays a perdu un saint évêque et un pasteur qui avait pour nous tous une charité inconcevable, pour les enfants du pays une tendresse qui le fera à jamais regretter . . . » (25 mai 1708).

Ainsi donc les lettres de condoléances qui arrivent des coins les plus divers ont presque toutes les mêmes termes : un père, un bienfaiteur, un saint d'une tendresse inexprimable. Il faut lire encore les lignes que M. Belmont, supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice adresse à M. de Maizerets : « . . . Le lundi de l'octave de l'Ascension se fit un service à la Paroisse où assistèrent les curés circonvoisins à qui j'avais envoyé une lettre circulaire, les religieux, les puissances et l'église pleine de monde. Il y avait une estrade élevée et cent cierges en-

viron . . . Les Récollets, les Hospitalières, l'Hôpital-Général, ont fait de pareils services. On m'a dit, et le bruit en court ici, que M. Sarazin, guéri par le baiser des pieds de Monseigneur, a paru dans les rues, lui de qui on attendait la mort . . . Tous nos Messieurs ont fait leur devoir pour les messes . . . » (25 mai 1708).

Les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec, les Ursulines, les religieuses de l'Hôpital Général ont dit de vive voix au supérieur du Séminaire leur affliction dans le deuil commun et leurs annales emploient à peu près les mêmes termes pour louer Monseigneur l'Ancien : un bienfaiteur, un père et un saint.

POSTFACE

Si dans le cours de ce petit livre l'auteur donne à quelques personnages le nom de saint ou de vénérable, il l'a fait par admiration, sans vouloir prévenir le jugement de l'Église.

Dans la maladie, les deuils et la douleur, l'auteur a passé deux années en tête à tête avec Monseigneur de Laval. Il a écrit par obéissance tout d'abord et presque tout de suite, il a étudié les documents avec une ardente curiosité. Des vieux papiers, ouvrages anciens, correspondances, mémoires, a surgi petit à petit une figure admirable qui fait maintenant partie de sa vie et dont l'influence bénéfique le suivra jusqu'à sa mort.

L'auteur remercie Mgr le recteur, Alphonse-Marie Parent, Mgr Édouard Demers, qui a déjà tant travaillé à la cause du Vénérable, M. l'abbé Jean-Marie Fortier, vice-postulateur de la cause et qui s'est chargé des illustrations de cet ouvrage ; MM. les abbés Honorius Provost et J.-M. Blanchet. Sans leur secours, le livre que vous avez lu, serait encore à sa première ligne.

Émile BÉGIN, *ptre,*
Séminaire de Québec.

20 février 1959.

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Archives du Séminaire de Québec : Correspondance de Monseigneur de Laval, lettres de la régente Anne d'Autriche, du roi Louis XIV, des gouverneurs et des intendants.

Relations des Jésuites. De 1611 à 1672 ; 6 volumes. Édition canadienne, parue en 1858 ; Augustin Côté, éditeur-imprimeur, près de l'archevêché.

Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec 1636 à 1716. Des presses de Garden City, Montréal, 1939.

Monseigneur de Laval, par l'abbé Auguste GOSSELIN. 2 tomes. Imprimerie de L.-J. Demers et Frères, Québec, 1890.

Lettres de Marie de l'Incarnation. 2 tomes. Édition Richaudeau, Casterman, Tournai, 1876.

Histoire des Missions catholiques françaises, par Bernard de VAULX. Arthème Fayard, Paris, 1951.

L'Église des temps classiques, par DANIEL-ROPS : 2 volumes. Arthème Fayard, 1958.

Jean Talon, par Thomas CHAPAIS. Imprimerie S. A. Demers, Québec, 1904.

Histoire de la colonie française en Canada : 3 volumes. Faillon. VILLEMARIE. Bibliothèque paroissiale, 1865.

Henri de Bernières, par Auguste GOSSELIN. Dussault et Proulx, imprimeurs, 1902.

Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital Général de Québec. C. Darveau, imprimeur-éditeur. MDCCCLXXXXII, Québec.

Les Jésuites et la Nouvelle France, par le P. Camille de ROCHEMONTEIX, S.J. 3 volumes. Letouzey et Ané, Paris, 1895.

Saint Jean Eudes, par le R. P. Émile GEORGES, eudiste. Librairie Mignard, Paris, 1929.

La vie ardente de saint Charles Garnier, par Florian LARIVIÈRE, S.J. Éditions Bellarmin, Montréal, 1957.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

PLANCHES	LÉGENDES	Situées entre pages
	— CARTE GÉOGRAPHIQUE DE LA NOUVELLE-FRANCE (datant de 1696). (*Pages de garde.*)	
I	— SIGNATURE DE MONSEIGNEUR DE LAVAL	4 et 5
II	— PORTRAIT DE MONSEIGNEUR DE LAVAL (peint en 1671/1672 par le Frère Luc).	»
III	— VUE DU CHÂTEAU DE MONTIGNY-SUR-AVRE. « Le château, caché dans le Thimerais, mire ses lignes classiques dans les eaux apaisées . . . » (p. 13).	12 et 13
	— COUR INTÉRIEURE DU COLLÈGE DE LA FLÈCHE. « Le collège royal de La Flèche avait été construit par les soins du roi Henri IV . . . » (p. 14).	»
IV	— VUE AÉRIENNE DU COLLÈGE DE LA FLÈCHE. « Le collège royal de La Flèche . . . quatre corps de logis aux toits en pentes raides . . . » (p. 14).	»
	— LA CATHÉDRALE D'ÉVREUX. « L'évêque d'Évreux nomme son neveu chanoine de sa cathédrale . . . » (p. 15).	»

Planches	Légendes	Situées entre pages
V	EXEMPLAIRES DE L'ÉDITION ORIGINALE DES *RELATIONS*. « On lisait passionnément à La Flèche les *Relations* des Jésuites du Canada . . . » (p. 15).	16 et 17
VI	EXEMPLAIRE DES ŒUVRES DE SAINT BERNARD AYANT APPARTENU À Mgr DE LAVAL. « On y lisait les œuvres de saint Bernard » (p. 17).	»
VII	PORTRAIT DE SAINT JEAN EUDES. « Entre M. de Laval et le Père Eudes se noua une solide amitié . . . » (p. 26).	32 et 33
VIII	PORTRAIT D'ANNE D'AUTRICHE ET UNE LETTRE ADRESSÉE À Mgr DE LAVAL, SIGNÉE PAR LA REINE (1662).	»
IX	PORTRAIT DE LOUIS XIV ET UNE LETTRE ADRESSÉE À Mgr DE LAVAL, SIGNÉE PAR LE ROI (1665). « Anne d'Autriche et Louis XIV ont pris l'affaire en mains . . . » (p. 31).	»
X	PORTRAIT DU PAPE ALEXANDRE VII ET LA BULLE DE NOMINATION DE Mgr DE LAVAL COMME ÉVÊQUE DE PÉTRÉE ET VICAIRE APOSTOLIQUE EN NOUVELLE-FRANCE. « Le pape Alexandre VII approuve la nomination » (p. 32).	»
XI	VUE DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. « On choisit pour le sacre l'abbaye célèbre de Saint-Germain-des-Prés » (p. 33).	48 et 49
XII	VUE DU PORT DE LA ROCHELLE (XIXe s.). « La Rochelle, son port d'embarquement » (p. 39).	»
	DESCRIPTION D'UN NAVIRE ROYAL. (XVIIe s.). « Les navires étaient petits, trapus, malodorants, dépourvus de tout confort » (p. 40).	»

Planches	Légendes	Situées entre pages
XIII	CARTE GÉOGRAPHIQUE DU VICARIAT APOSTOLIQUE DE Mgr DE LAVAL. « Le vicariat apostolique de François de Laval s'étend à à toute l'Amérique du Nord . . . » (p. 44).	48 et 49
XIV	PORTRAIT DE MARIE DE L'INCARNATION (gravé par P. Mariette).	»
	PORTRAIT DE MÈRE CATHERINE DE SAINT-AUGUSTIN (peint le lendemain de sa mort, en mai 1668). « Quel choc quand il rencontre Marie de l'Incarnation aux Ursulines et Catherine de Saint-Augustin chez les Hospitalières ! » (p. 45).	»
XV	PORTRAIT DE Mgr DE LAVAL (conservé au château de Chamblac [Eure]). « . . . il émanait de lui une telle bonté » (p. 43).	64 et 65
XVI	ORME SUR LES FERMES DU SÉMINAIRE À SAINT-JOACHIM. « Il appartient par sa formation à la première moitié du XVIIe siècle qui aimait la nature » (p. 51).	»
	— PAYSAGE D'HIVER (Stoneham, P.Q.). « Le premier hiver le surprend par sa rigueur » (p. 51).	»
XVII	PORTRAIT DE LA Bse MARGUERITE BOURGEOYS (peint par Pierre Le Ber, le 13 janvier 1700).	»
	— TÊTE DE JEANNE MANCE (détail d'une sculpture). « À Ville-Marie, des héros, voire des saints, . . . Marguerite Bourgeoys et Jeanne Mance . . . » (p. 64).	»
XVIII	LE PALAIS DE VERSAILLES EN 1675. « Le roi se fit une fête de présenter à Versailles celui qu'il appelait un saint prélat » (p. 68).	»
XIX	PORTRAIT DE JEAN-BAPTISTE COLBERT. « il rencontra le puissant ministre Colbert . . . » (p. 69).	80 et 81

PLANCHES	LÉGENDES	Situées entre pages
XX	LETTRES DE FONDATION DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC. « Les lettres de l'évêque pour la création d'un Séminaire à Québec sont datées de Paris, le 26 mars 1663, . . . » (p. 70).	80 et 81
XXI	LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC (tel qu'il a été depuis la mort de Mgr de Laval (1708) jusqu'à l'incendie de 1865. Cliché de Jules Benoît pris en 1863). « La maison impose ses lignes sévères, son pignon pointu, . . . » (p. 84).	»
XXII	VUE DU COLLÈGE DES JÉSUITES (d'après un cliché pris avant sa démolition en 1877). « . . . au collège des Jésuites . . . » (p. 86).	»
XXIII	STATUE DE L'ENFANT JÉSUS (sculptée vers 1750 ; au Séminaire depuis 1867). « . . . à côté de la douce image de l'Enfant-Jésus, . . . » (p. 87).	96 et 97
	REGISTRE DES ÉLÈVES DU PETIT SÉMINAIRE DEPUIS 1668. « . . . au Petit Séminaire, on avait pour but d'arracher les enfants à la corruption du siècle . . . » (p. 88).	»
XXIV	RÈGLEMENT ET LIVRE DE COMPTES DU PETIT SÉMINAIRE. « Tout d'abord le prélat précise quelques points des règlements du Séminaire . . . » (p. 106).	»
XXV	PORTRAIT DU PAPE CLÉMENT X. « La bulle d'érection de l'évêché de Québec est signée par Clément X dans la Ville éternelle, le 1er octobre 1674, . . . » (p. 118).	»
XXVI	BULLES ORIGINALES DE L'ÉRECTION DE L'ÉVÊCHÉ DE QUÉBEC.	»
XXVII	PLAN POUR LA FAÇADE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC (datant de 1683 et portant au *verso* la signature de Mgr de Laval). « François de Laval préside à la consécration de son église, le 11 juillet 1666, . . . » (p. 78).	112 et 113

Planches	Légendes	Situées entre pages
XXVIII	— SCULPTURES DU MAÎTRE-AUTEL DE L'ANGE-GARDIEN. « On y apprenait les métiers . . . d'architecte et de sculpteur » (p. 109).	112 et 113
XXIX	— TABLEAU REPRODUISANT UNE GRAVURE QUE Mgr DE LAVAL DISTRIBUAIT DANS TOUS LES FOYERS. . . . « il établit la confrérie de la Sainte Famille » (p. 111).	»
XXX	— ÉDITION ORIGINALE DES STATUTS DE LA CONFRÉRIE DE LA SAINTE-FAMILLLE.	»
XXXI	— STATUETTE DE LA VIERGE (vers 1695). « Il n'oublie pas qu'il doit tout à la sainte Vierge : . . . » (p. 111).	128 et 129
	— STATUE DE SAINT JOSEPH (vers 1750). « Saint Joseph . . . le patron de ce pays et protecteur de cette Église naissante » (p. 111).	»
XXXII	— TABLEAU DE SAINTE ANNE (peint vers 1735 et conservé à Varennes). « Le prélat attribuait à la dévotion à sainte Anne les succès de son épiscopat » (p. 112).	»
	— TABLEAU DE L'ANGE GARDIEN (peint en 1707 et conservé à l'Hôtel-Dieu de Québec). « M. de Pétrée en confie la garde aux anges tutélaires du Canada » (p. 111).	»
XXXIII	— ACTE D'UNION DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC AVEC LE SÉMINAIRE DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES DE PARIS. « Il confirme par un nouvel acte l'union . . ., de son séminaire avec celui des Missions-Étrangères, le 19 mai 1675 » (p. 124).	»
XXXIV	— TROISIÈME ÉGLISE DE SAINTE-FOY (commencée en 1698). « . . . les petites églises dont les humbles clochers pointent le ciel » (p. 130).	»

Planches	Légendes	Situées entre pages
XXXV	— ANCIENNE MAISON MORISSET (construite en 1696 à Cap-Santé). « il fit le tour des maisons » (pp. 103-104).	144 et 145
	— ANCIENNES CUISINES DU SÉMINAIRE. « . . . les caves et les offices sont voûtés. » (p. 134).	»
XXXVI	— PORTRAIT DU Bx INNOCENT XI ET UNE LETTRE DE CE PAPE À Mgr DE LAVAL. « sa correspondance avec Innocent XI se fait plus fréquente . . . » (p. 145).	»
XXXVII	— PORTRAIT DE Mgr DE SAINT-VALLIER. « . . . C'est M. Jean de Saint-Vallier, . . . homme de grande naissance, de piété encore plus grande » (p. 164).	»
XXXVIII	— VUE DE QUÉBEC À LA FIN DU PONTIFICAT DE Mgr DE LAVAL. « Québec était maintenant sa patrie. Il aimait sa cathédrale, le séminaire, le promontoire, le fleuve . . . » (p. 168).	»
XXXIX	— LE CAP TOURMENTE VU DE L'ÎLE D'ORLÉANS. « Le cap Tourmente s'avance avec majesté dans le bleu du fleuve » (p. 175).	160 et 161
XL	— PORTRAIT DE Mgr DE LAVAL (peint vers 1701 et conservé à l'archevêché de Québec). « L'ange de la paix. »	»
XLI	— OBJETS QUI ONT SERVI À Mgr DE LAVAL.	»
XLII	— LETTRE AUTOGRAPHE DE Mgr DE LAVAL.	»
XLIII	— INSCRIPTION SUR LE CERCUEIL DE Mgr DE LAVAL.	176 et 177
XLIV	— LINGE TREMPÉ DANS LE SANG DE Mgr DE LAVAL.	»
XLV	— PREMIÈRE BIOGRAPHIE DE Mgr DE LAVAL (imprimé à Cologne en 1761).	»

PLANCHES	LÉGENDES	Situées entre pages
XLVI	— GISANT DE Mgr DE LAVAL (dans la chapelle funéraire érigée dans la chapelle du Séminaire de Québec). « Et si, Notre-Seigneur dispose de ma vie dans ce voyage, je désire que mon corps y soit apporté pour y être inhumé » (p. 158).	176 et 177
XLVII	— VERRIÈRE REPRÉSENTANT Mgr DE LAVAL EN PRIÈRES. « Notre-Seigneur me fit la grâce de me donner les sentiments, d'aller devant le très Saint-Sacrement . . . » (p. 166).	192 et 193
XLVIII	— VERRIÈRE REPRÉSENTANT Mgr DE LAVAL À SOIGNER LES MALADES.	»
	— GRAVURE ILLUSTRANT LA TRANSLATION DES RESTES DE Mgr DE LAVAL EN 1878. (*Pages de garde*)	

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier M. Gérard Morisset, directeur du Musée de la Province, et ses collaborateurs de l'Inventaire des Œuvres d'art, M. Rosaire Noël, du Service de ciné-photographie de la Province de Québec, M. Armour Landry, photographe, de Montréal. Sans leur précieux concours, l'illustration de ce volume eût été impossible.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

PRÉFACE 7

PREMIÈRE PARTIE : PRÉPARATIONS :

Chapitre I^er : *Préparations lointaines* 11
Chapitre II : *Le jeune prêtre* 20
Chapitre III : *Le grand appel* 28

DEUXIÈME PARTIE : LE VICAIRE APOSTOLIQUE :

Chapitre I^er : *L'arrivée à Québec* 39
Chapitre II : *Les premiers travaux* 48
Chapitre III : *Contradictions* 53
Chapitre IV : *La force de François de Laval* 58

TROISIÈME PARTIE : IMPLANTATION :

Chapitre I^er : *Premier voyage en France* 67
Chapitre II : *Conflits* 72
Chapitre III : *L'organisation des paroisses* 77
Chapitre IV : *Fondation du Séminaire* 83
Chapitre V : *François de Laval et les Communautés religieuses* .. 90
Chapitre VI : *L'évêque missionnaire et les missions* 96
Chapitre VII : *L'instruction des enfants* 106

PAGES

QUATRIÈME PARTIE : L'ÉVÊQUE DE QUÉBEC :

Chapitre I^er^ : *François de Laval, évêque de Québec*..... 117
Chapitre II : *Difficultés avec les Récollets*..... 125
Chapitre III : *Visites pastorales*..... 130
Chapitre IV : *Les indiscrétions de M. de Frontenac*..... 136
Chapitre V : *Réactions de François de Laval*..... 143
Chapitre VI : *Les soucis du pasteur*..... 148
Chapitre VII : *Les joies et les peines du missionnaire*..... 153

CINQUIÈME PARTIE : MONSEIGNEUR L'ANCIEN :

Chapitre I^er^ : *Retour à Québec*..... 163
Chapitre II : *Premières épines*..... 169
Chapitre III : *Nouvelles épines*..... 177
Chapitre IV : *L'ange de la paix*..... 183
Chapitre V : *Purifications*..... 193
Chapitre VI : *La fin*..... 198
Chapitre VII : *Quelques témoignages*..... 204

POSTFACE..... 209

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES..... 211

TABLES DES ILLUSTRATIONS..... 213

ACHEVÉ D'IMPRIMER
POUR LES
PRESSES UNIVERSITAIRES LAVAL
LE TRENTE SEPTEMBRE
MIL NEUF CENT CINQUANTE-NEUF
SUR LES
PRESSES LITHOGRAPHIQUES
DE
CHARRIER ET DUGAL, INCORPORÉE
QUÉBEC

DIEV AYDE
AV PREMIER BARON CRESTIEN

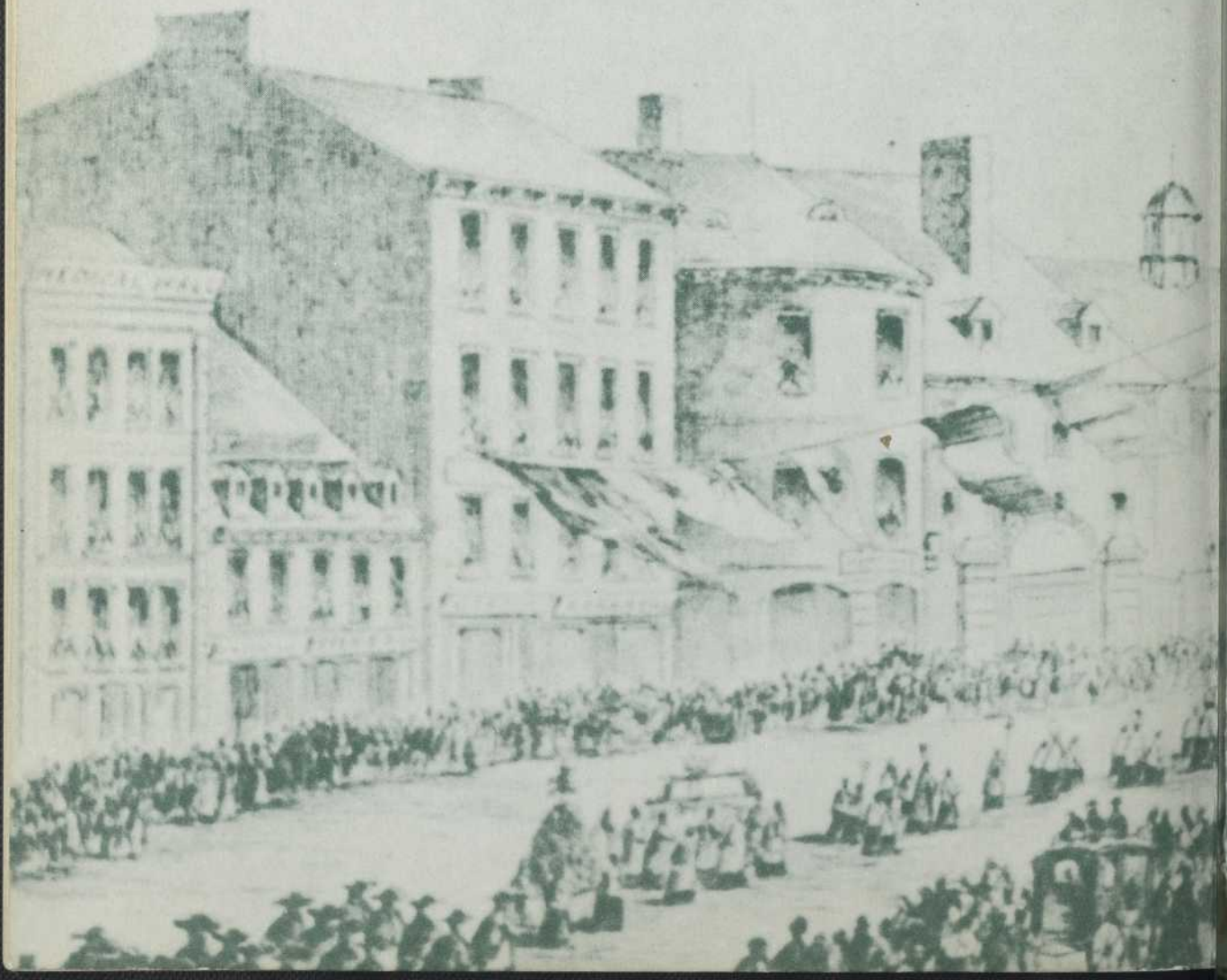

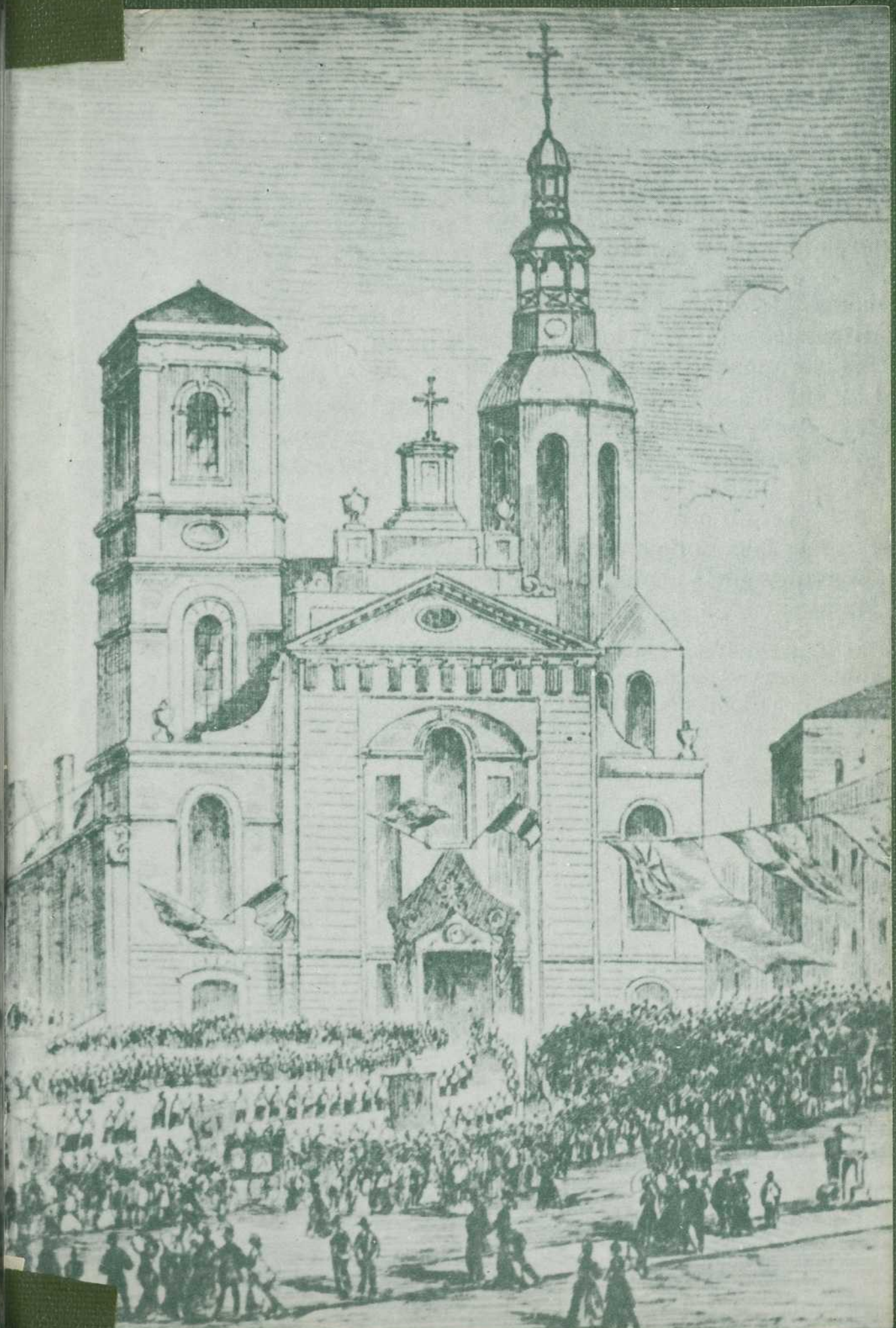

BNQ
000 381 295